



**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)
MINISTÈRE DES FINANCES**

BUREAU CENTRAL DE COORDINATION (BCECO)

**PROGRAMME MULTISECTORIEL
D'URGENCE
DE RÉHABILITATION ET DE RECONSTRUCTION
(PMURR)**

CRÉDIT IDA N° 3703

COMPOSANTE AGRICOLE

**ÉTUDE DE LA FILIÈRE COTON EN RDC
Version finale**

**ETUDE DIAGNOSTIQUE
MAI 2007**

PRÉPARÉE PAR

CENTRE D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
3000 Omer-Lavallée, Montréal, QC Canada

ET

FIGEPAR

Complexe GB, avenue de l'Oua, Kinshasa Ngaliema, BP 9317 Kinshasa 1



ÉQUIPE DE RÉALISATION

CECI/FIGEPAR

Chef de mission : Chantal-Sylvie Imbeault, MBA et spécialiste en production cotonnière

Chef de mission adjoint : Méité Vaméiké, Ingénieur agronome et spécialiste en phytotechnie

Agronomie : Corneille Pangu, Ingénieur agronome et adjoint administratif
Yalulu Désiré, Ingénieur Agronome expert phytotechnicien
Pezo Yi Bamba, Ingénieur agronome, expert en organisations paysannes
Kabemba Yamba Yamba, Ingénieur Agronome, expert en statistiques agricoles

Transformation : Sékongo Pétan, Ingénieur industriel spécialiste en usine cotonnière
Méité Vaméiké, Ingénieur agronome

*Commercialisation,
Coûts et marchés :* Chantal-Sylvie Imbeault, MBA
Jacques Langlois, Économiste
Méité Vaméiké, Ingénieur agronome

Genre et Développement : Annie Matundu, experte GED
Chantal-Sylvie Imbeault

Collaboration de la CSCO

*Évolution de la production
Cotonnière en RDC :* Ngoy Hamdi, Ingénieur Agronome, spécialiste coton

Collaboration du Ministère de l'Agriculture

Analyse juridique : Mutombo

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION	i
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES ANNEXES	xii
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	xiii
1. INTRODUCTION	1
1.1 Contexte et bien-fondé de l'étude	1
1.2 Objectifs de l'étude	2
1.3 Zone de l'étude	2
1.4 Méthodologie	4
1.4.1 Étapes de réalisation de l'étude	4
1.4.2 Revue documentaire	5
1.4.3 Les outils pour la collecte d'information et de données	5
1.4.4 La mission de terrain	6
2. CADRE HISTORIQUE ET ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL	10
2.1 Cadre historique de la filière coton en RDC.....	10
2.1.1 Introduction du coton au Congo	10
2.1.2 Phase de croissance de la filière	10
2.1.3 Phase de déclin de la filière	11
2.1.4 Importance historique du coton en RDC	13
2.2 Cadre institutionnel	14
2.2.1 Aperçu général des acteurs de la filière cotonnière aujourd'hui	14
2.2.2 Les acteurs économiques de la filière cotonnière aujourd'hui	15
2.2.3 Les acteurs étatiques et para-étatiques de la filière cotonnière	22
2.2.4 Les fournisseurs de services à la filière cotonnière	27
Le financement de la filière	27
Les transporteurs	28
Les fournisseurs d'intrants	29
2.2.5 Les organismes de la coopération bi et multilatérale	29



3.	POLITIQUES, PLANS DIRECTEURS ET ENVIRONNEMENTS ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	31
3.1	Politiques et plans directeurs	31
3.1.1	Politique nationale agricole	31
3.1.2	DSCRCP : objectif d'allègement de la pauvreté et croissance économique	32
3.2	Environnement économique	32
3.2.1	Aperçu général.....	32
3.2.2	Produit intérieur brut.....	33
3.2.3	Inflation.....	34
3.2.4	Endettement extérieur	34
3.2.5	Dette publique intérieure	34
3.2.6	Capacité d'investissement de RDC.....	35
3.3	Environnement juridique et fiscal	35
3.3.1	Cadre juridique.....	35
3.3.2	Cadre fiscal	37
4.	DESCRIPTION DE LA ZONE PRODUCTRICE DE COTON	38
4.1	Environnement humain	38
4.1.1	Indicateurs de développement humain	38
4.1.2	Population agricole en zone cotonnière	38
4.2	Environnement physique	41
4.2.1	Diversité climatique et culture du coton	41
4.2.2	Comparaison entre les exigences de la plante et les caractéristiques de la zone concernée.....	42
4.3	Infrastructures de transport.....	46
4.3.1	Infrastructures de transport et coton	46
5.	PRODUCTION.....	48
5.1	Le cotonnier	48
5.1.1	Brève description de la plante.....	48
5.1.2	Variétés cultivées	48
5.1.3	Morphologie et physiologie	49
5.1.4	Le cycle du cotonnier	50
5.2	Production et productivité	51
5.2.1	Le coton	51
5.2.2	Les productions vivrières	55
5.3	Systèmes et modes de culture.....	56
5.3.1	Les niveaux d'intensification	56

5.3.2	Assolement et rotations.....	58
5.3.3	Paramètres techniques	62
5.4	Encadrement des planteurs	73
5.4.1	La situation actuelle sur le terrain	73
5.4.2	Approches de vulgarisation.....	74
6.	TRANSFORMATION.....	77
6.1	Égrenage	77
6.1.1	Le processus général.....	77
6.1.2	Évolution de la capacité d'égrenage	78
6.1.3	La capacité actuelle d'égrenage	80
6.1.4	Caractéristiques des usines fonctionnelles	81
6.1.5	Caractéristiques des usines récupérables	83
6.2	La réhabilitation de l'outil industriel d'égrenage	85
6.2.1	Remise en état des anciens équipements	85
6.2.2	Caractéristiques techniques et coûts d'acquisition de nouvelles usines ..	86
6.3	Filature, tissage, teinture et impression	91
6.3.1	Principes généraux	91
6.3.2	Filature, tissage, teinture et impression en RDC.....	92
6.4	La trituration des graines	92
7.	COMMERCIALISATION DU COTON GRAINE, DES PRODUITS D'ÉGREPAGE ET TEXTILES.....	94
7.1	Collecte et commercialisation du coton graine	95
7.1.1	La commercialisation du coton graine.....	95
7.1.2	La méthode de détermination de la qualité	96
7.1.3	La méthode de fixation des prix	97
7.1.4	Les flux entre le village et l'usine	98
7.2	Commercialisation du coton fibre.....	99
7.2.1	Manutention, stockage et évacuation des balles de coton.....	99
7.2.2	La méthode de détermination de la qualité de la fibre	99
7.2.3	La vente de la fibre.....	101
7.2.4	Le transport entre les usines d'égrenage et les usines textiles.....	103
7.3	La commercialisation des sous produits d'égrenage (la graine, les balles déclassées, les balles mottes).....	103
7.4	Commercialisation des produits textiles.....	104



8.	COÛTS ET RENTABILITÉ	105
8.1	Compte d'exploitation des planteurs.....	105
8.2	Compte d'exploitation des sociétés cotonnières.....	108
8.2.1	Au niveau de la COTOLU	108
8.2.2	Au niveau de la CODENORD	111
8.3	Compte d'exploitation des sociétés textiles	112
8.4	Impact économique de la filière	113
8.5	Impact social	114
8.6	Impact environnemental.....	115
9.	LES MARCHÉS ET PERSPECTIVES.....	116
9.1	L'utilisation du coton	116
9.2	Le prix du coton	116
9.2.1	La méthode de fixation des prix	116
9.2.2	Les tendances.....	117
9.2.3	L'effet des subventions des États-Unis et des états européens ...	117
9.3	L'offre de coton	118
9.3.1	Production mondiale	118
9.3.2	La production dans la zone CFA.....	119
9.3.3	La production en RDC.....	119
9.4	La demande	119
9.4.1	Consommation mondiale	119
9.4.2	Importance de la Chine dans le commerce du coton.....	120
9.4.3	Subventions des États-Unis et des états européens	122
9.5	Le marché.....	122
9.5.1	Marché international.....	122
9.5.2	Marché national.....	123
9.6	Les perspectives du marché	125
10.	QUELQUES PISTES D'INNOVATION	127
10.1	Innovations à la production	127
10.1.1	Coton biologique	127
10.1.2	Coton OGM.....	128
10.1.3	La culture attelée.....	131
10.1.4	Réduction de l'utilisation des pesticides.....	133
10.2	Innovations à l'égrenage.....	133
10.2.1	Le carburant végétal	133

10.3	Innovations dans la mise en marché des produits de l'industrie textile.....	134
10.4	Organisation de la filière	135
11.	OPTIONS DE RELANCE DE LA FILIÈRE COTON.....	136
11.1	Synthèse des forces et des faiblesses au niveau de la production de coton graine. 136	
11.1.1	Les forces de la production	136
11.2.2	Les faiblesses de la production	137
11.2	Synthèse des forces et des faiblesses au niveau de la transformation.....	138
11.2.1	Les forces au niveau de la transformation	138
11.2.2	Les faiblesses au niveau de la transformation	138
11.3	Synthèse des forces et des faiblesses au niveau de la commercialisation.....	139
11.3.1	Les forces au niveau de la commercialisation	139
11.3.2	Les faiblesses au niveau de la commercialisation	139
11.4	Synthèse des forces et des faiblesses au niveau des autres acteurs de la filière . 139	
11.4.1	Les forces au niveau des autres acteurs de la filière	139
11.4.2	Les faiblesses au niveau des autres acteurs de la filière	140
11.5	Les menaces, les opportunités et les principaux enjeux.....	140
11.6	Les propositions de relance issues des consultations avec les acteurs sur le terrain . 141	
11.7	Options préliminaires de relance de la filière coton	141
11.7.1	Impératifs d'augmentation de la production versus la durée de la période de relance	141
11.7.2	Les options proposées par la mission.....	143
	Scénario 1 : Relance à partir de la base existante de producteurs et de l'existant en matière d'égrenage avec liberté des producteurs de cultiver sur des terres individuelles	143
	Scénario 2 : Relance à partir de l'existant en matière d'égrenage avec obligation de cultiver en bloc	143
	Scénario 3 : Relance à partir de la construction de nouvelles usines d'égrenage dans les zones les plus propices (hautes potentialités agricoles et facilitées d'accès), avec production d'une partie des besoins par les producteurs en blocs et l'autre partie par les sociétés cotonnières en régie de façon intensive	144
	Scénario 4 : Relance à partir de la mise en œuvre concomitante du scénario 2 et 3 selon les particularités de chaque province	145
11.7.3	Hypothèses de base à clarifier.....	146
	BIBLIOGRAPHIE.....	148

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des experts en équipes	6
Tableau 2 : Sociétés créées après la dissolution de l'ONAFITEX.....	18
Tableau 3 : Les sociétés textiles en 1980 et leur situation aujourd'hui	20
Tableau 4 : La situation des principaux secteurs d'activités.....	33
Tableau 5 : La situation de l'endettement de la RDC selon la banque mondiale	34
Tableau 6 : Contribution de la cellule familiale à la production de coton.....	39
Tableau 7 : Comparaison entre les particularités physiques des provinces de l'étude et les exigences de la plante	43
Tableau 8 : Réseaux routiers et navigables dans les zones cotonnières.....	46
Tableau 9 : Principales caractéristiques des quatre espèces de coton.....	49
Tableau 10 : Les différentes phases du cycle du cotonnier	51
Tableau 11 : Évolution des paramètres de production de 2001 à 2005	52
Tableau 12 : Comparaison des ratios de production entre la RDC et le Mali.....	54
Tableau 13 : Rotations dans les provinces Orientale et de l'Équateur (zones de savane)	60
Tableau 14 : Rotations dans les provinces Orientale et de l'Équateur (zones de forêt).....	60
Tableau 15 : Rotations dans le Maniema et le Kasai Oriental	61
Tableau 16 : Rotations dans le Sud Kivu	61
Tableau 17 : Rotations dans le Katanga	62
Tableau 18 : Succession des opérations culturales	64
Tableau 19 : Niveau d'utilisation des insecticides	71
Tableau 20 : Niveau d'utilisation des engrais	72
Tableau 21 : Évolution du nombre d'encadreurs chez COTOLU	73

Tableau 22 : Évolution des paramètres de production dans le Lualaba de 2001 à 2005.....	75
Tableau 23 : Capacité d'égrenage en 2007	80
Tableau 24 : Usines fonctionnelles en 2007.....	81
Tableau 25 : État des usines fonctionnelles en 2007	82
Tableau 26 : Usines d'égrenage récupérables.....	83
Tableau 27 : État des usines récupérables	84
Tableau 28 : Estimation du coût d'usine d'égrenage à scies clés en main US\$	88
Tableau 29 : Estimation du coût d'usine d'égrenage à rouleaux clés en main US\$	90
Tableau 30 : Capacité de traitement de coton fibre.....	92
Tableau 31 : Qualité du coton graine dans le Lualaba sur la période 2001-2005	96
Tableau 32 : Équivalent coton graine et pagne	98
Tableau 33 : Distance approximative entre les filatures et les sociétés d'égrenage.....	103
Tableau 34 : Répartitions des tâches pour 1 ha de coton.....	106
Tableau 35 : Compte d'exploitation type d'un planteur de coton.....	107
Tableau 36 : Revenu potentiel pour un hectare de coton en fonction du prix/Kg et des rendements.....	108
Tableau 37 : Compte d'exploitation prévisionnel de la COTOLU en \$US	109
Tableau 38 : Prévision de l'offre et la demande de coton fibre chez COTOLU.....	109
Tableau 39 : Les coûts de transformation du coton graine en \$US/Kg	111
Tableau 40 : Compte d'exploitation prévisionnel de la CODENORD	112
Tableau 41 : Exportation vs. Transformation de la fibre de coton (2001).....	124
Tableau 42 : Contraintes et avantages de la culture bio	128

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Zone de l'étude.....	3
Figure 2 : Une route dans le Lualaba (Sud Katanga) entre Dilolo et Sandoa.	7
Figure 3 : Les membres de l'équipe 3 debout dans un avion « petit porteur » entre Bukavu (Sud-Kivu) et Kasongo (Maniema).	8
Figure 4 : L'administrateur du Territoire de Dilolo (en tenue noire, au 5ème rang, de la droite), ses collaborateurs et les membres de l'équipe 3.	8
Figure 5 : Les planteurs du Groupement Villageois Kaseki dans le territoire de N'Gandajika (Kasaï Oriental).....	8
Figure 6 : Évolution de la production cotonnière de 1959 à 1989	11
Figure 7 : Évolution géographique de la culture du coton depuis 1957.....	12
Figure 8 : Structure de la filière coton aujourd'hui.....	14
Figure 9 : Les responsables du CADAP et les membres de la mission à Tshimbalanga dans le Lualaba (Sud-Katanga).....	16
Figure 10 : Les bâtiments de l'usine de COTOLU à Tshimbalanga dans le Lualaba (Sud-Katanga) non atteints par les pillages.....	17
Figure 11 : Les bâtiments de l'usine de CDL à Uvira (dans le Sud-Kivu), rasés par les pillages.	17
Figure 12 : Marque des militaires sur le mur d'un bâtiment du centre de recherche de N'Gandajika	26
Figure 13 : Plants de cotonniers en pot au centre de recherche de N'Gandajika.	26
Figure 14 : Représentation schématique de l'évolution de la plante	50
Figure 15 : Boeufs de culture attelée au centre de dressage de Kabengele.....	57
Figure 16 : Matériel de culture attelée du CADAP.....	57
Figure 17 : Représentation schématique de l'assolement et des rotations en zone de savane... ..	59

Figure 18 : Le calendrier cultural au nord de l'équateur géographique	62
Figure 19 : Le calendrier cultural au sud de l'équateur géographique	63
Figure 20 : Champs de coton	66
Figure 21 : Parcelle défrichée et encombrée.....	67
Figure 22 : Graphique sur le processus d'égrenage	78
Figure 23 : Vue de l'usine délabrée de N'Gandajika (Kasaï Oriental) installée dans le cadre du projet de remplacement des usines d'égrenage en RDC.	79
Figure 24 : Les égreneuses de l'usine de COTOLU actuellement en fonction à Dilolo dans le Lualaba (Sud-Katanga).....	82
Figure 25 : Le moteur Crosley de l'usine de COTOLU actuellement en fonction à Dilolo dans le Lualaba (Sud-Katanga).....	82
Figure 26 : Les égreneuses de l'usine de La Cotonnière à Wamaza dans le Maniema n'ayant pas fonctionné depuis une dizaine d'années.	84
Figure 27 : Le bâtiment délabré de l'usine de La Cotonnière à Wamaza dans le Maniema. ...	84
Figure 28 : Vue des égreneuses et de la tuyauterie délabrée d'une usine de La Cotonnière non récupérable à N'Gandajika (Kasaï Oriental).....	84
Figure 29 : Images d'une usine moderne Continental d'égreneuses à scies : lieu Korhogo nord de la république de Côte d'Ivoire.....	89
Figure 30 : Images d'une usine moderne d'égreneuses à rouleaux : usine de Genel Gircir à Menemen / Izmir en Turquie.....	91
Figure 31 : Produits dérivés du coton graine.....	94
Figure 32 : Évolution de l'indice Cotlook A de 1973 à 2006.....	117
Figure 33 : Évolution de la production mondiale et celles des principaux pays producteurs de 1980 à 2009 en millions de tonnes.....	118
Figure 34 : Progression de la consommation mondiale	119
Figure 35 : Évolution du ratio stocks à utilisation (moins la Chine)	120



CECI



Figure 36 : Production et consommation de la Chine.....	121
Figure 37 : Origine des importations chinoises de coton de 1989 à 2004.....	121
Figure 38 : Répartition des importations 2006-2007	122
Figure 39 : Répartition des exportations prévue en 2006.....	123
Figure 40 : Utilisation de la traction animale en Afrique de l'Ouest.....	131

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Liste des intervenants rencontrés	153
Annexe 2	Itinéraire des missions sur le terrain.....	166
Annexe 3	Plans d'entrevue, formulaires d'enquête et questionnaires s'adressant à différents acteurs de la filière.....	170
Annexe 4	Liste des organisations professionnelles agricoles rencontrées	190
Annexe 5	Projet des travaux de réhabilitation et d'entretien des voies de desserte agricole .	192
Annexe 6	Capacité théorique de l'ensemble des usines fonctionnelles en 1990	194
Annexe 7	Les standards universels du coton fibre.....	198
Annexe 8	Standards du commerce équitable pour le coton.....	200
Annexe 9	Tableaux détaillés des forces, faiblesses, opportunités et menaces	210
Annexe 10	Propositions des acteurs de la filière.....	216

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAA	Agro Action Allemande
AACODL	Association des Agriculteurs de Coton et Divers de Luvungi
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACERA	Association des Cultivateurs de Coton et Éleveurs de Kamanyola
AJDB	Association des Jeunes pour le Développement de Basonge
ANAPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
APA	Association Paysanne pour l'Agriculture
ASDR	Association au Service du Développement Rural
ASSODAKI	Association des Agriculteurs de Kigurwe
ASSOPLAF	Association Coopérative Paysanne de Lutte contre la Pauvreté et d'Assistance Familiale
BAD	Banque Africaine de Développement
BCC	Banque Centrale du Congo
BCCE	Banque Congolaise du Commerce Extérieur
BCD	Banque de Commerce et du Développement
BCDC	Banque Commerciale Du Congo
BCECO	Bureau Central de Coordination
BIC	Banque Internationale de Crédit
BM	Banque Mondiale
BT	Bacillus Thuringensis
CADAP	Comité Agricole de Développement des Associations des Planteurs
CADECO	Caisse d'Épargne du Congo
CAF	Coût, Assurance et Fret
CAKO	Conseil Agricole du Kasai Oriental
CAZUWA	Coordination des Agriculteurs en Zone d'Uvira et de Walugu
CCC	Compagnie Cotonnière Congolaise
CCIC	Comité Consultatif International du Coton
CCP	Cellule de Coordination du Projet PRESAR
CDL	La Cotonnière du Lac
CDPI	Commission de la Dette Publique Intérieure
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEPROFED	Centre de Promotion des Femmes de Dingila
CFDT	Compagnie Française pour le Développement des Textiles
COGERCO	Comité de Gérance du Coton
COOCEDAP	Coopérative Chrétienne pour le Développement Agro-Pastoral

COOPADEM	Coopérative Agricole du Développement de Maniema
COOPEC	Coopératives d'Épargne et de Crédit
COTLOOK	Cotton Outlook
CMDB	Coopérative Musulmane pour le Développement de Bosobolo
CENACOM	Centre d'Arbitrage de Conciliation et de Médiation
CODENORD	Compagnie pour le Développement Agricole du Nord
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CONDIFFA	Condition Féminine et Famille
CONGOTEX	Textile du Congo
CTP	Congo Textiles Printers
COTOLU	Cotonnière du Lualaba
COTONCO	Coton Congo
COVENCO	Comptoir de Vente des Cotons du Congo
CSCO	Caisse de Stabilisation Cotonnière
CTA	Conseiller Technique Agricole
DCS	Direction de Contrôle et de Suivi
DDT	Dichloro Diphenyl Trichloro-ethane
DI	Direction des Infrastructures
DPPV	Direction de la Production et de la Protection des Végétaux
DSPAR	Document de Stratégie par Pays Axée sur les Résultats
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSP	Direction des Secteurs Productifs
DVDA	Direction des Voies de Dessertes Agricoles
EC	Concentré Emulsifiant
ESTAGRICO	Société Agricole et Cotonnière de l'Est
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Franc Congolais
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEC	Fédération des Entreprises Congolaises
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FILTISAF	Filature et Tissage en Afrique
FIGEPAR	Fiduciaire de Gestion et de Participation
FMI	Fonds Monétaire International
FONDAFF	Fondation Femmes et Familles
FPI	Fonds de Promotion de l'Industrie
FSRN	Fonds de Solidarité pour la Reconstruction Nationale
FV	Formation et Visites
GED	Genre et Développement
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs

GTZ	Coopération Technique Allemande
HCH	Hexachloro Cyclo Hexane
HVB	Huile Végétale Brute
HVC	Huile Végétale Carburant
HVP	Huile Végétale Pure
ICA	Impôt sur le Chiffre d'Affaires
IDA	Association Internationale de Développement
IER	L'Institut d'Économie Rurale du Mali
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
INEAC	Institut National pour l'Étude Agronomique au Congo
INERA	Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique
INS	Institut National de Statistique
JAS	Jours Après Semis
LA COTONNIÈRE	La Société Cotonnière du Kasai et du Maniema
MECNEF	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINDR	Ministère du Développement Rural
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo
MRST	Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONAFITEX	Office National des Fibres et Textiles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONATRA	Office National de Transport
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PARSAR	Programme d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural
PDAP	Plan Directeur de Développement Agricole de Province
PDSA	Programme de Développement du Secteur Agricole
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
pH	Potentiel d'Hydrogène
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PMPTR	Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance
PMURR	Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction
PNB	Produit National Brut
PNSAR	Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRESAR	Le Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural dans les provinces du Katanga, des Kasai Oriental et Occidental
PRODAP	Projet d'Appui au Programme Régional d'Aménagement du Lac Tanganyika
RDC	République Démocratique du Congo
RCCU	Regroupement des Cultivateurs de Coton de l'Uele
SFI	Société Financière Internationale
SENASEM	Service National des Semences
SENGOOP	Service National des Coopératives
SINTEXKIN	Société Industrielle et Textile de Kinshasa
SNCA	Stichting Nederland-Central Afrika
SNCC	Société Nationale des Chemins de Fer du Congo
SNSA	Service National des Statistiques Agricoles
SNV	Service National de Vulgarisation
SOFIDE	Société Financière de Développement
SOFIDAG	Société Financière de Développement Agricole
SOLBENA	Maison Solomon Benatar
SONAS	Société Nationale d'Assurance
SOTEXCO	Société Textile et Cotonnière
SOTEXKI	Société Textile de Kisangani
TEXAF	Textiles en Afrique
TBV	Très Bas Volume
UBV	Ultra Bas Volume
UCB	Union Congolaise de Banques
UCC	Union Congolaise pour le Changement
UE	Union Européenne
UDCA	Union de Développement pour la Culture d'Arachide
UDL	Union de Développement Local
UMKAM	Umoya Wa Wamama Katohka
UNIBRA	Union des Brasseries
UPAK	Usine de Panification de Kinshasa
US\$	Dollar des États-Unis
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
UTEXAFRICA	Union des Textiles Africains
UWAKI	Wamama Mutulim
VIP	Coton transgénique issu de la variété VIP



1.

INTRODUCTION



1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et bien-fondé de l'étude

La République Démocratique du Congo fut à la veille de l'indépendance, le premier pays producteur et exportateur de coton en Afrique francophone. En 1959, elle a produit 180.000 tonnes de coton graine avec près de 800.000 agriculteurs encadrés dans les provinces Orientale, de l'Équateur, du Maniema, du Katanga, des deux Kasai et du Sud- Kivu.

La culture du coton a induit les effets positifs suivants :

- Création d'une source de revenus pour les populations concernées
- Développement de plusieurs activités industrielles : Le secteur du raffinage de l'huile de coton s'est rapidement développé à la fin des années 30 à partir de la création de trois huileries à Samba (Maniema), à Katanda (Kasai Oriental), et à Lubumbashi. L'industrie textile s'est également développée parallèlement au développement de la culture cotonnière et ceci à partir de la création en 1925 de la première filature à Kinshasa et de la seconde en 1949 à Kalemie
- Augmentation de la production agricole au plan national : Les zones cotonnières sont rapidement devenues les gros producteurs de vivres, au point que les entreprises minières proposèrent d'étendre la culture cotonnière dans leur zone d'action (pour leur permettre de faire face à la forte demande de vivres dans les zones minières)
- Création d'emploi et amélioration des revenus des populations : L'activité cotonnière est devenue une base de création d'emplois et la locomotive du développement des provinces concernées.

Cet essor de l'économie cotonnière fut freiné dans son élan par les désordres politiques consécutifs à l'accession du pays à l'indépendance en 1960. La situation ne s'est guère améliorée avec la zaïrianisation en 1972. Les pillages des années 91, 92 et 93 ont fini par stopper le développement de la culture cotonnière en RDC, avec pour résultante, une chute drastique de la production pour atteindre 839 tonnes de coton graine en 2005 alors que la capacité des sociétés textiles locales est de 12.000 tonnes de coton fibre, soit 30.000 tonnes de coton graine.

La culture du coton a une importance économique évidente car elle constitue la matière première pour les industries textiles, une source de revenus pour la population, un facteur d'accroissement des productions vivrières, une base de création d'emplois et la locomotive de développement des provinces concernées.

La quasi-disparition de la production de coton graine a entraîné au fil des ans la faillite de plusieurs sociétés d'égrenage et de textile. Aujourd'hui, seules deux sociétés d'égrenage et trois sociétés de textile sont opérationnelles. L'insuffisance de la matière première oblige les sociétés textiles actuellement présentes en RDC, à se tourner vers les importations de coton fibre et d'écrû pour combler leurs besoins en matière première.

Face à cette situation, le Gouvernement a décidé de procéder à la relance de la culture du coton en République Démocratique du Congo. Cependant, la mise en œuvre d'une telle décision, nécessite au préalable, la réalisation d'une étude pour faire d'une part, l'état des lieux et d'autre part, des propositions pour la relance de la filière coton.

Aussi, en mai 2005, le Gouvernement de la RDC lançait un appel d'offres international auquel le consortium composé du Centre d'Étude et de Coopération internationale (CECI) et du cabinet FIGEPAR a soumissionné en déposant une offre technique et financière. A l'issue de la procédure de sélection, le marché pour la réalisation de l'étude de la filière coton a été attribué au Consortium CECI/FIGEPAR. Ce choix a été formalisé en juin 2006, par la signature d'un contrat dans lequel les objectifs de l'étude sont définis.

1.2 Objectifs de l'étude

Selon les principaux documents de référence¹, les objectifs de l'étude, visent à :

- Réaliser une étude diagnostique de la filière cotonnière, incluant des alternatives de relance, étude qui devra être validée par certains Ministères et les structures partenaires, lors d'un atelier d'orientation
- Formuler un programme de relance de la filière cotonnière, programme qui devra également être validé par les Ministères et les structures partenaires, lors d'un atelier de validation. Ce document actualisé devra permettre au Gouvernement de réaliser, en toute connaissance de cause, la relance de la culture du coton en RDC, en vue de satisfaire les besoins des industries textiles nationales et d'envisager éventuellement, l'exportation de ce produit qui est une source non négligeable de devises à l'instar d'autres pays africains.

1.3 Zone de l'étude

La zone de l'étude, illustrée dans la figure 1 ci-dessous, couvre les provinces anciennement productrices de coton, à savoir :

¹ Les documents de références sont : (i) L'appel d'offre lancé par le Gouvernement congolais en novembre 2003 et (ii) le contrat signé le 05 juin 2006, entre le BCECO et le Consortium CECI/FIGEPAR.

Au nord de la ligne de l'équateur géographique :

- Province de l'Équateur: districts du Sud-Ubangi, du Nord-Ubangi et Mongala
- Province Orientale: Districts du Bas Uélé et de l'Ituri.

Au sud de l'équateur géographique :

- Province du Maniema: Territoires de Kasongo et de Pangi
- Province du Sud-Kivu: Territoire d'Uvira
- Province du Kasai Oriental: District de Kabinda
- Province du Kasai Occidental: District de Lulua
- Province du Katanga: Districts de Lualaba et de Tanganyika.

Pour des raisons de difficultés de déplacement et de temps² et compte tenu de l'absence d'activités cotonnières, la province du Kasai Occidental n'a pu être visitée. Par ailleurs, dans le Katanga, l'équipe a choisi de visiter seulement le sud qui est l'un des rares points où la société cotonnière est encore opérationnelle. Cette zone de production étant à l'extrême ouest (jusqu'à la frontière angolaise), l'équipe n'a pas pu se rendre au nord-est.

Figure 1 : Zone de l'étude



² Les difficultés de déplacement ont entraîné des pertes de temps sur la route (170 km en 8 heures de Kolwezi à Mutshatsha; 700 km de Lubumbashi à Dilolo en 3 jours), sur les rails (250 km en 24 heures par train entre Samba et Kindu); les pertes de temps sont aussi le fait des programmes d'avions entre provinces. Les difficultés logistiques étaient accentuées du fait que la mission a été réalisée pendant la période électorale.

1.4 Méthodologie

La méthodologie de réalisation du bilan diagnostique repose essentiellement sur une approche participative et holistique de l'analyse de la filière coton en RDC. Par cette approche participative impliquant l'ensemble des acteurs de la filière (producteurs, entreprises privées, État, commerçants, consommateurs, etc.), le consortium a été en mesure d'identifier systématiquement les forces, faiblesses, contraintes et opportunités qui caractérisent la filière coton en RDC. L'ensemble de ces éléments a permis de faire une analyse globale et de formuler quelques options de relance de la filière.

Les résultats de l'étude et les recommandations seront partagés avec les Ministères et la BCECO lors de l'atelier de restitution qui se tiendra à Kinshasa au début du mois de mai 2007. Suite à l'arrêt des pistes d'orientation pour la relance, un plan de relance sera rédigé et soumis pour approbation à la BCECO et au Ministère de l'Agriculture.

1.4.1 Étapes de réalisation de l'étude

La mise en œuvre de la méthodologie a nécessité les étapes suivantes :

Étape préparatoire à Kinshasa au cours de laquelle l'équipe s'est consacrée à :

- La révision des mandats de chacun des experts et du plan de travail
- La production des outils nécessaires à la collecte des données
- Des entrevues avec les acteurs domiciliés à Kinshasa (directions techniques des Ministères impliqués, organisations spécialisées, ONG, Experts nationaux et/ou internationaux du secteur, personnes-ressources clés du secteur, etc...). La liste des personnes rencontrées est en annexe 1
- Recherche et revue documentaire de différentes sources (organismes, individus et Internet). La production d'une note d'établissement pour le BCECO
- L'organisation et la préparation de la mission terrain incluant obtention de sauf-conduit et ordre de mission, prise de rendez-vous et achat des billets d'avion.

Étape mission sur le terrain entre le 13 octobre et le 22 novembre (calendrier de mission en annexe 2). La durée des missions variait selon l'équipe et la région visitée. Cette étape a consisté à :

- Rencontrer et réaliser des entrevues avec les représentants des services décentralisés des Ministères et les autorités provinciales et territoriales, les associations d'agriculteurs / agricultrices, les techniciens et les cadres des structures privées oeuvrant dans le secteur cotonnier, les projets bilatéraux et multilatéraux et les réseaux d'associations de la société civile
- Visiter les champs coton/vivriers, les usines d'égrenage et les centres de recherche.

Étape de synthèse de fin de mission à Kinshasa. Il s'est agi de :

- Tenir une réunion de synthèse en vue, d'une part, d'échanger avec les experts sur les principaux constats de terrain et, d'autre part, d'évoquer à chaud, les possibilités de relance du coton en RDC
- Collecter les premiers textes rédigés par les experts
- Rencontrer les responsables de sociétés qui n'avaient pas été rencontrés lors des missions terrains.

Étape de rédaction du présent rapport réalisé au Canada :

- La synthèse et rédaction ont été réalisées par le chef de mission et le chef adjoint. Ils ont été appuyés dans cette tâche par d'autres experts du CECI à Montréal et par l'adjoint administratif basé en RDC. Ce dernier a coordonné les interfaces avec les autres membres de l'équipe basés à Kinshasa.

1.4.2 Revue documentaire

Plusieurs documents et sources statistiques pertinentes à l'étude ont été recueillis dans le cadre des différentes rencontres réalisées par la mission. Les informations recueillies proviennent pour la plupart des ministères, des membres de l'équipe d'experts, du BCECO et de sites Internet d'institutions ou d'organismes qui interviennent dans le secteur agricole ou dans les programmes de développement de la RDC. Il est à noter que la majeure partie des documents recueillis sur la filière coton en RDC date d'avant la période d'instabilité. Il y a une quasi-absence d'informations sur l'évolution de la filière depuis 1997.

La bibliographie présente la liste des principaux documents et sites WEB consultés.

1.4.3 Les outils pour la collecte d'information et de données

Les outils suivants ont été développés et utilisés pour la collecte des données :

- Plan d'entrevue avec des groupes de discussions de producteurs
- Liste de présence des planteurs avec indication de l'âge, du niveau scolaire, de la surface emblavée en coton (en maïs ou riz pour les localités où la culture de coton n'existe plus)
- Plan d'entrevue avec les sociétés cotonnières
- Plan d'entrevue avec les filatures
- Plan d'entrevue avec la CSCO
- Plan d'entrevue avec les autorités administratives
- Plan d'entrevue avec les commerçants de pagnes et de tissus
- Grille d'identification des personnes et organismes à rencontrer
- Projet d'itinéraire des équipes.

L'annexe 3 regroupe l'ensemble des outils énumérés ci-dessus.

1.4.4 La mission de terrain

L'équipe

L'équipe de réalisation était composée de cinq (5) experts nationaux et trois (3) experts internationaux qui se sont répartis la zone d'étude tel que décrit dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Répartition des experts en équipes

Équipes	Provinces	Experts	Durée	Observations
1	Équateur/ Kinshasa	1. Chantal-Sylvie Imbeault 2. Kabemba Yamba Yamba	8 jours	Tous les experts ont également fait des rencontres à Kinshasa
2	P. Orientale et Sud Kivu / Kinshasa	1. Corneille Pangu 2. Pezo Di Bamba	21 jours	
3	Katanga, Kasai et Maniéma / Kinshasa	1. Méité Vaméiké 2. Yalulu Désiré 3. Annie Matundu 4. Sékongo Pétan	41 jours	Annie Matundu n'a visité que le Katanga; Sékongo Pétan a visité le Katanga et une partie du Kasai. Méité Vaméiké et Yalulu Désiré ont visité les 3 provinces.

La logistique

Les moyens de déplacement utilisés au cours de la mission terrain sont :

- Entre les provinces : avions, bateaux
- A l'intérieur de la province : train, véhicule 4x4, motocyclettes et pirogue.

Du point de vue de l'hébergement, les membres de l'équipe ont séjourné le plus souvent dans les centres d'accueil et les couvents des religieux. En l'absence de toutes possibilités, ils ont logé chez des agents de sociétés cotonnières ou des habitants du village; il est même arrivé aux membres de l'équipe 1 de passer une nuit à la belle étoile. Les hôtels ont le plus souvent été utilisés en situation de transit dans les villes.

Le déroulement

Les missions de terrain, dont le calendrier est en annexe 2, ont été organisées par les experts nationaux à travers les contacts qu'ils avaient avec les services décentralisés du Ministère de l'Agriculture et des sociétés cotonnières. A l'arrivée dans chaque ville les personnes ressources organisaient des visites de courtoisie aux autorités provinciales ou territoriales. Ces visites avaient pour but :

- De présenter les membres de l'équipe et les objectifs de la mission
- D'avoir des assurances sur les aspects sécuritaires
- D'avoir les points de vue des autorités sur l'activité cotonnière (dans certains cas, les autorités avaient tenu à organiser une séance de travail avec l'ensemble des techniciens placés sous leur autorité)
- De faire signer et cacheter les documents administratifs.

Du point de vue des visites dans les villages, les personnes ressources échangeaient avec l'équipe sur le programme avant de le communiquer à la population. Après les entrevues, des visites de champs ont eu lieu. Des champs de coton ont pu être visités par l'équipe qui s'est rendue dans la province Orientale et le Sud Kivu. En revanche, dans les autres provinces il n'y a pas eu de visite de champs de coton parce que :

- Dans l'Équateur et le Kasai, la culture de coton n'existe plus
- Dans le Sud Katanga, la période de visite ne coïncidait pas avec la période de culture du coton.

Toutefois, des champs de cultures vivrières ont pu être visités là où il n'y avait pas de champ de coton. Les usines et des centres de recherche ont également été visités quel que soit l'état dans lequel ils se trouvaient. Ces visites ont été guidées par les techniciens trouvés sur place.

Au total :

- Environ 30 groupes de discussion ont été réalisés et plus de 1000 personnes rencontrées, en majorité des planteurs. Dans la majeure partie des cas, les équipes se sont déplacées dans les villages sauf dans la province Orientale où l'équipe a dû faire déplacer les personnes ressources jusqu'à Kisangani
- 14 usines ont été visitées
- Un centre et une station de recherche ont été visités.

Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont de deux ordres :

- Difficultés liées à la grande étendue du territoire:
 - Les distances à parcourir sont très longues
 - Les routes sont en très mauvais état : A titre d'exemple, 3 jours pour 700 km en véhicule 4x4 entre Lubumbashi et Dilolo; embourbement de motos entre Kasongo et Samba; embourbement de camionnette 4x4 entre Kasongo et Kipaka

Figure 2 : Une route dans le Lualaba (Sud Katanga) entre Dilolo et Sandoa.



Source : photo prise par la mission.

- Les moyens de déplacement laissent parfois à désirer
- Les programmes et les itinéraires des avions obligent les experts à faire souvent de longs détours, avec des journées d'attente.
- Difficultés liées à la libre circulation des personnes à l'intérieur de la RDC :
 - Contrôle intempestif réservé aux expatriés dans les aéroports intérieurs.

Figure 3 : Les membres de l'équipe 3 debout dans un avion « petit porteur » entre Bukavu (Sud-Kivu) et Kasongo (Maniema).



Source : photo prise par un Abbé de Kasongo, passager de l'avion

Accueil

Hormis les problèmes cités ci-dessus, la mission a bénéficié d'un accueil très chaleureux de la part des autorités provinciales et territoriales, des agents des sociétés cotonnières et de l'ensemble de la population cible. Les inspecteurs agricoles provinciaux, territoriaux et leurs agents de terrain se sont mobilisés lorsque c'était nécessaire.

Les agents des sociétés cotonnières se sont rendus très disponibles pour organiser les visites et accompagner la mission sur le terrain; avec cette mission, ils s'attendent à une reprise du travail dans les différentes sociétés.

En ce qui concerne les planteurs, ils attendaient impatiemment partout où la mission était annoncée. Les villages visités étaient vus par

Figure 5 : Les planteurs du Groupement Villageois Kaseki dans le territoire de N'Gandajika (Kasaï Oriental)



Source : photo prise par la mission.

fois à l'unanimité, par un « oui » dans une ambiance euphorique.

Figure 4 : L'administrateur du Territoire de Dilolo (en tenue noire, au 5ème rang, de la droite), ses collaborateurs et les membres de l'équipe 3.



Source : photo prise par la mission.

les autres comme des privilégiés. Avec les difficultés de déplacement et de communication, des rendez-vous pris n'étaient pas toujours respectés par la mission qui arrivait parfois à l'improviste un, deux ou trois jours après; malgré cela, les personnes allaient dans les champs pour inviter les planteurs à venir participer à la rencontre.

Dans tous les villages, à la question de savoir s'ils veulent reprendre la culture du coton, les planteurs répondaient chaque

La sécurité

Malgré les appréhensions liées à la situation post conflit des zones visitées, la mission n'a eu aucun problème de sécurité sur le terrain. Certaines équipes ont eu à effectuer, parfois contre leur gré, quelques trajets la nuit sans aucun problème. La satisfaction réside dans le fait que la situation sécuritaire dans la zone de production semble avoir été maîtrisée.

2.

CADRE HISTORIQUE ET ENVIRONNEMENT INSITUTIONNEL



2. CADRE HISTORIQUE ET ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

2.1 Cadre historique de la filière coton en RDC

2.1.1 Introduction du coton au Congo

Le coton a été introduit au Congo entre le 17^{ème} et le 18^{ème} siècle. Peu après le début de la colonisation, le Gouvernement du Congo Belge s'engagea dans un processus de développement de la culture paysanne, basé sur l'imposition à travers la propagande. Ceci a eu pour avantage d'intégrer les populations rurales dans une économie monétaire à travers un accroissement sensible de leurs revenus et de permettre, grâce à la forte production vivrière induite, de fournir des vivres en quantités suffisantes, aux populations des grands centres urbains et miniers.

La première société cotonnière, dénommée COTONCO, fut créée en 1920 avec l'appui du Gouvernement. Ce dernier adopta par la suite, une série de mesures législatives destinées à stimuler l'initiative privée tout en préservant les intérêts des planteurs. On peut citer la promulgation du décret du 1^{er} août 1921 pour réglementer la culture, l'achat, l'égrenage et le transport du coton au Congo. Ce décret a permis l'installation d'autres égreneurs privés à qui on a octroyé des concessions de zones exclusives d'achat de coton graine.

L'installation des usines s'est faite au fur et à mesure de l'accroissement de la production. De 1.000 tonnes en 1920, la production passa à 30.000 tonnes en 1930. En 1940, elle atteignait 135.000 tonnes de coton graine. Il y a eu un relâchement pendant la seconde guerre mondiale (1940-1945), au profit de la production de caoutchouc dont la métropole avait d'importants besoins pendant cette période.

2.1.2 Phase de croissance de la filière

Au sortir de la guerre, pour booster à nouveau la production, le Gouvernement adopta le Décret Cotonnier du 18 juin 1947 qui modifia la fixation du prix et le paiement des planteurs. Le rôle des sociétés cotonnières se réduisit à celui d'usinier prestataire de services aux planteurs et ceci, à un tarif déterminé. Tout le mécanisme était géré par le Comité de Gérance (COGERCO) de la Caisse de Réserve, le coton fibre étant vendu sur le marché international par le Comptoir de Vente des Cotons du Congo (COVENCO). La production a repris alors de plus belle, pour atteindre en 1952, une quantité de 160 000 tonnes, puis la barre inégalable de 180 000 tonnes de coton graine en 1959.

Cette performance était due à la structure de l'économie cotonnière qui reposait sur le trépied constitué par la COGERCO, les sociétés cotonnières proprement dites et le COVENCO, le tout ayant à la base une masse de près de 800 000 planteurs encadrés à travers un système d'imposition.

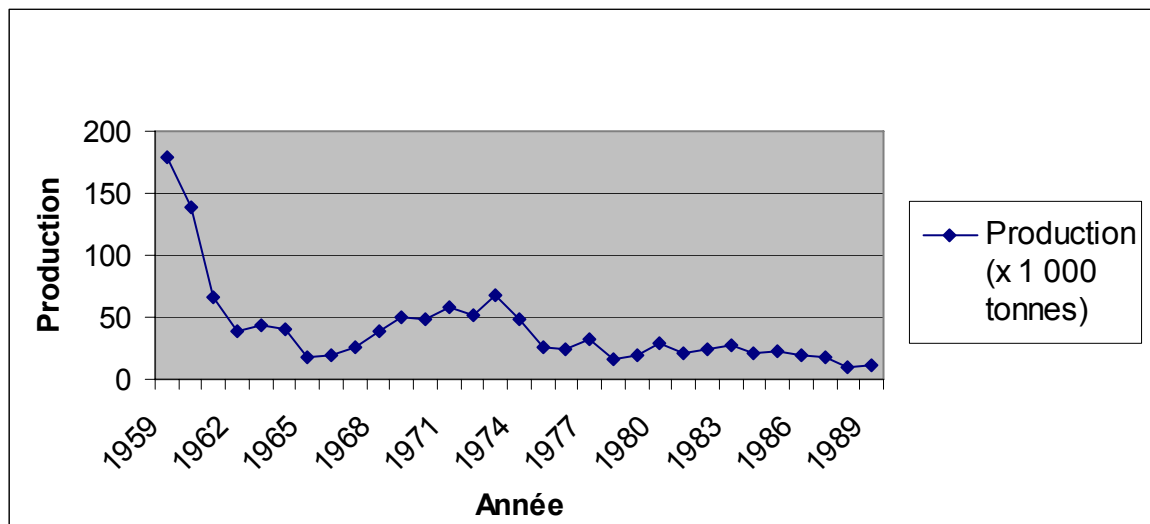
Le rôle de chacun des trois maillons du trépied se résumait comme suit :

- La COGERCO: était un organisme public qui s'occupait du financement des campagnes cotonnières et qui assurait le développement économique et social des régions cotonnières. La COGERCO avait la responsabilité des activités d'achat de coton graine, de propagande, d'encadrement de la production et d'entretien des routes. Les sources de financement de la caisse étaient constituées, d'une part, des emprunts bancaires et, d'autre part, des recettes de vente de la fibre de coton. La COGERCO jouait aussi le rôle de caisse de stabilisation. Elle constituait des réserves lors des périodes de meilleures cotations sur le marché mondial et utilisait ses réserves pour stabiliser les prix d'achat du coton graine aux producteurs lorsque les cours mondiaux connaissaient des chutes
- Les sociétés cotonnières: étaient des sociétés privées, propriétaires des usines d'égrenage du coton graine. Ces usiniers travaillaient à façon pour le compte de la COGERCO et étaient rémunérés sur leurs prestations. Étant donné leur implantation sur l'ensemble du pays, la COGERCO leur avait cédé quelques-unes de ses activités notamment l'achat de coton graine, la propagande et l'encadrement de la production, avec en bout de ligne la mise en place des financements nécessaires
- Le COVENCO: était une société mixte constituée par la COGERCO et les sociétés cotonnières; elle avait pour rôle de commercialiser le coton fibre. Les recettes des ventes étaient réparties entre la COGERCO et les sociétés cotonnières suivant un principe défini au préalable. Le COVENCO était autorisé à prélever 1% des recettes de ventes pour son fonctionnement.

2.1.3 Phase de déclin de la filière

A partir de 1960, la production cotonnière subit de nombreux aléas et fait l'objet d'une chute sans précédent comme l'indique la figure 6 relative à l'évolution de la production cotonnière de 1959 à 1989:

Figure 6 : Évolution de la production cotonnière de 1959 à 1989



La filière coton du Congo est en crise depuis cette date, suite aux désordres politiques qui suivirent l'accession du pays à l'indépendance. La production record de 1959, qui avec ses 180.000 tonnes, mettait le Congo à la première place africaine, est un lointain souvenir car, elle n'était plus que de 17.000 tonnes en 1965, de 11.000 tonnes en 1989 et de 800 tonnes au cours de la campagne 2006. Cette production a connu quelques remontées qui n'ont jamais pu se maintenir. Les cartes géographiques ci-dessous schématisent l'atrophie progressive de la production cotonnière en RDC depuis l'indépendance.

Figure 7 : Évolution géographique de la culture du coton depuis 1957

Carte de la production cotonnière de 1957 à 1960



Carte de la production cotonnière en 1988



Source : La Cotonnière au Zaïre 157
Dr Ir J. Demol
Professeur ordinaire à la F.S.A. G2
Publication no 29

Source : Étude de faisabilité de la Cfdt 1988 et statistique CSCO

Carte de la production cotonnière en 1995



Carte de la production cotonnière en 2005 (actuelle)



Source : Statistique CSCO et CDN

Source : CDN et CTL

Influence de la zaïrianisation

La zaïrianisation du début des années 70, basée sur le changement de nom du pays et la nationalisation des entreprises, a fortement influencé la décroissance de la production. Dans la filière coton, la zaïrianisation s'est traduite par la création en 1971, de l'Office National des Fibres et TEXTiles, en abrégé ONAFITEX.

En 1972, les sociétés cotonnières ont été nationalisées et leur gestion confiée à l'ONAFITEX. La baisse de la production cotonnière et vivrière fut spectaculaire. Les paysans démotivés se sont repliés progressivement sur des cultures de subsistance car leurs récoltes de coton graine restaient entreposées pendant deux à trois ans, sans être achetées.

L'ensemble de l'économie zaïroise s'étant retrouvée à l'image de l'économie cotonnière, l'État zaïrois a dû faire marche arrière à partir de 1976, et revenir à une économie mixte, avec rétrocession de 60 % de la valeur des sociétés privées, aux anciens propriétaires qui avaient été dépossédés lors de la zaïrianisation.

L'ONAFITEX fut dissoute en 1978, avec en bout de ligne la création de cinq sociétés cotonnières mixtes. Les actionnaires étaient les Sociétés Textiles et l'État représenté par un organisme de régulation, la Caisse de Stabilisation Cotonnière (CSCO). Depuis la dissolution de l'ONAFITEX, l'actionnariat des sociétés privées créées a connu des changements qui se sont traduits par la diminution des parts de l'État et même de son retrait de COTOLU, de CDL et de CCC (cf. tableau 2 à la section 2.2.2).

Influence des troubles socio-politiques

En 1993, l'élan de développement de la filière coton a été stoppé par les pillages dont les sociétés cotonnières ont été victimes et qui ont abouti au vol et à la destruction de tout le matériel agricole, le matériel roulant, le matériel de génie civil et les intrants agricoles en stocks.

C'est grâce à l'attachement de la population à cette culture et à sa détermination, que les sociétés cotonnières ont pu poursuivre malgré elles l'activité cotonnière qui a finalement été stoppée nette par les guerres de 1996 et 1998.

2.1.4 Importance historique du coton en RDC

Au cours des quarante dernières années, d'importants investissements ont été faits dans la filière coton à travers la construction d'unités de transformation du coton graine, du coton fibre et de la graine de coton. De ce fait, la filière a été, jadis, l'un des principaux moteurs de développement du monde rural par sa couverture nationale, la mise en place du système d'encadrement agricole, l'entretien des routes rurales et des désertes agricoles ainsi que la construction de plusieurs infrastructures rurales à travers le pays (hôpitaux, écoles, etc.). Elle a, en plus, joué un rôle dans la stabilisation en freinant l'exode rural.

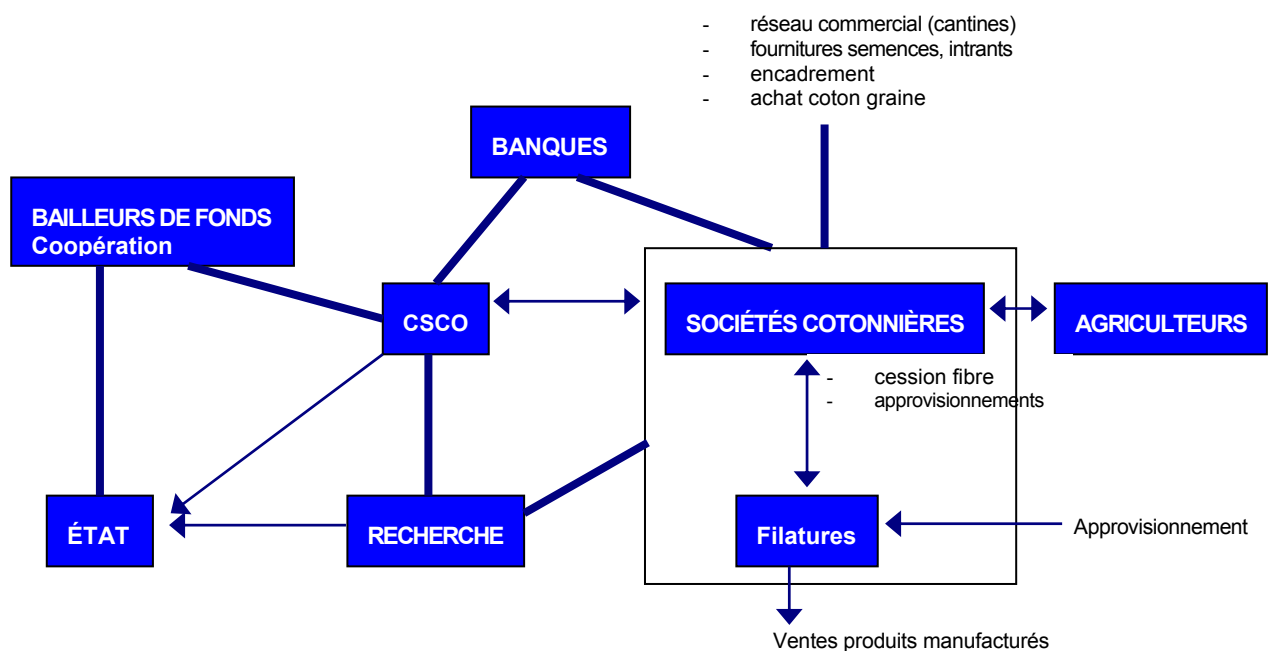
2.2 Cadre institutionnel

2.2.1 Aperçu général des acteurs de la filière cotonnière aujourd'hui

La filière cotonnière est composée de différents intervenants dont le degré d'implication et d'activités a varié dans le temps. La figure 8 ci-dessous schématise les principaux acteurs qui jouent ou ont joué un rôle déterminant dans la filière. Ceux-ci peuvent être divisés en trois catégories :

- Les acteurs économiques: Il s'agit plus spécifiquement, des planteurs et de leurs associations, des sociétés cotonnières, des sociétés textiles et des commerçantes de textile
- Les acteurs étatiques et para-étatiques : Il s'agit de l'État à travers les services de certains de ses ministères, dont :
 - Le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage, de qui relève la CSCO
 - Le Ministère du Plan
 - Le Ministère du Développement Rural
 - Le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique (MRST) de qui relève l'INERA.
- Les fournisseurs de services : tels les institutions financières, les transporteurs, et les fournisseurs d'intrants et de pièces de rechanges
- Les organismes de coopération bi et multilatérale.

Figure 8 : Structure de la filière coton aujourd'hui.



2.2.2 Les acteurs économiques de la filière cotonnière aujourd'hui

Les agriculteurs et agricultrices de coton

Les agriculteurs et agricultrices constituent le socle de la filière cotonnière. Ils étaient 800 000 au seuil de l'indépendance et avaient contribué en 1959, à écrire les plus belles pages de l'histoire de la filière coton en RDC. Leur nombre n'a guère dépassé les 6 000 planteurs au cours des quatre dernières campagnes, les autres ayant abandonné la culture cotonnière pour maintes raisons évoquées par ceux et celles rencontrés par la mission, à savoir :

- Arrêt des activités par les sociétés cotonnières en raison, d'une part, de la baisse de la production et, d'autre part, des importants troubles socio-politiques (pillages et guerres) de ces quinze dernières années
- Retards dans le démarrage des achats et perte de poids du coton graine en découlant. Parfois les récoltes de certaines campagnes n'étaient pas achetées, faute de liquidités dans les sociétés cotonnières
- Manque de transparence et de confiance dans la pesée
- Faiblesse du prix d'achat du coton graine comparativement aux prix des vivriers
- Libéralisation des activités minières (diamant dans le Kasai et or dans le Maniema)
- Développement du commerce des produits vivriers consécutif à la libéralisation de activités minières et à la forte demande en Angola
- Pénibilité du travail manuel à la houe
- Retard dans la distribution des semences
- Retard dans la distribution des insecticides
- Détournement des insecticides par les encadreurs (les champs ne reçoivent pas les doses nécessaires alors que la redevance est prélevée pour la surface annoncée et non la quantité effectivement pulvérisée).

Les organisations professionnelles agricoles

Du point de vue organisationnel, les associations et regroupements de planteurs ont connu une effervescence au début des années 90 et ceci avec très peu d'apport externe. En général, ces organisations étaient très actives dans la production et la commercialisation des vivriers. Leur présence dans la filière cotonnière était négligeable. Plusieurs organisations ont disparu ou cessé leurs opérations en raison des différentes guerres et des mouvements de personnes. Néanmoins, quelques organisations très dynamiques continuent d'opérer. Certaines ont été rencontrées par la mission. L'organisation du paysannat en association constitue un atout important dans une éventuelle relance de la filière cotonnière. On retrouve en annexe 4 la liste des organisations professionnelles agricoles rencontrées.

Figure 9 : Les responsables du CADAP et les membres de la mission à Tshimbalanga dans le Lualaba (Sud-Katanga)



Source : Équipe de mission

Parmi les organisations rencontrées, quelques-unes ont retenu l'attention de la mission en raison de l'existence de documents officiels d'enregistrement, de réalisations concrètes sur le terrain et de l'existence de relations d'affaires avec d'autres acteurs de la filière. Citons à titre d'exemple, la CADAP dont les réalisations sont nombreuses au niveau de la négociation (crédit et acquisition d'actifs immobiliers), de la réhabilitation du centre de dressage de Kabengele / Kayeke et du lobby envers les autorités administratives.

L'existence de ce type d'organisation est une force qui pourrait aider à relancer le coton dans certaines régions. La CADAP est un atout certain dans le Lualaba. En effet, elle présente les caractéristiques suivantes qui laissent entrevoir de réelles possibilités, pourvu qu'on lui apporte un peu d'appui extérieur du point de vue organisationnel :

- elle est dirigée par des leaders dynamiques
- elle évolue dans l'activité cotonnière qui est à même de lui procurer des ressources financières.

Les sociétés cotonnières

Le rôle traditionnel des sociétés cotonnières se résume comme suit :

- Encadrement de la production de coton graine (appui conseil, fourniture d'intrants, vente de produits de première nécessité aux planteurs)
- Achat et égrenage du coton graine
- Vente de la fibre aux entreprises textiles – propriétaires des sociétés cotonnières
- Entretien des routes de desserte agricole.

Depuis leur création, après la dissolution de l'ONAFITEX, les sociétés cotonnières ont connu des fortunes diverses (figures 10 et 11). Le tableau 2 ci-dessous présente l'état dans lequel les sociétés cotonnières se trouvent actuellement. Il ressort de ce tableau qu'il existe six sociétés cotonnières sur le territoire de la RDC dont une seulement est en opération, soit la COTOLU dans le Lualaba (Sud Katanga). La CODENORD est en liquidation et les autres en veilleuse.

De ces 6 sociétés cotonnières, seule la COTONCO est une société d'État, les autres étant toutes des sociétés privées ou semi privées et l'État étant actionnaire minoritaire. Chacune des sociétés est intimement liée à une entreprise textile qui se trouve être l'actionnaire principal. Les sociétés de textiles étaient, et demeurent dans le cas de la COTOLU, le client de la fibre et même le fournisseur d'intrants agricoles (insecticides et engrais) et industriels (carburant et pièces de rechange d'égrenage).

Compte tenu que les sociétés cotonnières et leurs actionnaires du secteur textile avaient le plus souvent les mêmes gestionnaires, leur objectif principal était de faire produire du coton graine par les planteurs³ en vue d’approvisionner l’industrie textile en fibre. Les sociétés cotonnières ont souffert de la situation dominante des sociétés textiles dans leur organisation et leur fonctionnement. En effet les difficultés de trésorerie de ces dernières leur étaient répercutées au point qu’elles mêmes se trouvaient dans des difficultés financières et dans l’incapacité de satisfaire correctement les planteurs.

L’intégration verticale de la filière et l’assujettissement des sociétés cotonnières aux sociétés textiles affectent nécessairement leur capacité à obtenir les meilleurs prix pour leurs produits et à viser la rentabilité des opérations. Dans ces conditions, le risque est grand, dans le cadre d’une relance, que les sociétés cotonnières, et en bout de ligne les agriculteurs et agricultrices, subventionnent les opérations des sociétés textiles en fournissant une matière première en deçà du prix du marché. Les discussions sur le plan de relance suite au dépôt du présent rapport devront tenir compte de cet aspect.

Figure 10 : Les bâtiments de l’usine de COTOLU à Tshimbalanga dans le Lualaba (Sud-Katanga) non atteints par les pillages



Source : photo prise par la mission.

Figure 11 : Les bâtiments de l’usine de CDL à Uvira (dans le Sud-Kivu), rasés par les pillages.



Source : photo prise par la mission.

³ Les planteurs sont parfois intégrés à l’organigramme de la société cotonnière. Par exemple à la page 7 du Contrat-Programme (signé en octobre 05) entre le Gouvernement congolais et la société COTOLU, le tableau no 2 relatif à l’évolution du personnel fait apparaître une ligne « planteurs »

Tableau 2 : Sociétés créées après la dissolution de l'ONAFITEX

Provinces	A la dissolution de l'ONAFITEX		Aujourd'hui		État général des sociétés cotonnières			
	Sociétés	Prop.	Sociétés	Prop.	Gestion	Usines	Personnel	Activités
Équateur	COTON-ZAIRE	État : 100%	COTONCO (COTON CONGO)	État : 100%	En veilleuse	En 1990 : 7 usines capacité de 14 868 t. En 2006 : 3 pillées (Gemena, Pandu, Dula); 3 très vétustes (Mogalo, Bubanda, Libenge); 1 récupérable (Bokele)	En 1996 : dégraissage suite à la baisse de la production; de 399 agents à 99 dont les salaires sont impayés à ce jour En 2006 : dispersé mais certains attendent encore	Baisse des activités avec la chute de la production. Arrêt total depuis le début des guerres
P. Orientale	SOTEXCO (SOCIÉTÉ TEXTILE et COTONNIÈRE)	État : 25% SOTEXKI : 25% CFDT : 25% SFI : 25%	CODENORD	État : 25% SOTEXKI : 37,5% UCC (CFDT) : 37,5%	En liquidation	En 1990 : 10 usines capacité de 26 340 t. En 2006 : 2 en fonction (Makongo, Titule dans Bas Uele); 1 récupérable (Mahagi dans Ituri); 7 non fonctionnelles	Une partie du personnel est en place et continue d'encadrer les planteurs	Poursuite des activités
Kasaï et Maniema	La COTONNIÈRE	État : 63% UTEXAFRICA : 37%	La COTONNIÈRE	État : 39% UTEXAFRICA : 59,4% Privés Belges: 1,6%	En veilleuse. Le PCA nommé par l'État n'a aucune idée de la gestion	En 1990 : 8 usines capacité de 26 460 t. En 2006 : 1 fonctionnelle (Lubao dans Kasaï); 3 récupérables (Luputa dans Kasaï; Samba et Wamaza dans Maniema)	Une partie du personnel est en place et se débrouille (location des habitations et paiement de primes à partir des recettes)	Baisse des activités avec la chute de la production. Arrêt total depuis le début des guerres
Nord Katanga	ESTAGRICO (Sté Agricole et Cotonnière de l'Est)	État : 25% UNIBRA: 75% Après UNIBRA rachète toutes les parts de l'État	CCC (Compagnie Cotonnière Congolaise)	UTEXAFRICA : 50% UCC (CFDT): 50%	En veilleuse	En 1990 : 4 usines capacité de 11 340 t. En 2006 : 4 pillées.	Dispersé	Arrêt total depuis le début des guerres
Sud Kivu			CDL (Cotonnière Du Lac)	UTEXAFRICA : 50% UCC (CFDT): 50%	En veilleuse	En 1990 : 1 usine capacité de 3 3780 t. En 2006 : 1 pillée; Locaux occupés par les militaires	Dispersé	Arrêt total depuis le début des guerres

Provinces	A la dissolution de l'ONAFITEX		Aujourd'hui		État général des sociétés cotonnières			
	Sociétés	Prop.	Sociétés	Prop.	Gestion	Usines	Personnel	Activités
Sud Katanga	COTOLU (COTOnnière du LUalaba)	État : 25% Privés (SOLBENA, Hasson et Frères, autres) : 75%	COTOLU	SINTEXKIN: 96% UPAK (Usine de Panification de Kin): 2% Dumba Karung : 1% Tshata : 1%	Active	En 1990 : 2 usines avec une capacité de 5 796 t. En 2006 : 2 en fonction (Dilolo et Sandoa dans le Lualaba)	En place et actif mais réduction du dispositif d'encadrement	Poursuite des activités

Source : Informations de terrain complétées avec les documents cités en note de bas de page⁴

⁴ Le cotonnier au Zaïre, J. Demol et al, 1992, p144 et Requête Code des Investissement rédigée par la CCC en 1998.

Les industriels du textile

L'industrie textile, qui comprend, d'une part, des entreprises de confection et de bonneterie et, d'autre part, des usines de filature, tissage, teinture et impression de tissu, est aujourd'hui sinistrée.

À la suite de la dissolution de l'ONAFITEX, les sociétés textiles sont devenues les propriétaires des sociétés cotonnières avec comme objectif de garantir leur propre approvisionnement en fibre, en quantité, en qualité et aux meilleurs prix. Ces sociétés sont confrontées depuis une quinzaine d'années à plusieurs maux :

- La chute drastique de la production de coton graine
- La concurrence des produits en provenance de la Chine
- L'importation des friperies qui a contribué à faire disparaître les tailleurs
- La baisse du pouvoir d'achat de la population, qui préfère les produits moins chers de la friperie et ceux importés de la Chine
- Le plagiat des motifs de l'industrie congolaise par des fabricants asiatiques avec la complicité de certains commerçants congolais
- La forte concurrence du secteur informel qui arrive très souvent à se soustraire des procédures officielles d'importations et des droits d'entrée sur les biens et produits
- L'instabilité de la monnaie locale
- L'agressivité de la fiscalité
- Le très mauvais état des infrastructures (routes, ports...).

Pour survivre, les entreprises locales ont demandé la protection du gouvernement congolais et l'ont obtenue en avril 2002 sous la forme de contingentements en vue de limiter l'importation d'imprimés en provenance d'Asie. Mais ces mesures n'ont jamais été appliquées. Conséquemment, l'industrie du textile a continué à se détériorer. Le tableau 3 ci-dessous présente la situation actuelle des sociétés textiles, en prenant comme repère l'existant des années 80.

Tableau 3 : Les sociétés textiles en 1980 et leur situation aujourd'hui

Situation dans les années 80				Situation aujourd'hui
Sociétés textiles	Villes	Provinces	Capacités annuelles (tonnes de fibre)	
UTEXAFRICA	Kinshasa	Kinshasa	7 000	Fusion avec la société CHA (50% des actions) pour donner CONGOTEX; Importation d'écrus de la Chine et du Nigeria.
SOTEXKI	Kisangani	Orientale	3 500	Activités au ralenti pour insuffisance de matières premières
SINTEXKIN	Lubumbashi	Katanga	1 500	Activités au ralenti pour insuffisance de matières premières et concurrence sur le marché du textile
FILTISAF	Kalemie	Katanga	1 000	En faillite depuis 1990
SOLBENA	Lubumbashi	Katanga	500	En faillite depuis 1992

Vers les années 80, il existait cinq sociétés textiles dans le pays, avec une capacité de traitement annuel de 13 500 tonnes de fibres. Dans les années 90, les sociétés Filtisaf et Solbena ont disparu du marché du textile.

Récemment, la SOTEXKI a été fermée mais quelques individus persistent à maintenir la production avec des rendements modestes et à partir de la production de fibre de CODENORD et de l'importation de l'Uganda par avion. L'avion transporte entre une vingtaine et une trentaine de tonnes de fibre à raison de 0,75 \$US / kilo. Ce coton égrené en Uganda provient de planteurs congolais de la plaine de Djegu (Province Orientale).

En ce qui concerne UTEXAFRICA la plus grande société textile du Congo, son principal actionnaire TEXAF et le groupe CHA (groupe chinois), actionnaire de Congo Textiles Printers-CTP), ont signé en 2002 un accord de joint-venture. L'objectif visé est de relancer l'industrie textile basée sur le regroupement des sites de production de l'UTEXAFRICA et de CPA et sur le redémarrage de la production du wax mise à l'arrêt depuis 1994. Il a été prévu que UTEXAFRICA se scinde en deux sociétés, CONGOTEX et IMMOTEX, la première devant s'occuper de relancer la production du wax tandis que la seconde, de gérer les biens immobiliers de UTEXAFRICA et de CPA. Les actionnaires de CONGOTEX sont : TEXAF (50%) et CHA (50%). Grâce au groupe CHA qui dispose de huit usines et d'une grande expérience de commercialisation d'imprimés en Afrique, la nouvelle société CONGOTEX importe des écrus de Chine et du Nigeria.

Afin de donner une chance de réussite à la joint-venture, le gouvernement a accordé au projet une exonération de certaines taxes pendant une période de deux ans.

Quant à SYNTEXKIN, elle poursuit une production modeste, grâce d'une part, à la petite production de fibre de COTOLU et d'autre part, aux importations de fibre de la Zambie. Elle aussi a bénéficié des faveurs de l'État à travers sa filiale COTOLU. En effet, en octobre 2005, l'État et COTOLU ont signé un contrat programme sur une période de trois ans permettant l'octroi d'avantages fiscaux, parafiscaux et tarifaires.

Ces trois dernières années l'industrie textile ne traite que, bon an mal an, entre 5 000 et 10 000 tonnes de coton fibre par année⁵.

[Les commerçants de pagnes](#)

Dans la région de la capitale nationale, le commerce des pagnes est très structuré et relève du secteur informel. L'association « Femmes Commerçantes et Navigantes » (AFECONA) est une structure qui gère l'importation et la commercialisation des pagnes. L'association traite l'importation de 20 000 tonnes de pagnes par année pour un chiffre d'affaires de 10 millions \$US par année. Le financement des affaires fait appel à des organisations de type « tontine », organisations qui s'appuient sur le membership de l'AFECONA.

⁵ Eric Tollens, table ronde sur l'agriculture 19 et 20 mars 2004

Il est également utile de mentionner que la capacité totale des usines de filature et de tissage est évaluée à 12 000 tonnes de coton fibre, soit sous le niveau actuel des importations de l'AFECONA.

La relance de la filière devra nécessairement donner lieu à des discussions avec cette organisation, plus particulièrement en ce qui a trait à la commercialisation de la production des usines congolaises.

Dans la région d'Uvira, le commerce des pagnes fait appel à des grossistes et à un réseau de détaillants. Cependant, ces grossistes et détaillants sont dans la plupart des cas des intermédiaires dépendant des grands distributeurs de Bukavu comme Cotecha et Panju.

Dans la région de l'Ituri, la Sotexki a un magasin à Bunia, mais très peu de commerçants vendent ses produits. Les pagnes vendus par les commerçants proviennent pour la plupart de l'Uganda et de la Chine.

2.2.3 Les acteurs étatiques et para-étatiques de la filière cotonnière

Compte tenu des études de filières qui ont précédemment été effectuées dans le cadre du PMURR, nous ne croyons pas nécessaire de traiter des fonctions de ces ministères en général. Nous avons plutôt choisi d'analyser les liens spécifiques de ces ministères avec la filière cotonnière.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

C'est la principale institution couvrant le secteur des cultures vivrières et industrielles dont le coton. Ce Ministère est chargé d'élaborer la politique générale agricole, de mettre en œuvre la politique des prix et celle de la commercialisation des produits agricoles, de fournir des services de vulgarisation et de superviser les institutions agricoles para étatiques. Selon le décret numéro 02/027 du 16 septembre 2003, les mandats du Ministère touchent toute la filière cotonnière, à savoir :

- La production de coton en fonction d'objectifs planifiés
- L'encadrement des associations de producteurs
- L'élaboration de la politique cotonnière
- La conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation de programmes et des projets relatifs à la filière
- La promotion de la production de coton graine et de la transformation du produit
- La surveillance et la gestion de l'aspect bio sanitaire
- L'orientation et l'appui aux opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers intéressés à investir dans le secteur du coton
- La collecte, l'analyse et la publication des données statistiques pertinentes à la filière.

Afin de réaliser ses mandats, le Ministère s'appuie sur 8 directions normatives et 8 services nationaux. Parmi ces 8 services nationaux, 4 s'adressent plus particulièrement à la filière cotonnière :

- Statistiques agricoles
- Vulgarisation
- Motorisation agricole
- Coordination nationale des centres agricoles.

Le Ministère possède également sous sa tutelle douze (12) centres agricoles peu fonctionnels et trois (3) entreprises dont la Caisse de Stabilisation Cotonnière.

Caisse de Stabilisation Cotonnière (CSCO)

La dissolution de l'ONAFITEX en 1978, a débouché sur une restructuration profonde de la filière coton et ceci à travers deux décisions importantes: (i) rétrocession des usines au secteur privé notamment aux sociétés textiles et (ii) création d'un Établissement Public de l'État Congolais, placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et sous la tutelle financière du Département du Portefeuille et dénommé Caisse de Stabilisation Cotonnière (CSCO). Selon les statuts, avec son siège à Kinshasa, la CSCO est dirigée par un comité de gestion de sept membres composé du Président Délégué Général, de deux directeurs et des représentants des Départements du Portefeuille, de l'Agriculture, de l'Économie Nationale et des Finances.

L'idée des pouvoirs publics à la création de la CSCO était de recréer le trépied qui a été à la base des succès des temps passés, c'est dire COGERCO-COVENCO-Sociétés Cotonnières, avec en bout de ligne pour la CSCO, un rôle de caisse de réserve (d'où la dénomination « Caisse de Stabilisation »). Seulement, la chute de la production de coton graine et la morosité qui s'en est suivie avaient changé la donne, en ce sens que :

- La priorité n'était plus à l'exportation sur le marché international, à l'instar des activités passées de COVENCO, mais plutôt à la satisfaction de la demande intérieure en fibre de coton
- Le déséquilibre financier de la filière engendré par la baisse de la production, ne permettait pas de faire des réserves financières.

L'idée de départ devant se conformer aux réalités du moment, d'autres rôles ont dû être assignés à la CSCO, à savoir :

- Promouvoir la production du coton
- Réglementer la filière
- Superviser et coordonner les activités de la filière coton.

Dans la pratique, la CSCO a mené les activités suivantes :

- Organisation de la commercialisation de la fibre : Répartition de la production de coton fibre entre les sociétés textiles; négociation auprès des banques des crédits pour l'achat du coton graine; contrôle de la qualité du coton fibre (existence à la CSCO d'un laboratoire pour le classement de la fibre) et fixation des prix du coton fibre
- Gestion des avoirs de la filière : un Fonds de Relance a été créé, sur la base d'un prélèvement de 7% effectué sur les ventes des produits textiles et ceci pour permettre de financer les activités des sociétés cotonnières liées à l'encadrement des planteurs et l'entretien des pistes (la CSCO suit l'approvisionnement de la caisse et la répartition des fonds)
- Gestion du système de péréquation des coûts de transport de la fibre
- Fixation des prix du coton graine
- Affectation des aides extérieures négociées par le Gouvernement (prêts et dons)
- Coordination de la recherche cotonnière
- Représentation de l'État au sein du Conseil d'Administration des Sociétés Cotonnières.

Le système qui était basé sur le co-financement et la co-gestion, nécessitait un consensus au niveau des acteurs. Mais très vite, certains d'entre eux se sont sentis lésés notamment au niveau de la répartition des fibres. Ils ont dénoncé l'arbitrage de la CSCO et chaque société textile est rentrée en contact direct avec les sociétés cotonnières pour négocier voire imposer leurs conditions d'acquisition de la fibre. En outre, les pouvoirs de contrôle de la CSCO sur l'utilisation des Fonds de la Relance, ont été considérablement atténués.

La Caisse a perdu beaucoup de crédibilité auprès des acteurs au point que ses activités se limitaient en 2004, aux analyses de la qualité de la fibre de coton produite localement et quelques fois importée. Toutefois, ces analyses étaient conditionnées à l'envoi des échantillons par les sociétés cotonnières et textiles. Cependant, la guerre ayant rendu la grande majorité des zones cotonnières non opérationnelles, le laboratoire est fermé.

Aujourd'hui, selon de nombreux acteurs de la filière, la CSCO n'a plus sa raison d'être, à moins que ses attributions soient redéfinies.

Le SENASEM

Le SENASEM (service national des semences) est un service spécialisé du Ministère. Il a pour mission de contrôler et de certifier la semence chez les premiers multiplicateurs. Il existait des fermes semencières primaires dans les principales régions agricoles du pays. Les sociétés cotonnières étaient associées de près à la gestion de ces fermes. Dans ces stations, la multiplication des variétés obtenues par la recherche permettait un approvisionnement des sociétés cotonnières en semences de bonnes qualités. Le SENASEM était également chargé du contrôle de la qualité des semences diffusées. Les principales fermes semencières qui fournissaient les semences de coton il y a plus de 20 ans étaient Dingila dans la province Orientale, Bili en Équateur et Kisamba dans le Maniema. Ce service n'a pratiquement aucune activité faute de

moyens. Il faut par contre noter que la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de juillet 2006 prévoit un appui en renforcement institutionnel du SENASEM via un projet financé par la BAD (PARSAR).

Les actions du Ministère de l'Agriculture seront au centre de la relance de la filière aussi bien au niveau des services offerts que de l'élaboration des différentes politiques affectant la filière coton.

[Ministère du Plan \(MP\)](#)

Le Ministère du Plan possède des interfaces avec le Ministère de l'Agriculture à travers sa direction de contrôle et de suivi (DCS), sa direction des secteurs productifs dont celui de l'agriculture (DCP) et sa direction des infrastructures (DI). Cette dernière direction agit au niveau des secteurs d'appui à la production que sont le transport, les télécommunications, l'énergie, l'eau et les travaux publics.

Ce ministère a sous sa tutelle trois (3) organismes publics : L'institut de statistique (INS), l'agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) et le fonds de solidarité pour la reconstruction nationale (FSRN). Ces organismes publics pourraient jouer un rôle important dans la relance de la filière si vitalisés et dotés de budgets opérationnels.

[Ministère du Développement Rural \(MDR\)](#)

Le rôle de ce ministère a trait à la coordination des actions en milieu rural, à l'élaboration des politiques et stratégies de développement rural et la coordination et l'intégration des programmes en milieu rural.

À travers sa direction normative de l'économie rurale, le Ministère a pour mandat d'assister les paysans par l'octroi de crédits agricoles et la promotion de l'épargne rurale.

C'est au sein de son service national des coopératives et organisations paysannes (SENCOOP) qu'on pourrait concevoir une interface avec la filière cotonnière. Son service national d'information rurale pourrait également y être mis à contribution de même que le service national de traction animale et celui des voies de dessertes agricoles (DVDA).

[Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique \(MRST\)](#)

Ce ministère bénéficie d'un financement qui a fortement décliné ces dernières années. Le Ministère a sous sa tutelle dix-huit (18) centres et instituts de recherche dont l'INERA (Institut national pour l'étude et la recherche agronomique) qui est pertinent à la relance de la filière du coton.

[La recherche agronomique](#)

Créé par l'ordonnance n°70-061 du 12 mars 1970, complétée par l'ordonnance n°78-211 du 5 mai 1978, l'INERA fait partie du domaine public. Il a pour mission de promouvoir le développement scientifique de l'agriculture en RDC, programmer, coordonner, suivre et évaluer toutes les activités de recherche agronomique du pays. Il a également pour mission de renseigner

Le Gouvernement et les organismes de recherche sur toutes les activités de la recherche agronomique en RDC, mener les activités de recherche pouvant aboutir à des résultats « vulgarisables » et susceptibles d'augmenter et d'améliorer la production agricole.

L'INERA a connu d'énormes difficultés notamment sur le plan budgétaire, au point que vers la fin des années 80, faute de crédit de recherche suffisant, seulement 7 des 22 stations existantes étaient opérationnelles. Toutefois, il faut noter que, suite aux réformes en 1986 dont l'INERA a fait l'objet, les centres de NGandajika et Bambesa ont joué un rôle important dans la recherche cotonnière grâce aux relations privilégiées avec la Faculté des Sciences Agronomique de Gembloux (Belgique). Le Projet d'Appui à la Recherche Cotonnière (1986-1990) financé par la Coopération Belge a permis de poursuivre les travaux d'amélioration classique, d'introduction du Glandless, et de protection phytosanitaire.

Figure 12 : Marque des militaires sur le mur d'un bâtiment du centre de recherche de N'Gandajika



Source : photo prise par la mission

Avec l'arrêt de l'aide de la Coopération Belge, les pillages de 1991 et 1993, les guerres de 1996 et 1998, les activités de recherche ont été interrompues.

Aujourd'hui, le centre de Ngandajika que la mission a eu l'occasion de visiter, est dans un état déplorable à cause de la guerre. En effet, les militaires⁶ ont tout détruit pendant l'occupation du centre de 1999 à 2003

Figure 13 : Plants de cotonniers en pot au centre de recherche de N'Gandajika.



Source : photo prise par la mission

Les chercheurs sont en train de revenir progressivement et depuis 2005 une petite équipe opérationnelle est sur place, avec à leur tête un Directeur du Centre. L'équipe tente de sauver le matériel végétal d'élite qui a pu être trouvé sur place en procédant à l'épuration et à la mise en place d'un hectare de la variété Zaïre et de 2 hectares de la variété SCG.

Le coton produit sera égrené grâce à une petite égreneuse de la station qui semble encore fonctionnelle. En outre, l'équipe projette

de rentrer en contact avec la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique) pour examiner la possibilité de récupérer les variétés perdues.

⁶ Selon les chercheurs, ce sont près de 3 000 militaires qui sont arrivés à l'improviste pour occuper le centre INERA de NGandajika

Les chercheurs de Ngandajika disent n'avoir aucune information sur la situation du centre de Bambesa. Une équipe de la mission a pu rencontrer à Kisangani des membres du personnel technique du centre de Bambesa. Il ressort qu'aucun chercheur n'est en place et que le matériel semble ne pas être opérationnel.

De toutes les façons, la recherche cotonnière a besoin d'être remise sur pied pour permettre une viabilité de la filière coton. Il est bon de noter que dans le cadre du Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PRESAR), le centre NGandajika a été retenu comme ferme semencière pour les cultures vivrières.

2.2.4 Les fournisseurs de services à la filière cotonnière

Le financement de la filière

Les institutions financières – le système bancaire

Malgré l'étendue de son territoire, la RDC est sous bancarisée avec une dizaine de banques commerciales dont l'essentiel des activités est concentré, pour la plupart, à Kinshasa. A côté de ces banques, il existe une caisse d'épargne (la Caisse d'Épargne du Congo, CADECO), quelques coopératives d'épargne et de crédit et deux institutions financières non bancaires (la Société Financière de Développement SOFIDE, non opérationnelle, et le Fonds de Promotion de l'Industrie, FPI).

Ces banques sont, outre la Banque Centrale du Congo, la Banque Internationale de Crédit (BIC), la CITIBANK, la Banque Internationale d'Afrique Centrale, la FRANSABANK, la STANBIK BANK, l'Union Congolaise de Banques (UCB), la Banque de Commerce et du Développement (BCD), la Banque Commerciale du Congo (BCDC), la RAWBANK, la Banque Congolaise du Commerce Extérieur (BCCE). Les assurances sont tenues par une société nationale (SONAS). Elle assure seule la couverture de toutes les branches.

Malgré le lancement d'un vigoureux programme de réforme, le crédit est de facto non accessible en RDC. À ce jour, il y a moins de 30 000 comptes bancaires et une branche bancaire dessert en moyenne 2 millions d'habitants. Le crédit bancaire est inexistant dans le secteur agricole.

Le crédit agricole

L'expérience avec le crédit agricole en RDC n'a pas été positive, surtout à cause de l'instabilité politique et économique. Aussi bien la SOFIDE que sa branche agricole, la SOFIDAG n'existent plus. La Banque de Crédit Agricole a fait faillite. Les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC, COOCEC) se sont développées rapidement pendant les années 1980, notamment au Bandundu et au Bas Congo. Dans les années 1970, l'USAID a financé avec un succès mitigé un système de crédit agricole au Bas Congo (Projet Crédit Agricole Contrôlé). Tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dire que les institutions de micro finance sont importantes en RDC. C'est ainsi que le micro crédit de type informel est aujourd'hui promu par pratiquement toutes les ONGs, les banques de développement et les projets agricoles.

Le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)

Depuis 2003, le FPI, organisme public de crédit, octroie des prêts à taux concessionnels pour la rénovation d'installations industrielles. Mis à part le FPI, il n'existe pas d'organisme de crédit ni de politique de crédit définie à moyen et à long terme. Ceci est évidemment valable pour le secteur agricole. Le FPI n'a pas apporté de contribution significative à la filière coton.

De plus, comme l'a relevé l'étude récente d'Experco International sur la filière « thé, quinquina et café arabica », les critères d'octroi et les conditions générales ne sont pas favorables :

« Les prêts sont libellés en francs congolais et le taux d'intérêt annuel est actuellement de 15% pour les PME et de 20% pour les grandes entreprises, avec une période de grâce d'un an, bien qu'en principe cette période s'étend jusqu'à ce que ce projet soit mis en opération. Ces conditions restent cependant mal adaptées à la nature des investissements agro-industriels... La période de grâce et la durée du crédit sont trop courtes, d'une part, et d'autre part, les taux d'intérêts en francs congolais tout en étant les meilleurs du marché, sont trop élevés par rapport à la rentabilité des investissements. »⁷

Compte tenu des besoins importants de financement pour le fonctionnement efficace de la filière, les déficiences notées plus haut devront être corrigées afin d'asseoir cette relance sur une base solide et pérenne.

Les transporteurs.

Dans le passé, chaque société cotonnière disposait d'un charroi affecté principalement au transport du coton graine des centres de rassemblement vers les différentes usines. Parfois, les transporteurs privés étaient mis à contribution. Aujourd'hui, dans le Lualaba, seul endroit producteur de coton, la COTOLU a ses propres camions. Dans le Bas-Uélé, on utilise les services des transporteurs privés. Dans l'Ituri, les planteurs transportent eux mêmes leurs récoltes jusqu'à la frontière ougandaise par vélo ou à pied sur la tête ou encore par tout autre moyen. Dans le Sud-Kivu, la COGERCO burundaise envoie ses camions ramasser le coton graine dans des villages.

La mission a pu constater un déficit important en matière de matériel roulant à vocation de transport industriel dans les régions visitées. Ce déficit s'entend aussi bien pour les opérateurs privés que pour les sociétés cotonnières. Conjugué à l'état dégradé du système routier, ceci constitue une contrainte importante à la relance de la filière.

⁷ Experco, Bilan Diagnostique de la filière Café arabica. Étude des filières thé, quinquina et café arabica, mai 2006, page 23-24

Les fournisseurs d'intrants

La mission n'a pu rencontrer aucune entité responsable de l'approvisionnement en intrants agricoles dénotant l'absence d'un tel service structuré. Pour l'instant, les producteurs sont approvisionnés par les sociétés cotonnières fonctionnant sur le territoire national ou dans les pays limitrophes.

Ceci constitue une opportunité pour explorer des nouvelles niches et façons de faire en la matière.

2.2.5 Les organismes de la coopération bi et multilatérale

La coopération multilatérale

Outre les actions des institutions multilatérales dédiées à l'action humanitaire, les principaux projets sont ceux liés à la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Gouvernement de RDC.

En effet, afin de relancer l'activité économique, le « document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté » (DSCR) prévoit de consolider les secteurs porteurs de la croissance que sont l'agriculture et le développement rural. À cet effet, plusieurs programmes sont déjà en cours tels :

- Le Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR de 125 M\$). Ce programme finance la mise à disposition pour les paysans de boutures et de semences de qualité pour les principales cultures vivrières, la production de semences améliorées, la réhabilitation de 1 310 km. de pistes rurales, un support à la production animale et la réalisation d'études sectorielles pour la relance des cultures de rentes dont la présente étude.

Dans plusieurs endroits visités par la mission, la réfection de pistes rurales était déjà bien en cours.

- Le Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PARSAR de 41,47 M\$) qui consiste en un appui aux structures de recherche par le renforcement des capacités de l'INERA, SENASEM, SNV et SNCA, à la publication de la loi semencière, dont le décret est en cours de préparation, et à la privatisation des fermes semencières dans la province du Bas – Congo
- Le Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural dans les provinces du Katanga, Kasai Oriental et Occidental (PRESAR de 59,04 M\$). Ce programme porte sur le renforcement de la sécurité alimentaire, le développement de la production agricole et la réhabilitation des infrastructures rurales. Le projet s'articule autour de 3 volets dont un qui est très pertinent à la filière coton à savoir celui de la traction animale qui prévoit la formation de 135 maîtres dresseurs de bœufs et formateurs, de 250 paysans relais, l'acquisition de 125 paires de bœufs dressées et équipées pour les démonstrations, le dressage de 12 000 paires de bœufs destinées aux planteurs et la vulgarisation de petits outils de transport (charrettes, brouettes).

Ce niveau de financement prometteur pourra certes venir appuyer la relance de la filière.

La coopération bilatérale

Celle-ci est axée essentiellement sur les réformes et le renforcement de l'appareil étatique, des préoccupations humanitaires et de réinsertion sociale post-conflit. Par contre, la Chine a récemment démontré par la visite de son président en RDC qu'elle avait un intérêt et une intention de collaboration qui pourrait s'avérer productive.

Les ONGs internationales

Plusieurs ONG internationales opèrent dans les zones d'études. Elles sont présentes au Sud Kivu, en Ituri, au Katanga, au Maniema, à l'Équateur, au Kasaï Occidental et Oriental. Elles oeuvrent dans différents secteurs d'activités, très souvent dans le cadre des opérations humanitaires ou logistiques qui accompagnent la pacification d'anciennes zones de guerre. Aucune de ces ONG n'intervient directement dans la filière coton. Cependant, en période post conflit, certaines interviennent directement dans la réinsertion des populations sinistrées ou dans le désenclavement des zones rurales par la réouverture de routes et de pistes rurales.



3.

POLITIQUES, PLANS DIRECTEURS ET ENVIRONNEMENTS ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE



3. POLITIQUES, PLANS DIRECTEURS ET ENVIRONNEMENTS ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

3.1 Politiques et plans directeurs

3.1.1 *Politique nationale agricole*

Le secteur de l'agriculture est en crise depuis plusieurs années en dépit des nombreuses tentatives des gouvernements qui se sont succédés pour corriger la situation. Les contraintes des années 90 sur la base desquelles la politique agricole de 1989 et le plan directeur de 1991 étaient fondés restent d'actualité en 2007. En effet, les visites de terrain effectuées par la mission confirment les propos du Ministre de l'Agriculture dans son discours livré lors de la Table Ronde sur l'Agriculture en 2004, à savoir:

- Une décapitalisation massive des entreprises traditionnelles et modernes
- Une baisse de productivité et un recours à la technologie artisanale
- Un bas niveau des prix aux producteurs
- Un retour à l'agriculture de subsistance
- Une chute drastique des exportations agricoles.

Dans le souci de rapidement lever ces contraintes et de soutenir la relance du secteur agricole, le Gouvernement, a dressé une liste des mesures nécessaires pour soutenir la relance du secteur agricole. Les axes définis étaient les suivants :

- La recapitalisation du secteur agricole
- L'amélioration de la productivité de l'agriculture traditionnelle
- Le renforcement de la commercialisation
- La promotion des organisations des populations rurales
- L'appui à la production des principaux produits vivriers dans les sites réputés à haute potentialité agricole.

Ces priorités renforçaient les conclusions de la deuxième réunion technique tenue à Kinshasa en novembre 2003 par la Caisse de Stabilisation Cotonnière (CSCO). Cette réunion avait comme objectif de présenter au gouvernement de transition, les éléments nécessaires à l'élaboration d'une politique cotonnière en RDC. Au terme de cette réunion, outre l'engagement ferme du Gouvernement de doter la RDC d'une véritable politique agricole et d'un plan directeur actualisé du développement agricole, la réunion avait débouché sur plusieurs recommandations dans la perspective de la relance de la filière coton, notamment :

- L'accroissement du financement agricole, et plus spécifiquement du secteur coton
- La mise en état des infrastructures routières
- La réhabilitation des usines existantes, des centres et stations de recherche agronomiques

- Le renforcement des règles de commerce et la promulgation des lois en la matière
- La réforme de la fiscalité
- Le renforcement de la collaboration entre les sociétés cotonnières et les services spécialisés du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'élevage.

3.1.2 DSCRP : objectif d'allègement de la pauvreté et croissance économique

Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP) de juillet 2006 répond aux importants besoins du secteur agricole évoqués dans le point précédent. Le DSCRP comprend, en effet, les grandes orientations de la politique sectorielle agricole du Gouvernement de la RDC. Afin de relancer l'activité économique, la stratégie prévoit, en outre, de consolider les secteurs porteurs de la croissance que sont l'agriculture et le développement rural. Le document prévoit l'augmentation des revenus des familles rurales par le renforcement des cultures de rentes dont le coton⁸. Pour appuyer cette relance, des actions à court terme sont prévues au niveau des centres semenciers, de l'encadrement technique des paysans, de la diffusion d'intrants et des résultats de la recherche appliquée et du développement des marchés agricoles. À cet effet, plusieurs programmes sont déjà en cours tel que mentionné dans le chapitre précédent.

À moyen terme, la stratégie et les actions porteront sur le soutien aux opérateurs économiques, aux comités de développement communautaire, aux associations de développement des villages et aux coopératives.

Face au manque de structure de financement rural, la stratégie prévoit faire la promotion du micro crédit et de la micro entreprise de même que favoriser l'implantation d'institutions rurales de crédit et d'épargne.

Il va sans dire que, si les stratégies envisagées se concrétisent, les éléments du DSCRP vont avoir un effet important sur la relance de la filière coton.

3.2 Environnement économique

3.2.1 Aperçu général

La RDC est le troisième pays d'Afrique subsaharienne en termes de population, et le deuxième en termes de superficie. Elle est dotée d'abondantes ressources tant humaines que naturelles ce qui lui confère d'énormes potentialités économiques.

⁸ Ministère du Plan RDC, Document de Stratégie de Croissance et de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, juillet 2006, points 270 à 273, page 68.

Ce potentiel n'a pu être exploité de façon judicieuse au cours de ces 15 dernières années à cause de multiples soubresauts socio-politiques. L'industrie agro-industrielle congolaise et le secteur manufacturier ont été détériorés par la guerre, ce qui a entraîné un ralentissement abrupt de l'économie et une hausse conséquente du chômage.

L'un des secteurs les plus touchés par les crises successives a été celui de l'agriculture, de la forêt, de la chasse, de la pêche et de l'élevage (AFCPÉ), secteur qui constitue un élément important de l'économie congolaise. Le tableau 4 ci-après montre bien que malgré les politiques et plans directeurs mis en place, le secteur est en décroissance depuis 2003. Il reste par contre très présent dans l'économie avec une contribution au PIB de 46% en 2005.

Tableau 4 : La situation des principaux secteurs d'activités

Sous-secteurs	Part du PIB (%)		
	2003	2004	2005
Agriculture, forêt, chasse, pêche et élevage	51	48	46
Mines, manufactures, construction, électricité, gaz	21	23	25
Ventes de gros et de détail, transports, services gouvernementaux et autres	27	28	29

Le PIB global en 2004 est évalué à 6 628 M\$, avec une contribution du secteur AFCPÉ de 48%, soit une valeur de 3 181M\$. La contribution du secteur coton au secteur AFCPÉ n'est pas significative. En effet, la valeur de la production de coton fibre en 2004 est estimée à 540 000 \$US, soit 450 tonnes à 1 200\$/tonne. Ceci équivaut à 0,01% du PIB attribué au secteur AFCPÉ. Même en ajoutant la production textile, la contribution resterait toujours faible.

3.2.2 *Produit intérieur brut*

Le PIB par habitant était, dans les années 80, le tiers de ce qu'il était en 1962, et il a continué de baisser durant les années 90. La croissance économique a redémarré en 2002 (avec un taux positif de 3 %) et augmenté depuis lors à un rythme régulier. Elle se situe en 2005 autour de 4,2%.

Le PIB du secteur agricole a chuté de 3,4 milliards de \$US en 1990 à 2,1 milliards de \$US en 2000, soit une baisse de 38 % reflétant la chute des exportations. Le taux de croissance annuel du PIB agricole était de 2,5% en moyenne de 1987 à 1993, il était légèrement négatif (-2,5%/an) de 1994 à 1997 et largement négatif durant la période 1998-2000 (-5% et -7,7%).

On note donc que malgré une tendance à la hausse du PIB national, la part du secteur agricole est en baisse.

3.2.3 Inflation

Les mesures de stabilisation lancées par le gouvernement en mai 2001 ont réussi à mettre fin au cycle hyper inflationniste (ramenant le taux d'inflation de 630 % en 2000 à 8,8 % en 2001 et à 3,6% en 2005) et à stabiliser le taux de change. Par ailleurs, la libéralisation des prix a entraîné un accroissement de l'offre de produits alimentaires dans les grandes villes. L'État a vu ses recettes progresser et a pris des mesures afin de centraliser les dépenses et d'améliorer l'exécution du budget. En 2005, le taux d'inflation était à 3,6%. Les données de 2006 rapportent un taux en augmentation (autour de 10%).

La production de coton étant tributaire des importations d'intrants en devises fortes et sa vente s'effectuant en \$US, un taux d'inflation non stabilisé aura des effets négatifs sur la capacité des paysans à s'approvisionner en intrants d'une campagne à l'autre (inflation entre les campagnes). Si le paiement du coton graine aux producteurs est effectué en Francs Congolais, il faudra s'assurer que le prix tienne compte de cette inflation.

3.2.4 Endettement extérieur

L'endettement extérieur de la RDC est un facteur qui a fortement pesé sur les perspectives de redressement de l'économie du pays. La RDC est très endettée. L'encours total de sa dette extérieure est estimé à 12 milliards de dollars (ce qui représente environ 225 % de son PIB et 1 280 % de ses exportations). En juillet 2003, la RDC a été admise à bénéficier de l'initiative PPTTE (initiative en faveur des pays pauvres très endettés). Le tableau qui suit présente l'évolution de la dette extérieure de la RDC :

Tableau 5 : La situation de l'endettement de la RDC selon la Banque Mondiale

	2002	2003	2004	2007 (estimé)
Dette long terme	8,845 G\$	10,161 G\$	10,522 G\$	12,0 G\$

Source : World Bank Group. Quick Query. RDC Statistiques

La capacité du gouvernement de RDC à investir dans la filière coton ne pourra donc que difficilement reposer sur sa capacité propre de financement.

3.2.5 Dette publique intérieure

Selon la Fédération des Entreprises Congolaises, la Banque Mondiale, dans le cadre de son appui au gouvernement congolais, avait débloqué 42,5 M\$ pour le paiement de la dette publique intérieure en RDC et ce, dans le but de permettre aux entreprises privées de relancer leurs activités et renflouer leur trésorerie. Cependant, ce montant proposé par la Banque Mondiale est insuffisant à résorber la totalité de la dette de l'État congolais envers les opérateurs économiques privés, la dette publique intérieure étant évaluée à plus de 800 M\$. Cette situation limite la capacité des créanciers de l'État à redynamiser leurs activités et à augmenter leur production, ce qui est aussi applicable à la filière coton.

La mise en place en janvier 2004 de la Commission de la Dette Publique Intérieure (CDPI) traduit la volonté du gouvernement de la RDC à chercher à favoriser la relance de la production et partant, la création des richesses, de l'emploi et de l'épargne. Elle a reçu mission d'assister le gouvernement dans la définition des modalités pratiques pour assurer efficacement le service de la dette publique intérieure. A ce titre, elle est chargée de proposer des mesures de restructuration de la dette publique intérieure, de proposer des stratégies et programmes pour sa résorption et d'assurer l'évaluation du processus du règlement.

3.2.6 Capacité d'investissement de RDC

Le financement de l'économie en RDC se bute à l'absence d'un système bancaire efficace. En effet, financer l'économie implique que les banques commerciales jouent pleinement leur rôle d'intermédiaire financier, notamment en matière de crédit, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Les raisons en sont multiples: la politique monétaire restrictive du pays telle que pratiquée par la Banque Centrale du Congo, la faiblesse de l'épargne privée captée par le système bancaire et la part de l'informel dans la détention et la circulation monétaire (70%).

Les institutions financières sont confrontées comme opérateurs économiques à des obstacles et contraintes qui, s'ils ne sont pas levés, feront que le secteur financier ne sera pas en mesure de participer de manière efficace au développement économique du pays et donc au financement du secteur productif, incluant celui de la filière coton.

Parallèlement à ce réseau bancaire, le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) est une institution de financement des investissements. Cette structure dispose de fonds provenant d'une taxe sur les entreprises privées. Elle pourrait devenir plus active, en s'ouvrant à des capitaux extérieurs et en devenant réellement une banque de développement qui pourrait être un interlocuteur valable dans la relance de la filière coton.

3.3 Environnement juridique et fiscal

3.3.1 Cadre juridique

Le cadre juridique congolais est dans son ensemble marqué par des textes qui datent souvent de l'époque coloniale. L'évolution technologique et le contexte actuel de la mondialisation ont rendu certains textes désuets. Des efforts sont fournis par le gouvernement pour une adaptation de l'arsenal juridique, surtout en matière d'investissement, mais un effort supplémentaire est requis vu le retard accumulé.

Protection de la propriété privée

L'opérateur économique a besoin d'être mis en confiance. Les perturbations connues ces dix dernières années nécessitent un signal fort de la part des gouvernants dans le domaine de la protection de la propriété privée, de la liberté d'entreprendre les activités économiques et de l'équité dans la distribution de la justice. S'agissant de la protection de la propriété privée en RDC, bien qu'elle soit garantie par la loi fondamentale et d'autres textes légaux, il est relevé des cas d'expropriation pour cause d'utilité publique sans compensation. Il est également impossible pour un investisseur étranger d'obtenir une concession perpétuelle sur le sol congolais, ce qui pose la question de la pérennité de l'entreprise envisagée. Les efforts produits à ce jour par le gouvernement de RDC n'ont pas produit d'effets tangibles. Ceci est un frein majeur à la relance de la filière.

La création d'entreprises

S'agissant de la création des entreprises, il existe encore des obstacles importants qui freinent l'élan des investissements à un moment où les besoins en capitaux pour la relance de l'économie sont majeurs. La Banque Mondiale vient de publier son rapport sur la pratique des affaires dans le monde « Doing Business 2006 ». Ce rapport classe les pays en fonction de leurs performances dans les facilités offertes par le pays en matière de pratique des affaires. Ce classement 2006 place la RDC en dernière place. À titre d'illustration, une entreprise doit faire face à 34 impôts différents, une autorisation pour construire un entrepôt nécessite 14 étapes et 306 jours de démarches.

La situation n'est pas enviable et nécessite des efforts de redressement importants. C'est à ce prix que les forces économiques et financières nationales et étrangères pourront apporter leur contribution.

Le fonctionnement des entreprises

La RDC est en cours d'adhésion à L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), ce qui laisse envisager une réforme majeure du droit des affaires congolais. En effet, les textes clairs, modernes et adaptés aux réalités africaines de l'OHADA sont à la portée des décideurs.

Parallèlement, afin de promouvoir la pratique d'arbitrage comme mode de règlement des conflits contractuels et cultiver l'esprit de concertation entre affiliés, la FEC met présentement en place un centre d'arbitrage, de conciliation et de médiation (CENACOM).

La filière coton s'appuyant sur une multitude d'opérateurs économiques pour la fourniture d'intrants, les services de transport, le tissage, la confection et la mise en marché, il est très approprié et nécessaire de faire avancer ce dossier d'adhésion à l'OHADA.

3.3.2 Cadre fiscal

Le système fiscal et le système parafiscal congolais apparaissent complexes. Ils sont qualifiés par beaucoup d'opérateurs d'anti-économiques. Ces systèmes sont assis essentiellement sur le principe de la maximisation des recettes fiscales et parafiscales sans égard aux besoins et capacités du monde des affaires. Les affrontements et conflits sont fréquents.

Les interprétations particulières des dispositions du cadre fiscal exposent l'opérateur économique à l'arbitraire dans l'application des textes de lois. Ce facteur aggrave l'incertitude sur la décision d'investir.

A titre purement indicatif, les griefs suivants sont attribués au système fiscal:

- Taux d'imposition trop élevés (capacité de contribuer des entreprises)
- L'absence d'incitatif fiscal approprié à l'investissement
- Une fiscalité indirecte en cascade, cumulative, qui ne favorise pas l'industrialisation et la compétitivité des entreprises locales
- Une politique douanière inadaptée
- Des taxes administratives favorisant les irrégularités multiples
- Un contrôle fiscal de complaisance et tracassier.

Conscient de cet aspect des choses, le gouvernement, avec le concours du FMI et de la BM, a entrepris des réformes dans ce domaine. Ces réformes visent la simplification, l'harmonisation et la modernisation du système fiscal congolais.



4.

DESCRIPTION DE LA ZONE PRODUCTRICE DE COTON



4. DESCRIPTION DE LA ZONE PRODUCTRICE DE COTON

4.1 Environnement humain

4.1.1 Indicateurs de développement humain

La RDC se situe au 167^{ième} rang (sur 177) en ce qui a trait à son niveau de développement humain. Cet indice est calculé à partir des indicateurs suivants : Espérance de vie à la naissance, taux d'alphabétisation des adultes et PIB par habitant⁹. Cette position de l'indicateur à l'échelle mondiale reflète les conséquences de plusieurs années de conflit et d'instabilité politique et économique. Il s'agit entre autres de l'accès difficile aux services de santé et d'éducation, des infrastructures de transport détériorées, des systèmes d'appui à la production et à la commercialisation des produits agricoles réduits en nombre et inefficaces dans leur action, le tout rendant encore plus ardues les initiatives de relance de la production agricole en général et de la filière coton en particulier.

4.1.2 Population agricole en zone cotonnière

Principales caractéristiques

Les groupes de discussion dans les villages ont permis de rencontrer un peu plus de 1 000 planteurs. L'équipe de la mission a noté que dans certaines régions visitées, le taux de scolarisation pouvait atteindre la barre de 89%. Les adultes dans leur grande majorité comprennent la langue française même s'ils ne la parlent pas couramment. Ils savent lire en langues locales (Lingala, Tshiluba et Swahili). Cette situation s'explique en partie par le retour au village de nombreux citadins qui ont perdu leur emploi en ville ou qui estiment que les salaires étaient insuffisants.

Les activités de formation et de vulgarisation seront facilitées par un niveau de scolarisation relativement élevé. Ceci est un atout pour la filière coton, car il est clair qu'après 10 à 15 ans d'arrêt de la culture, les besoins à cet égard existent.

Égalité entre les hommes et les femmes

La cellule familiale est composée en moyenne d'une douzaine de personnes et est, en général, polygame avec en son sein deux ou trois femmes. Les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre dans la filière cotonnière à deux niveaux : (i) en tant que membre de la cellule familiale et (ii) en tant que main d'œuvre occasionnelle. Au niveau de la cellule familiale, elles contribuent fortement à la réalisation des travaux champêtres comme illustré dans le tableau ci-dessous :

⁹ Rapport mondial sur le développement humain. PNUD, 2005

Tableau 6 : Contribution de la cellule familiale à la production de coton

Opérations	Exécutants			Observations
	Hommes	Femmes	Enfants	
Défrichage	X	X	X	Les femmes et les enfants ramassent les branchages après abattage par l'homme
Préparation sol	X	X	X	Il s'agit d'un travail léger superficiel fait à la houe
Semis	X	X	X	
Regarnissage	X	X		Les enfants ne participent pas car l'opération est délicate
1 ^{er} sarclage et démariage	X	X	X	
2 ^{ème} sarclage	X	X	X	
1 ^{er} passage de désinsectisation	X			L'homme et l'agent d'encadrement s'occupent des opérations de désinsectisation.
3 ^{ème} sarclage	X	X	X	Cette opération n'est souvent pas réalisée
2 ^{ème} passage de désinsectisation	X			
3 ^{ème} passage de désinsectisation	X			
4 ^{ème} passage de désinsectisation	X			
Récolte	X	X	X	
Transport au village	X	X	X	
Stockage au village	X	X	X	

Le tableau indique une intense participation de la femme aux activités champêtres. En effet, elles participent activement à la réalisation de 10 sur 14 des opérations. Notons que les enfants ne sont présents qu'au cours de leurs journées de vacances scolaires.

La tendance est à la participation des hommes et des femmes à presque toutes les opérations de culture du coton. Les hommes se chargent des travaux qui nécessitent soit beaucoup de force physique (abattage des arbres, débroussaillage et préparation du sol), ou qui comportent des risques (désinsectisation). Quant aux femmes, elles ont la charge des travaux qui demandent beaucoup d'attention et de temps (labours, semis, démariage, sarclage, récolte et transport). En dehors de la cellule familiale, les femmes servent de main-d'œuvre occasionnelle et leur rémunération est souvent inférieure à celle des hommes. Les hommes s'occupent de la vente et de l'encaissement des recettes. L'utilisation des fonds encaissés se fait dans la plupart des cas sur décision de l'homme. Ceci peut dans certains cas accroître les disparités de revenus entre les hommes et les femmes.

Face à cette absence d'équité, la Constitution apparaît comme étant une opportunité. En effet, l'article 51 de la Constitution de la Transition stipule que: « *L'État a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'assurer le respect et la promotion de ses droits. L'État a l'obligation de prendre dans les domaines, notamment, dans les domaines économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer la pleine participation de la femme au développement de la nation.* »¹⁰

Dans son « Document de la stratégie de croissance et réduction de la pauvreté », le gouvernement reconnaît l'échec de sa politique en matière d'équité entre les hommes et les femmes. Ce document mentionne une situation de précarité vécue par la femme à tous les niveaux. Les conclusions de vastes consultations participatives menées dans la globalité du pays et ayant servi de préalables à la rédaction du document de stratégie confirment que les droits des femmes sont violés dans tous les domaines de la vie : éducation, santé et accès aux ressources. La situation de dépendance économique de la femme vis-à-vis du revenu de son mari est à la base de la violence dont elle est victime.¹¹

Ainsi, toute stratégie de relance devra tenir compte des besoins des femmes afin de contribuer à la réalisation des politiques visant à restaurer l'équité entre les hommes et les femmes. Pour ce faire, il faudra entre autres considérer les éléments suivants :

- S'assurer que le droit de propriété de la terre régie par le droit coutumier donne un accès égal à la propriété aux hommes et aux femmes
- Accès à la formation technique et à la vulgarisation agricole
- Allègement des tâches par l'accès à des technologies et équipements améliorés

¹⁰ RDC, Ministère de la Condition Féminine et Famille. Synthèse des 4^{ème} et 5^{ème} rapports sur l'état de l'application de la CEDEF en RDC. Août 2006, page 4

¹¹ RDC, Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, juillet 2006, pp. 42-43

- Formation sur la gestion du budget familial
- Accès égal aux emplois qui seront créés dans le cadre de la relance
- Mettre en place un système de collecte de données statistiques désagrégées par genre au niveau de la filière cotonnière.

4.2 Environnement physique

4.2.1 Diversité climatique et culture du coton

Située au centre de l'Afrique, la RDC couvre une superficie de 2 345 410 km² qui s'étend sur 2 190 km du nord au sud et 2 110 km de l'est à l'ouest. La RDC s'étend de part et d'autre de la ligne de l'équateur géographique (un tiers du territoire se trouve dans l'hémisphère nord et deux tiers dans l'hémisphère sud), avec 10 774 km de frontières terrestres avec ses voisins.

Cet immense territoire est caractérisé par la très grande diversité de son milieu physique. Il y a des zones équatoriales, tropicales, montagneuses et des zones de transition entre les différents écosystèmes. Dans cet environnement très hétérogène, il faut tenir compte des exigences particulières de la culture du coton afin d'optimiser sa production car de par leur spécificité, certains milieux physiques de la RDC sont systématiquement exclus de la culture du coton, notamment :

- La cuvette centrale, qui est une vaste dépression d'environ 1,1 million de km² dont l'altitude moyenne est de 300m et dont le rebord atteint 500m; c'est le domaine de la forêt équatoriale dense. Le sol y est humide et le plus souvent ombragé, avec un climat de type équatorial caractérisé par une pluviométrie de 1600 à 2000 mm/an et régulièrement répartie sur toute l'année. L'humidité relative avoisine le point de saturation (100%)
- La zone montagneuse où le climat de type relativement tempéré est caractérisé par une pluviométrie de 1400 à 2000 mm /an, des perturbations régulières, des précipitations et des températures dues aux particularités orographiques (relief de 500 à 4 500 m d'altitude).

En revanche, les zones favorables se situent dans les milieux constitués par le pourtour de la cuvette centrale et les savanes qui s'en suivent. Ces milieux s'étendent de part et d'autres de la zone équatoriale, en évoluant simultanément vers le nord et le sud de l'équateur géographique, jusqu'au niveau des tropiques. Le climat dans ces milieux est de type tropical caractérisé par l'existence de conditions plus différenciées.

La saison des pluies ou saison chaude est caractérisée par une pluviométrie qui se situe entre 1000 et 1600 mm/an, avec une chaleur induite par des températures variant entre 25° (la nuit) et 40°C (le jour); l'humidité relative reste encore élevée mais moindre par rapport à celle de la zone équatoriale.

La saison sèche ou saison froide est caractérisée par un arrêt complet des pluies pendant une période dont la durée augmente à mesure qu'on s'éloigne de la zone équatoriale (1 à 3 mois dans le nord et 1 à 6 mois dans le sud). Les températures sont basses et atteignent parfois des valeurs en dessous de 20°C, entraînant ainsi des journées et des nuits fraîches.

Les provinces concernées par la culture du coton en partie ou en totalité sont : l'Équateur, la Province Orientale, le Sud-Kivu, le Maniema, le Kasaï Oriental, le Kasaï Occidental et le Katanga. Ces provinces correspondent à la zone de l'étude.

4.2.2 Comparaison entre les exigences de la plante et les caractéristiques de la zone concernée

Les particularités physiques des provinces situées en partie ou en totalité dans les zones favorables au cotonnier sont consignées dans le tableau 7 suivant :

Tableau 7 : Comparaison entre les particularités physiques des provinces de l'étude et les exigences de la plante

Province	Pluviométrie	Température	Hygrométrie	Sols
1. Exigences du cotonnier				
	Minimum de 700 mm d'eau pendant le cycle. Existence d'une saison sèche marquée pour une bonne ouverture des capsules. Observations : Les besoins varient selon la phase du cycle de la plante : maxima se situent au moment de la floraison (6 à 10 mm/j)	Plante de chaleur Plante de lumière Minimum : 15° pour permettre la germination	Plante sensible aux excès d'humidité : ≥ 90% à éviter	Homogènes, profonds, riches en éléments nutritifs, perméables et bien drainés, pas trop lourds. pH > 5. Observations : Proscrire les sols trop lourds et mal drainés
2. Particularités physiques des provinces				
A. Provinces situées au nord de l'équateur géographique				
Équateur	En forêt : 1600 à 1900 mm/an En savane : 1400 à 1700 mm/an 1 ^{ère} saison de pluies mars à juin (4mois) Saison A 1 ^{ère} saison sèche (peu marquée et dure quelques jours) 2 ^{ème} saison de pluies juillet à nov. (5mois) Saison B 2 ^{ème} saison sèche déc. à fév. (3mois)	Moy.: 25,5° Min. : 16° Max. : 36°	En forêt : Min. : 92% Max.: 98% En savane: Min.: 72% Max. : 87%	Argilo-sableux avec une très faible teneur en limon (proportion d'argile plus élevée en forêt) Riches en matières organiques (proportion d'humus plus élevée en forêt) Bien drainés pH de 5,9 à 6,8
P. Orientale Bas Uelé	1700 à 1800 mm/an 1 ^{ère} saison de pluies mars à juin (4mois) Saison A 1 ^{ère} saison sèche (peu marquée en juillet) 2 ^{ème} saison de pluies juillet à nov. (5mois) Saison B 2 ^{ème} saison sèche de déc. à fév. (3mois)	Moy.: 24° Min. : 18° Max. : 32°	Min. : 67% Max. : 84%	Argilo-sableux à argileux (texture lourde) Riches en matières organiques Peu profonds par endroits (existence de cuirasses latéritiques) pH de 5 à 6,1
P. Orientale Ituri	1 100 à 1 500 mm/an 1 ^{ère} saison de pluies mars à juin (4mois) Saison A 1 ^{ère} saison sèche (peu marquée en juillet) 2 ^{ème} saison de pluies juillet à nov. (5mois) Saison B 2 ^{ème} saison sèche de déc. à fév. (3mois)	Moy. : 23 Min. : 19 Max. : 30	Min. : 67% Max. : 84%	Sableux (faible proportion d'argile) Texture légère (attention érosion) Pauvres en matières organiques (mais bonne teneur en N) Terres noires; sols alluvionnaires; sols bruns tropicaux pH : neutre

Province	Pluviométrie	Température	Hygrométrie	Sols
B. Provinces situées au sud de l'équateur géographique				
Sud-Kivu (Plaine Ruzizi)	Microclimat : 1 000 mm/an Saison sèche : juin à sept Saison pluies : oct à mai	Moy. : 23	Min. : 50% Max. : 70%	Grande diversité des sols Sableux avec taux variable d'argile (Shabunda, Mwenga, Fizi et Uvira) Sols tropicaux récents sur alluvions à Fizi Terres noires tropicales dans la plaine alluvionnaire de la Ruzizi Ferrisols humifères développés sur basaltes
Maniema	En forêt : 2000 à 2300 mm/an (pas de saison sèche au nord)) En savane : 1100 à 1300 mm/an 1 ^{ère} saison de pluies: sept. à déc. (4mois) Saison A 1 ^{ère} saison sèche peu marquée en janv. 2 ^{ème} saison de pluies janvier à mai (4mois): Saison B 2 ^{ème} saison sèche : mai à août (3 mois)	Min. : 23° Max. : 25°	En forêt : Min. : 60% Max. : 90% En savane: Min. : 50% Max. : 80%	Diversité des sols Argileux dans le nord forestier avec une augmentation de la proportion de sable en allant vers le sud savanicole
Kasaï Oriental	Forêt : 2000 mm/an En savane : 1200 à 1400 mm/an 1 ^{ère} saison de pluies sept. à déc. (4mois) Saison A 1 ^{ère} saison sèche janv. (1 mois) 2 ^{ème} saison de pluies février. à mai (4 mois) Saison B 2 ^{ème} saison sèche juin août (3 mois)	Moy.:24° Min. : 15° Max. : 29°	En forêt : Min : 60% Max. : 90% En savane: Min. : 40% Max: 80%	Sablo-argileux (texture légère) Riches en matières organiques
Katanga	1200 à 1300 mm/an Saison des pluies nov. à avril (6mois) Saison sèche mai à oct. (6 mois)	Moy.: 16° à 25° Min : 3° Max : 37°	Min. : 60% Max.: 80%	Argilo-sableux (dominance de la fraction sableuse) Moyennement riches en matières organiques Profonds : tendance à apparition de marécage dans les zones très sableuses

Du tableau précédent, il ressort globalement que la pluviométrie en RDC n'est pas un facteur limitant dans les zones productrices de coton car :

- Les quantités annuelles sont largement suffisantes
- La durée des saisons des pluies permet aisément de faire un bon calage du cycle
- La durée des saisons sèches permet de dégager lors du calage du cycle, deux mois secs pour la phase de maturation des capsules. Au cours de cette phase, le cotonnier préfère un temps sec et ensoleillé car favorable à une bonne déhiscence des capsules et une bonne récolte.

En outre, la température est adéquate, car les périodes froides des zones concernées n'apparaissent qu'en saison sèche. La période de culture correspond à la saison chaude, et le cotonnier affectionne la chaleur. Mais dans le Katanga, il faut faire attention aux extrêmes.

Concernant l'hygrométrie, elle ne devrait pas poser de problème parce que les zones productrices sont en dehors de la cuvette centrale, où on avoisine le point de saturation. Mais, il faut faire attention dans le choix des terrains dans les provinces qui sont en partie couvertes par la forêt car l'humidité y reste relativement élevée. Ce sont : l'Équateur, la Province Orientale, le Maniema et le Kasai Oriental.

Sachant qu'une forte humidité ralentit la floraison et la formation des capsules affectant ainsi le rendement, les parcelles situées en forêt apparaissent comme étant des zones de productions marginales. En plus, si la parcelle n'est pas située dans une forêt relativement bien dégagée, des problèmes de luminosité peuvent se poser et donc entraîner un retard de croissance du cotonnier et de nombreuses chutes des organes floraux. Il faut enfin noter que l'humidité et la présence d'une forte végétation sont des facteurs qui augmentent le gradient parasitaire.

Les sols pourraient poser des problèmes car, d'une part, il y a une différence entre les sols de forêt et les sols de savane et, d'autre part, il existe une certaine diversité des sols dans chaque province, surtout dans le Sud-Kivu. Les services d'encadrement doivent bien connaître les types de sols et leur localisation dans chaque province pour le choix des meilleurs terrains.

En conclusion, les caractéristiques physiques des zones productrices de coton sont globalement en adéquation avec les exigences du cotonnier. Mais la culture en zone forestière pourrait poser des problèmes. Aussi, la diversité des sols pourrait créer des zones marginales dans le Sud-Kivu et dans le Lualaba. Dans cette dernière localité, les zones très sableuses sont à problèmes.

4.3 Infrastructures de transport

Le tableau qui suit présente les différents systèmes routiers, ferroviaires, fluviaux et lacustres dans les zones de l'étude. Dans ces zones, comme partout en RDC, le secteur routier est une véritable catastrophe. Les axes d'intérêt général, d'intérêt local tout aussi bien que les voies de desserte agricole sont dans un état déplorable. Beaucoup de routes ont été abandonnées soit par manque d'entretien soit pour des raisons de sécurité. Les différentes guerres consécutives au cours de la dernière décennie n'ont pas permis à l'État congolais de prendre des mesures efficaces de réhabilitation des routes pour faciliter l'évacuation de la production vers les grands centres de consommation ou vers l'exportation. Mais d'une manière générale l'absence d'une politique efficace en matière d'infrastructures de transport est une cause majeure qui justifie le niveau de délabrement actuel des infrastructures routières.

Tableau 8 : Réseaux routiers et navigables dans les zones cotonnières¹²

	Routiers	Voies navigables	Voies ferrées
Équateur	<ul style="list-style-type: none"> • RN 2 939 km • RP 2 716 km • RS 3 158 km • RIL 5 500 km 	<ul style="list-style-type: none"> • Fleuve Congo (900km) • 5.653 km affluents navigables • 10 ports 	Aketi-Bumba (187km)
P. Orientale	<ul style="list-style-type: none"> • RN 3 658 km • RP 3 615 km • RS 3 073 km 	<ul style="list-style-type: none"> • Kisangani-Mombongo (281km) 	Kisangani- Ubundu (120km)
Maniema			Lubumashi-Kindu
Sud-Kivu	<ul style="list-style-type: none"> • RN 1 041 km • RR 813 km • DA 2.301 km 	<ul style="list-style-type: none"> • Lacs Kivu et Tanganyika 	
Kasaï Or	<ul style="list-style-type: none"> • RN 1 318 km • RP 2 152 km • RIL 5.937 km 	<ul style="list-style-type: none"> • Pania Mutombo – Ilebo • Mbujimayi – Sankuru 	Lubumbashi – Ilebo
Katanga	<ul style="list-style-type: none"> • RN 4 637 km • RP 679 km • RIL 25 385 km 	<ul style="list-style-type: none"> • Bukama-Kongolo (646km) • Kasenga-Pweto (249km) • Kalundu-Pulungu (665km) 	2.530km Kongolo-Kaniama-Mutshasha-Lubumbashi- Sakania

Nota Bene : RN: Routes nationales; RP : Routes principales; RS : Routes secondaires; RIL : Routes d'intérêt local; DA : Dessertes agricoles

4.3.1 Infrastructures de transport et coton

La filière coton a beaucoup souffert de l'absence des voies d'évacuation vers les usines de filature. En Province Orientale, le coton produit dans le Bas Uélé était supposé arriver à la SOTEXKI Kisangani par l'axe Dingila- Bambesa-Buta- Banalia- Kisangani. Cette route n'est plus opérationnelle. En plus du mauvais état de la route, il n'existe plus de

¹² Ces données ont été compilées à partir des monographies provinciales.

bac sur la rivière Aruwimi à Banalia. En conséquence de quoi, le coton produit dans le Bas Uélé, emprunte l'axe Buta-Bumba avant de remonter le fleuve Congo par bateau jusqu'à Kisangani, ce qui augmente la distance et les coûts.

L'axe routier Bunia - Kisangani qui désenclave le Nord Est du pays par rapport à Kisangani continue à faire l'objet de beaucoup de préoccupations. Des investissements ont été consentis pour sa réhabilitation, mais les travaux sont très lents. Faute de route vers Kisangani, les producteurs de Mahagi vendent leur coton en Uganda qui après égrenage revend le même coton à SOTEXKI, qui le transporte par avion au prix de 0,72 US \$/kg d'Entebbe à Kisangani.

Traditionnellement, le coton fibre produit dans la vallée de la Ruzizi au Sud Kivu empruntait la voie lacustre sur le Tanganyika à partir du port de Kalundu (Uvira) jusqu'à Kalemie, d'où il atteignait facilement les filatures de Lubumbashi par train. Actuellement, faute d'usine d'égrenage il n'y a plus de coton fibre à transporter.

En Équateur les problèmes sont similaires, des centres de production ont disparu par manque d'accessibilité due au mauvais état des routes. Ici le coton était acheminé au port fluvial de Libenge avant d'être évacué par bateau à Kinshasa.

Il en est de même pour les deux Kasai, le Katanga et le Maniema où malgré l'existence des voies ferrées, les routes de desserte agricole restent d'importance. Elles sont comme partout ailleurs en mauvais état. La mission a fait trois jours en véhicule 4X4 pour atteindre Dilolo à partir de Lubumbashi, soit une distance de 700 Km.

Sur le terrain, quelques routes d'intérêt public et routes de desserte agricole sont en voie de réhabilitation et/ou entretenues par des ONG. Il s'agit notamment de la GTZ dans la plaine de la Ruzizi, Agro Action Allemande en Ituri et UNOPS, CDI, GTZ, et DVDA dans l'équateur qui ont, tous travaux confondus, l'équivalent d'environ 1000 Km de routes et pistes. Quelques réhabilitations de ponts et aménagements de ports ont également été observés au cours de la mission.

Des programmes d'entretien des routes sont élaborés à la Direction des voies de desserte agricole (DVDA). La mission a pu confirmer des allocations budgétaires de l'ordre de 25M \$US qui sont nettement insuffisants vue l'ampleur du problème. Un extrait de ce programme est fourni à l'annexe 5.

Les réseaux routiers, incluant les pistes de désertes agricoles, ferroviaires et fluviaux sont d'une très grande importance pour la relance de la filière et leur réhabilitation est une obligation inévitable qu'il faut accomplir pour assurer le succès d'une relance. En effet celle-ci exige que le coton graine soit évacué vers les usines d'égrenage et que le coton fibre puisse être acheminé vers les usines de textile. Il est clair que les investissements requis dans la réhabilitation des infrastructures rurales sont majeurs et que malgré les quelques projets en cours pour les rendre praticables, le problème du transport au moment d'écrire ce rapport reste entier.



5.

PRODUCTION



5. PRODUCTION

5.1 Le cotonnier

5.1.1 Brève description de la plante

Du point de vue systématique, le cotonnier appartient à la famille des Malvacées et au genre *Gossypium* qui regroupe une cinquantaine d'espèces dont les plus connues sont: *Gossypium herbaceum*, *Gossypium arboreum*, *Gossypium hirsutum*, *Gossypium barbadense*. Il produit une fibre¹³ textile communément appelé « coton » utilisé depuis des temps anciens essentiellement pour le tissage des vêtements.

Les appellations en langues locales sont: en Lingala : Tukia; en Kikongo : Nsadi, Lundanda; en Swahili : Pamba, Ndanda; en Tshiluba : Ndanda.

5.1.2 Variétés cultivées

Selon leur origine géographique, on classifie les cotonniers en deux groupes:

- Les cotonniers de l'ancien monde (origine sud de l'Afrique, sud de l'Arabie, Inde): ce sont le *G. herbaceum* et le *G. arboreum*
- Les cotonniers du nouveau monde (origine Amérique du sud): ce sont les espèces du *G. barbadense* et *G. hirsutum*.

Seules ces quatre espèces consignées dans le tableau 9 ont été domestiquées et cultivées pour leur fibre. L'espèce cultivée en RDC est le *Gossypium hirsutum*. Il existe néanmoins quelques *G. barbadens* sous forme vivace dans les villages.

Certaines caractéristiques de ces quatre espèces sont consignées dans le tableau 9 suivant :

¹³ Il y a plusieurs types de fibre : en se basant sur l'utilisation de la fibre, les plantes tropicales à fibre peuvent être classées en plusieurs groupes dont: (i) les fibres de corderie (sisal, abaca, henequen, etc...), (ii) les fibres pour tapis et les brosses (fibre de coco), (iii) les fibres pour le rembourrage (kapok, crin végétal) et les fibres textiles (coton, lin ramie, jute, kénaf, bambou, etc...). Les fibres textiles sont les plus importantes du point de vue de l'utilisation.

Tableau 9 : Principales caractéristiques des quatre espèces de coton

Espèce	Origine	Génétique	Part mondiale	Aire de culture	Morphologie et durée du cycle	Soie
<i>G. hirsutum</i>	Nouveau monde	Tétraploïde	90%	Majorité des pays producteurs de coton	Capsules rondes et lisses; feuilles velues; cycle de 120 à 180 jours.	Soie moyenne (25 à 30 mm); soie utilisée dans toutes les filatures et tissages.
<i>G. barbadense</i>	Nouveau monde	Tétraploïde	5%	Égypte, USA et Russie	Capsules allongées et couvertes de pustules; feuilles lisses; cycle : 180 à 230 jours.	Soie longue (30 à 40mm) et de haute qualité grâce à sa finesse et sa résistance; utilisée dans la filature et le tissage de haute qualité en raison de ses caractéristiques
<i>G. herbaceum</i>	Ancien monde	Diploïde	2,5%	Inde, Pakistan et Chine	Petites capsules rondes; feuilles aux lobes arrondis et à bractées aux dents peu marquées.	Soie courte (20 à 25 mm) et épaisse, utilisée pour la fabrication de pansements et d'ouate; soie utilisée en général de façon artisanale.
<i>G. arboreum</i>	Ancien monde	Diploïde	2,5%	Inde, Pakistan et Chine	Petites capsules allongées; feuilles aux lobes et à bractées profondément marqués.	Soie courte utilisée pour la fabrication de pansements et d'ouate; soie utilisée en général de façon artisanale.

Source : tableau constitué à partir des informations tirées du mémento de l'agronome, les éditions de février 2006 et mars 1998¹⁴

Le tableau montre que la base génétique du cotonnier est large et donc présente d'énormes possibilités d'amélioration et de sélection variétale.

5.1.3 Morphologie et physiologie

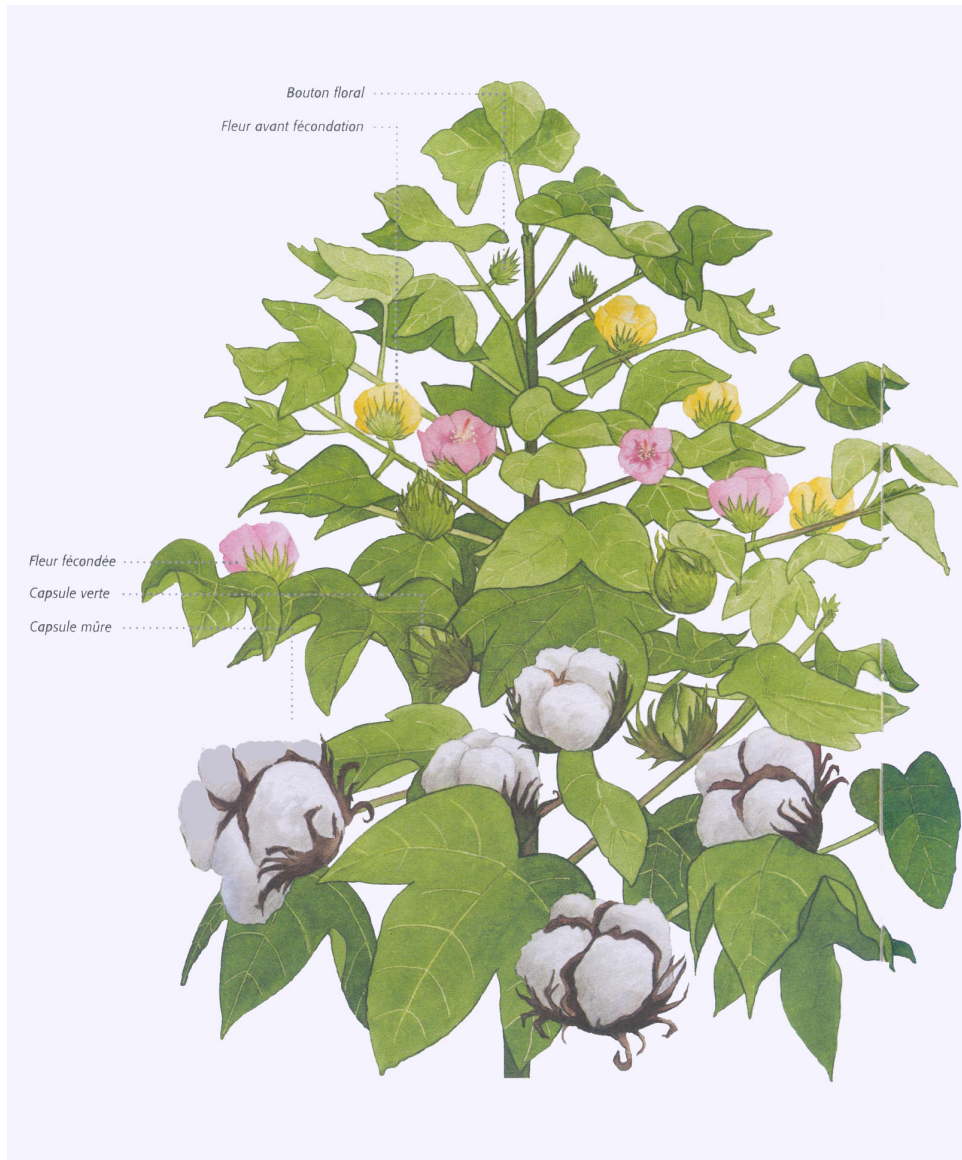
La tige principale du cotonnier émet, deux types de branches secondaires (les branches végétatives, et les branches fructifères) qui prennent naissance à l'aisselle de la feuille à partir du bourgeon axillaire.

Les fleurs du cotonnier résultent des boutons floraux qui apparaissent sur les branches fructifères. La fécondation intervient le lendemain de l'ouverture de la fleur et se fait en général par autogamie (fécondation de l'ovule à partir de son propre pollen). Mais on note un certain pourcentage d'allogamie (fécondation de l'ovule à partir du pollen venant d'une autre plante) qui varie en fonction des insectes butineurs. C'est cette autogamie du cotonnier qui crée la dégénérescence des semences et donc est à la base de l'injection, au cours de chaque campagne, de nouvelles variétés dans le cycle de production des semences.

¹⁴ CIRAD, et al., *Mémento de l'Agronome*, Paris, CIRAD Gret et Ministère des Affaires Étrangères, édition 2006, pages 1162-1163, édition 1998 : pages 1018-1020

La fécondation se manifeste visuellement dans les champs par, d'une part, le changement de la couleur des pétales, qui virent du blanc-crème (ou du jaune selon les espèces) au rouge et, d'autre part, l'apparition des fruits appelés capsules. Ces dernières s'ouvrent à maturité pour donner le coton graine. La représentation schématique de l'évolution de la plante illustrée à la figure 14 indique que le cotonnier fleurit tout en grandissant; sur un même plant, il y a, à la fois, des boutons floraux, des fleurs et des capsules.

Figure 14 : Représentation schématique de l'évolution de la plante



Source : Le coton au fil des temps, des marchés et des cultures, Brochure du CIRAD au Salon International de l'Agriculture de Paris 2006, P. : 4

5.1.4 Le cycle du cotonnier

Sur le plan physiologique, le cotonnier est une plante pluriannuelle. Toutefois, pour rompre les cycles de l'intense parasitisme dont il est objet, et l'introduire dans une rotation culturale en vue de favoriser l'extension de son aire de culture, la recherche a dû adapter les conditions de culture du cotonnier, à celle d'une plante annuelle.

Le cycle du cotonnier se compose de cinq phases consignées dans le tableau 10 ci-dessous :

Tableau 10 : Les différentes phases du cycle du cotonnier

	Phases	Périodes		Durée (conditions favorables)
		Début	Fin	
Phase végétative	1. Phase de la levée	Germination	Étalement des cotylédons	6 à 10 jours
	2. Phase plantule	Étalement des cotylédons	Stade 3 à 4 feuilles	20 à 25 jours
	3. Phase de la préfloraison	Stade 3 à 4 feuilles	Floraison (ouverture 1ère fleur)	35 à 40 jours
Phase fructifère	4. Phase de la floraison	Floraison	Fin floraison	50 à 70 jours
	5. Phase de la maturation des capsules	Fécondation dernière fleur	Ouverture dernière capsule	50 à 80 jours

Source : Tableau constitué à partir des informations tirées des ouvrages suivants : (i) Le cotonnier au Zaïre, Dr J. DEMOL et al, 1992, Publication Agricole no 29, P 21-23 (ii) *Mémento de l'Agronome*, Paris, CIRAD Gret et Ministère des Affaires Étrangères, édition 2006, P: 1164-1165, édition 1998 : P: 1020-1021

Il convient de noter l'importance de la phase de la préfloraison dans l'abondance des fleurs. En effet, c'est au cours de cette phase que la charpente du cotonnier se met en place.

Les besoins du cotonnier (cf 4.2.2 relatif aux exigences du cotonnier) sont fonction de la phase du cycle. En pratique, le calage du cycle tient compte de chaque phase et des besoins en eau correspondant. On détermine la date probable d'arrêt des pluies et on la fait correspondre à la phase où le besoin en eau est faible notamment celle de l'ouverture des premières capsules; par la suite, on fixe la période de semis, en tenant compte de la durée des phases et surtout en faisant correspondre la phase de floraison avec la période la plus pluvieuse.

5.2 Production et productivité

5.2.1 Le coton

Il y a six paramètres de production qui ont été pris en compte pour les quatre campagnes¹⁵ 2001/2002, 2002/2003, 2003/2004 et 2004/2005 : le nombre de planteurs, les surfaces emblavées, la production, le rendement au champ, la surface moyenne par planteur et la production moyenne par planteur. Les paramètres sont consignés dans le tableau ci-dessous :

¹⁵ Les données de la campagne 2005/2006 n'étaient pas disponibles lors de notre passage.

Tableau 11 : Évolution des paramètres de production de 2001 à 2005¹⁶

Campagnes	Paramètres	Cotolu		Codem	Cot	Total planteurs	Mali
		Planteurs	Ferme				
Campagne 01/02	Nbr de planteurs	3 884		785	1 504	6 173	162 408
	Surfaces (ha)	977	25	141	267	1 385	532 160
	Surface/planteur (ha)	0,25		0,18	0,18	0,22	3,3
	Production (t)	768	59	44	104	916	570 989
	Rendement (t/ha)	0,786	2,372	0,310	0,389	0,661	1,073
	Production / planteur (t)	0,198		0,056	0,069	0,148	3,51
Campagne 02/03	Nbr de planteurs	5 629		1 225	Inactive	6 854	153 515
	Surfaces (ha)	1 201	21	417		1 618	435 310
	Surface/planteur (ha)	0,21		0,34		0,24	2,83
	Production (t)	1 224	44	158		1 381	439 722
	Rendement (t/ha)	1,019	2,130	0,378		0,854	1,01
	Production / planteur (t)	0,217		0,129		0,202	2,86
Campagne 03/04	Nbr de planteurs	5 965		272	Inactive	6 237	165 204
	Surfaces (ha)	1 126	20	83		1 209	460 440
	Surface/planteur (ha)	0,19		0,31		0,19	2,79
	Production (t)	647	21	34		681	620 665
	Rendement (t/ha)	0,575	1,040	0,407		0,563	1,35
	Production / planteur (t)	0,108		0,124		0,109	3,76

¹⁶ Les trois sociétés cotonnières CDL (Sud Kivu), CCC (Nord Katanga) et COTONCO (Équateur) n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus. Elles ont arrêté leurs activités à cause des guerres successives de 1997 et 1998. Les installations de ces sociétés ont été pillées et même le plus souvent occupées par les militaires.

Campagnes	Paramètres	Cotolu		Coden	Cot	Total planteurs	Mali
		Planteurs	Ferme				
Campagne 04/05	Nbr de planteurs	4 942		845		5 787	172 353
	Surfaces (ha)	880	20	186		1 066	608 010
	Surface/planteur (ha)	0,18		0,22		0,18	3,53
	Production (t)	655	45	183		839	589 780
	Rendement (t/ha)	0,745	2,251	0,985		0,787	0,97
	Production / planteur (t)	0,133		0,217		0,146	3,42

N.B. : coden : codenord / cot : la cotonniere / cdl: la cotonnière du lac / ccc : la compagnie cotonnière congolaise

LA COTONNIERE, a arrêté ses activités au Maniema et au Kasaï Occidental pour des raisons de conflits armés. Toutefois, elle a poursuivi tant bien que mal ses activités dans le Kasaï Oriental jusqu'en 2001/2002 et ceci malgré la situation de crise que vivait le pays.

Aujourd'hui, seules les deux sociétés CODENORD et COTOLU poursuivent leurs activités. La CODENORD opère actuellement dans le Bas-Uele (Dingila) et la COTOLU, dans le Lualaba (Kasaji, Dilolo et Tshimbalanga).

La COTOLU exploite une ferme semencière d'une vingtaine d'hectares à Tshibalanga où les rendements sont supérieurs à 2 000 kg/ha, alors qu'ils sont inférieurs à 900 kg/ha chez les planteurs avoisinants.

Le tableau qui suit compare les ratios de production moyens sur 4 campagnes de la RDC et du Mali :

Tableau 12 : Comparaison des ratios de production entre la RDC et le Mali

	RDC	MALI
Nombre de planteurs	6 260	163 370
Surface moyenne par planteur	0,21 hectare	3,11 hectares
Production moyenne par planteur	0,151 tonne	3,39 tonnes
Rendements moyens à l'hectare	0,716 tonne par hectare	1,10 tonnes par hectare

Source : Calculé à partir du tableau précédent

On note globalement que :

- Le nombre de planteurs est 26 fois plus grand au Mali
- La surface moyenne par planteur est 15 fois plus grande au Mali
- La production moyenne par planteur est 23 fois plus grande au Mali
- Les rendements sont 1,5 fois plus grands au Mali.

Il ressort de cette comparaison que tous les ratios moyens sur 4 années sont supérieurs au Mali. Les chiffres pour la campagne 2005-2006 situent la production totale de la RDC autour de 800 tonnes, ce qui est en dessous des niveaux de 2004-2005.

Les raisons de cette contre performance sont globalement liées aux facteurs suivants :

- La faiblesse des prix d'achat du coton graine et le niveau élevé des redevances liées aux traitements d'insecticides
- Les déboires des sociétés cotonnières et textiles : conditions difficiles d'opération, le mauvais état des routes, le coût élevé du transport de la fibre et des intrants par train ou avion, la croissance du secteur informel dans la commercialisation des tissus, la forte concurrence du textile chinois et les tracasseries administratives

- L'imposition de la culture de coton dans certaines régions de la RDC: la culture du coton continue d'être imposée par les autorités locales soit directement à travers des arrêtés ou indirectement, par le biais de la présence des autorités locales aux séances de propagande dans les villages
- La concurrence d'autres cultures : le tabac, l'huile de palme, le caoutchouc et les vivriers¹⁷ font la concurrence au coton parce que les marchés sont plus accessibles et les produits sont mieux rémunérés
- La faiblesse du dispositif d'encadrement : celui-ci a été réduit avec la baisse de la production au fil des années; les agents d'encadrement sont mal équipés (déplacement à vélo), mal payés et sont en nombre insuffisant pour des rayons très étendus au-delà de 60 km par encadreur.

5.2.2 Les productions vivrières

Les cultures vivrières entraînent dans la rotation avec le cotonnier. Elles venaient en seconde position derrière le cotonnier qui se trouvait en tête de rotation dans les zones de savanes; en forêt, elles occupaient les premières positions alors que le cotonnier n'intervenait qu'en troisième où en quatrième position.

En tout état de cause, les rotations étant fonction du type de sol, du climat, des coutumes et des besoins alimentaires des populations, il y avait plusieurs vivriers qui intervenaient dont les principaux et les plus communs sont le manioc et le maïs. On peut noter aussi la présence de l'arachide, de la banane et du riz qui apparaissaient dans les parties forestières des zones cotonnières.

Aujourd'hui, dans la majeure partie de la zone cotonnière, on ne cultive plus le coton. Les planteurs cultivent les vivriers et la rotation est la suivante :

- 1^{ère} année : maïs + manioc+arachide
- 2^{ème} année : manioc sur pied
- 3^{ème} année : manioc sur pied+ récolte partielle
- 4^{ème} année : récolte de manioc
- 5^{ème} année : jachère
- 6^{ème} année : jachère

Dans la zone d'étude, notamment dans le Kasaï Oriental et l'Équateur, la culture du maïs est très importante quoique les superficies par planteur ainsi que les rendements soient faibles. Les superficies varient entre 0,25 et 0,5 hectare avec des rendements¹⁸ moyens suivants: de 0,5 à 1 t/ha pour le maïs et de 1 à 1,5 t/ha de cossettes pour le manioc (soit environ 3 à 5 T de tubercules par ha).

¹⁷ Le manioc et le maïs de Dilolo et de Sandoa (ville à la frontière) sont bien vendus en Angola voisin.

¹⁸ Aucune statistique n'est disponible et les chiffres indiqués proviennent des échanges avec les planteurs qui s'expriment en ares et en méca. L'équipe a utilisé les correspondances suivantes pour établir les chiffres en t/ha : 1ha = 100 ares et 1 meca = 2,8 kg. Le meca est un récipient utilisé dans le commerce des vivriers en milieu rural.

Les prix de vente de ces produits vivriers sont les suivants : de 0,11 à 0,36 \$/kg (le prix est plus faible en période d'abondance) pour le maïs et 0,14 \$/kg pour le manioc.

L'abandon de la culture du coton semble influencer les rendements en cultures vivrières. En effet, les rendements de maïs qui étaient de l'ordre de 2 t à 2,5 t/ha, sont passés à 0,5 à 1 t/ha. De même, le manioc est passé d'environ 7 t à 1 t/ha. Une partie de la récolte est vendue dans les villes, au point que pendant la période culturale, il n'y a que très peu de nourriture dans les villages. Les producteurs sont alors obligés de racheter les vivriers à des prix plus élevés ou à crédit. En outre, à cause de cette famine périodique que les Kasaiens appellent « Kasuabanga », la récolte du manioc est de plus en plus précoce (1,5 an au lieu de 3 ans), ce qui explique la forte baisse des rendements de manioc. Aussi, le « Kasuabanga » étant situé dans la période des travaux champêtres, la force de travail de planteurs est potentiellement diminuée.

D'après les chercheurs de l'INERA de N'Gandajika, les besoins alimentaires annuels pour un ménage de 8 personnes, sont évalués à 1,2 tonnes de maïs et 1 tonne de manioc, à raison de 2 repas/jour. Aussi, vu la productivité réduite et les niveaux de production du maïs et du manioc, on pourrait se poser la question de savoir si ces besoins sont réellement satisfaits. De notre point de vue, le « Kasuabanga » semble être permanent et à des degrés divers selon les périodes de l'année. Les planteurs pensent qu'une véritable relance de la culture cotonnière pourrait aider à corriger ce phénomène.

Au Sud Kivu, selon les planteurs de Kamanyola, des manifestations de famine sont également enregistrées depuis que le coton ne se cultive plus de façon régulière. En effet, l'abandon de cette culture, semble avoir entraîné la recrudescence de maladies sur les vivriers et par conséquent la baisse des rendements.

Dans l'Équateur, les responsables du PAM ont dénoncé le fait que les ONG encourageaient les producteurs à vendre leurs vivriers avec pour conséquence la rupture de stock avant les prochaines récoltes. Les ONGs ont fortement nié cette situation.

5.3 Systèmes et modes de culture

5.3.1 Les niveaux d'intensification

Les différents niveaux d'intensification de la culture du coton dans le monde vont de la monoculture motorisée, avec apport d'importants intrants dans de grandes exploitations, jusqu'à l'agriculture familiale de petite taille, caractérisée par le travail manuel et l'utilisation de peu ou pas d'intrants. Entre ces deux extrêmes, existent la culture mécanisée avec la traction animale et la motorisation intermédiaire utilisant des tracteurs non conventionnels. Dans ces cas, la taille de l'exploitation est supérieure à celle de l'agriculture familiale manuelle.

Contrairement aux grands pays producteurs de coton (USA et Chine par exemple) où la culture est motorisée avec apport d'importantes quantités d'intrants et avec l'irrigation comme mode de culture dominant, en RDC, il s'agit d'une culture pluviale, en rotation avec des cultures vivrières, réalisée par de petits planteurs dans le cadre d'une agriculture manuelle typiquement familiale, à l'instar des pays de l'Afrique subsaharienne. Notons, toutefois que, contrairement à la RDC, plusieurs pays de cette région ont une culture marquée par l'utilisation de la traction animale, avec apport d'engrais, d'herbicides, d'insecticides et même de régulateurs de croissance.

En RDC, bien qu'il y ait déjà eu dans certaines régions la pratique des labours motorisés (labour au tracteur), la mission a pu constater que sur l'ensemble du territoire l'agriculture est pratiquée avec des instruments rudimentaires, ce qui a un impact direct sur les capacités d'emblavement des superficies et sur les niveaux de production, non seulement au niveau du coton mais pour l'ensemble des spéculations mises en terre.

Notons qu'il y a eu des tentatives de mécanisation de la culture cotonnière à travers l'utilisation de la culture attelée. Mais actuellement, la culture attelée est très peu développée dans toute la zone cotonnière. Par contre, il existe dans le Lualaba un projet pilote conduit par le Comité Agricole de Développement des Associations des Planteurs du Lualaba (CADAP), avec l'appui de la COTOLU. L'idée est venue des responsables des associations membres du CADAP qui ont voulu profiter de l'existence dans leur environnement du centre de dressage et de gestion du pâturage en milieu rural de l'INERA, (à Kabengele à 12 km de Sandoa, abandonné en 1977, lors de la guerre dite de 80 jours) et du Ranch RANDU appartenant à la Mission Catholique de Sandoa (situé à 70 km de Sandoa).

Figure 15 : Boeufs de culture attelée au centre de dressage de Kabengele



Source : photo prise par la mission

Figure 16 : Matériel de culture attelée du CADAP



Source : photo prise par la mission

L'initiative de la CADAP en culture attelée

Après des négociations auprès des autorités et l'obtention de l'ancien site de l'INERA, les responsables du CADAP ont sollicité COTOLU pour des appuis en vue du démarrage d'un projet de développement de la culture attelée. Il s'agissait pour COTOLU :

- D'effectuer des prélèvements pour le compte du CADAP sur les récoltes des 750 planteurs membres, selon les taux suivants décidés en assemblée : Planteurs opérant avec apport d'engrais et d'insecticides : 10 kg de coton; planteurs opérant avec apport d'insecticides seulement : 7 kg de coton et planteurs n'utilisant ni engrais, ni insecticide : 5 kg de coton
- De consentir un prêt
- De vendre aux planteurs le matériel de culture attelée.

Le projet a pu voir le jour en 2004 car les prélèvements ont été faits par COTOLU qui a, en plus fait un prêt de 1 400 \$US, ce qui a permis de réhabiliter le centre, d'acheter des bœufs au Ranch RANDU, de les dresser et de faire des prestations de labours à des tarifs différents pour les membres (28 \$/ha) et les non membres (40\$/ha). Actuellement, il y a dans la région 64 bœufs et l'objectif est d'atteindre 200 bœufs à moyen terme. Les activités se poursuivent avec au programme, la réhabilitation de quatre bains détiqueurs (dipping tank) et la création de centres secondaires.

Il est actuellement trop tôt pour tirer les conclusions de cette expérience. Néanmoins, si à l'issue de ladite expérience, la traction animale est adoptée dans le Lualaba, il est possible de s'attendre d'une part, à une augmentation significative des surfaces, des rendements et donc de la production, et d'autre part, à la réduction de la pénibilité du travail, du transport de personnes et de la récolte. Cette expérience pourrait ainsi contribuer à la relance de la culture de coton dans le Lualaba et partant, dans les autres provinces.

5.3.2 *Assolement et rotations*

La place du cotonnier dans les rotations

La rotation est la succession ordonnée des cultures sur une même sole d'une année à l'autre. Elle nécessite qu'au cours d'une campagne, l'ensemble de la surface cultivée soit divisée en parcelles appelées soles : c'est l'assolement. L'ordre dans lequel les cultures se succèdent tient compte, non seulement des avantages et inconvénients liés au rang d'une culture donnée, mais surtout, des arrières effets sur la culture suivante notamment au niveau de la fertilité et de l'état du sol. Ainsi en zone de savane, le coton est en tête de rotation, ce qui lui permet de profiter de la bonne fertilité de la terre nouvellement défrichée. En outre, les soins apportés au cotonnier bénéficient aux plantes suivantes.

Les planteurs rencontrés confirment ce qui précède. Par exemple dans le Kasai Oriental, les récoltes se font en juin et juillet, et au mois d'août, les planteurs arrachent les pieds des cotonniers. L'action d'arrachage après les premières pluies d'août permet d'avoir un sol meuble pour le semis des vivriers en septembre sans faire de labour.

Les informations recueillies auprès d'eux, ont permis d'établir la figure 17 ci-dessous qui est une représentation schématique de l'assolement et des rotations en zone de savane. Pour les besoins de la représentation, on suppose que le planteur commence son activité

en 2000/2001; la situation réelle devrait correspondre à celle des campagnes 2003/2004, 2004/2005 et 2005/2006. Elle indique qu'un planteur assidu dans l'organisation de son travail, exploite au cours d'une campagne, quatre soles d'une surface moyenne de 0,21 hectare, plus ou moins dispersée à travers le terroir du village, les zones en friche n'étant pas prises en compte car étant la propriété de la communauté villageoise. Un planteur exploite donc en moyenne 0,84 hectare chaque année.

Figure 17 : Représentation schématique de l'assolement et des rotations en zone de savane

	SOLE A	SOLE B	SOLE C	SOLE D	SOLE E	SOLE F
Camp 00/01	Défrichement + Coton	En friche	En friche	En friche	En friche	En friche
Camp 01/02	Maïs + Manioc + Arachide	Défrichement + Coton	En friche	En friche	En friche	En friche
Camp 02/03	Manioc sur pied	Maïs + Manioc + Arachide	Défrichement + Coton	En friche	En friche	En friche
Camp 03/04	Manioc semé 01/02 en Récolte	Manioc sur pied	Maïs + Manioc + Arachide	Défrichement + Coton	En friche	En friche
Camp 04/05	Jachère En friche	Manioc semé 01/02 en Récolte	Manioc sur pied	Maïs + Manioc + Arachide	Défrichement + Coton	En friche
Camp 05/06	Jachère En friche	Jachère En friche	Manioc semé 01/02 en Récolte	Manioc sur pied	Maïs + Manioc + Arachide	Défrichement + Coton
Camp 06/07	Défrichement sur jachère + Coton	Jachère En friche	Jachère En friche	Manioc semé 01/02 en Récolte	Manioc sur pied	Maïs + Manioc + Arachide

Alors que le cotonnier est en tête de rotation dans les zones de savanes, il se place en deuxième ou en quatrième position en zone forestière, selon la nature du sol.

Les rotations sont fonction des caractéristiques physiques des régions, notamment du type de sol, de climat, des coutumes et des besoins alimentaires des populations. Les informations ci-dessous visent à donner des indications sur les rotations qui ont existé ou qui existent dans différentes régions selon qu'elles sont encore productrices de coton ou non.

Les rotations dans l'Équateur et la province Orientale

Les provinces Orientale et de l'Équateur sont caractérisées par deux grands types de rotations à savoir, celles de la zone des savanes et celles de la forêt. Mais en raison de la diversité au niveau des sols, les rotations sont multiples. On peut en général retenir les rotations qui sont présentées ci-dessous, dans le tableau 13 relatif aux zones de savanes et le tableau 14 relatif aux zones de forêt :

Tableau 13 : Rotations dans les provinces Orientale et de l'Équateur (zones de savane)

Années	Saisons	Savane
An 1	A	Défrichage et préparation du sol
	B	Coton (récolte coton en déc. et arrachage des pieds en fév.)
An 2	A	Maïs+arachide (récolte maïs t arachide en juin)
	B	Coton (récolte coton en déc. et arrachage des pieds en fév.)
An 3	A	Manioc sur pied
	B	Manioc sur pied
An 4	A	Manioc sur pied
	B	Manioc sur pied
An 5	A	Jachère
	B	Jachère (4 à 5 ans)

Tableau 14 : Rotations dans les provinces Orientale et de l'Équateur (zones de forêt)

Années	Saisons	Forêt
An 1	A	Défrichage
	B	Bananier+Riz+Manioc (récolte riz en juillet)
An 2	A	Bananier+Manioc sur pied
	B	Bananier+Manioc en récolte progressive
An 3	A	Bananier+Manioc en récolte progressive
	B	Fin récolte Bananier+Manioc
An 4	A	Maïs+Arachide (récolte maïs et arachide en juillet)
	B	Coton
An 5	A	Maïs+Arachide (récolte maïs et arachide en juillet)
	B	Coton
AN 5	A	Jachère
	B	Jachère (4 à 5 ans)

Les rotations dans le Maniema et le Kasai Oriental

Dans le Maniema et le Kasai Oriental, on retrouve également des types de rotations selon que les terres se situent en savane ou en forêt. La principale différence entre le Kasai et le Maniema réside dans le fait que les Kasaiens sont de grands consommateurs de maïs alors que dans le Maniema, les populations consomment plus le manioc, avec la présence du riz dans l'alimentation.

Tableau 15 : Rotations dans le Maniema et le Kasai Oriental

Années	Saisons	Savane	Forêt (exclusion sols argileux lourds)
An 1	A	Défrichage	Défrichage
	B	Coton (récolte coton en juin et arrachage des pieds en août)	Riz (récolte riz en avril - mai)
An 2	A	Maïs+Manioc (récolte maïs en déc.)	Maïs (récolte maïs en déc.)
	B	Arachide+Manioc sur pied (récolte arachide en avril - mai)	Coton (récolte coton en juin et arrachage des pieds en août)
An 3	A	Manioc sur pied	Maïs+Manioc (récolte maïs en déc.)
	B	Manioc sur pied	Arachide+Manioc sur pied (récolte arachide en avril - mai)
An 4	A	Manioc en récolte progressive	Manioc sur pied
	B	Récolte du manioc	Manioc sur pied
An 5	A	Jachère	Manioc en récolte progressive
	B	Jachère	Récolte du manioc
An 6	A	Jachère	Jachère
	B	Jachère (4 à 5 ans)	Jachère (4 à 5 ans)

Les rotations dans le Sud Kivu

En raison de la très grande diversité des sols, le Sud Kivu connaît plusieurs types de rotations. Sur les terres propices au coton, ce sont le maïs et l'arachide qui interviennent dans la rotation. Quant au manioc, il est utilisé en tête de rotation avec le maïs et l'arachide sur des terres dites à manioc.

Tableau 16 : Rotations dans le Sud Kivu

Années	Savane
An 1	Défrichage; Coton (récolte coton en juin et arrachage des pieds en octobre)
An 2	Arachide+Maïs (récolte arachide et maïs en avril)
An 3	Jachère pâturée
An 4	Jachère pâturée

Les rotations dans le Katanga

Dans le Katanga ce sont des rotations de savanes, avec une forte présence du manioc qui est l'aliment de base des Katangais. Le maïs intervient dans la rotation dans la zone de Sandoa, alors que du côté de Dilolo, il intervient peu.

Tableau 17 : Rotations dans le Katanga

Années	Savane
An 1	Défrichement; Coton (récolte coton en juin et arrachage des pieds en octobre)
An 2	Arachide+Maïs+Manioc (récolte arachide et maïs en avril); Manioc sur pied
An 3	Manioc sur pied
An 4	Manioc en récolte progressive
An 5	Jachère

Les différents types de rotations présentés ci-dessus ne s'observent actuellement que dans les zones qui produisent encore le coton, notamment le Lualaba dans le Katanga, le Bas-Uele et l'Ituri dans la Province Orientale et le Sud Kivu. Dans ces zones, les blocs culturaux ont presque disparu et les champs sont plus ou moins dispersés à travers le terroir villageois. Ceci rend difficile le suivi par les techniciens agricoles actuellement en nombre réduit.

Dans le cadre de la relance de la filière, Il serait souhaitable de regrouper les soles sur des blocs culturaux de sorte que l'assolement et les successions de cultures soient bien ordonnés et potentiellement mieux suivis par les techniciens agricoles.

5.3.3 Paramètres techniques

Calendriers culturaux

Le calendrier cultural est établi en comparant les exigences de la plante et les caractéristiques physiques du milieu notamment la pluviométrie. Dans le cas de la culture du coton, le cycle du cotonnier et son calage permettent de déterminer les périodes d'exécution de chaque opération de l'itinéraire technique. Les figures 18 et 19 ci-dessous indiquent les calendriers culturaux des zones cotonnières au nord et au sud de l'équateur géographique.

Figure 18 : Le calendrier cultural au nord de l'équateur géographique

Travaux culturaux	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Défrichement	■											
Préparation du terrain												
Semis			■			■						
Regarnissage						■						
Démariage + 1 ^{er} sarclage + Buttage						■						
2 ^{ème} sarclage							■					
Désinsectisation							■					
Récolte.	■										■	

Figure 19 : Le calendrier culturel au sud de l'équateur géographique

Travaux cultureaux	Oct.	Nov.	Déc.	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
Défrichage	■											
Préparation du terrain	■											
Semis		■										
Regarnissage		■										
Démariage + 1 ^{er} sarclage + Buttage		■										
2 ^{ème} sarclage			■									
Désinsectisation			■									
Récolte.								■				

Itinéraire technique

L'itinéraire technique est la succession logique et ordonnée des opérations culturales dans le cadre de la conduite d'une culture. Il est fonction de la variété et des conditions du milieu. Les différents itinéraires techniques utilisés en RDC sont résumés dans le tableau 18 ci-dessous :

Tableau 18 : Succession des opérations culturales

Opérations	Jours Après Semis	Recommandations en culture annuelle	À proscrire
Choix du terrain	-	Sols homogènes, profonds, perméables et riches en éléments nutritifs Mise en place de blocs culturaux Présence du Conseiller Agricole	Sols lourds et mal drainés
Défrichage	-	Bien nettoyer la parcelle car le cotonnier n'aime pas l'ombrage Faire des andains, brûler et étaler la cendre	Accumulation des cendres en un seul lieu car une épaisse couche peut être défavorable à la germination
Préparation sol	-	Remuer la partie superficielle du sol	Labours trop profonds car pénible à la houe et peut favoriser l'érosion
Semis	0	Date : 4 à 4,5 mois avant l'arrêt des pluies Densité : 0,8m x 0,30m (41 600 plants/ha) Semis en poquets	Retard des semis Augmenter la densité sur sol riche et réduire sur sol léger
Semis de remplacement	10	Regarnir le plus rapidement possible, les poquets vides	Retard dans l'exécution de cette opération
1 ^{er} sarclage et démarriage	15 à 20	Éliminer les mauvaises herbes Casser la croûte superficielle du sol Choisir un ou deux plants vigoureux par poquet et éliminer les autres Faire un buttage pour consolider les plants laisser en place à la suite du démarriage.	Toucher les racines avec la houe Recouvrir la tige de terre lors du buttage et ceci pour éviter des attaques de champignons au collet du jeune cotonnier
2 ^{ème} sarclage	30 à 40	Éliminer les mauvaises herbes	Retard
1 ^{er} passage de désinsectisation	45	Thiodan 35EC: dose de 2 litres/ha Utilisation de pulvérisateurs manuels à disques rotatifs, en traitement TBV Solution de 10 L = 8 L d'eau + 2 L de produit	Désinsectisation des champs isolés, des champs défailants sur d'autres opérations (dates et densités de semis non respectés, mal sarclés, lignes de semis non perpendiculaires à la direction du vent)
3 ^{ème} sarclage	60	Éliminer les mauvaises herbes si le sol n'est pas totalement couvert par les cotonniers	Retard
2 ^{ème} passage de désinsectisation	60	Thiodan 35EC: dose de 2 litres/ha Utilisation de pulvérisateurs manuels à disques rotatifs, en traitement TBV Solution de 10 L = 8 L d'eau + 2 L de produit	Désinsectisation des champs isolés, des champs défailants sur d'autres opérations (dates et densités de semis non respectés, mal sarclés, lignes de semis non perpendiculaires à la direction du vent)

3 ^{ème} passage de désinsectisation	75	Polytrine C 440EC : dose de 1 litre/ha Utilisation de pulvérisateurs manuels à disques rotatifs, en traitement TBV Solution de 10 L = 9 L d'eau + 1 L de produit	Idem
4 ^{ème} passage de désinsectisation	90	Polytrine C 440EC : dose de 1 litre/ha Utilisation de pulvérisateurs manuels à disques rotatifs, en traitement TBV Solution de 10 L = 9 L d'eau + 1 L de produit	Idem
Récolte	120	3 passages successifs dont le 1 ^{er} passage, une dizaine de jours après l'ouverture des premières capsules Utilisation de 2 paniers pour séparer les qualités Le coton doit être sec et sécher sur des claies ou des nattes	Récolte très tôt le matin Un seul passage Mélange de la récolte sans tenir compte de la qualité Exposition à l'humidité et aux moisissures

Le choix du terrain

Certains planteurs ont leurs champs dans des blocs de culture et d'autres sont isolés individuellement. Les champs sont éloignés du village et les distances varient de 2 à 10 km. Les planteurs se déplacent tous les jours à pied (aller-retour) pour la réalisation des travaux champêtres. Dans les zones où les planteurs sont obligés de rechercher les bonnes terres, les champs peuvent se situer à une distance de 7 à 10 km.

Figure 20 : Champs de coton



Source : Photo prise par la mission

Par rapport aux planteurs de l'Afrique de l'Ouest, ceux de RDC travaillent sur des surfaces réduites avec des rendements moindres.

En général, le problème foncier ne se pose pas en RDC et ceci grâce à d'importantes disponibilités en terres cultivables. Dans les villages, il suffit de s'adresser aux chefs pour accéder gratuitement à la terre. Par contre, il existe des exceptions :

- Dans certains villages du Kasai Oriental, la terre est cédée aux allochtones moyennant une redevance qui est versée en nature au chef ou au propriétaire de la terre. Il s'agit de 70kg de maïs et quelques lignes de manioc sur pieds
- Dans la plaine de Djegu (territoire de Mahagi) et dans la plaine de la Ruzizi, les planteurs, à cause de la forte densité de la population, recourent à la location auprès des familles ou des groupements. Les tarifs sont à Djegu : 28 \$/ha par campagne pour le coton et 24\$/ha pour les cultures vivrières. Au Ruzizi, le tarif est de 6\$/ha par campagne.

Tel que mentionné précédemment, les planteurs travaillent soit dans des blocs de culture ou individuellement dans des champs dispersés. Le terrain est choisi suivant les conseils de l'agronome et selon les exigences du cotonnier. Le choix se porte généralement sur des sols, profonds, perméables et riches. Les sols lourds et mal drainés sont exclus.

En zone de savane, le cotonnier est toujours semé après le défrichement (il faut éviter de faire du coton après du coton). En forêt, il faut semer le coton après la culture des vivriers.

Les terrains de savanes se prêtent mieux que ceux de forêts car sur ces derniers les cotonniers ne recevant que très peu de lumière, filent et développent de grandes masses végétatives et ne produisent que de petites capsules.

Les planteurs respectent en général ces consignes lorsque les conditions le leur permettent et ceci grâce à la forte implication du conseiller qui a même tendance à le faire à la place du planteur. Mais lorsque les conditions ne le permettent pas, les planteurs s'accommodent de la situation qui se présente à eux. Par exemple, bien que sachant que leurs sols s'y prêtent moins, les planteurs de Mushilimbé (Dilolo dans le Sud-Katanga) cultivent le coton sur des sols sableux et pauvres.

Le défrichage

Le défrichage se fait à l'aide de hache, de houe, de coupe-coupe et de machette. La pénibilité varie selon qu'il s'agisse d'une jachère ou d'un nouveau terrain, d'une zone de savane ou d'une zone forestière. Le travail est plus pénible en zone de forêt qu'en zone de savane.

Figure 21 : Parcelle défrichée et encombrée



Source : Photo de la mission

En savane, les herbes sont arrachées à la houe et les arbustes sont coupés à la machette. L'ensemble est étalé au sol pour permettre un séchage et regroupé en tas en vue de l'incinération. En forêt, le sous-bois est abattu à la machette et les arbres sont coupés à la hache. Les troncs sont débités frais et le planteur doit dégager le champ et faire le maximum de lots selon ses capacités. Après séchage, les lots de bois sont mis à feu. Les champs en forêt restent toujours encombrés et c'est au fil des années que le

planteur arrive à se débarrasser de tous les rebus.

Préparation du sol.

Le but de l'opération est d'assurer les conditions favorables au développement des racines et de réaliser un lit d'ensemencement dans l'horizon superficiel pour que la levée soit rapide et régulière.

Les planteurs en zone de savanes font le labour à la houe et préfère le billonnage au labour à plat car ce dernier est plus pénible. Un bon houage superficiel est suffisant mais ne constitue pas la meilleure solution pour rentabiliser la surface cultivée. En zone forestière, en général les planteurs ne labourent pas le terrain avant de semer le coton parce que ce dernier bénéficie des effets des cultures vivrières venues en tête de rotation.

Semis

Le semis est une opération très importante. Il faut, par conséquent, de la rigueur en ce qui concerne la date, la densité et le mode de semis.

D'abord, il convient de noter que la date de semis est liée aux facteurs climatiques, principalement à la pluviométrie. Les périodes de floraison et d'ouverture des capsules sont les repères pour la détermination des dates de semis. Au cours de la période de

floraison, le cotonnier a besoin de beaucoup d'eau pour faire de nombreuses fleurs et de capsules. Quant à la période d'ouverture des capsules, la plante a besoin de sécheresse pour une bonne maturation des capsules. Selon le tableau 18, relatif aux différentes phases du cycle du cotonnier, ces deux périodes correspondent aux jours après semis (JAS) suivants :

- Période de floraison : entre le 61 et le 75^{ième} jours après semis, soit 2 à 2 mois et demi après semis
- Période d'ouverture des capsules : entre le 111^{ième} et le 145^{ième} jours après semis, soit, 4 à 5 mois après semis.

Il faut donc semer quatre (4) mois avant le début de la saison sèche. Les semis tardifs étant souvent préjudiciables, il faut ajouter un demi mois afin d'améliorer les chances de succès. Selon les informations reçues sur le terrain par la mission, les périodes de semis sont les suivantes :

- Au nord de l'équateur géographique, les dates de semis se situent entre le 1^{er} juin et le 31 juillet. En général, les semis sont plus précoces en savane qu'en forêt
- Au sud de l'équateur géographique, les dates de semis se situent entre le 25 décembre et le 15 janvier, la période la plus propice étant celle du 1^{er} au 7 janvier.

La densité de semis dont dépend le nombre de plants, est elle-même fonction de l'écartement entre les lignes et de l'écartement sur la ligne. Ces écartements sont fonction du type de sol en présence :

- Les sols favorables: écartement¹⁹ de 0,80 m x 0,30 m soit une de densité²⁰ de 41 600 plants/ha
- Les sols riches forestiers : 1,00 m x 0,40 m soit une de densité de 25 000 plants/ha
- Les sols sableux : 0,60 m x 0,25 m soit une de densité de 66 600 plants/ha.

En principe, la densité est étroitement liée à la fertilité du sol. Dépendamment de la richesse du sol, la densité recommandée en culture pluviale classique peut varier de 30 000 à 100.000 plants/ha avec des écartements qui facilitent le sarclage notamment sur la ligne.

Le semis se fait en poquet de 5 graines. La quantité de semences est de 25 Kg/Ha et peut atteindre 35 Kg en prévision de regarnissage éventuel. La profondeur des semis est généralement de 3 cm, mais dans les sols secs et légers (sableux), il est plus prudent de semer plus profondément (4-5 cm). La culture se fait en ligne et manuellement à l'aide d'une corde à repère qui est étalonnée par des nœuds ou des bouts d'étoffe.

¹⁹ Un écartement de 0,80 m x 0,30m signifie 0,80 m entre les lignes et 0,30 m entre les plants ou entre les poquets qui se trouvent sur la même ligne

²⁰ Le mode de calcul du nombre de plants/ha : 1 ha = 100 m x 100m; le nombre de lignes avec 0,80 m entre les lignes = $100 / 0,80 = 125$ lignes;; le nombre de plants sur chaque ligne avec 0,30 m entre les plants = $100 / 0,30 = 333$ plants/ ligne; Nombre total de plants/ha = $333 \text{ plants/ligne} \times 125 \text{ lignes} = 41 625 \text{ plants/ha}$

Les planteurs arrivent difficilement à respecter les dates de semis parce qu'ils reçoivent souvent les semences en retard. En ce qui concerne le respect des autres normes de semis, la présence de l'agronome est souvent nécessaire pour motiver les planteurs. Dans le cas des cultures imposées observées par la mission, la tendance est d'échapper au contrôle de l'administration plutôt que d'exécuter les opérations en respectant des normes.

Dix jours après les semis, le planteur procède au regarnissage des vides. Il faut proscrire tout retard dans cette opération afin d'éviter que les cotonniers issus du regarnissage soient étouffés par les autres.

Entretiens culturaux

En pratique, les opérations d'entretien dans la culture du coton sont de plusieurs types : Le sarclo-binage et les autres sarclages, le semis de remplacement des manquants, le démariage et la désinsectisation.

La période de 15 à 20 jours après semis doit être consacrée au 1er sarclage et couplée avec le buttage et le démariage. Ce 1er sarclage est important même quand il n'y a pas assez de mauvaises herbes car il permet de faire un binage ; il s'agit d'un sarclo-binage qui casse la croûte superficielle du sol pour une meilleure humidification au profit du jeune plant. Le démariage consiste à extirper au niveau de chaque poquet, les plants les plus fragiles, en laissant un ou deux plants vigoureux. Le planteur doit faire un buttage pour consolider les plants laissés en place à la suite du démariage.

Le 2ème sarclage intervient 30 à 40 jours après semis. Lorsque cette opération est bien faite, le cotonnier atteint un bon développement et il recouvre le sol de sorte que les autres désherbages deviennent facultatifs. Mais un 3ème sarclage peut intervenir à 60 jours après semis lorsque le sol n'est pas totalement couvert par les cotonniers et que le planteur constate un enherbement.

Dans les zones où la production existe encore, la mission a pu noter que les planteurs réalisent les opérations d'entretien des cotonniers. Au niveau du sarclage, ils se limitent aux deux premiers passages, le troisième ayant un caractère facultatif.

Les planteurs ne respectent pas souvent les dates d'intervention ce qui entraîne la baisse des rendements et la chute de la production. En effet, les retards ont pour conséquences :

- Au niveau du regarnissage : les cotonniers issus des re-semis prennent du retard sur les autres et peuvent être facilement étouffés, ce qui peut aboutir à une baisse du nombre de plants par hectare et donc forcément une diminution du rendement
- Au niveau du sarclo-binage : les mauvaises herbes étouffent les jeunes plants et leur font la concurrence pour l'eau et les éléments minéraux; cette situation est aggravée par la présence de croûte superficielle du sol qui inhibe toute remontée d'humidité au profit des jeunes plants; On obtient ainsi des jeunes plants peu vigoureux qui ne pourront pas exprimer le maximum de leur potentiel en vue d'assurer au planteur un bon rendement.

Défense du cotonnier

Le cotonnier est l'une des plantes les plus attaquées par les insectes de tous ordres²¹. Pour faire face à ces attaques, une importante opération de désinsectisation est menée de façon systématique dans les champs de coton. La désinsectisation comporte deux phases avec deux passages par phase, soit un total de quatre passages. Les deux phases sont :

- La phase végétative, au cours de laquelle, le produit utilisé est le thiodan 35 EC dont la matière active est l'endosulfan²² à 35%; la dose est de 2 litres/ha. Le premier passage intervient à 45 jours après semis le deuxième à 60 jours après semis
- La phase fructifère, avec pour produit la polytrine C 440 EC qui est une association binaire de deux matières actives à savoir le profénofos 400g (un organophosphoré) et la cyperméthrine 40g (un pyréthrianoïde); la dose est de 1 litre/ha. Le troisième passage intervient à 75 jours après semis et le quatrième à 90 jours après semis.

Les traitements se font avec des pulvérisateurs manuels à disque rotatif et avec des pulvérisations UBV (ultra bas volume) ou TBV (Très Bas Volume)²³. Une dilution aqueuse est faite de sorte à porter la quantité de bouillie à 10 litres. Pour le thiodan, on ajoute 8 litres d'eau et pour la polytrine, on ajoute 9 litres d'eau.

Sur le terrain, ce sont les agronomes qui organisent les opérations de désinsectisation. Ils forment les planteurs pour leur permettre de réaliser les traitements mais il semblerait que ce soit eux-mêmes qui assurent le plus souvent les épandages. Or le planteur paie une redevance insecticide qui n'est pas fonction de la quantité épandue mais de la surface traitée, soit 200 kg de coton graine par ha. La mission se pose la question de savoir si les quantités pulvérisées correspondent effectivement aux doses préconisées? En tout état de cause, la question de la redevance est un gros point d'achoppement entre les planteurs et les sociétés cotonnières. La très grande majorité des planteurs que la mission a rencontrés s'en est plaint, même là où la culture du coton est arrêtée depuis une dizaine d'années. Le tableau 19 ci-dessous indique le niveau d'utilisation des insecticides et donc l'ampleur des conflits latents entre planteurs et sociétés cotonnières.

²¹ Parmi les insectes souvent observés dans les champs de coton, notons les lépidoptères, dont le célèbre *Helicoverpa* sp, les homoptères dont *Bemisia* sp et *Aphis* sp et les hémiptères dont *Dysdercus* sp.,

²² L'endosulfan est le seul organochloré qui est encore agréé. La très grande majorité des organochlorés sont sous interdiction, notamment le célèbre DDT et le HCH qui à cause de leur grande stabilité, ont tendance à s'accumuler dans la graisse des utilisateurs et de les intoxiquer en raison de leur longue rémanence.

²³ Ces mêmes pulvérisateurs sont utilisés pour faire des épandages UBV (Ultra Bas Volume). En UBV on utilise de petites quantités (1 à 3 litres/ha) « prêtes à l'emploi » sans mélange d'eau et le travail est rapide. En revanche, avec les UBV le produit atteint difficilement la face inférieure des feuilles. Avec les TBV au niveau desquels il y a une dilution aqueuse, on atteint la face inférieure des feuilles mais le travail est 2 fois plus lent et nécessite le transport d'eau.

Tableau 19 : Niveau d'utilisation des insecticides

Paramètres	Campagnes cotonnières dans le Lualaba			
	Camp. 01/02	Camp. 02/03	Camp 03/04	Camp. 04/05
Surface (ha)	977	1 201	1 126	880
Surface traitée (ha)	684	852	807	613
Pourcentage	70%	71%	72%	70%
Quantité de Thiodan (litres)	2 904	3 398	3 559	2 670
Quantité de polytrine (litres)	1 586	1 967	1 901	1 358
Quantité de diméthoate (litres)	0	0	10	5
Total insecticides (litres)	4 490	5 365	5 470	4 028

Source : Compilation de données recueillies sur le terrain

Il ressort du tableau que 30% des surfaces n'est pas traité. Le taux d'adoption reste en dessous de la norme et les surfaces non traitées constituent des champs hôtes qui pourraient atténuer l'efficacité des traitements effectués en 4 passages. Il est à noter qu'à la ferme semencière de COTOLU située à Tshibalanga (SANDOA), les techniciens sont obligés, pour atteindre les meilleurs rendements, d'inonder le champ d'insecticides. En effet, au cours de la campagne 2004/2005, sur 20 ha, il y a eu 15 passages avec 1 025 litres d'insecticides utilisés et ceci pour atteindre un rendement de 2,250 t/ha.

Néanmoins du point de vue de la situation conflictuelle relative aux redevances, les 70% des surfaces concernent une bonne proportion de planteurs, ce qui montre que cette question de la redevance mérite une attention particulière. La faiblesse du taux d'adoption est possiblement liée à cette situation. La mission estime que la pratique de la redevance de désinsectisation qui consiste à prélever une quantité de coton par surface traitée (200 kg de coton par hectare dans le Lualaba) est peu transparente en raison de la non maîtrise par les planteurs des quantités effectivement pulvérisées. Par conséquent, elle suggère qu'à l'instar de la Côte d'Ivoire, les insecticides soient cédés aux producteurs à crédit, après fixation de façon transparente par les sociétés cotonnières des prix de cession au litre. Ainsi chaque planteur ne paiera que les quantités effectivement utilisées.

Dans le Bas Uélé et l'Ituri, les planteurs achètent les insecticides en Ouganda et effectuent 5 à 6 traitements avec des doses variables, ce qui indique apparemment que les opérations de désinsectisation sont réalisées dans un désordre total et il faut craindre des phénomènes de résistance des insectes.

Apport d'engrais

En RDC, il y a eu plusieurs actions qui ont été menées pour introduire l'utilisation des engrais dans l'itinéraire technique du cotonnier. Mais en raison de la non maîtrise de plusieurs facteurs, la marge de production induite par l'engrais ne permet pas de supporter les coûts supplémentaires.

Nonobstant cette situation, COTOLU pilote actuellement un programme d'utilisation des engrais avec des planteurs appelés « fermiers » en raison de leur maîtrise de la culture. Le tableau 20 présente le niveau d'utilisation des engrais.

Tableau 20 : Niveau d'utilisation des engrais

Paramètres	Campagnes cotonnières dans le Lualaba			
	Camp. 01/02	Camp. 02/03	Camp. 03/04	Camp. 04/05
Surface (ha)	977	1 201	1 126	880
Surface fertilisée (ha)	117	111	129	42
Pourcentage	12%	9%	11%	5%
Quantité de NPK (kg)	17 560	16 694	19 371	6 270
Quantité d'urée (kg)	6 000	5 565	6 457	2 091
Total engrais (kg)	23 560	22 259	25 828	8 361

Dans le Lualaba, au cours de la période 2001-2002, seulement 9,5% des surfaces emblavées ont été fertilisées avec du NPK 10 20 10 S₆ à raison de 150 kg/ha et de l'urée 46% à la dose de 50 kg/ha. Les fermiers encadrés par COLOTU possèdent des surfaces de plus de 1 ha et obtiennent des rendements supérieurs à 1t/ha. Mais certainement la redevance engrais et le prix d'achat modeste du coton graine ont dû décourager plusieurs planteurs. En effet, les surfaces fertilisées en 2004/2005, ont chuté de moitié.

Récolte

La récolte est manuelle en RDC et il est recommandé de faire au moins trois passages successifs. Le premier passage doit se faire une dizaine de jours après l'ouverture des premières capsules situées en général en bas des plantes, c'est-à-dire aux environs de 120 jours après semis. Le coton graine doit être recueilli dans des paniers ou dans des sacs en prenant bien soin de séparer le coton blanc du coton coloré et surtout de trier pour extraire les débris végétaux. Chaque récolteur doit avoir deux récipients, l'un pour le coton blanc et propre et l'autre pour le coton jaune et/ou sale.

Le coton graine doit être sec et pour cela, il convient de récolter en temps ensoleillé au moment où la rosée matinale s'est évaporée et de le sécher pendant deux ou trois jours, sur des claies ou des nattes au village. Il est important d'éviter que le coton graine ne prenne de l'humidité pour ne pas qu'il soit attaqué par des moisissures et qu'en bout de ligne la graine perde sa capacité de germination. C'est pourquoi, après le séchage sur les claies, le coton graine doit être stocké à l'abri de l'eau, des rongeurs, de la saleté, des cendres et de la poussière.

Sur le terrain, les planteurs congolais qui cultivent encore le coton, font deux passages et certains d'entre eux ne trient pas convenablement le coton graine. Ceux qui font le triage utilisent un seul panier dans lequel ils déposent le coton blanc trié. Le coton jaune et/ou sale est fourré dans la chemise ou le T-shirt du récolteur.

5.4 Encadrement des planteurs

Après l'indépendance, les sociétés cotonnières ont recruté leurs propres agents pour plus d'efficacité et ceci malgré l'existence des agents d'encadrement gouvernementaux. Les deux dispositifs cohabitent jusqu'aujourd'hui, avec souvent peu de collaboration. Les relations dépendent des affinités entre les personnes concernées.

5.4.1 La situation actuelle sur le terrain

Le dispositif d'encadrement des planteurs a volé en éclat pendant la période des guerres de 1997 et 1998. Aujourd'hui, certains agents sont encore sur le terrain mais ils ne s'occupent plus de coton, sauf dans les districts du Bas Uélé avec la CODENORD et du Lualaba avec COTOLU. La possibilité que certains agents de la CODENORD travaillent dans l'Ituri avec des opérateurs ougandais n'est pas à exclure, car ce sont ces derniers qui y sont présents. La même situation existe probablement dans le Sud Kivu avec des agents de la CDL restés sur place pour travailler avec des opérateurs burundais et rwandais qui sont présents dans la plaine de la Ruzizi.

Dans le Bas Uélé, les agents de CODENORD qui sont restés sur place travaillent dans l'informel car leurs activités échappent au contrôle de l'équipe de Direction qui est à Kinshasa et qui est dans un processus de liquidation. Cette équipe étant très diffuse, il est difficile d'en faire une évaluation.

En revanche, du côté du Lualaba, le dispositif est officiellement en place, sous le contrôle de la Direction Générale de COTOLU installée à Lubumbashi. Ce dispositif a connu plusieurs réajustements dans le temps et ceci en fonction de l'évolution de la production. Le tableau 21 indique l'évolution du nombre d'encadreurs chez COTOLU au cours des quatre dernières campagnes:

Tableau 21 : Évolution du nombre d'encadreurs chez COTOLU

	Tshimbalanga	Dilolo	Totaux
Campagne 01/02			
Nombre de planteurs	2 681	1 203	3 884
Nombre d'encadreurs	15	12	27
Dont : Agents de base CTA	6	7	13
Nombre de planteurs/encadreur	179	100	144
Nombre de planteurs/agent base	447	172	299
Campagne 02/03			
Nombre de planteurs	3869	1760	5629
Nombre d'encadreurs	14	8	22
dont : Agents de base CTA	6	6	12

	Tshimbalanga	Dilolo	Totaux
Nombre de planteurs/encadreur	276	220	256
Nombre de planteurs/agent base	645	293	469
Campagne 03/04			
Nombre de planteurs	4 803	1 162	5 965
Nombre d'encadreurs	12	6	18
Dont : Agents de base CTA	5	5	10
Nombre de planteurs/encadreur	400	194	331
Nombre de planteurs/agent base	961	232	596
Campagne 04/05			
Nombre de planteurs	3 568	1 374	4 942
Nombre d'encadreurs	14	9	23
Dont : Agents de base CTA	6	8	14
Nombre de planteurs/encadreur	255	153	215
Nombre de planteurs/agent base	594	172	353

Du tableau, il ressort que le nombre de planteurs par agent de base a évolué au cours de ces quatre campagnes entre 300 et 600 planteurs par agent (avec un pic en 2003/2004 de 596) alors que la CSCO recommandent un ratio de 150 à 200 planteurs par agent de base.

En 2006, les effectifs à Dilolo ont été revus à la baisse parce que la production y était faible. Il ne restait que quatre agents, à savoir deux agronomes A2 et deux journaliers en soutien. Les agronomes ont été dotés de motos et ils doivent balayer un rayon d'environ 500 km chacun.

Au regard de cette réduction du personnel, il est clair qu'à la base de Dilolo, les chiffres de la campagne 2005/2006²⁴ pourraient être encore bien plus loin des normes acceptables, à tel point qu'on se pose la question de savoir, quelles méthodes de vulgarisation et quels types d'intervention étaient possibles avec un dispositif aussi dilué.

5.4.2 Approches de vulgarisation

L'imposition actuelle de la culture

La culture du coton a été initialement imposée aux populations. Elle l'est encore aujourd'hui dans certaines localités sous des formes autres que celles des propagandistes d'antan. En effet, dans le district du Lualaba (Province du Katanga), seule zone en RDC où la production cotonnière est encore relativement bien structurée, l'imposition se manifeste sous les deux formes suivantes :

²⁴ Les chiffres n'étaient pas disponibles lors de notre passage.

- Prise d'Arrêtés Provinciaux et de Décisions Territoriales²⁵ : l'Arrêté Provincial N° 2002 / 0055 / KATANGA du 03 octobre 2002 portant mesures d'encadrement de la production agricole pour la campagne 2002-2003 et la Décision Territoriale n° 5072 / 015 / BUR / AT-SANDOA / J.13 / 2002 du 11 novembre 2002 montrent bien que l'imposition est d'actualité dans le Lualaba. En effet, l'article 1^{er} de la décision est libellé comme suit : « *Il est constitué un contrôle régulier dans tous les villages afin de dépister les fainéants et les paresseux qui tenteraient de se soustraire d'une manière ou d'une autre aux travaux champêtres* ». L'article 2 indique : « *Tous les marchés et magasins seront fermés chaque Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi jusqu'à midi tandis que chaque Mercredi et Samedi, ils seront ouverts toute la journée de 7h30 à 18h30* »
- Présence physique des Administrateurs lors des tournées de propagande organisées par la société cotonnière : la présence des administrateurs lors des rencontres entre la société cotonnière et les populations a été décrite dans plusieurs villages et vue par les planteurs comme un acte d'imposition.

Les résultats de cette approche dans le Lualaba, apparaissent dans le tableau 22 suivant :

Tableau 22 : Évolution des paramètres de production dans le Lualaba de 2001 à 2005

Paramètres	Campagnes cotonnières dans le Lualaba			
	Camp. 01/02	Camp. 02/03	Camp. 03/04	Camp. 04/05
Planteurs recensés	5 292	6 489	6 808	6 300
Planteurs effectifs	3 884	5 629	5 965	4 942
Taux de participation (%)	73%	87%	88%	78%
Taux de désertion (%)	27%	13%	12%	22%
Surface (ha)	977	1 201	1 126	880
Surface/planteur (ha)	0,25	0,21	0,19	0,18
Production (t.)	768	1 224	647	655
Rendement (t/ha)	0,786	1,019	0,575	0,745
Production/planteur (t.)	0,198	0,217	0,108	0,133

Le nombre de planteurs qui se font recenser augmente de 2001 en 2004. En revanche, dans la même période, le taux de désertion baisse et ceci certainement en raison de l'application rigoureuse de la Décision Territoriale. Les termes de la lettre de transmission de ladite décision indiquent la rigueur avec laquelle la décision doit s'appliquer sur le terrain²⁶ : « *...Messieurs, J'ai l'honneur de vous transmettre pour exécution sans faille, la décision....Je vous demande de réserver à la présente la prompte exécution...* ».

²⁵ Une copie de l'arrêté et de la décision cités, est en annexe

²⁶ Les destinataires mentionnés sur la lettre de transmission sont : (i) Pour information : le Commissaire du District du Lualaba à Kasaji; l'Assistant du Territoire de Sandoa chargé des Questions Administratives et Politiques; l'Assistant du Territoire de Sandoa chargé des Questions Économiques, Financières et Développement; (ii) Pour application strict : l'Inspecteur de Développement Rural du Territoire de Sandoa; l'Inspecteur de l'Agriculture, Élevage et Pêche du Territoire de Sandoa; les Chefs de poste d'encadrement Administratif; les Chefs de Chefferie; les Chefs de cité; l'Administrateur du Marché Central

On remarque que les résultats sont nets au niveau de la campagne 2002/2003 qui était visée par les textes cités plus haut. En effet, tous les paramètres sont nettement en hausse, avec un rendement supérieur à 1 tonne/ha. Mais au cours de la campagne 2004/2005, les paramètres sont en baisse et ceci en raison du relâchement au niveau de l'application des textes. Ainsi, l'idée de rédiger un nouveau texte à l'instar de la Décision Territoriale no 5072 a été évoquée par un collaborateur de l'Administrateur du Territoire, au cours d'une réunion à Sandoa²⁷. Les chiffres montrent que l'imposition de la culture ne peut donner que des résultats ponctuels. De nos jours, dans cette période de liberté et de démocratisation en RDC, cette approche ne peut pas assurer de façon durable le développement de la filière cotonnière. C'est une faiblesse qu'il convient de corriger dans le cadre de la relance en examinant de près les principales préoccupations des planteurs, en vue de les motiver.

La vulgarisation proprement dite

Dans l'ensemble, les pouvoirs publics ne se sont pas limités à la seule imposition. Ils ont également développé des approches de vulgarisation qui ont évolué depuis la période coloniale. L'approche la plus usitée a été celle du système Formation et Visites (F&V), mis au point en 1967 par Daniel BENOR. Pendant les années 1980, le Service National de Vulgarisation (SNV) fonctionnait convenablement en suivant plus ou moins ce système « formation et visites » qui est basé sur l'augmentation de la capacité d'intervention du dispositif de vulgarisation grâce à davantage de personnel, davantage de formation et davantage de moyen de déplacement. Le système repose sur:

- La programmation des activités
- La formation permanente du personnel
- La supervision des programmes
- L'instauration de liens étroits entre la recherche et la vulgarisation
- La remontée des informations des agriculteurs permettant de mieux adapter les technologies à leur situation.

Les sociétés cotonnières s'appuyaient également sur le même système. Mais avec les pillages de 1991 et les guerres successives de 1997 et 1998, les dispositifs de vulgarisation ne sont plus opérationnels sauf dans le Lualaba où COTOLU essaie d'allier imposition et système de visite des planteurs qui repose sur un dispositif souple et une stratégie basée sur la concentration des activités dans des zones dites d'intensification.

²⁷ Il s'agit de la réunion du jeudi 19 octobre 2006, tenue entre l'équipe de 4 Experts de la mission, le Responsable de COTOLU et l'Administrateur du Territoire de Sandoa, en présence de six de ses plus proches collaborateurs.



Photo by Scotty Miller

6.

TRANSFORMATION



6. TRANSFORMATION

6.1 Égrenage

6.1.1 *Le processus général*

L'égrenage est un procédé industriel qui consiste à extirper la fibre d'une masse de coton graine, en ne laissant que les graines avec autour de chacune d'elle des poils courts appelés duvet ou linter.

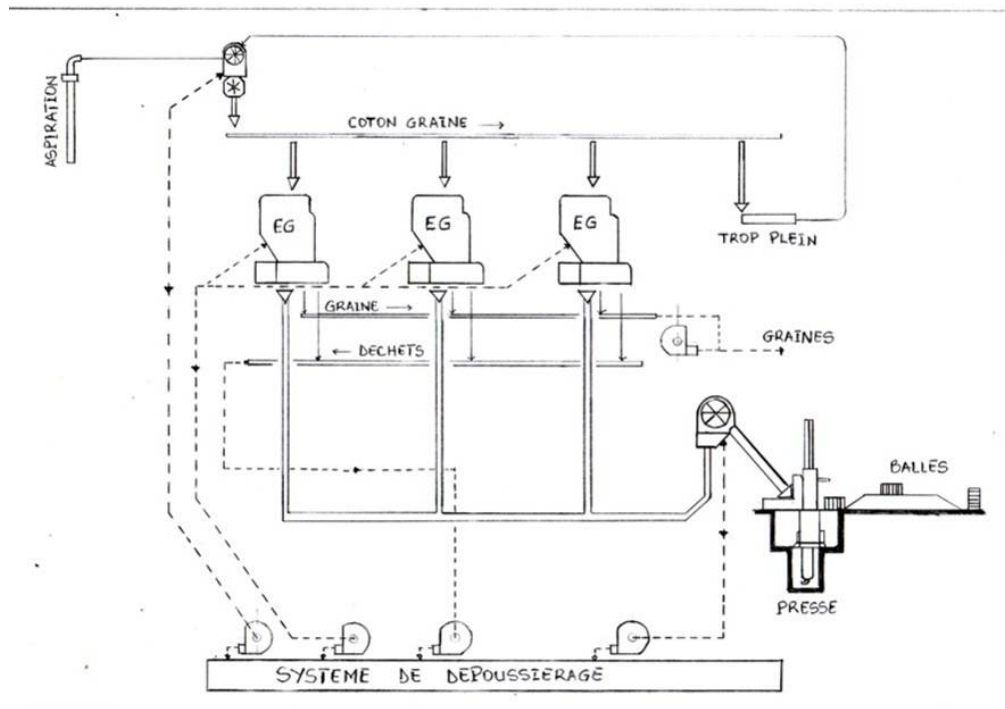
Les machines qui servent à réaliser cette séparation de la fibre et de la graine, sont appelées des égreneuses. En RDC, les égreneuses sont à scies comme dans la majeure partie des pays producteurs de coton graine et contrairement à d'autres pays comme la Turquie qui utilisent des égreneuses à rouleaux. Les égreneuses sont entraînées par une force motrice produite par un moteur dont le type varie d'une usine à l'autre. Le nombre d'égreneuses varie de 1 à 3 selon les usines.

Le processus, illustré dans le graphique ci-dessous, se présente en général comme suit :

- *L'alimentation de l'égreneuse en coton graine* est effectuée de deux façons : Alimentation manuelle où les ouvriers se tiennent sur la plate-forme d'alimentation surélevée et déversent le coton graine dans la partie supérieure des égreneuses et alimentation par circuit pneumatique où le coton graine préalablement stocké dans des magasins est aspiré à travers une tuyauterie, par un ventilateur couplé au moteur d'entraînement général de l'équipement. Le coton aspiré arrive dans un séparateur, d'où il rentre dans un convoyeur alimentateur qui fait la distribution aux égreneuses. Le trop plein est déversé sur le sol et est récupéré par une tuyauterie d'aspiration qui le ramène au séparateur
- *Égrenage* : à l'entrée de l'égreneuse, deux petits rouleaux à ailettes règlent le débit de l'arrivée du coton graine pour éviter l'engorgement. Après nettoyage, le coton graine arrive dans la poitrinière de l'égreneuse où des scies tournent entre des barreaux. Les scies dans leur rotation, extirpent les fibres, les graines étant retenues par les barreaux. Des brosses qui tournent en sens inverse arrachent des scies, les fibres qui sont envoyées par un courant d'air dans un condensateur. Ce dernier sépare l'air des fibres qui sont évacuées en nappe vers la presse. Les mottes sont évacuées à l'extérieur de l'usine à travers des cyclones tandis que les graines elles sont évacuées au magasin de stockage en vrac ou ensachées
- *Pressage* : les fibres sont recueillies dans des caisses pour être pesées grâce à une bascule à peson, avant d'être déversées manuellement dans un tasseur mécanique ou pneumatique dans lequel la fibre est compactée grâce à un piston hydraulique. La presse est à double coffre pivotante. La presse libère des balles d'environ 100 kg chacune, qui sont enveloppées dans des chaussettes en toile de coton. Une bascule romaine de capacité 200 Kg sert à peser les balles

- *Marquage* : le marquage de chaque balle produite donne les informations suivantes : le numéro de l'usine d'égrenage selon un code de la CSCO, la campagne qui est désignée par une lettre (chaque hémisphère a sa lettre), le numéro de la balle et le sigle de la société cotonnière.

Figure 22 : Graphique sur le processus d'égrenage



A côté des machines d'égrenage, il existe des annexes dont la plus importante est la force motrice. Sans elle, il n'y a pas d'égrenage car c'est elle qui entraîne toutes les pièces rotatives grâce à de multiples courroies. Cette force est produite par des moteurs diesel de types Deutz, Fiat (à Titule), et surtout Crossley (Makongo, Wamaza, Dilolo, Luputa, Kongolo etc....) dont les puissances varient de 60 à 100 cv. Des moteurs d'engins sont également utilisés pour pallier les pannes des premiers moteurs. Par exemple, un moteur de Caterpillar de 280 cv à Sandoa.

6.1.2 Évolution de la capacité d'égrenage

Le rôle principal joué par les sociétés cotonnières dans la filière, est d'égrener après achat, la totalité du coton graine produite par les planteurs. La primauté de ce rôle d'égrenage sur toutes les autres activités menées par les sociétés cotonnières, réside dans le fait que chacune d'elle soit aujourd'hui parrainée et même parfois gérée par l'industrie textile qui leur assigne un rôle de pourvoyeur de fibre.

Il faut rappeler que l'activité d'égrenage a débuté au Congo en 1917, à Kibombo (Province du Maniema) et à Lusambo (Province du Kasaï Oriental) avec deux grandes usines entièrement automatisées et pourvues chacune de quatre égreneuses à 80 scies. Mais il y avait une nette inadéquation entre la production et les capacités installées. En lieu

et place, environ 120 centres d'égrenage constitués chacun d'égreneuses rudimentaires et de presses à bras, ont été installés à travers la zone historiquement productrice et ceci pour permettre l'expansion de la culture cotonnière avec des coûts de transport réduits.

L'évolution du matériel rudimentaire a été stimulée par l'accroissement de la production, l'extension progressive du réseau routier et l'amélioration des moyens de transport. Elle s'est faite selon les étapes suivantes :

- Remplacement des égreneuses rudimentaires par les égreneuses à 30 puis à 60 scies entraînées par des petits moteurs à essence
- Remplacement en 1930, des égreneuses à 60 scies par les premières égreneuses à 80 scies (capacité de 800 t/an) livrées par « Continental Gin Co »
- En 1955, livraison par « Continental Gin Co » des égreneuses à 90 scies qui ont une plus grande productivité.

Le résultat de cette amélioration du matériel d'égrenage est qu'à la veille de l'indépendance du pays, la RDC comptait au total 102 usines dont 48 au nord de l'équateur géographique, et 54 au sud. Cette évolution fut freinée par la chute de la production consécutive aux désordres politiques qui suivirent l'accession du pays à l'indépendance. A compter de ce moment-là, l'on assista à la fermeture de nombreuses usines en raison de l'inadéquation entre la capacité d'égrenage installée et la production cotonnière, avec une tendance à la concentration dans les zones les plus productives.

Figure 23 : Vue de l'usine délabrée de N'Gandajika (Kasaï Oriental) installée dans le cadre du projet de remplacement des usines d'égrenage en RDC.



Source : photo prise par la mission

Face à cette situation, les Pouvoirs Publics, créèrent l'ONAFITEX en 1971. Le premier coup d'essai de cette structure étatique est apparu comme étant un coup de maître et ceci en raison de l'augmentation de 20% de la production au cours de la campagne qui a suivi sa création. Ce résultat laissait percevoir des lendemains meilleurs pour la production cotonnière et c'est dans cette perspective que le Gouvernement a entrepris un vaste projet de remplacement des usines par du matériel neuf plus performant.

Ce projet, qui consistait à commander une trentaine d'usines clés en mains et à les installer dans les zones à haute production, a été un échec patent. En effet, après qu'elles aient été débarquées au port de Matadi dans la Province du Bas Congo, les pièces des machines ont été disséminées de façon désordonnée à travers différentes provinces, au point qu'aucune région n'a pu monter un seul prototype opérationnel de ces usines. La mission a pu observer dans le

Kasaï Oriental et le Maniéma, des parties de ces usines qui traînent encore dans la brousse, sous la pluie et le soleil (Cf figure 23). Il n'est pas imaginable de récupérer ces équipements afin de réparer d'autres usines dégradées.

6.1.3 La capacité actuelle d'égrenage

En 1990, il ne restait plus que 32 usines d'égrenage la plupart d'origine Continental mises en service dans les années 1930 pour les égreneuses modèle à 80 scies et dans les années 50 pour les modèles à 90 scies. En 1990, il y avait une capacité totale de 88 500 t/an, avec en face, une production de coton graine d'un peu plus de 11 000 tonnes. On retrouve à l'annexe 6 les détails de la capacité théorique de l'ensemble des usines fonctionnelles en 1990, juste avant les pillages. La situation actuelle en 2007 est consignée dans le tableau 23 suivant :

Tableau 23 : Capacité d'égrenage en 2007

Usines	Égreneuses	Capacité journalière théorique de coton graine (tonnes)			Capacité théorique coton graine pour 120 jours de campagne (tonnes)		
		8 h	16 h	21 h	8 h	16 h	21 h
LA COTONCONGO (COTONCO) : 1 usine							
BOKELE	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
CAPACITÉS		8	16	21	960	1 920	2 520
LA COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT DU NORD (CODENORD) : 3 usines							
TITULE	1X80	4	8	10,5	480	960	1 260
MAKONGO	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
MAHAGI	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
CAPACITÉS		20	40	52,5	2 400	4 800	6 300
LA COTONNIÈRE DU KASAI ET DU MANIEMA (LA COTONNIÈRE) : 4 usines							
LUBAO	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
LUPUTA	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
WAMAZA	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
SAMBA	2X90	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
CAPACITÉS		48	96	126	5 760	11 520	15 120
LA COTONNIÈRE DU LUALABA (COTOLU) : 2 usines							
DILOLO	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
TSHIMBALANGA	1X90	6,4	12,8	16,8	768	1 536	2 016
CAPACITÉS		18,4	36,8	48,3	2 208	4 416	5 796
LA COMPAGNIE COTONNIÈRE CONGOLAISE (CCC) : 0 usine							
LA COMPAGNIE DU LAC (CDL) : 0 usine							
TOTAL GEN		94,4	188,8	247,8	11 328	22 656	29 736

Le tableau montre qu'il ne reste plus aujourd'hui, que 10 usines sur les 32 de 1990, avec une capacité de 29 800 t/an. Parmi ces 10 usines, il y a 5 fonctionnelles et 5 cinq récupérables. Ces usines ont besoin de révision et de rééquipement. On évalue le coût de mise en état de chaque usine fonctionnelle à environ 100 000\$US (500 000\$ pour les 5) et chaque usine récupérable à 200 000\$ (1 000 000\$US pour les 5), soit un total pour les 10 usines d'environ 1 500 000 \$ US.

6.1.4 Caractéristiques des usines fonctionnelles

Les usines dites fonctionnelles sont celles qui fonctionnent actuellement (ou qui ont fonctionné il y a environ 3 ans et sont relativement en bon état). Elles nécessitent un financement pour une révision et un rééquipement. Ces usines sont consignées dans le tableau 24 suivant :

Tableau 24 : Usines fonctionnelles en 2007

Usines	Égreneuses	Capacité journalière théorique de coton graine (tonnes)			Capacité théorique coton graine pour 120 jours de campagne (tonnes)		
		8 h	16 h	21 h	8 h	16 h	21 h
LA COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT DU NORD (CODENORD): 2 usines							
TITULE	1X80	4	8	10,5	480	960	1 260
MAKONGO	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
CAPACITÉS		12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
LA COTONNIÈRE DU KASAI ET DU MANIEMA (LA COTONNIERE): 1 usine							
LUBAO	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
CAPACITÉS		12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
LA COTONNIÈRE DU LUALABA (COTOLU): 2 usines							
DILOLO	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
TSHIMBALANGA	1X90	6,4	12,8	16,8	768	1 536	2 016
CAPACITÉS		18,4	36,8	48,3	2 208	4 416	5 796
LA COTONCONGO (COTONCO): 0 usine							
LA COMPAGNIE COTONNIÈRE CONGOLAISE (CCC): 0 usine							
LA COMPAGNIE DU LAC (CDL): 0 usin							
TOTAL GÉN.		42,4	84,8	111,3	5 088	10 176	13 356

Figure 24 : Les égreneuses de l'usine de COTOLU actuellement en fonction à Dilolo dans le Lualaba (Sud-Katanga).



Source : photo prise par la mission

Figure 25 : Le moteur Crosley de l'usine de COTOLU actuellement en fonction à Dilolo dans le Lualaba (Sud-Katanga).



Source : photo prise par la mission

Le tableau 25 suivant donne un aperçu de l'état de ses usines :

Tableau 25 : État des usines fonctionnelles en 2007

Rubriques	Usines				
	Titule	Makongo	Lubao	Dilolo	Sandoa
Moteur induisant la force motrice	Bon	Bon	Passable	Bon	Passable
Alimentation des égreneuses	Bon	Bon	Passable	Bon	Bon
Tambour de scies	Bon	Bon	Passable	Bon	Bon
Tambour de brosses	Bon	Bon	Passable	Bon	Bon
Poitrinière (état barreaux, scies et brosses)	Bon	Passable	Passable	Bon	Bon
État général égreneuse	Bon	Bon	Passable	Bon	Bon
Condenseur	Passable	Bon	Passable	Bon	Bon
Presse	Passable	Passable	Bon	Bon	Bon
Pont-bascule	Passable	Bon	Passable	Bon	Bon

Ces usines sont dans un état de fonctionnalité acceptable. En dehors de Lubao, les quatre autres usines ont opéré au cours de la dernière campagne 2005/2006. Quant à l'usine de Lubao, elle a égrené un ancien stock de coton en 2003 mais depuis cette date, elle a besoin d'une bonne révision.

Ces usines peuvent être remises en état. Il faut donc une révision et un rééquipement pour chacune d'elle. Comme mentionné plus haut, on évalue le coût de mise en état de chaque usine à environ 100 000 \$. En plus, il faut prévoir pour chacune des usines Lubao et Sandoa, 60 000 \$ pour l'acquisition d'un moteur.

6.1.5 Caractéristiques des usines récupérables

Les usines récupérables sont celles qui ont arrêté d'opérer depuis une dizaine d'années mais qui n'ont fait l'objet d'aucun ou de peu de pillages. Les machines peuvent être remises en état de fonctionnement moyennant une retouche de certains compartiments avec le remplacement des pièces défectueuses du fait de l'usure par l'inactivité et le temps. Le tableau 26 suivant présente les usines récupérables :

Tableau 26 : Usines d'égrenage récupérables

Usines	Égreneuses	Capacité journalière théorique de coton graine (tonnes)			Capacité théorique coton graine pour 120 jours de campagne (tonnes)		
		8 h	16 h	21 h	8 h	16 h	21 h
LA COTONCONGO (COTONCO) : 1 usine récupérable							
BOKELE	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
CAPACITÉS		8	16	21	960	1 920	2 520
LA COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT DU NORD (CODENORD) : 1 usine récupérable							
MAHAGI	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
CAPACITÉS		8	16	21	960	1 920	2 520
LA COTONNIÈRE DU KASAI ET DU MANIEMA (LA COTONNIÈRE) : 3 usines récupérables							
LUPUTA	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
WAMAZA	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
SAMBA	2X90	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
CAPACITÉS		36	72	94,5	4 320	8 640	11 340
LA COTONNIÈRE DU LUALABA (COTOLU) : 0 usine récupérable							
LA COMPAGNIE COTONNIÈRE CONGOLAISE (CCC) : 0 usine récupérable							
LA COMPAGNIE DU LAC (CDL) : 0 usine récupérable							
TOTAL GEN		52	104	136,5	6 240	12 480	16 380

(*) Bokele n'a pas été visité par la mission, des informations reçues des dirigeants de la COTONCO font état du fait que l'usine n'a pas été pillée

Le tableau 27 suivant donne un aperçu de l'état de ces usines :

Figure 26 : Les égreneuses de l'usine de La Cotonnaire à Wamaza dans le Maniema n'ayant pas fonctionné depuis une dizaine d'années.



Source : photo prise par la mission

Figure 27 : Le bâtiment délabré de l'usine de La Cotonnaire à Wamaza dans le Maniema.



Source : photo prise par la mission

Tableau 27 : État des usines récupérables

Rubriques	Usines				
	Bokele	Mahagi	Luputa	Wamaza	Samba
Moteur induisant la force motrice	Passable	Mauvais	Bon	Bon	Mauvais
Alimentation des égreneuses	mauvais	Passable	Passable	Mauvais	Mauvais
Tambour de scies	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Tambour de brosses ou Syst Air Blast	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Poitrinière (état barreaux, scies et brosses)	Passable	Passable	Passable	Passable	Passable
État général égreneuse	Passable	Passable	Passable	Passable	Passable
Condenseur	Passable	Passable	Passable	Passable	Passable
Presse	Bon	Bon	Bon	Mauvais	Passable
Pont-bascule	Passable	Passable	Bon	Passable	Passable

Figure 28 : Vue des égreneuses et de la tuyauterie délabrée d'une usine de la Cotonnaire non récupérable à N'Gandajika (Kasaï Oriental).



Source : photo prise par la mission

Ces usines ont arrêté de fonctionner depuis une dizaine d'années. Elles ont besoin d'un financement consistant pour leur remise en état. Comme mentionné plus haut, on évalue le coût de remise en état de chaque usine récupérable à environ 200 000 \$US. En plus il faut prévoir pour chacune des usines Mahagi et Samba, 60 000 \$ pour l'acquisition d'un moteur.

Quant aux autres usines visitées leur état était tel qu'une réhabilitation est impossible à des coûts raisonnables. La photo ci-contre de l'usine de Gandajika en est une illustration.

6.2 La réhabilitation de l'outil industriel d'égrenage

6.2.1 Remise en état des anciens équipements

Les usines d'égrenage en RDC étaient toutes équipées de matériel du fabricant américain CONTINENTAL. Ces équipements datant des périodes 1936 à 1955 ne sont plus utilisés depuis plusieurs années pour causes de fermeture des usines. La remise en état d'équipements arrêtés depuis plusieurs années sera difficile. Il faudra insister sur les points ci-dessous au cours de la révision du matériel :

- Pont bascule :
 - Révision complète des ponts bascules avec éventuellement le remplacement des couteaux et des coussinets
 - Graissage général
 - Étalonnage.
- Alimentation en coton graine: Toute la tuyauterie de l'alimentation des égreneuses du circuit pneumatique, notamment les coudes, devra être remplacée
- Séparateur : Il sera révisé avec remplacement des pièces d'usure : roulements, paliers joints et grillages
- Convoyeur : Les vis sans fin seront vérifiées avec le remplacement éventuel des paliers
- Ventilateur : Vu la durée d'arrêt des usines, il sera procédé à une réhabilitation complète des ventilateurs
- Égreneuses : Le niveau d'usure de ces machines est certainement élevé. Les performances d'origine des machines seront difficiles à atteindre. Il faudra en conséquence vérifier :
 - Tambours de scies
 - Tambours de brosses
 - Poitrinières et doubles poitrinières
 - L'évacuation de mottes
 - Le transport de la fibre.
- Condenseur : Réhabilitation des condenseurs
- Pressage de la fibre :
 - Réhabilitation complète des pompes hydrauliques
 - Entretien des cylindres de presse
 - Entretien et remplacement éventuel des vannes et tuyauteries
- Voiries : Réfection des évacuations des eaux de ruissellement.
- Adduction d'eau :
 - Réfection de l'ensemble du réseau d'eau avec création de réserves d'eau destinée à la lutte contre l'incendie
 - Réfection et désinfection des châteaux d'eau.
- Forages: Réhabilitation des forages
- Bâtiments: Les bâtiments sont tous à réhabiliter partout où la mission est passée.

Des préalables avant la réhabilitation des usines

La mission a relevé partout que les urgences à satisfaire avant la mise en place des financements de l'industrie de transformation sont au nombre de deux (2) :

- Absence de routes pour collecter la production aux centres de transformation puis pour évacuer les produits issus de la transformation. Il faut refaire le réseau routier totalement dégradé pour ne pas dire absent
- La fidélisation du producteur. Il doit être convaincu qu'il produit non seulement pour approvisionner l'usine mais aussi son propre intérêt.

Il faudra envisager investir dans les usines que lorsque ces deux urgences seront satisfaites. Aussi, le niveau de production très bas ne constitue pas un indicateur favorable à envisager des investissements pouvant aboutir à l'amélioration de la qualité de la fibre. Les investissements dans un premier temps devront rester très limités tant que l'on ne possède pas la certitude d'un accroissement de la production de la matière première. Aussi tout accroissement des charges devra tenir compte du coût de la fibre sur le marché international de manière à obtenir l'équilibre financier des entreprises.

L'état vétuste du matériel d'égrenage et le niveau de production très faible et incertain ne justifient pas la réalisation d'investissements importants pour remettre en état les outils de production.

6.2.2 Caractéristiques techniques et coûts d'acquisition de nouvelles usines

Le renouvellement des usines doit répondre à deux besoins :

- Augmentation de la production dépassant la capacité d'égrenage actuelle
- Amélioration de la qualité de la production.

Deux techniques d'égrenage sont proposées :

Égreneuses à scies

Les informations reçues auprès des constructeurs d'usine nous permettent d'indiquer que les installations auront les caractéristiques ci-dessous :

- L'usine se compose d'une égreneuse dernière génération 170 scies de capacité maximal de 15 balles de coton fibre par heure (b/h)
- La disposition du matériel sera telle qu'une place sera laissée vacante pour l'installation ultérieure d'une seconde égreneuse permettant d'amener la capacité de l'usine à 30 b/h
- Le coton graine aspiré par un télescope arrive directement dans le nettoyeur incliné installé directement au dessus du transporteur alimentant le « feeder » de l'égreneuse
- Une trémie « niveau haut » sera installée entre la sortie du nettoyeur et l'entrée de l'alimenteur. L'aspiration coton graine sera automatiquement coupée lorsque cette trémie sera pleine

- Le nettoyage de la fibre sera assuré par un « super jet » et « lint cleaner » haut rendement appelé « Sentinel »
- Les balles seront produites par une presse 20''x 54'' hors fosse dite « Lift Box » de capacité 20 b/h
- L'humidification interviendra à deux niveaux :
 - sur le coton graine lors de son passage dans une trémie d'humidification située à l'entrée du « feeder »
 - sur la fibre lors de son passage dans le condenseur humidificateur avant le pressage.
- Un humidimètre électronique sera fourni avec la presse et permettra de connaître instantanément le degré d'humidité de chaque balle.

La deuxième phase ultérieure comportera en dehors de la deuxième ligne d'égrenage :

- Une trémie tampon faisant aussi office de trémie trop-plein
- Une deuxième ligne de nettoyage coton graine 96''
- Un groupe hydraulique « booster » pour amener la capacité de la presse à 35 b/h.

Alimentation coton graine

Lors des premières campagnes, cette usine de 15 b/h (soit 173 tonnes de coton graine par jour) sera sur-dimensionnée et il est fortement déconseillé de démarrer ce genre d'usine une heure sur deux ou sur trois.

Il est conseillé l'installation près de l'usine d'égrenage d'un bâtiment de stockage du coton graine de 500 tonnes environ (soit environ 3 jours de production), permettant par aspiration d'alimenter l'usine en l'absence de camion de coton.

Graines de coton

Après égrenage, les graines seront stockées dans une trémie à quatre cellules de 180 tonnes de capacité (soit deux jours de production). Cette trémie est surélevée sur son support afin de permettre le positionnement d'un camion sous chacune des cellules afin d'assurer le remplissage de celui-ci.

Dépoussiérage

La récupération des déchets en sortie d'usine se fait par un double système cyclones - chambre à poussières. Les ventilateurs des circuits aspiration et nettoyage coton graine, très sollicités par les gros déchets, sont placés en fin de ligne sur la chambre à poussières. Les gros déchets tombent dans les cyclones avant d'atteindre les ventilateurs protégeant ainsi pales et enveloppes.

Ce qui suit est une estimation du coût clés en main d'une usine d'égrenage :

Tableau 28 : Estimation du coût d'usine d'égrenage à scies clés en main US\$

1 ou 2 égreneuses avec capacité 20 000 tonnes de coton graine (extensible à 35 000 tonnes)	
Génie civil	5 100 000
✓ Étude géotechnique, terrassement, forages, clôture	
✓ Bâtiment égrenage	
✓ Chambre à poussières	
✓ Centrale électrique	
✓ Magasin pièces atelier	
✓ Magasin coton graine	
✓ Bureaux	
✓ Fondations trémies graines	
✓ Fondation pont bascule	
✓ Massif dépoussiérage	
✓ Aire de stockage balles	
✓ Château d'eau	
✓ Cuves gas-oil véhicules	
✓ Cuves gas-oil central	
✓ Cuve pétrole	
✓ Réserve incendie	
Égrenage	2 100 000
✓ Matériel égrenage	
✓ Cyclones de dépoussiérage	
✓ Trémies graines	
Électricité	900 000
✓ Générateurs principaux	
✓ Générateur inter campagne	
✓ Équipement électrique usine (moteurs, câbles, armoires, éclairage,...)	
Équipements annexes	560 000
✓ Pont bascule	
✓ Poste carburant véhicule	
✓ Approvisionnements généraux pour montage : <i>Profilés acier, tuyauteries, ...</i>	
✓ Outillage (montage et exploitation)	
✓ Réseau air comprimé (2 compresseurs à vis) et pétrole (usine)	
✓ Réseau incendie concession (avec sur presseur)	
Logistique	240 000
✓ Tracteur de cour (1)	
✓ Chariots élévateurs (2)	
<u>Total C&F Matadi</u>	8 900 000
Ingénierie, études génie civil, montage des équipements et mise en route	
Aléas et divers	445 000
MONTANT GLOBAL DU PROJET	10 175 000 USD

Figure 29 : Images d'une usine moderne Continental d'égreneuses à scies : lieu Korhogo nord de la république de Côte d'Ivoire

Côté aspiration : réception du coton graine



Égrenage : batterie de trois égreneuses



Pressage : presse Continental 950.

Capacité : 45 balles par heure



Égreneuses à rouleaux

Dans l'éventualité où la stratégie arrêtée était de se limiter à une production de 12,000 tonnes pour combler les besoins de l'industrie locale, nous opterions pour le choix de la technique de l'égrenage à rouleaux. L'usine se compose d'une batterie de dix (10) égreneuses à rouleau d'une capacité maximale de huit (8) balles de fibre par heure dont le poids moyen est de 225 KG. Le coton graine aspiré par un télescope arrivera dans le nettoyeur incliné installé directement au dessus du transporteur alimentant les égreneuses. Le coton graine sortant du nettoyeur rentre dans le transporteur qui le distribue aux égreneuses. La fibre est récupérée et est nettoyée dans un nettoyeur de fibre « lint cleaner ». Les balles seront produites par une presse 20''x 54'' hors fosse dite « Lift Box » de capacité 15 b/h. L'humidification interviendra sur la fibre lors de son passage dans le condenseur humidificateur avant le pressage. Un humidimètre électronique fourni avec la presse permettra de connaître instantanément le degré d'humidité de chaque balle. Le coût de ce type d'usine et des photos de cette technologie suivent :

Tableau 29 : Estimation du coût d'usine d'égrenage à rouleaux clés en main US\$

Capacité 10 800 tonnes de coton graine	
Génie civil	4 000 000
✓ Étude géotechnique, terrassement, forages, clôture	
✓ Bâtiment égrenage	
✓ Chambre à poussières	
✓ Centrale électrique	
✓ Magasin pièces atelier	
✓ Magasin coton graine	
✓ Bureaux	
✓ Fondations trémies graines	
✓ Fondation pont bascule	
✓ Massif dépoussiérage	
✓ Aire de stockage balles	
✓ Château d'eau	
✓ Cuves gas-oil véhicules	
✓ Cuves gas-oil central	
✓ Cuve pétrole	
✓ Réserve incendie	
Égrenage	1 800 000
✓ Matériel égrenage	
✓ Cyclones de dépoussiérage	
✓ Trémies graines	
Électricité	500 000
✓ Générateurs principaux	
✓ Générateur inter campagne	
✓ Équipement électrique usine (moteurs, câbles, armoires, éclairage,...)	
Équipements annexes	460 000
✓ Pont bascule	
✓ Poste carburant véhicule	
✓ Approvisionnements généraux pour montage	
✓ Profilés acier, tuyauteries,...	
✓ Outillage (montage et exploitation)	
✓ Réseau air comprimé (2 compresseurs à vis) et pétrole (usine)	
✓ Réseau incendie concession (avec sur presseur)	
Logistique	100 000
Tracteur de cour (1)	
Chariots élévateurs (2)	
Total C&F Matadi	6 860 000
Ingénierie, études génie civil, montage des équipements et mise en route	
Aléas et divers	300 000
MONTANT GLOBAL DU PROJET	7 160 000 USD

Figure 30 : Images d'une usine moderne d'égreneuses à rouleaux : usine de Genel Gircir à Menemen / Izmir en Turquie

Vue d'un nettoyeur de coton graine



Vue batterie d'égreneuses à rouleaux



Une vue de la presse à balles



6.3 Filature, tissage, teinture et impression

6.3.1 Principes généraux

La filature, le tissage et l'impression sont trois procédés différents que l'on retrouve dans l'industrie textile. La filature est la fabrication d'un fil à partir du coton égrené. Elle nécessite le desserrement et le redressement des fibres (cardage, peignage), avant la réalisation proprement dite du fil, qui est une succession d'étapes dont les trois principales sont :

1. Plusieurs filaments sont tirés de la filasse et rassemblés en mèche
2. La mèche est roulée en fil par torsion
3. Le fil est mis en bobine pour être tissé.

Le tissage c'est la fabrication de tissu, qui est le résultat de l'entrecroisement, dans un même plan, de fils disposés dans le sens de la chaîne et de fils disposés perpendiculairement aux fils de chaîne, dans le sens de la trame. La teinture est l'opération qui consiste à plonger un tissu dans une solution aqueuse composée d'un colorant et d'un fixateur, de sorte à ce qu'il prenne la couleur souhaitée. Quant à l'impression, c'est la décoration d'une étoffe par un motif répétitif.

6.3.2 Filature, tissage, teinture et impression en RDC

En RDC, les procédés de filature, de tissage, de teinture et d'impression existent dans les usines de chacune des sociétés textiles. Mais, les unités qui sont en état de fonctionnement à ce jour n'utilisent que 30 à 40 % de leurs capacités de production et ne livrent que 12 millions de mètres de tissus pour une demande qui était évaluée à 70 millions de mètres en 1990. Le tableau 30 qui suit donne la capacité actuelle de traitement de coton fibre par année :

Tableau 30 : Capacité de traitement de coton fibre

Société	Situation actuelle	Lien avec société cotonnière		Capacité de traitement du coton fibre (t/an)	Équivalent coton graine (t/an)
Sintexkin	Fonctionnelle	Cotolu	Fonctionnelle	1 500 tonnes	3 750 tonnes
Sotexki	Officiellement fermée	Codenord	En liquidation	3 500 tonnes	8 750 tonnes
Congotex	Opérationnelle Capacité en hausse	Cotonnière	Non fonctionnelle	7 000 tonnes	17 500 tonnes
Totaux				12 000 tonnes	30 000 tonnes

D'une manière globale, cet outil industriel peut donc transformer 12 000 tonnes de fibre annuellement. L'industrie textile importe la matière première à un coût élevé. Par exemple, la CONGOTEX importe directement les écrus pour les teindre et les imprimer et ceci en fonction des commandes. Actuellement, elle a une commande de l'État relative à la confection d'uniformes pour l'armée et la police. Par ailleurs, au cours de la période électorale de 2006, elle a eu à satisfaire la demande de pagnes à thèmes politiques. En revanche, la demande de pagnes destinés à la vente au détail reste faible, reflétant le manque de pouvoir d'achat des Congolais.

L'avenir de l'industrie textile dépend étroitement de la relance de la culture du coton, de la réhabilitation des infrastructures et d'une gestion efficiente à tous les niveaux de la filière.

6.4 La trituration des graines

L'évolution de la filière coton a eu pour corollaire, le développement des industries d'égrenage, de textiles et de trituration. Il y a eu par le passé, de grandes huileries comme celle de Katanda (Kasaï Oriental) qui a été détruite par les guerres. Cette huilerie était annexée à l'usine d'égrenage de la cotonnière. Cette unité qui était alimentée par le surplus de graines de coton de la province, produisait 1 400 litres d'huile par jour. Les rendements étaient de l'ordre de 9% en huile neutre, 34% de tourteaux et 1,20 tonne de savon. La savonnerie utilisait de l'huile de palme. La capacité des installations permettrait de doubler la quantité de produits traités.

On peut aussi citer l'huilerie de Samba dans le Maniema, qui a aussi été fermée depuis longtemps. Les membres de la mission ont visité les vestiges de ces deux usines.

A Lubumbashi, il existe une huilerie appartenant à Syntexkin qui est également fermée faute de matières premières. Elle s'approvisionnait en graines à partir de Cotonu, de l'Estagrico et même de la Cotonnière jusqu'en 1996. D'après les dirigeants de la Cotonco, Businga une des usines spoliées du Nord Ubangui, disposait également d'une huilerie actuellement vétuste.

Toutes les huileries sont aujourd'hui fermées et la graine de coton brûlée, ce qui constitue un manque à gagner important pour la filière.



7.

COMMERCIALISATION DU COTON GRAINE, DES PRODUITS D'ÉGRENAGE ET TEXTILES

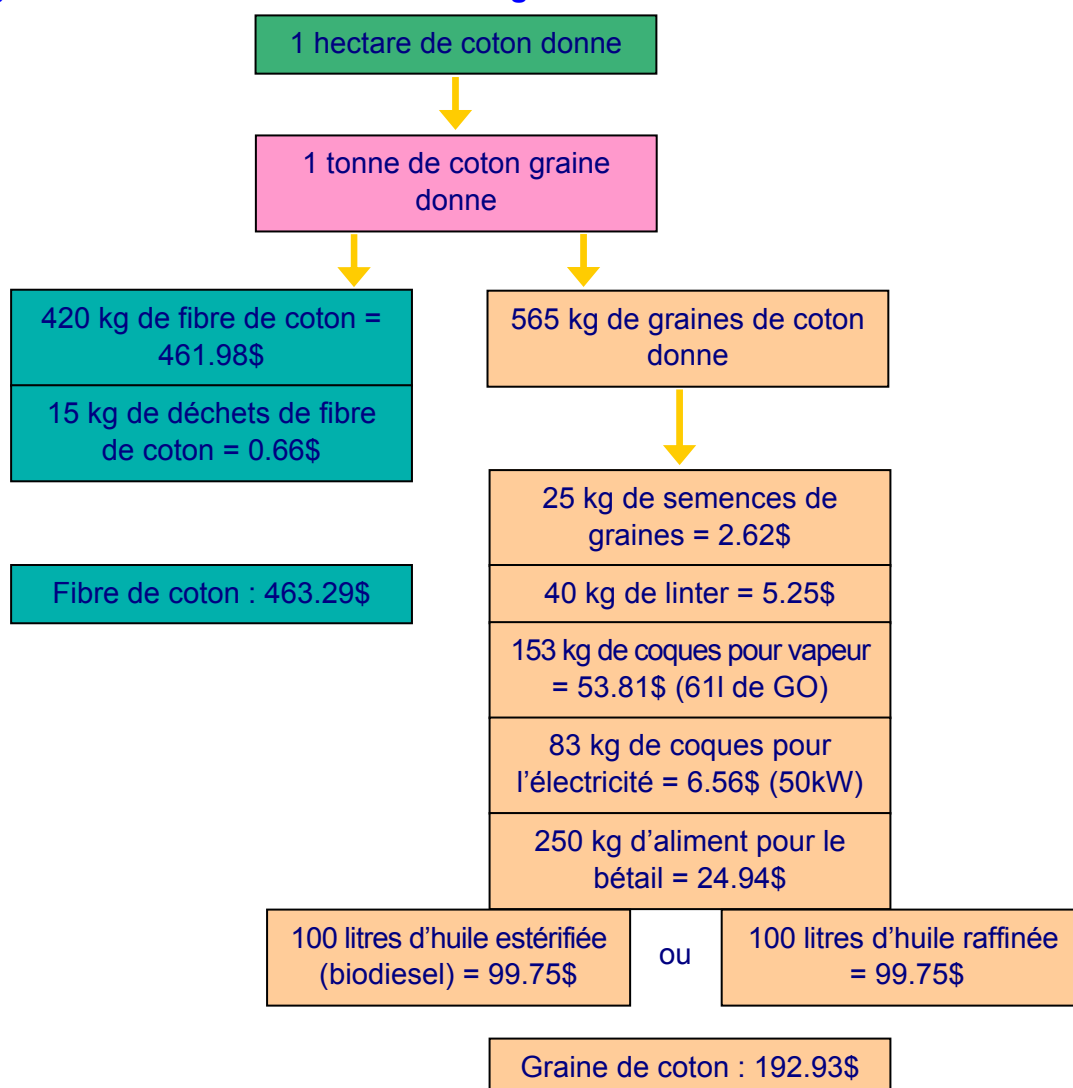


7. COMMERCIALISATION DU COTON GRAINE, DES PRODUITS D'ÉGRENAGE ET TEXTILES

En RDC, le coton graine est exploité seulement pour sa fibre, la graine étant généralement brûlée. Après égrenage du coton graine, la fibre est transformée en tissu par l'industrie textile.

Il existe cependant une variété de sous-produits qui pourraient être tirés de la graine. La figure qui suit donne une idée de ces sous-produits. Les éléments apparaissant dans cette figure sont également valorisés en \$US afin de pouvoir estimer la valeur commerciale de ces sous-produits.

Figure 31 : Produits dérivés du coton graine



Source : www.dagris.org/toutestbon.html

Nota Bene : Le taux de 1,31 US\$ pour 1 Euro a été utilisé pour la conversion des prix affichés en Euro par Dagris

On réalise à la lecture de cette figure que près de 30% de la valeur commercialement exploitable du coton graine n'est pas prise en compte.

7.1 Collecte et commercialisation du coton graine

7.1.1 La commercialisation du coton graine

Lorsque toutes les sociétés opéraient normalement, les marchés coton s'organisaient autour des centres de rassemblement (CR) qui étaient localisés de sorte à éviter au planteur de transporter sa récolte sur plus de 5 km. Chaque société constituait des équipes d'achat dont chacune se composait comme suit:

- Un agent réceptionniste de la société cotonnière: il s'agissait le plus souvent de l'encadreur du village. Il recevait le coton et le classait en deux catégories, tenait la caisse et effectuait les paiements
- Un agent peseur: il pesait le coton, planteur par planteur
- Un magasinier: il vendait des marchandises aux planteurs sur les marchés coton
- Des chargeurs: ce sont des manœuvres de la société cotonnière qui assuraient le chargement des camions.

D'autres personnes s'adjoignaient à cette équipe pour s'assurer du bon déroulement des opérations d'achat :

- L'agronome du territoire : il s'assurait de la conformité des opérations d'achat
- Un représentant de la collectivité ou du chef du village.

Dans certains cas, un représentant de l'administration régionale se présentait pour encaisser les taxes dues par le village.

Le programme de chaque équipe d'achat et les besoins en fonds étaient établis en fonction des estimations de la production dans chaque village. L'équipe d'achat se rendait dans chaque centre de rassemblement deux fois par campagne. Le coton graine, une fois acheté était directement chargé sur un camion et acheminé à l'usine d'égrenage ou stocké aux centres de rassemblement. Les paiements des planteurs se faisaient soit en espèces soit en nature au niveau de la cantine ambulante.

Depuis 1998, la disparition des sociétés cotonnières dans certaines zones de production a beaucoup changé l'organisation des marchés coton. Aujourd'hui, seule la COTOLU a un système de commercialisation qui se rapproche de ce schéma.

Dans le territoire d'Uvira, plus précisément dans la plaine de la Ruzizi, depuis la disparition de la société Cotonnière du Lac, dont l'usine a été systématiquement pillée, c'est la COGERCO burundaise qui vient organiser le marché coton. En 1998, la COGERCO et le Gouverneur du Sud Kivu signèrent un accord relatif à l'encadrement de la culture du coton dans la province du Sud Kivu. Dans le cadre de cette entente, la COGERCO apporte les semences et les produits phytosanitaires aux planteurs de la plaine de la Ruzizi. Par ailleurs, la

compagnie achète toute la production de coton graine au même prix que les planteurs burundais de la même plaine de Ruzizi en territoire burundais. Les lieux, date et jour des achats sont déterminés par les responsables de la COGERCO.

Dans la Province Orientale, au territoire de Mahagi, district de l'Ituri, collectivité de Djegu (frontalier avec l'Ouganda), la situation est différente à celle d'Uvira. Des représentants ougandais mandatés par des sociétés d'égrenage implantées tout au long de la frontière avec la RDC, apportent des semences aux agriculteurs qui veulent planter le coton. Alors que les semences sont livrées gratuitement, les produits phytosanitaires par contre sont à la charge du planteur qui les achète en Ouganda. Au moment de la vente, le planteur s'arrange pour amener seul sa récolte jusqu'à la frontière distante d'environ 5 à 7 kilomètres pour livrer son coton graine à un prix en devise ougandaise fixé par l'usinier.

7.1.2 La méthode de détermination de la qualité

A ce stade de commercialisation, la qualité est déterminée par les agents commis aux achats de coton graine. Elle est fonction de la couleur et des impuretés contenues dans un lot. On a deux qualités:

- 1ère qualité : le coton graine qui a la couleur blanche avec moins d'impuretés
- 2ème qualité : le coton graine de couleur blanche avec beaucoup d'impuretés, coton graine coloré (jaune ou terne) sans impureté et coton graine coloré avec impuretés.

Les chiffres de COTOLU (tableau 31 ci-dessous) indiquent une moyenne de 1,4% de coton de deuxième choix sur quatre campagnes. Comparativement au Mali, ce pourcentage n'est que de 0,15% sur les mêmes 4 campagnes.

Tableau 31 : Qualité du coton graine dans le Lualaba sur la période 2001-2005

Qualité du coton	Campagnes cotonnières					
	Camp. 01/02	Camp. 02/03	Camp. 03/04	Camp. 04/05	Total sur 4 campagnes en RDC	Total sur 4 campagnes au MALI
1 ^{er} Choix (kg)	756	1212	634	643	3245	2 100 274
2 ^{ème} Choix (kg)	12	12	12	12	48	3 113
Total (kg)	768	1224	646	655	3293	2 103 287
Pourcent 2 ^{ème} Choix	1,4%	0,9%	1,8%	1,8%	1,4%	0,15%

Source : Compilation par la mission

En terme absolu, ce taux paraît faible au regard de la pratique de la récolte décrite au point 5.3.3 (*paramètres techniques/récolte*). On s'aperçoit par contre qu'il reste élevé si on le compare à celui du Mali. En tout état de cause, les planteurs n'ont jamais évoqué un quelconque conflit sur le contrôle de la qualité alors que c'est l'un des points d'achoppement entre les producteurs de l'Afrique de l'Ouest et les sociétés cotonnières.

7.1.3 La méthode de fixation des prix

D'une manière générale, la CSCO déterminait un prix plancher, en dessous duquel il n'était pas permis aux sociétés cotonnières d'effectuer des achats. Ce prix plancher correspondait à 40% du prix moyen de la fibre en position CAF. En RDC, entre 1950 et 1960, période de forte croissance, il était de 44,89%. Ailleurs en Afrique de l'Ouest et du Centre ce ratio est d'environ 45%.

Les sociétés cotonnières se conformaient au prix plancher et payaient le plus souvent au dessus de ce prix; elles pratiquaient parfois des prix différents d'une zone à une autre. Par exemple, les prix pratiqués par la Cotonnière à la fin des années 90 étaient les suivants : Sud du Kasai Oriental :0.20 \$/kg; Lubao :0.18 \$/kg et ; Kasongo : 0.16 \$/kg. Du point de vue qualitatif, la deuxième qualité subit une décote de 20% par rapport au prix de la première qualité.

Sur le terrain, le prix était annoncé en début de campagne agricole, il était ensuite réévalué en fonction de l'inflation et de l'évolution des cours en début de campagne de commercialisation. Cette réévaluation se tenait le 1^{er} décembre dans le Nord et le 1^{er} juin dans le Sud.

Actuellement, les prix sont librement fixés par les sociétés cotonnières et sont les suivants :

- Dans le Lualaba avec la COTOLU : 0,20 \$/kg pour la première qualité
- Dans le Bas-Uele avec CODENORD :0,16 \$/kg.

À titre de comparaison, le prix payé à un producteur burkinabé ou malien dans la même période était autour de 0,34 US\$/kg²⁸.

Dans les zones où les sociétés cotonnières congolaises ne sont pas opérationnelles comme dans le Sud Kivu et dans l'Ituri, le prix et la monnaie sont fixés par les acheteurs étrangers et les prix pratiqués sont les suivants :

- Dans l'Ituri, 0,25 \$/kg avec les Ougandais²⁹
- Dans le Sud-Kivu, 0,18 \$/kg avec les Burundais et 0.27 \$/kg avec les Rwandais.

Dans la pratique, les sommes sont réglées en espèces ou plus souvent en marchandises disponibles à la cantine ambulante sur les marchés d'achat du coton graine. Ces marchandises sont cédées à des prix préférentiels. Le tableau qui suit donne une idée de la valeur réelle qui est attribuée aux produits troqués:

²⁸ http://hebdo.bf/actualité2/hebdo322/developpement_campagne322.htm

²⁹ Les Ougandais achètent en Uganda Shillings, le prix pratiqué étant de 450 SH/kg; au taux de change de 1 \$US = 1 800 SH, le prix revient à 0,25 \$/kg. Les Burundais achètent en Francs Burundais, le prix pratiqué étant de 200 FB/kg; au taux de change de 1000 FB = 450 FC et 1\$US = 500 FC, le prix revient à 0,18 \$/kg. Les Rwandais achètent en Francs Rwandais, le prix pratiqué étant de 150 FR/kg; au taux de change de 100 FR = 90 FC et 1\$US = 500 FC, le prix revient à 0,27 \$/kg.

Tableau 32 : Équivalent coton graine et pagne

	En Kg de coton graine	En équivalent \$ à 0,20 US / Kg de coton graine
WAX Java 6 yard	43 Kg	8,60 \$US
WAX As 6 yard	40 Kg	8,00 \$US
WAX Real 6 yard	46 Kg	9,20 \$US
WAX Ns 4 yard	30 Kg	6,00 \$US

Source : Données compilées par la mission

À la lueur du tableau qui précède, il semble que les sociétés textiles écoulent au prix du marché de la marchandise qui est stockée régionalement.

Le prix effectivement payé aux producteurs de la RDC est en dessous de celui payé au Mali et au Burkina Faso.

Il faut noter que ce système de paiement n'est pas assez transparent ce qui peut être source de conflits entre les producteurs et les cotonnières. Il est préférable d'avoir des systèmes clairs de fixation de prix qui ne comporte aucune possibilité de faire porter par les producteurs les inefficacités des autres maillons de la filière.

7.1.4 Les flux entre le village et l'usine

Le transport du coton graine des centres de rassemblement aux usines d'égrenage doit en principe se faire au cours du mois qui suit la campagne d'achat. Cependant, il a été démontré par le passé que le transport s'est souvent étalé sur toute l'année du fait que :

- Les infrastructures routières, incluant les ponts et les bacs, étaient en mauvais état
- Le transport par voie fluviale n'était accessible qu'une partie de l'année
- Les camions n'étaient pas toujours disponibles
- La capacité de transport des entreprises locales privées était réduite parce que celles-ci donnaient priorité à d'autres produits que le coton
- Les équipes d'achat ne disposaient pas de véhicule pour leurs déplacements; ils se déplaçaient à pied ou dans les camions de ramassage de coton.

La distance moyenne entre les centres de rassemblement (CR) et les usines d'égrenage est d'environ 60 km. Ceci permet un transport par jour ouvrable et par véhicule dont la capacité de charge atteint environ 3 à 5 tonnes.

7.2 Commercialisation du coton fibre

7.2.1 *Manutention, stockage et évacuation des balles de coton*

Après la séparation des graines, la fibre de coton est mise en balles de 100 kg, enveloppées dans des chaussettes en toile de coton, marquées selon la procédure en vigueur et stockées dans les magasins des usines d'égrenage. Les balles restaient souvent stockées dans ces magasins pendant plusieurs mois à cause des énormes difficultés d'évacuation qui se posent :

- Mauvais état des routes
- Incapacité de l'Office National de Transport (ONATRA) et de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC) d'acheminer les gros tonnages jusqu'aux ports de transit
- Navigation restreinte en période de saison sèche.

Aujourd'hui, les tonnages à transporter ne sont pas significatifs. Le transport du peu de balles produites se fait par la route, par train et même par avion à cause du mauvais état des routes. A noter que ce dernier mode de transport est très coûteux et à proscrire dans le cadre d'un programme de relance de la filière.

7.2.2 *La méthode de détermination de la qualité de la fibre*

La CSCO a la responsabilité de déterminer la qualité de la fibre. Toutefois, compte tenu du très faible niveau de production, elle n'intervient plus à ce niveau. La méthode décrite ci-dessous fait référence à la méthode de détermination de la qualité qui était pratiquée dans les années 90.

La CSCO utilisait deux étapes pour déterminer la qualité de la fibre. Une première étape consistait à classer la fibre et on procédait aux analyses physiques en laboratoire en deuxième étape.

Le classement de la fibre

Le classement se faisait dans une salle dite de classement où la lumière du jour est recomposée et l'atmosphère contrôlée en température (21°C) et en humidité (65%). Trois bases étaient prises en considération :

- L'aspect ou le grade
- La longueur de la fibre
- Les caractères de la fibre.

Le classement se faisait soit visuellement lorsqu'il s'agissait de déterminer le grade, soit manuellement quand c'était la longueur et les caractères qui étaient concernés.

Le grade

Le grade est un indice de propreté et de présentation qui est défini par la combinaison de trois facteurs à savoir : couleur, impuretés et préparation. Pour déterminer le grade de la fibre, la CSCO se servait d'une échelle de comparaison constituée d'échantillons normalisés qu'on appelle « standards » ou « types ». Les standards universels sont préparés par le département de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique (40 grades dont 15 avec échantillons aux fins de comparaison). Par ailleurs, plusieurs pays ont leurs propres standards tenant compte de leur propre production et commercialisation. On retrouve en annexe les principaux grades utilisés dans la commerce international de la fibre.

La longueur

La méthode qui était utilisée par les classeurs est celle que l'on appelle la méthode par « pulling ». Elle consiste à faire une petite mèche de fibre à partir d'une portion typique du lot d'un échantillon d'une balle. La poignée de fibres prélevée est soigneusement parallélisée par tirage entre les mains, avec élimination progressive pour ne plus avoir entre les doigts qu'une grosse pincée de fibres. On l'égalise par tirage des extrémités flottantes et par superposition. À la fin, il reste une mèche rectangulaire que l'on pose sur un fond noir. Au moyen d'un pied à coulisse, on mesure ensuite la longueur en pouces et fraction de pouce.

Le caractère

Il s'agit des propriétés que le classeur utilise parfois pour mieux décrire un coton au cours du « pulling ». La résistance à la rupture et l'élasticité est appréciée en tirant sur la mèche du « pulling ». La CSCO possède des appareils pour mesurer avec précisions ces estimations du classeur. Toutefois, ces équipements sont âgés et des investissements seront à prévoir pour les remplacer.

Analyses physiques au laboratoire

La CSCO a un laboratoire pour déterminer la qualité de la fibre par des analyses physiques. Des méthodes d'analyse et des instruments ont été mis en place grâce à un financement de la Banque Mondiale vers 1980.

Échantillonnage

L'échantillon représente une quantité de 50 g par rapport à celle de la balle (100 kg). Il est prélevé sur la balle et subit une préparation avec un appareil appelé « blender » qui rend le mélange de fibres très homogène. L'échantillon passe sous un cylindre d'alimentation cannelé qui présente les fibres à une cardé fixée sur un tambour tournant. La vitesse de rotation du tambour étant très supérieure à celle du cylindre d'alimentation, la cardé se garnit régulièrement de fibres. La nappe fibreuse qui résulte de l'opération est formée d'une série de couches superposées dont les éléments ont été prélevés dans des sections longitudinales de la masse de coton. L'échantillon est retiré du tambour et l'opération, répétée deux à trois fois, assure un excellent mélange de la fibre. L'échantillon enfin prêt, peut être analysé.

La longueur

La CSCO dispose d'un fibrographe digital qui donne les longueurs. À partir de ces mesures, il est possible de calculer le rapport d'uniformité. Un pourcentage élevé indique que le coton est uniforme, à l'égrenage et en filature; un bas pourcentage est relié à la présence de fibres courtes en proportion élevée, ce qui augmentera les pertes en filature.

Résistance, ténacité et allongement

Les analyses se font sur faisceau plat de fibres au moyen du dynamomètre Pressley et du stélomètre de Hertel. Un allongement élevé de la fibre donne à cette dernière une énergie de rupture supérieure qui lui permet de bien résister sans casser au travail saccadé des métiers à tisser. A noter que l'allongement est un caractère qui a autant d'importance que la longueur et la finesse dans les mélanges des fibres en filature.

Finesse et Maturité

La finesse de la fibre est une caractéristique variétale qui peut être estimée par son périmètre, son diamètre et la surface d'une section. La maturité est par contre un facteur important qui affecte l'apparence des filés et des tissus. Elle dépend aussi des conditions de culture et de la variété. Un appareil « Micronaire » est utilisé pour déterminer la maturité.

7.2.3 La vente de la fibre

C'est depuis 1976 que la RDC a cessé de vendre sa fibre à l'extérieur. Tout le coton produit est vendu aux filatures locales.

7.2.3.1 La clientèle.

Il y a eu un peu plus d'une dizaine de sociétés textiles qui constituaient la clientèle au moment de l'indépendance. Mais plusieurs d'entre elles ont fermé et depuis ces dix dernières années, il ne reste que trois usines textiles qui constituent la clientèle de la fibre produite en RDC, à savoir : UTEXAFRICA (devenu CONGOTEX), SOTEXKI et SINTEXKIN. Les besoins en coton fibre n'étant pas satisfaits, ces sociétés se tournent vers les importations, en provenance de Zimbabwe ou du Pakistan et de l'Afrique de l'Ouest.

7.2.3.2 Les prix et les modalités de paiement

Le prix de cession de la fibre est proposé par la Caisse de Stabilisation Cotonnaire, la CSCO sur base de l'indice A de Liverpool (cotation mondiale moyenne en dollar – position CIF Europe du Nord). La CSCO a proposé l'utilisation comme prix de référence l'indice A de Liverpool, sans élément correctif c'est-à-dire sans frais non exposés (fret maritime Europe-Afrique, assurance et frais de douane), ceci dans le souci de favoriser un consensus entre les sociétés cotonnières et les agriculteurs. L'objectif est donc de réguler les prix de transaction selon la procédure suivante :

- le prix de marché entre sociétés cotonnières et filatures est celui de l'indice A de Liverpool (dans la pratique la moyenne hebdomadaire ou mensuelle)
- il est établi une moyenne mobile de cet indice sur quatre ans

- un plancher et un plafond de prix de transaction sont arrêtés à +/- 15% de cette moyenne en deçà et au-delà desquels si l'indice les franchit, les prix sont bloqués à ce plancher ou à ce plafond jusqu'au retour de l'indice dans la fourchette de variation ainsi définie.

En ce qui concerne les modalités de paiement, elles sont dans la pratique, préalablement définies entre sociétés cotonnières et filatures. Deux modes de paiement sont courants : le paiement liquide et le paiement en nature. Devant les difficultés de trésorerie éprouvées par les filatures suite à des méventes de leurs produits (forte concurrence des produits textiles d'importation), des paiements en nature ont été effectués. Il s'agissait dans la majorité des cas de tissus souvent déclarés invendus que les sociétés cotonnières rétrocèdent aux planteurs sous forme de paiement du coton graine.

La mission n'a pu accéder aux états financiers des sociétés cotonnières et textiles. Compte tenu du fait que ces deux entités ne semblent pas tenir de comptabilité séparée, il a été impossible d'établir les prix de cession de la fibre entre les sociétés.

7.2.3.3 Les contrats

Un seul contrat de vente existait entre la SOTEXKI et la CODENORD avant la période de conflits. Ce contrat définissait le mode de cession et le prix de la fibre en dehors des modalités de cession fixées par la CSCO. Vers les années 1990, le prix déterminé était d'environ 1,70\$US le kilo carreau usine.

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation institutionnelle de la filière cotonnière, il a été élaboré et proposé un schéma qui reposait sur l'adoption d'une charte interprofessionnelle. Cette charte prévoyait de régir les rapports entre les partenaires de la filière sur une base contractuelle. Trois types de contrats ont été définis :

- Les contrats de développement
- Les contrats de production
- Les accords commerciaux.

Les contrats de développement devraient être signés entre les sociétés cotonnières et l'État congolais, tandis que les contrats de production devraient être conclus entre les sociétés cotonnières et les planteurs, d'où la nécessité d'avoir des organisations paysannes afin de fournir une contrepartie à ce genre des contrats. Dans le cadre de la cession de la fibre, les accords commerciaux étaient conclus entre les sociétés cotonnières et les filatures. Ils apportaient à des conditions d'avantages réciproques des garanties d'écoulement et d'approvisionnement aux uns et aux autres. Notons que cette charte n'a jamais vu le jour.

7.2.4 Le transport entre les usines d'égrenage et les usines textiles.

D'une manière générale, le transport entre les usines d'égrenage et les usines textiles se fait par route, voie fluviale et voie ferroviaire et parfois par voie aérienne. Le transport entre les usines d'égrenage et les usines textiles constitue un goulot d'étranglement important. En effet, le tableau 33 ci-après dans lequel est consignée une évaluation des distances entre les filatures et les usines d'égrenage, montre bien la complexité du problème.

Tableau 33 : Distance approximative entre les filatures et les sociétés d'égrenage.

Localisation de l'usine textile	Société d'égrenage	Localisation des usines d'égrenage	Distance entre les usines d'égrenage et les usines textiles
Utexafrica (Congotex) de Kinshasa	COTONCONGO (Équateur)	Pandu et Dula	1000 km
	La Cotonnière (Kasaï Oriental)	Kabinda et Lubao	1000 km
		Maniema, Kasongo, Pangi	1500 km
	CDL (Sud-Kivu)	Uvira	2000 km
	CCC (Nord Katanga)	Kongolo	2000 Km
Sotexki de Kisangani	CODENORD (P. Orientale)	Dingila	700 km
		Ituri	1000 km
Sintexkin de Lubumbashi	COTOLU (Sud-Katanga)	Dilolo, Sandoa	900 km

Source : Évaluation faite par la mission

Il ressort du tableau que les usines d'égrenages sont très éloignées des filatures, la plus petite distance étant de 700 km. Et même à ce niveau, la route est peu praticable.

Le transport fluvial pourrait être un palliatif mais là encore, il est très compliqué d'atteindre les ports en raison du mauvais état des routes.

Les sociétés textiles prennent en charge les coûts de transport et recourent à des transporteurs privés. Des véhicules à grand tonnage sont mis à profit pour le transport. Il arrive que la filature ait recours au transport aérien. Ce qui évidemment rend la fibre très chère rendue à l'usine textile. C'est la SOTEXKI qui utilise le plus souvent ce moyen de transport dans la province Orientale et surtout lorsqu'elle achète la fibre en Ouganda.

7.3 La commercialisation des sous produits d'égrenage (la graine, les balles déclassées, les balles mottes)

Il y a une décennie, le commerce de la graine était assez fructueux car la graine servait à la fabrication de l'huile de coton souvent destinée à la savonnerie. Une fois, la bonne graine triée pour servir de semences aux prochaines emblavures, le reste était vendu. À ce jour, ce n'est plus le cas, le reste des graines est brûlé pour réduire le risque de propagation des maladies.

Quant aux balles déclassées et aux balles mottes, elles sont soit récupérées par les filatures pour la fabrication de produits tels que couvertures, serpillières et sacs, soit elles sont cédées aux matelassiers. Le plus souvent ce sont les matelassiers qui sont preneurs et dans ce cas, ils approchent les usines d'égrenage pour conclure les marchés.

7.4 Commercialisation des produits textiles

Avant les guerres, l'industrie textile congolaise mettait sur le marché une gamme variée de produits textiles. Le produit le plus prisé est le pagne. Plusieurs réseaux de distribution sont en place. Des importations de pagnes de plusieurs pays constituent une concurrence directe à la production congolaise. Les pagnes sont importés en état fini ou semi fini. Les importations de friperie concurrencent aussi directement la production textile congolaise, le prix de ces produits correspondant bien au pouvoir d'achat des Congolais.

La commercialisation des pagnes en RDC, comme dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, se fait par l'intermédiaire d'un réseau de commerçants privés, de même que directement par les sociétés textiles au moyen de boutiques localisées dans des endroits variés. L'importation de tissus textiles s'effectue par le réseau de commerçants. Les volumes sont importants et la compétition avec l'industrie textile nationale forte.

Les sociétés textiles auraient tout avantage à se rapprocher de ce réseau de commerçants afin de possiblement redynamiser leurs propres réseaux de distribution.

Afin de faire face à cette concurrence, l'industrie textile nationale devra gérer efficacement et avec efficience la filière.

8.

COÛTS ET RENTABILITÉ



8. COÛTS ET RENTABILITÉ

8.1 Compte d'exploitation des planteurs

Le « coût de production » de la culture de coton varie considérablement d'un pays à l'autre dépendamment, en outre, du mode de culture utilisé, du niveau d'intensification, du coût de la main-d'œuvre et des rendements. Selon une étude publiée par Oxfam en 2005 le coût de production pour un planteur du Mali est en moyenne de 0,33\$US/kg³⁰. Ce coût de production comprend les éléments suivants : semences, main-d'œuvre, machines, carburants, produits chimiques, stockage et transport.

La faible disponibilité de données fiables a rendu difficile l'établissement d'un compte d'exploitation pour le planteur de coton de la RDC. Pour faire ce bilan et permettre à l'équipe d'évaluer la rentabilité d'une exploitation de coton, la mission a dû extrapoler certaines informations d'anciennes études réalisées par la CFDT pour le compte de l'ONAFITEX en 1982 et faire des hypothèses basées sur les expériences et connaissances des membres de l'équipe. Dans la mesure du possible, nous avons cherché à valider ces informations auprès des producteurs et des responsables des usines d'égrenage rencontrés. Ces hypothèses sont :

- La cellule familiale fournit la majorité de la main d'œuvre pour la culture du coton
- La main-d'œuvre familiale est valorisée à 0,75\$US par jour³¹
- Le nombre de jours de travail pour produire un hectare de coton est établi à 180 hommes-jours selon l'étude de la CFDT³². Cela est similaire aux enquêtes réalisées par le CECI en zone de savane en Côte d'Ivoire dans les années 80. Compte tenu que nous n'avons pas la répartition de ces 180 jours, nous l'avons estimée sur la base des entrevues avec les producteurs du Lualaba et les connaissances des experts de la mission. La répartition est telle qu'indiquée dans le tableau 34 ci-dessous:

³⁰ Oxfam briefing paper 99, Comment les agriculteurs sont exclus du marché du coton, coûts des réformes de la Banque Mondiale au Mali, page 20. http://www.oxfam.org/fr/files/bp99_coton_mali/download. Le coût dans l'étude était de 166 Fcfa /Kg. CECI, Étude de Base – Projet Santé-Développement de M'Bengué, Côte d'Ivoire projet bi-latéral financé par l'ACDI, 1986.

³¹ Information tirée de l'étude réalisée par nos collègues d'EXPERCO pour le compte de la BCECO sur les filières thé, quinquina et café arabica, mai 2006, page 76.

³² Office National des Fibres Textile, Projet de relance de la culture du coton, non daté, annexe 1, tableau 1.

Tableau 34 : Répartitions des tâches pour 1 ha de coton

Tâches	Nombre de hommes-jours	Valeur (US\$)
Labour	60	45\$
Semis	35	26\$
Sarclage	30	22\$
Désinsectisation (fait en majeure partie par les encadreurs)	3	1\$
Récolte	50	37\$
Transport	2	2\$
TOTAL	180	134\$

Source : Auteurs

- Les producteurs utilisent moins d'intrants que les producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest : Dans le Lualaba, où les producteurs sont encadrés par la COTULU et où l'utilisation des insecticides est fortement encouragée, les coûts pour un hectare ont été estimés à 40\$US. Au Mali le coût est d'environ 62\$US. Considérant les différences en termes d'accès, d'encadrement et d'environnement physique, nous supposons que les estimations de coûts pour le producteur congolais se rapprochent de la réalité. Bien évidemment, bon nombre de planteurs qui ne bénéficient pas de crédit agricole, tels que ceux fournis par la COTOLU, utilisent très peu d'intrants.
- Le coût du petit matériel agricole est complètement amorti. A noter que les planteurs rencontrés dans la très grande majorité n'ont plus d'actifs de production, sauf des houes, machettes, etc.
- Le défrichage dont le coût est estimé à 80\$US/ha est amorti sur 5 ans en supposant que le producteur exploitera le terrain pour cette durée (cf tableau 13 sur les rotations en zone de savane)

Au niveau des produits, considérant le rendement moyen dans le Lualaba qui était de 745kg/ha en 2004-2005, les recettes sur la base de 0,20\$US/kg sont de 149\$US.

Sur la base de ces données, le compte d'exploitation type du producteur congolais pour un hectare de coton³³ s'établit comme suit :

³³ Il est à noter que la superficie moyenne cultivée par les planteurs congolais est de ¼ ha

Tableau 35 : Compte d'exploitation type d'un planteur de coton

Hypothèses			
	Prix :	0,20\$US/Kg	
	Rendement :	750 Kg/ha	
	Valorisation de la main d'œuvre familiale :	0,75\$	
Poste Budgétaire	\$ US/ha	\$US/Kg	%
Recettes	150	0,20	
Charges	190	0,25	100%
Défrichements	16	0,02	8%
Main d'œuvre	134	0,18	72%
Insecticides	40	0,05	20%
Résultats nets	(40)	(0,05)	

La situation actuelle des producteurs de coton semble indiquer qu'ils travaillent à perte avec un manque à gagner d'environ 40\$US par hectare de coton. En les comparant à leurs homologues du Mali, ils perçoivent un revenu inférieur en raison d'un prix au kg et des rendements nettement plus bas. Le coût de production étant largement composé de la main-d'œuvre familiale, le coton peut paraître plus rentable au producteur qu'il ne l'est vraiment parce qu'il ne débourse pas pour le coût de la main-d'œuvre. Bien que déficitaire, la culture du coton permet à une cellule familiale d'avoir un revenu monétaire pour couvrir les dépenses autres qu'alimentaire (frais de scolarité des enfants, médicaments, vêtements, etc.).

Cette situation n'est toutefois pas durable car la culture du coton pourrait être concurrencée par d'autres cultures tels les vivriers considérés par les producteurs comme étant rentables. Il semble évident qu'il faudra, dans le cadre d'une relance, se pencher sur les stratégies pour améliorer le compte d'exploitation des producteurs de coton. A titre d'exemple, le prix payé aux producteurs pourrait se rapprocher de celui des agriculteurs de l'Afrique de l'Ouest qui se situait aux alentours de 0,33\$US/kg en 2005. Par ailleurs, l'introduction d'une technologie améliorée (semences améliorées, respect des itinéraires techniques, utilisation de la culture attelée, etc.) et la formation des producteurs permettraient une augmentation des rendements. Les simulations faites dans le tableau suivant permettent de voir comment le prix et les rendements pourraient influencer le revenu brut des producteurs. Avec un rendement d'une tonne à l'hectare, une prévision réaliste, et un prix similaire à celui offert aux producteurs maliens, le producteur de coton congolais doublerait son revenu net. Certes, des charges additionnelles s'ajouteraient, comme l'achat d'équipement agricole plus performant, mais en bout ligne nous pensons qu'il serait motivé à investir dans la culture du coton.

Tableau 36 : Revenu potentiel pour un hectare de coton en fonction du prix/Kg et des rendements

		Prix en \$US /Kg					
		0,16	0,2	0,25	0,3	0,35	0,4
Kg/ha	700	112	140	175	210	245	280
	750	120	150	188	225	263	300
	800	128	160	200	240	280	320
	850	136	170	213	255	298	340
	900	144	180	225	270	315	360
	950	152	190	238	285	333	380
	1000	160	200	250	300	350	400
	1050	168	210	263	315	368	420
	1100	176	220	275	330	385	440
	1150	184	230	288	345	403	460
	1200	192	240	300	360	420	480
	1250	200	250	313	375	438	500
	1300	208	260	325	390	455	520

Source : Auteurs

8.2 Compte d'exploitation des sociétés cotonnières

La mission n'a pu entrer en possession des états financiers des sociétés cotonnières. Par contre, elle a pu consulter des informations au niveau de la COTOLU et de la CODENORD (sociétés encore opérationnelles) qui permettent d'avoir une idée de la rentabilité des leurs activités.

8.2.1 Au niveau de la COTOLU

Le compte d'exploitation prévisionnel est disponible au contrat programme³⁴ entre le gouvernement congolais et la société COTOLU et reproduit ci-dessous dans le tableau 37.

Il a été établi sur les hypothèses de base qui figurent au tableau 38 relatif à l'offre et la demande de coton fibre sur les trois années successives à compter de 2006.

³⁴ Contrat Programme entre le gouvernement congolais et la COTOLU. Octobre 2005

Tableau 37 : Compte d'exploitation prévisionnel de la COTOLU en \$US

LIBELLES	ANNEES		
	AN 2006	AN 2007	AN 2008
Produits d'exploitation	402.000	618.075	843.195
Charges d'exploitation	465.513	632.846	813.967
Achat coton graine	176.000	270.600	369.160
• Prix payé\$US/Kg	0,22	0,22	0,22
Charges sociales	81.939	90.500	99.061
Saisonniers	10.209	13.952	18.717
Intrants non récupérés	20.425	31.403	42.841
Carburant et réparations	58.240	71.635	87.954
Pièces et réparations	39.650	48.770	59.879
Emballages	4.250	5.881	7.221
Autres frais d'exploitation	24.000	31.365	36.371
Transport ferroviaire SNCC	32.000	46.740	63.764
Taxes et contributions autres	18.800	22.000	29.000
Résultats bruts d'exploitation	-63.513	-14.771	29.228
Dotation aux amortissements	39.653	41.054	45.614
Résultats nets avant impôts	-103.166	-55.825	-16.396
Coût de revient du coton fibre	0,58	0,51	0,49

N.B. : Le produit d'exploitation est calculé sur la base du prix FOB à l'exportation de coton fibre suivant la cotation de l'index A de la bourse de Londres.

Tableau 38 : Prévision de l'offre et la demande de coton fibre chez COTOLU

LIBELLES	ANNEES		
	AN 2006	AN 2007	AN 2008
Demande en fibre (en tonnes)	630	720	720
Production de coton fibre (en tonnes)	300	461	629
Production de coton graine (en tonnes)	800	1 230	1 678
Nombre de planteurs	8 000	9 000	10 500
Production de coton graine/planteur (en kg)	100	137	160
Surfaces emblavées (en ha)	2000	2250	2625
Rendement moyen (en kg/ha)	400	547	639

Source : Les données des 4 dernières lignes du tableau ont été calculées par la mission.

La rentabilité d'une usine d'égrenage est fonction de plusieurs paramètres. D'abord, la quantité de fibre produite dépend du rendement à l'égrenage, ensuite de la capacité de l'usine à s'approvisionner en coton graine et finalement du contrôle des dépenses d'opération.

Selon les tableaux 37 et 38 ci-dessus, la COTOLU table non seulement sur une augmentation du nombre de planteurs mais aussi sur un accroissement des rendements pour assurer son approvisionnement en matière première et rentabiliser ses opérations.

Eu égard au rendement à l'égrenage, la moyenne en RDC a rarement dépassé la barre du 37%. En Afrique de l'Ouest, celui-ci atteint 41% et parfois 42%. Un rendement plus faible réduit les quantités de balles de coton fibre produites, ce qui entraîne un manque à gagner significatif pour l'entreprise.

Le compte d'exploitation prévisionnel de la COLOLU indique que l'entreprise reste déficitaire pour les trois prochaines années, mais vise, dans le temps, la rentabilité de ses opérations en augmentant les quantités de coton graine transformé. Une analyse plus fine du compte d'exploitation par poste budgétaire laisse apparaître certaines faiblesses. Entre autres, on constate que le prix offert aux producteurs pour le coton graine se situe aux alentours de 0,22\$US/Kg. Tel que démontré dans la section précédente de ce rapport, à ce prix le producteur de coton travaille à perte ce qui compromet, dans le temps, la capacité de la COTOLU de s'approvisionner en coton graine.

Les postes budgétaires liés au carburant et aux pièces de rechange sont également importants. La situation pourrait s'améliorer si des efforts de compression pouvaient se faire à travers l'achat de nouveaux équipements plus performants et par l'utilisation de biocarburant plutôt que du diesel souvent importé par les sociétés.

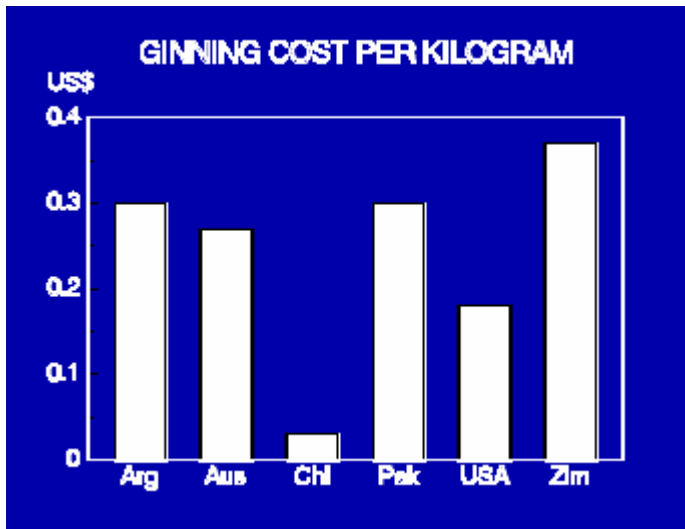
Certaines charges telles que les « intrants non récupérés » sont plutôt des postes de bilan et ne devraient pas apparaître ici. Ils influencent à la hausse le coût de revient de la fibre.

[Le coût de revient de la fibre](#)

Au plan mondial, le coût pour l'égrenage du coton graine varie énormément d'un pays à l'autre, mais la moyenne se situe aux alentours de 0,30\$/Kg comme illustré dans la figure ci-dessous tirée d'une étude du CCIC. Selon les données obtenues de la COTOLU, on calcule le coût de revient de la fibre à 0,58\$US en 2006 avec une diminution progressive suite à la mise en œuvre de son plan d'affaires. Malgré cette amélioration, les prévisions du coût de revient en 2008 demeurent élevées à 0,49\$US comparativement à ceux d'autres pays.

Une plus grande efficacité et un meilleur rendement pourraient être atteints par le remplacement des anciens équipements peu performants et par l'acquisition d'équipement pour valoriser l'ensemble des sous-produits du coton.

Tableau 39 : Les coûts de transformation du coton graine en \$US/Kg

Source : CCIC³⁵

8.2.2 Au niveau de la CODENORD

La mission n'a pu obtenir que des données partielles pour la CODENORD et les informations qui suivent sont fournies à titre indicatif et pour analyser les tendances. Les données ont permis de produire un compte d'exploitation pour l'entreprise tel que présenté dans le tableau 40. Il ressort que la compagnie a un prix de revient de la fibre d'environ 1\$/Kg. On peut conclure de cela que les usines d'égrenage produisent du coton fibre dans le souci de fournir aux industries textiles la matière première nécessaire à la fabrication de fil et de tissus, sans trop d'égard pour les coûts de production des sociétés cotonnières. Il va sans dire que cette situation n'est pas soutenable à terme. Elle existe probablement du fait que l'égrenage et le tissage se confondent dans une même société mère qui intègre les coûts de transformation du coton graine dans le produit final vendu aux consommateurs locaux. Dans la réalité, la mission n'a pu accéder aux documents qui démontrent de manière évidente que les usines d'égrenage et celles de tissage tiennent des livres comptables séparés. D'ailleurs la CODENORD est sur le point d'être liquidée.

³⁵M. Rafik Chaudhry, *Cost of Producing a Kilogram of Cotton*, International Council Advisory Committee, 2003

Tableau 40 : Compte d'exploitation prévisionnel de la CODENORD

LIBELLES	CU	ANNÉES		
		2002	2003	2004
A. PRODUITS D'EXPLOITATION	800	47 400	10 200	54 900
1. Ventes de fibre (en \$US)	800	47 400	10 200	54 900
2. Production de coton fibre (T)		59	13	69
3. Production de coton graine (T)		158	34	183
Prix de revient		0,97\$US	1,07\$US	
B. CHARGES D'EXPLOITATION	1 014,3	60 097	12 932	69 606
1. Charges variables (\$US/T)	763,2	45 220	9 731	52 375
2. Charges fixes (\$US/T)	251,1	14 878	3 202	17 232
C. RÉSULTAT BRUT		-12 697	-2 732	-14 706

Source : Tableau préparé par les auteurs à partir des informations obtenues lors des entretiens avec les responsables de l'entreprise

8.3 Compte d'exploitation des sociétés textiles

Aucun compte d'exploitation des sociétés textiles n'a pu être recueilli par la mission lors de son passage. Toutefois, la rencontre avec les responsables de UTEXAFRICA a permis de confirmer que la branche textile de la compagnie était déficitaire au moment de la création de CONGOTEX, le nouveau groupe textile créé à l'initiative d'UTEXAFRICA et du groupe CHA en 2003. En effet depuis les années 80, UTEXAFRICA était maintenue artificiellement en vie par d'importants transferts de trésorerie par sa société mère TEXAF, basée en Belgique.

UTEXAFRICA, comme plusieurs autres entreprises du textile, a vu sa rentabilité disparaître avec les guerres successives, l'émergence du secteur informel, la chute du prix du coton sur les marchés internationaux, la dégradation des infrastructures routières, l'augmentation des coûts de transport de la fibre, la diminution des volumes de fibre disponibles localement, la forte concurrence de l'Asie dans le tissage de textile et l'absence de capitaux pour réinvestir et maintenir une certaine compétitivité face à cette concurrence.

La nouvelle Société CONGOTEX, est née dans un contexte très difficile. C'est une société qui reste vulnérable comme le confirme les états financiers de TEXAF, qui est un des actionnaires de CONGOTEX. Selon ces états financiers, CONGOTEX, était toujours déficitaire en 2005 mais voyait sa situation en amélioration depuis son démarrage le 1 mars de cette même année. Les stocks de matières premières étaient reconstitués à travers l'importation d'écrus. La demande de pagnes à thèmes politiques pour confection d'uniformes pour l'armée et la police était soutenue. Par contre, la demande de pagnes destinés à la vente au détail, restait faible, reflétant le manque de pouvoir d'achat de la population et la concurrence forte des produits chinois importés. Le management espérait cependant atteindre le point d'équilibre d'ici deux ans.

Il faut insister sur le fait que cette entreprise a réussi à survivre en raison de la maturité, l'expérience, la créativité et le dynamisme de ses dirigeants qui réussissent à ajuster la stratégie d'affaires de l'entreprise aux aléas de l'environnement économique dans lequel elle évolue : transfert de fonds de la société mère qui lui a permis de passer les périodes les plus difficiles de la crise socio-politique, renflouement de la trésorerie par la création d'un joint venture et ciblage / développement de niches sur le marché local où elle a un avantage comparatif. Malgré ces innovations, il est difficile de se prononcer sur la capacité future de l'entreprise à faire face à la forte concurrence de la Chine en matière de production de pagnes.

8.4 Impact économique de la filière

L'impact économique de la filière coton en RDC est pour l'instant négligeable mais présente un potentiel intéressant pour le futur. A l'instar des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, la culture du coton peut constituer un véritable vecteur de développement en créant des emplois, en augmentant les revenus des ménages, en introduisant des nouvelles technologies et en stimulant les activités agricoles, industrielles et commerciales. Un avantage de la RDC par rapport aux pays producteurs francophones de l'Afrique de l'Ouest est qu'il existe un marché local qui pourrait absorber la fibre, réduisant ainsi la vulnérabilité et la dépendance de la filière aux fluctuations des cours mondiaux de la fibre et du taux de change du dollar.

L'impact économique de la réintroduction la culture du coton sera fonction des stratégies de relance qui seront arrêtées par les décideurs.

[Un bref aperçu de l'impact potentiel d'une relance](#)

La capacité actuelle des usines CONGOTEX (UTEXAFRICA), SINTEXKIN et SOTEXKI est évaluée à 12 000 tonnes. A titre indicatif, il y aurait donc possiblement et théoriquement un besoin intérieur de production en coton fibre de 12 000 tonnes soit un équivalent en coton graine de 30 000 tonnes. A un taux de rendement de 750kg/ha, on estime à 40 000 hectares les superficies nécessaires pour combler la demande intérieure. Cette augmentation de la production permettrait l'injection d'environ 15 millions de \$US dans l'économie rurale et procurerait des revenus monétaires à plus de 160,000 ménages, contribuant ainsi à l'allègement de la pauvreté.

Le coton peut potentiellement produire un effet d'entraînement sur le secteur rural. La culture du coton modifie les systèmes de production agricole dans leur ensemble et contribue à l'accroissement de la production vivrière. En effet, l'encadrement, la vulgarisation et la formation des producteurs agricoles sur les techniques agricoles améliorées ainsi que l'introduction de nouvelles technologies, telle la culture attelée, sont mis à profit dans la production vivrière. Par le progrès du savoir-faire, les agriculteurs tendent à faire une meilleure planification de l'ensemble des opérations culturales dans le temps et dans l'espace. Cela permet la diversification de leurs sources financières et diminue les risques

liés de la monoculture de rente. Par ailleurs, à travers l'introduction de nouvelles technologies, les exploitants peuvent augmenter les superficies cultivées, mieux assurer leurs besoins alimentaires et accroître leurs revenus en vendant les surplus de vivriers.

Un deuxième effet d'entraînement de la culture du coton à prévoir est celui de l'accroissement des activités dans tous les secteurs connexes à la filière, principalement au niveau du secteur du transport, de la recherche agronomique et de la fourniture d'équipements agricoles. Par ailleurs, les familles disposant de plus de revenus pourraient augmenter leur niveau de consommation et d'investissement productif ce qui créerait un effet synergique sur les économies des régions impliquées dans la culture du coton. On observera finalement une augmentation au niveau du petit commerce et de l'offre de services à la population en général.

Du côté de l'industrie d'égrenage et de celle du textile, une augmentation de la production générerait un accroissement de la demande de travailleurs en usine et la création d'emplois en milieu urbain.

Il va sans dire qu'une fois les besoins de l'industrie textile comblés, la production de coton pourrait encore évoluer en fonction des marchés d'exportation et donc produire un impact économique supérieur. Les activités d'exportation augmenteront aussi les recettes en devises. Il faut signaler que ces dernières seront modulées par le choix des décideurs sur les stratégies de relance. En effet, si le choix s'arrête sur la culture traditionnelle du coton, par opposition à la culture biologique, les producteurs auront besoin d'intrants importés. Par conséquent, les recettes en devises seront diminuées des charges liées aux achats de ces intrants.

Un facteur limitant du développement de la filière réside dans le système fiscal et parafiscal. En effet, en plus des redevances traditionnelles auxquelles les opérateurs économiques sont soumis vis-à-vis de l'État, la mission a pu constater lors des visites de terrain que les entités décentralisées appliquent sur les opérations de production, de transformation et de commercialisation une gamme de taxes et redevances communément appelées « taxes des entités décentralisées ». Si, au plan des principes, l'opérateur économique est redevable vis-à-vis de l'État, il n'en demeure pas moins que dans un contexte économique difficile, la multiplicité et la dimension des taxes et redevances à payer sont souvent très élevées et freinent le développement économique.

8.5 Impact social

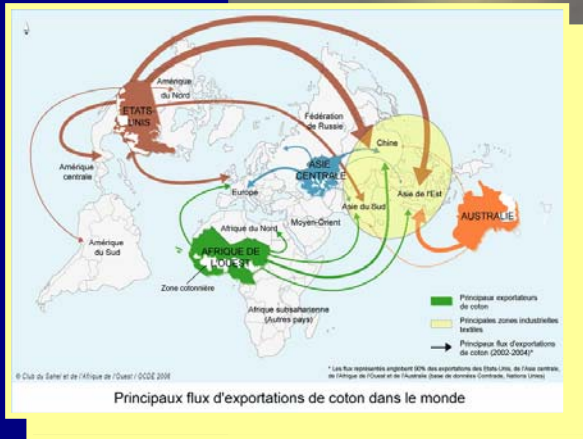
Au plan social, la filière coton peut améliorer les indicateurs de développement humain de manière significative et réduire la pauvreté. Dans les zones de savanes où la culture du coton est le plus souvent la principale culture susceptible de procurer des revenus monétaires aux populations, elle peut permettre le développement de services de base tels l'éducation et les soins de santé ainsi que le développement d'infrastructures socio-communautaires (centres de santé, écoles, routes, puits, etc.)

Par ailleurs, du fait du caractère structurant de la filière, celle-ci peut stimuler le développement d'organisations professionnelles paysannes qui participent non seulement au développement économique réel du pays mais contribuent significativement au développement de leur propre région.

8.6 Impact environnemental

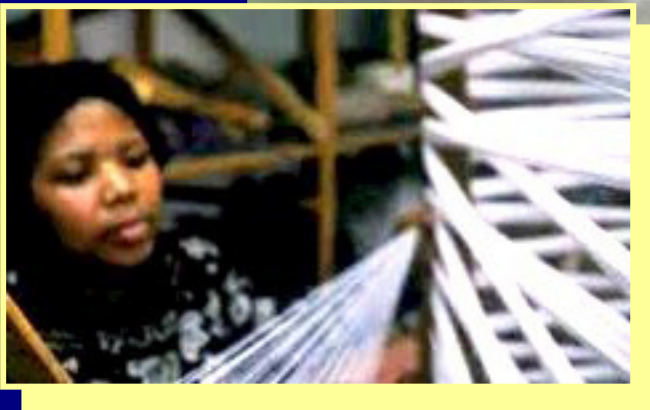
Il est difficile à ce stade de décrire les impacts environnementaux de la relance de la filière coton. En effet, ceux-ci dépendront largement des scénarii adoptés pour la deuxième phase de cette étude. Une analyse plus détaillée en sera faite lors de cette deuxième phase. Ils seront relatifs à la production de coton graine et à la transformation en coton fibre.

On peut d'ores et déjà penser à une augmentation marginale de la déforestation et de l'érosion des sols. L'utilisation d'engrais dans la fertilisation et d'insecticides dans l'intensification de la culture retiendra aussi notre attention aussi bien au niveau de la pollution engendrée qu'à celui de la santé des utilisateurs. Par contre, des effets positifs pourraient être obtenus en substituant l'huile de coton au gasoil à des fins de production de l'énergie nécessaire à la transformation du coton graine.



9.

LES MARCHÉS ET PERSPECTIVES



9. LES MARCHÉS ET PERSPECTIVES

9.1 L'utilisation du coton

Le cotonnier est cultivé essentiellement pour sa fibre appelée soie ou lint. La fibre est utilisée en filature puis en tissage dans l'industrie textile. La fibre sert à la fabrication de tissus, de couvertures et autres produits textiles. Elle sert également en pharmacie pour la confection de coton hydrophile, de ouate, de coton iodé, et autres produits spécialisés.

Le coton graine donne de la fibre et une variété de sous-produits à partir de la graine. Ces sous-produits peuvent être valorisés et commercialisés afin d'augmenter le rendement financier de la filière.

9.2 Le prix du coton

9.2.1 La méthode de fixation des prix

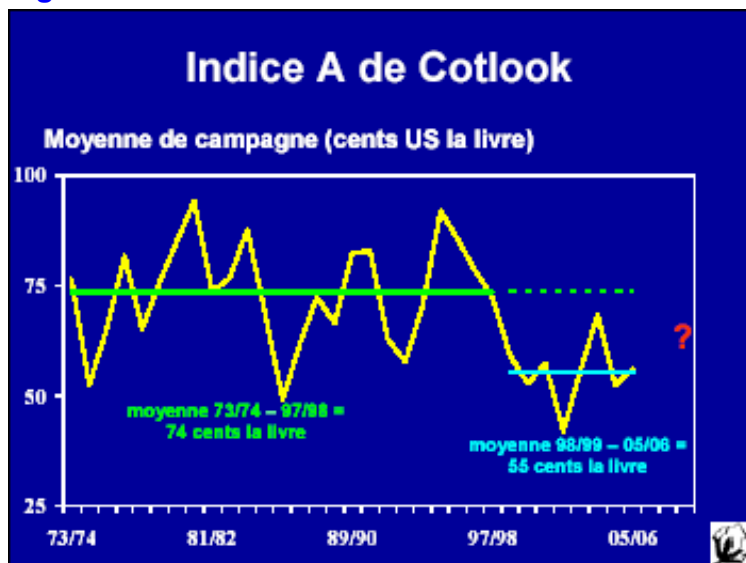
Les prix de référence internationaux pour la fibre sont généralement négociés quasiment au comptant, ou à livraison différée rapprochée sur une période de 2 à 4 mois maximum. Des indices sont déterminés par le Cotton Outlook sur la base du jeu de l'offre et de la demande.

Cotton Outlook est publié par Cotlook Limited, une société privée qui est dédiée à la publication d'information sur le coton depuis 80 ans. Les indices Cotlook sont publiés depuis 25 ans. Ces indices sont plus connus sous la dénomination de "Cotlook A" et "Cotlook B":

- 1) L'Indice A de Cotlook est un indice prenant en compte la moyenne des cinq cotations les plus basses des 19 origines de fibres de coton de soie moyenne (Middling 1-3/32 pouce). Les prix s'entendent CAF contre documents à l'arrivée du bateau dans les ports d'Extrême-orient.
- 2) L'Indice B de Cotlook est un indice prenant en compte la moyenne des trois cotations les plus basses des 9 origines de fibres de coton à soie courte négociées dans les ports européens.

L'évolution de l'indice A de Cotlook au cours des 33 dernières années est présentée à la figure suivante:

Figure 32 : Évolution de l'indice Cotlook A de 1973 à 2006



Source : Situation et perspectives du commerce mondial du coton. Comité consultatif international du coton (CCIC). Armelle Gruere, 11 octobre 2006

Après une chute du prix de 1995 à 1999, on remarque une augmentation en dents de scie jusqu'en 2006 avec une moyenne de 55 cents US / livre (1,21 US\$ le kilo) entre 1998 et 2006.

9.2.2 Les tendances

À partir de la campagne 2005-2006, l'augmentation du prix semble se raffermir. Selon la note de conjoncture 13 de Dagriss³⁶, « ...si l'on compare la moyenne de l'Indice A sur l'ensemble de la campagne 2005-2006 avec celle des cinq premiers mois de la campagne 2006-2007, il apparaît une augmentation de l'Indice A de 4,2 % en dollars...».

On note donc une tendance à la hausse du prix du coton sur les 2 dernières années.

9.2.3 L'effet des subventions des États-Unis et des états européens

Lors de la récente Conférence ministérielle de l'OMC, à Hongkong, en décembre 2005, les pays développés ont convenu d'éliminer les subventions agricoles à l'exportation d'ici la fin de 2013. Le 1er août 2006, les États-Unis ont supprimé leur programme de subventions à l'exportation pour le coton, appelé Step 2. Selon l'auteure Pietra Rivoli, l'abolition totale des subventions pourrait entraîner une hausse du cours de 5% à 15%.³⁷

Autrement dit, des changements structurels importants dans le calcul du prix pourraient intervenir à l'aube de 2013. Suite à la relance de la filière en RDC, la production pourrait atteindre en 2013 le niveau où, les besoins nationaux étant comblés, l'exportation pourrait prendre son envol.

³⁶ <http://www.dagriss.fr/images/conj13.pdf>

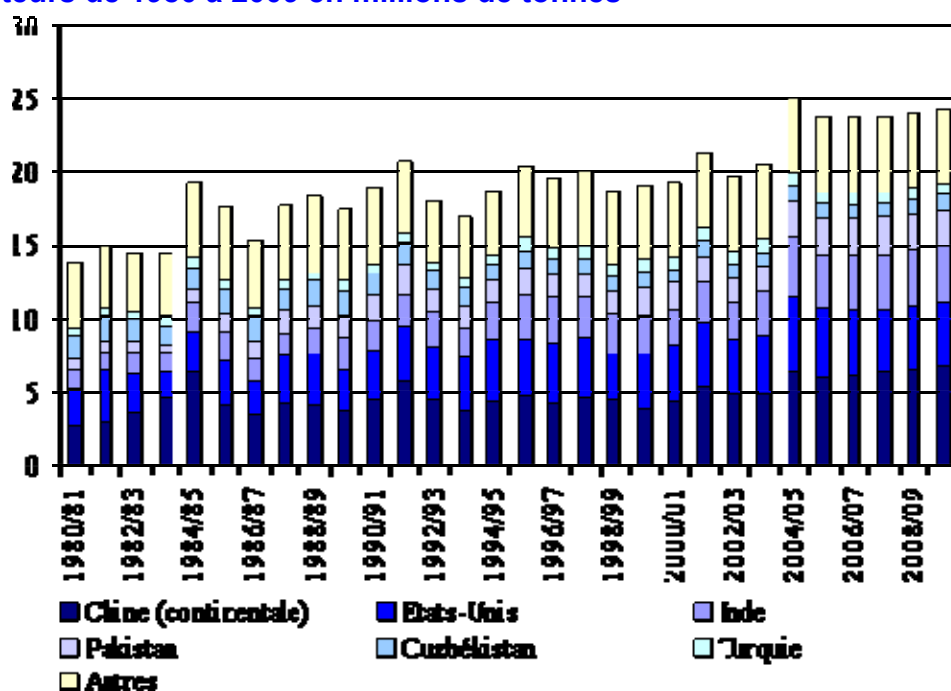
³⁷ Pietra Rivoli, *The Travels of a T-Shirt in the Global Economy*. Éditions Wiley, 2005

9.3 L'offre de coton

9.3.1 Production mondiale

La production mondiale a considérablement augmenté au cours des 25 dernières années, passant de 14 millions de tonnes au début des années 80 à environ 25 millions de tonnes en 2004-2005. La tendance est nettement à la hausse. La figure ci-dessous nous donne une idée globale du niveau de production au cours des vingt-cinq (25) dernières années ainsi que de l'importance relative des principaux producteurs. Cette figure comprend également les projections pour les années 2007 à 2009.

Figure 33 : Évolution de la production mondiale et celles des principaux pays producteurs de 1980 à 2009 en millions de tonnes



Source : <http://www.unctad.org/infocomm/francais/coton/marche.htm>

Les estimations du tableau ci-haut pour la campagne 2006-2007 ont été récemment raffinées par Dagrís dans sa note de conjoncture #13 :

« ...la production mondiale de coton de la campagne 2006-2007 devrait, avec 25,1 millions de tonnes, être en légère augmentation (+1,6 %) par rapport à la campagne précédente, et se situer au deuxième meilleur niveau de production de l'histoire derrière la campagne 2004-2005 qui avait atteint 26,3 millions de tonnes. Globalement, l'hémisphère Nord devrait voir sa production augmenter de 390 000 tonnes et atteindre 22,9 millions de tonnes, avec des records en Chine continentale et en Inde (respectivement 6,7 et 4,6 millions de tonnes), grâce à des hausses des superficies et des rendements. Les États-Unis et le Pakistan devraient par contre connaître une baisse de 11 % et 5 % de leur production avec respectivement 4,6 et 2 millions de tonnes, de même que la Grèce (-30 %) et l'Espagne (-64 %) suite au changement des mécanismes de soutien des productions agricoles européennes. »³⁸

³⁸ <http://www.dagris.fr/images/conj13.pdf>

On note donc que, globalement, la tendance de la production est à la hausse et qu'il semble y avoir une amorce de réduction de cette production aux États-Unis et dans quelques pays européens. La Chine et l'Inde quant à elles progressent.

9.3.2 La production dans la zone CFA

La part de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans la production mondiale est restée stable à 3,9 % (2005-2006). Dans les principales filières d'Afrique de l'Ouest et du Centre, la production cotonnière 2006-2007 devrait, selon les dernières estimations, dépasser les 950 000 tonnes de fibre, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à la campagne précédente.³⁹

La zone CFA accroît donc sa production malgré un désavantage au niveau du taux de change CFA /\$US, désavantage dû au gain de l'euro sur le dollar US, le CFA étant rattaché à l'euro selon un taux fixe. La RDC n'étant pas affectée par les fluctuations du US\$ par rapport à l'Euro, elle y trouve donc un avantage au niveau des entrées de devises et du prix réel payé aux producteurs.

9.3.3 La production en RDC

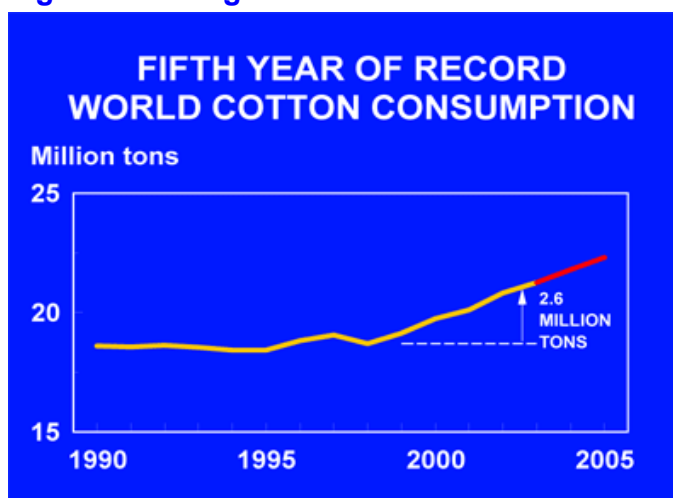
Le tableau 11 de la page 52 de la présente étude nous donne une production de 839 tonnes pour l'année 2005, ce qui n'est pas significatif au niveau mondial ou même africain.

9.4 La demande

9.4.1 Consommation mondiale

Selon Carlos A. Valderrama, la consommation mondiale de coton est à la hausse.⁴⁰ Le graphique qui suit montre une progression continue :

Figure 34 : Progression de la consommation mondiale



Source : <http://www.cottonpromotion.org/features/demandgrowth/>

³⁹ ibid

⁴⁰ <http://www.cottonpromotion.org/features/demandgrowth/>

Les stocks mondiaux sont aussi de plus en plus mis à contribution pour la production des industries de filature et de tissage, tel que le démontre la diminution de ce ratio à partir de 2005. La diminution de ce ratio a un effet positif sur les prix. Le graphique suivant montre l'évolution de ce ratio sur les 15 dernières années:

Figure 35 : Évolution du ratio stocks à utilisation (moins la Chine)



Source : Situation et perspectives du commerce mondial du coton. Comité consultatif international du coton (CCIC). Armelle Gruere, 11 octobre 2006

9.4.2 Importance de la Chine dans le commerce du coton

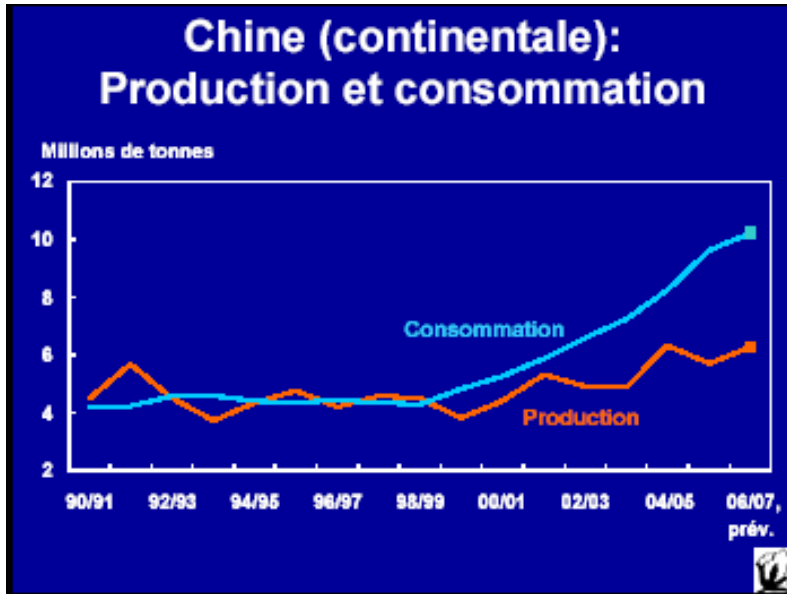
La Chine, très dépendante des États-Unis en matière de coton cherche à diversifier la provenance de ses importations. La récente tournée du Président chinois en Afrique démontre clairement les intentions de la Chine. Un article de presse de la « British Broadcasting Corporation (BBC)» relate cet intérêt :

« D'après les chiffres des douanes chinoises, le commerce entre la Chine et l'Afrique a augmenté de 40% en 2006. Les matières premières dont le continent regorge intéressent la Chine. Deux produits attirent tout particulièrement Pékin: le pétrole et le coton. A elles deux, ces productions représentent, selon des chiffres de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le développement), 68 % des importations chinoises d'Afrique. »⁴¹

La Chine a des besoins énormes en fibre qui sont dictés par l'importance de son marché intérieur. Le graphique suivant montre en effet un écart important et grandissant entre la production et la consommation de coton en Chine :

⁴¹ http://www.bbc.co.uk/french/highlights/story/2007/02/070202_chnafrica.shtml

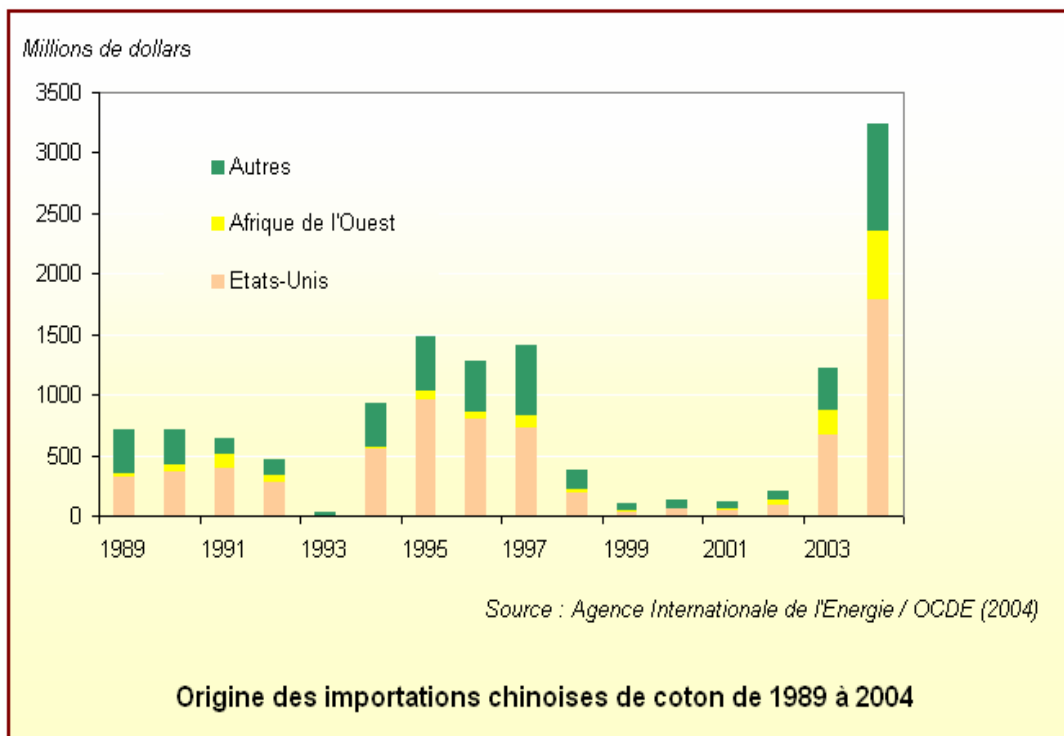
Figure 36 : Production et consommation de la Chine



Source : Situation et perspectives du commerce mondial du coton. Comité consultatif international du coton (CCIC). Armelle Gruere, 11 octobre 2006

L'augmentation des besoins de la Chine se traduit par une tendance à la hausse des exportations de l'Afrique de l'Ouest vers la Chine comme le démontre la figure qui suit:

Figure 37 : Origine des importations chinoises de coton de 1989 à 2004



Source : <http://www.atlas-ouestafrique.org/spip.php?article92>

L'augmentation des importations par la Chine procure un effet positif sur les prix dans un contexte où les stocks mondiaux sont en diminution.

L'article de la BBC cité plus haut voit dans la croissance des besoins de la Chine une opportunité pour les pays africains :

« En Afrique, la Chine achète et prête. Son Plan Afrique décidé pendant la conférence de Pékin prévoit deux milliards de dollars de crédit à taux préférentiel. Cette somme s'inscrit dans un package total de cinq milliards de dollars promis par les dirigeants chinois. Pékin voudrait construire une zone de coopération économique et commerciale et doubler son aide publique au développement pour les trois prochaines années. Selon des chiffres compilés par le Financial Times, les prêts chinois à l'Afrique sont désormais quasi égaux à ceux accordés au continent par la Banque Mondiale. »⁴²

9.4.3 Subventions des États-Unis et des états européens

Si les subventions sont supprimées, il faudra combler un vide de deux à trois millions de tonnes dans la récolte mondiale. Les producteurs européens cesseront leurs activités, croit Gérald Estur, consultant international. «La production américaine diminuera du tiers», estime-t-il.⁴³

La tendance long terme est à la diminution des stocks mondiaux, à la hausse de la consommation mondiale et à une diminution de la production des États-unis et des états européens à l'aube de 2013. Ces facteurs constituent une opportunité pour les pays du Sud.

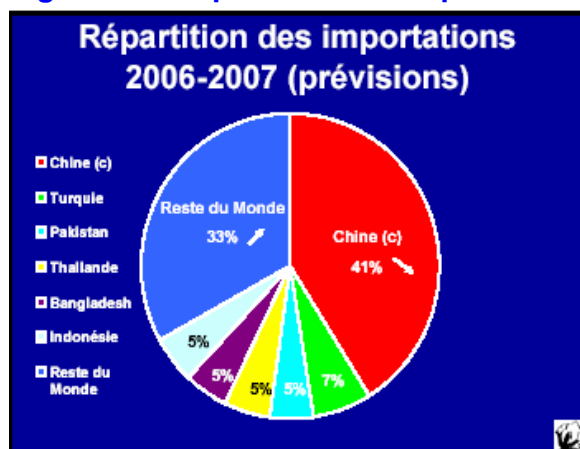
9.5 Le marché

9.5.1 Marché international

9.5.1.1 Les importations

Le tableau suivant montre la répartition mondiale des importations de fibre :

Figure 38 : Répartition des importations 2006-2007



Source : Situation et perspectives du commerce mondial du coton. Comité consultatif international du coton (CCIC). Armelle Gruere, 11 octobre 2006

⁴² http://www.bbc.co.uk/french/highlights/story/2007/02/070202_chnafrica.shtml

⁴³ L'actualité, 15 novembre 2006

La Chine est clairement le premier importateur mondial et le principal acteur au niveau du commerce international. Tel que le démontre la figure, l'importance relative des importations chinoises par rapport au reste du monde est éloquent.

9.5.1.2 Les exportations

Les prévisions mondiales pour 2006-2007 au niveau des exportations sont illustrées par la figure suivante :

Figure 39 : Répartition des exportations prévue en 2006



Source : Situation et perspectives du commerce mondial du coton. Comité consultatif international du coton (CCIC). Armelle Gruere, 11 octobre 2006

Les prévisions d'exportation des États-Unis et de l'Australie sont à la baisse et celles de zone FCFA sont stables à 11%

La quasi totalité de la production de l'Afrique de l'Ouest est exportée vers les pays producteurs de textiles d'Asie du sud-est, engendrant pour l'Afrique de l'Ouest d'importantes recettes en devises. L'Afrique de l'Ouest est, avec l'Ouzbékistan, le deuxième exportateur mondial après les États-Unis d'Amérique. En effet, ces exportations constituent 11% des exportations mondiales pour chacune des parties.

Une opportunité se dessine pour l'Afrique dans un contexte où la demande mondiale est croissante et que la part de la production et des exportations des États-Unis est en décroissance.

9.5.2 Marché national

Le débouché national théorique pour la fibre est celui des filatures et du tissage qui produisent les tissus destinés à l'habillement. Les sociétés Sintexkin, UtexAfrica-Congotex et Sotexki se partagent la production nationale de textiles. Il faut noter ici que les Chinois ont déjà décidé d'investir en RDC comme le démontre la prise de participation de CHA Textile dans la société UtexAfrica-Congotex de Kinshasa.

La production de coton de la RDC n'arrive pas à satisfaire la demande de ces usines. Le manque à gagner est de l'ordre de 12 000 tonnes de fibre, soit l'équivalent de 30 000 tonnes de coton graine. La production actuelle de fibre étant presque nulle (839 tonnes), la relance de la production servirait prioritairement à l'industrie nationale de tissage.

Or, cette industrie fait face à une sérieuse concurrence non seulement des importations de produits neufs, mais aussi de celle de la « friperie ». Il n'est donc pas certain que l'industrie de la filature et du tissage de la RDC puisse absorber la production nationale de fibre. Il faut noter que ce problème n'est pas unique à la RDC. Dans son article « Quel avenir pour l'Afrique » dans le « Jeune Afrique » du 18 juin 2006, Pascal Airault nous fait part de ce qui suit :

« L'industrie textile ouest-africaine est en crise. Licenciements, fermetures d'usines, pertes de marchés : les mauvaises nouvelles s'accumulent depuis le démantèlement de l'accord multifibres (AMF), le 1er janvier 2005. Ce système, initié en 1974 par les pays développés, permettait de limiter les exportations et de protéger l'industrie. Au jeu actuel de la libre concurrence, les industries asiatiques sont imbattables (Chine, Inde, Pakistan) avec les coûts de main-d'œuvre les plus bas du monde et les taux de productivité les plus élevés. Les pays africains, européens et américains assistent donc au déferlement des produits « made in Asia ». En Afrique de l'Ouest, les fripes chinoises inondent les marchés et remettent en cause les tentatives d'émancipation d'une industrie textile locale déjà mal en point en raison de l'obsolescence de ses équipements. »⁴⁴

Le problème du faible pouvoir d'achat des Congolais fait en sorte que les produits les moins chers sont dans la plupart des cas les plus sollicités et ce, même dans le cas des produits de stricte nécessité tel que l'habillement.

Le tableau qui suit montre la répartition du coton africain entre l'exportation et la transformation locale.

Tableau 41 : Exportation vs. Transformation de la fibre de coton (2001)

	Production de fibre en tonne	Fibre exportée en %	Fibre transformée en %
Bénin	141 000	76%	24%
Burkina Faso	114 000	58%	42%
Cameroun	96 819	92%	8%
Côte d'Ivoire	124 500	90%	10%
Ghana	20 000	9%	91%
Guinée	30 000	4%	96%
Mali	240 000	34%	66%
Niger	6 889	17%	83%
Nigeria	148 000	13%	87%
RCA	10 307	83%	17%
Sénégal	15 006	49%	51%
Tchad	70 000	67%	33%
Togo	60 000	80%	20%

Source : Compilation des statistiques de la FAO par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest / OCDE 2004. Atelier sur le coton de l'OMC. Cotonou, mars 2004

⁴⁴http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_afrique_dossier.asp?art_cle=LIN18066quelatseuol0&dos_id=197

Des pays comme le Nigeria, le Ghana, la Guinée et le Niger transforment la majeure partie de leur production alors que c'est l'inverse au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en RCA et au Togo. Dans le cas du Nigeria en particulier, on remarque que 128 760 tonnes de fibre sont transformées. À l'autre extrémité du spectre, le Ghana avec une production de 20 000 tonnes, en transforme la presque totalité.

La présence d'une infrastructure industrielle et d'un marché intérieur consistant sont deux aspects que partagent ces pays « transformateurs » avec la RDC. Le Nigeria est aussi un exportateur de produits finis très important dans la sous-région.

9.6 Les perspectives du marché

Perspective à court terme

Si l'industrie congolaise de la filature et du tissage arrive à concurrencer les importations de produits neufs et usagés en appliquant des règles de gestion efficaces et efficientes, une production de 30 000 tonnes de coton graine pourrait être absorbée. Cette production cible représente plus de 14 fois la production nationale actuelle.

Le « problème » des importations à faible coût pourrait être maîtrisé si des législations et réglementations efficaces concernant ces importations étaient mises en place. L'expérience de la RDC et de l'Afrique de l'Ouest en ce sens démontre cependant que les « importations illégales » pourraient survivre à une réglementation et à un contrôle même sévères.

Perspective à long terme

La relance de la production aux fins de combler la demande des industries de la filature et du tissage servira de tremplin à la relance. Le marché de l'exportation étant prometteur, la RDC pourrait facilement trouver un débouché commercial pour son coton fibre si des difficultés se produisaient au niveau de cette industrie.

Compte tenu de l'intérêt grandissant de la Chine envers les producteurs de coton africains et de sa capacité financière élevée, il serait opportun que le gouvernement de RDC se rapproche des autorités chinoises afin d'exploiter un potentiel de coopération qui a été exprimé et qui est recherché par la Chine. Ce potentiel pourrait être réalisé au niveau de l'exportation et de la transformation.

Il est également prévu qu'il soit mis un terme aux subventions des États-Unis d'Amérique et des États de l'Europe à l'année 2013. Si ce scénario se réalisait, il se produirait fort probablement une diminution de la production aux États-Unis et dans les états européens, ce qui entraînerait possiblement une hausse des prix.

Un aspect critique de la relance potentielle sera de s'assurer que toute hausse du prix du coton soit répercutée sur le prix payé aux producteurs de coton graine. C'est à cette condition que les surfaces cultivées et les rendements augmenteront.

Par contre, il est difficile d'évaluer la part de marché que la fibre de coton pourrait réaliser sur le marché global de la fibre textile. En effet, les fibres synthétiques pourraient progresser suite à une hausse du prix du coton. De plus, le coût de production des fibres synthétiques pourrait diminuer dans l'éventualité d'une baisse des cours pétroliers.



10.

QUELQUES PISTES D'INNOVATION



10. QUELQUES PISTES D'INNOVATION

Le changement, l'avancement et l'évolution se réalisent le plus souvent à travers l'innovation. Dans la filière coton les pistes d'innovation sont nombreuses et réalisables à tous les niveaux, notamment la production, la transformation, la commercialisation, l'organisation, la gestion et la recherche.

La RDC étant devenue un très petit joueur sur la scène internationale de la filière coton, le succès d'une relance dépendra de sa capacité à exploiter ses avantages comparatifs afin d'accroître sa compétitivité et se démarquer. L'innovation peut se réaliser en agissant, entre autres, sur :

- L'offre en mettant sur le marché des produits qui répondent aux besoins des marchés locaux et internationaux : explorer des niches comme le coton biologique et équitable, offrir des produits sur le marché local qui répondent mieux à la capacité des ménages à les acquérir
- Les coûts de revient du coton fibre par l'introduction de technologies nouvelles mieux adaptées. On pense entre autres à la diminution des coûts liés au carburant, aux pesticides, aux engrais et aux équipements de transformation
- L'information et la formation des producteurs de coton à travers la recherche et la mise en place de systèmes d'accompagnement de la production
- L'efficacité de la filière par une plus grande synergie entre les différents acteurs
- L'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et en particulier des femmes.

Les pistes d'innovation qui suivent présentent des options potentielles aux niveaux de la technologie et de l'organisation de la filière.

10.1 Innovations à la production

10.1.1 Coton biologique

La culture conventionnelle du coton est la plus polluante de la planète. Elle utilise 24 % des pesticides vendus dans le monde alors qu'elle ne représente que 2,4 % de la surface agricole.⁴⁵ En effet, l'utilisation de produits chimiques afin de contrôler les ravageurs y est intense. Les conséquences de l'utilisation de ces substances, par nature très toxiques, sont graves sur la santé des agriculteurs et sur l'environnement. En plus de ces effets, il faut noter les coûts élevés associés à l'utilisation d'intrants chimiques. La culture biologique est exempte de ces produits et utilise par contre un itinéraire technique plus complexe. Ce qui suit est une présentation succincte de cette culture, des contraintes et avantages :

⁴⁵ ConsoGlobe, *Mode Éthique, Dossier Spécial*, <http://www.consoglobe.com/pgz5-mode-ethique-coton-bio.html>

Exemple du Mali

Selon Franck Merceron, coordonnateur du programme Bio pour Helvétas Mali, le nombre de producteurs bio et équitable au Mali est passé de 174 en 2002 à 1748 en 2005. 40% des producteurs étaient des femmes en 2005. La superficie plantée en 2005 était de 931 hectares pour une production totale de 411 tonnes de coton graine (0,474 tonne à l'hectare).

En 2004, le prix minimum garanti au producteur était de 238 Fcfa, additionné d'une prime bio de 34 Fcfa pour les agriculteurs certifiés « biologiques ». En plus de la prime bio, certains agriculteurs sont certifiés « équitables ». Cette dernière certification apporte une autre prime de 34 FCFA. Les produits sont certifiés par les organisations « Écovert » et « Fairtrade ».

La production utilise des bio pesticides (Neem, Koby Carapa procera et M'peku Lannea microcarpa). La fertilisation est à base de matière organique.

Exemple de l'Ouganda

L'Ouganda a fait le saut dans la production bio. En effet, l'Ouganda produit 5% de la production mondiale qui est estimée à 25 000 tonnes pour un total de 1 250 tonnes. L'Ouganda est le leader africain dans la culture biologique du coton⁴⁶.

Contraintes et avantages

La conversion à la culture biologique du coton nécessite des efforts à tous les niveaux. Le tableau qui suit présente les principaux avantages et contraintes :

Tableau 42 : Contraintes et avantages de la culture bio

Avantages	Contraintes
Meilleur prix aux producteurs	Système d'encadrement performant (itinéraire technique complexe)
Pollution chimique nulle	Fiabilité des systèmes de contrôle aux fins de certification
Meilleure santé des agriculteurs	Organisation du marché (acheteurs européens)
Marché pour le coton bio en nette croissance dans les pays développés	Nécessité de produire du compost à grande échelle
Les surfaces cultivées en RDC ont fait appel à un faible niveau de produits chimiques, rendant l'accès à la certification bio plus facile	

10.1.2 Coton OGM

C'est en Allemagne que des scientifiques trouvent, en 1929, une bactérie qui se défend elle-même contre les insectes. Ce microbe appelé *Bacterium thurgiensis*, ou Bt, contient une protéine appelée Toxine Bt. Lorsqu'un insecte ingère la toxine Bt, son l'intestin est paralysé et il en meurt. Dans les années 80, on réussit à isoler chez la bactérie, le gène responsable de la production de la toxine Bt et à l'introduire dans les plantes comme le

⁴⁶ Étude Équicoton, Synairgis, septembre 2006

maïs. L'avantage est clair: le fermier n'est plus obligé de noyer sa plantation sous des litres et des litres de pesticides chimiques, qui sont eux, assurément très nocifs. Au contraire des pesticides, véritables bulldozers anéantissant toute forme de vie, la toxine Bt, elle, est remarquablement sélective, elle n'affecte que les insectes. On dit qu'elle a un spectre d'actions réduit.⁴⁷ La technologie est ensuite appliquée à la culture du coton.

Cinq entreprises contrôlent les neuf dixièmes des semences OGM ainsi que les pesticides et herbicides qui leur sont associés. Ils fournissent la plupart des pays du monde avec des variétés de coton initialement développées pour le marché américain et donc adaptées aux problèmes de la production des USA (climat, ravageurs,...).

Il est estimé qu'en 2005-2006, 26% de la surface mondiale de culture du coton était constituée de coton transgénique. Cette surface est en progression linéaire depuis 1996 où elle était autour de 3%.⁴⁸

Convaincus qu'une réduction drastique du coût de production offre une alternative heureuse à la baisse de cours mondiaux du coton, certains pays, dont quelque uns en Afrique, ont fait le choix du coton transgénique. Les OGM (Monsanto et Syngenta) sont présentement introduits au Sénégal et au Burkina Faso et leur introduction est planifiée pour le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Nigeria.

Deux écoles s'affrontent ici : Les environnementalistes et les sociétés multinationales. Il est donc très difficile de trancher de manière nette sur la production de coton transgénique. Comme on s'y attendrait, il n'y a pas unanimité sur la question de la réduction du coût des intrants ni sur l'efficacité à long terme par rapport au contrôle des ravageurs.

[L'exemple du Burkina Faso](#)

Il est le premier pays d'Afrique de l'Ouest à avoir autorisé des essais en champ de coton transgénique appartenant aux firmes Monsanto (coton BT) et Syngenta (coton VIP). Le coton transgénique est une espèce génétiquement modifiée du coton souche burkinabé le rendant plus résistant aux parasites et limitant ainsi potentiellement le coût des intrants, donc de production. L'expérience burkinabé aiguise la curiosité de ses voisins.

Pour **Madou Soulama**, l'un des plus grands planteurs de coton burkinabé, le prix pour la variété de coton génétiquement modifié qu'on expérimente au Burkina Faso dépasse les 50.000 francs CFA par hectare, tandis qu'actuellement, les producteurs dépensent en moyenne 37.000 FCFA pour les pesticides. Il transparaît clairement que l'objectif visé, qui est la réduction du prix de revient, est loin d'être atteint. Selon M. Soulama, non seulement la semence coûtera plus chère, mais les paysans se trouveront dans une position de dépendance par rapport à la firme productrice des semences.

⁴⁷ Étude Équicoton, Synairgis, septembre 2006

⁴⁸ ICAC.org

Le point de vue des environnementalistes

D'après un rapport du Centre africain de biosécurité, les avantages supposés du coton BT sont biaisés dès le départ⁴⁹. Ainsi, les insectes cibles du BT sont seulement quelques-uns parmi l'ensemble des insectes qui s'attaquent aux cultures. Or les insecticides précédemment utilisés possédaient un champ d'actions plus large que le BT. Du fait de l'arrêt de l'utilisation de ces insecticides, les insectes non ciblés par le BT ont donc pu se développer plus librement pendant que les insectes cibles ont développé des résistances, rendant inefficace le coton BT. Ce dernier serait moins tolérant à d'autres insectes, impliquant ainsi une gestion de lutte contre les parasites plus lourde. Cette thèse est confirmée dans un rapport de Greenpeace⁵⁰, qui en vient à la même conclusion après avoir suivi pendant cinq années l'expérience chinoise dans la culture du coton BT. Selon cette deuxième étude, le coton transgénique BT ne sera plus capable d'ici 8 à 10 ans de contrôler la prolifération d'insectes "nuisibles" (à l'instar du charançon du cotonnier) contre lesquels il a été mis au point. Le problème reste donc entier et le coton transgénique n'apporte pas clairement la réponse aux questionnements. Plusieurs zones d'ombre entourent encore l'avenir de la culture de ce coton sur le continent africain.

Le point de vue des multinationales

La réponse de Syngenta sur les OGM à propos de la résistance éventuelle des insectes au plan Bt consiste à promouvoir des « zones refuges » dans lesquelles sont semées des variétés conventionnelles autour de la parcelle transgénique dans le but « d'attirer » les populations d'insectes.⁵¹ Dans ce sens, la technique se rapproche de l'itinéraire technique de la culture biologique.

Les avantages et les contraintes

La principale contrainte se situe au niveau des frais à payer par les agriculteurs et surtout du contrôle qu'exercent les sociétés multinationales sur la détermination de ces frais. Il s'agit entre autres :

- De la redevance pour les frais de technologie. Ces coûts varient de 79 à 98 \$US par hectare cultivé
- Du coût d'achat des semences OGM.

L'autre contrainte majeure est d'ordre légal : Le Burkina Faso a dû mettre en place une législation spécifique pour la culture du coton transgénique. Le Burkina Faso, qui a ratifié le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en 2003, a l'obligation de prendre des mesures législatives et réglementaires pour prévenir et gérer les risques liés à l'utilisation des biotechnologies modernes et leurs produits. Un cadre

⁴⁹ Steven Greenberg, Global Agriculture and genetically modified cotton in Africa, African Center for Biosafety, October 2004, http://biosafetyafrica.net/portal/index.php?option=com_content&task=view&id=14&Itemid=31

⁵⁰ Dayuan XUE, Nanjing Institute of Environmental Sciences, the State Environmental Protection Administration of China, A summary of research on the environmental impact of BT cotton in China, Greenpeace, June 2002, http://archive.greenpeace.org/geneng/reports/env_impact_eng.pdf

⁵¹ <http://www.syngenta.fr/>

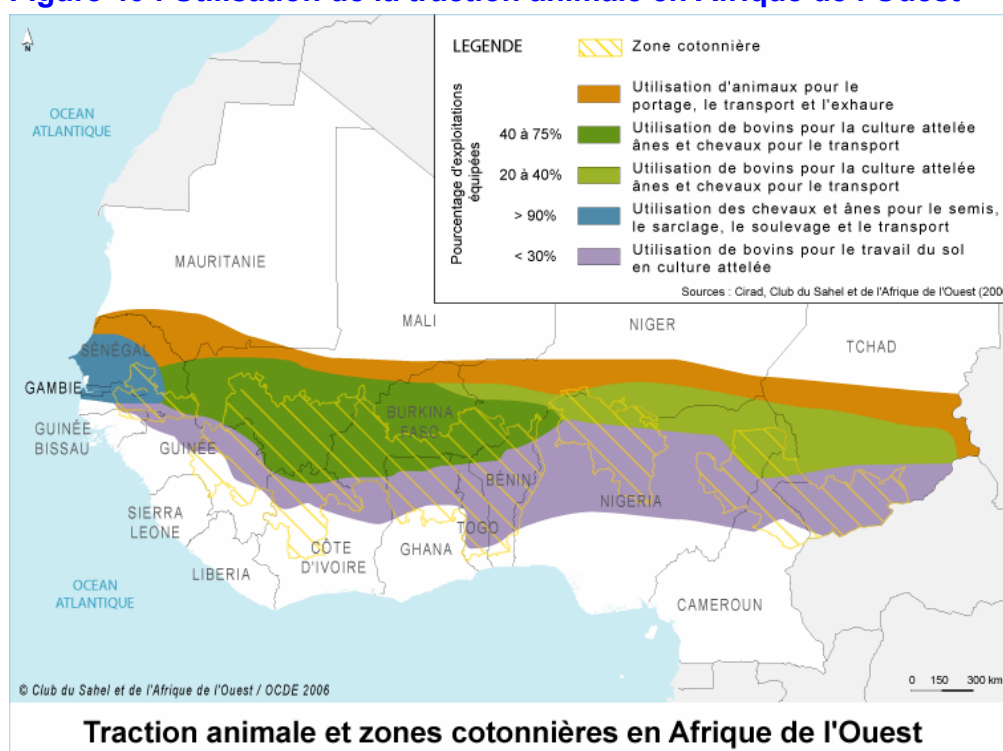
national de biosécurité a été élaboré et validé en atelier. Une loi portant régime de sécurité en matière de biotechnologie a été également élaborée puis adoptée par l'Assemblée nationale en mars 2006. Des textes d'application, au nombre de onze, ont aussi été élaborés et sont en cours d'adoption. Cette loi est entrée en vigueur en avril 2006.

La décision de passer de la culture traditionnelle à celle de la culture avec OGM est très complexe. Elle dépend des contraintes spécifiques au milieu de culture et nécessite un arsenal légal tout aussi complexe (protocoles et contrats). La culture avec OGM implique une planification sur une longue période. Elle est plus adaptée à une culture de type industrielle qu'à celle effectuée à partir d'un réseau de petits planteurs indépendants comme c'est le cas en RDC.

10.1.3 La culture attelée

La culture du coton en RDC est à toute fin pratique manuelle. En effet, des outils rudimentaires y sont utilisés : défrichements partiels à la hache, labours à la houe, semis manuels et transport par les planteurs de la production vers la commercialisation. Dans un cadre d'intensification de la culture, l'utilisation de la traction animale est un passage obligé à l'instar des producteurs performants de l'Afrique de l'Ouest. En effet, cette dernière facilite les labours et les semis. L'addition de charrettes à traction animale allège le transport de la production aux centres de rassemblement, un travail fait en RDC en majeure partie par les femmes qui le transportent sur leur tête. La figure qui suit démontre l'utilisation intensive de la traction animale en Afrique de l'Ouest :

Figure 40 : Utilisation de la traction animale en Afrique de l'Ouest



Source : <http://www.atlas-ouestafrique.org/spip.php?article67>

La culture attelée n'est pas absente de la RDC et fait même l'objet d'initiatives timides comme mentionné précédemment dans cette étude (CADAP).

La culture attelée améliore la rentabilité du compte d'exploitation de l'agriculteur en diminuant d'environ 12% le nombre de journées travaillées par hectare de coton et en augmentant les rendements d'environ 20%. L'effet conjugué de ces deux paramètres permet à l'agriculteur d'accroître son revenu net et d'investir dans des biens productifs qu'il peut mettre à profit sur l'ensemble de son exploitation agricole.

Outre les effets sur le compte d'exploitation de l'agriculteur, notons également les avantages suivants :

- Potentiel important de création d'emploi par le développement de petites entreprises de services agricoles : artisans forgerons, services vétérinaires, dressage de bœufs, fabrication de nourriture de bétails, etc.
- Allègement considérable du travail actuellement réalisé par les femmes (labours et transport des produits)
- Capacité à cultiver de plus grandes superficies par ménage et donc de diversifier les cultures et d'augmenter les revenus de l'unité familiale
- Stimuler et diversifier les économies locales
- Accès à la fumure organique.

Les contraintes à l'utilisation de la culture attelée

La principale contrainte à l'introduction de la culture attelée à grande échelle est celle du financement. En effet, le planteur doit pouvoir avoir accès à un financement à moyen terme avec des conditions de remboursement sur 3 à 4 campagnes, ceci étant fonction de la surface plantée. Les surfaces cultivées moyennes par planteur en RDC sont de l'ordre de 0,21 hectare. La culture attelée s'adresse à des surfaces de 2 à 3 hectares. La surface moyenne par planteur doit donc être augmentée et des mécanismes de financement doivent être mis en place.

D'autres contraintes incluent la sélection d'une race bovine résistante et adaptée au milieu, les ressources limitées pour le dressage et le suivi sanitaire des bœufs et le peu de connaissance des agriculteurs sur l'entretien et l'alimentation des bœufs.

Des mesures complémentaires doivent être prises :

- Former à la préparation et à l'épandage du fumier organique d'origine animale et/ou végétale
- Vulgariser et enseigner les techniques de production et de conservation des sous-produits agricoles destinés à l'alimentation des animaux de trait
- L'équipement progressif des cultivateurs en matériel de traction éviterait des charges trop élevées pendant les premières années.

Comme mentionné précédemment, la transition à la culture attelée est recommandée pour la RDC dans les régions où ce mode de culture est praticable.

10.1.4 Réduction de l'utilisation des pesticides

En 2001, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a amorcé un projet de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) pour le coton au Mali. La GIPD place les producteurs au centre de l'action et renforce leurs capacités à prendre, en toute autonomie, des décisions par rapport à la gestion de leur culture. Elle permet aux producteurs de tirer le meilleur profit possible des ressources naturelles disponibles, en gérant de façon optimale et judicieuse, les intrants agricoles (pesticides, semences, engrais, etc.) tout en étant plus « regardant » sur leur propre santé, celle des populations et des animaux, et sur l'environnement. La GIPD encourage des techniques de gestion intégrée des ravageurs qui évitent l'usage de produits chimiques à travers un processus non hiérarchique et non calendaire. Les scientifiques, les agents d'encadrement et les paysans travaillent ensemble dans des « Champs Écoles » pour développer des pratiques de production et de gestion des ravageurs. L'utilisation des connaissances paysannes et des ressources locales est une réussite à encourager, et les intrants chimiques sont seulement utilisés en dernier ressort.

Le projet GIPD démontre qu'il n'y a pas de contrainte technique à la réduction significative d'usage de pesticides en Afrique de l'Ouest. Les paysans peuvent minimiser, voire éliminer l'usage de pesticides avec des ressources locales. Ils n'ont pas besoin de technologies coûteuses des firmes étrangères. Tout ce qu'il leur faut, c'est le soutien pour le développement de leurs propres pratiques et l'abandon des années de pratiques phytosanitaires ruineuses, promues par les sociétés de coton et l'industrie agrochimique.

Cette technique est un excellent premier pas vers la production de coton biologique. Elle serait appropriée si le scénario retenu par les décideurs impliquait le choix de la culture biologique.

10.2 Innovations à l'égrenage

10.2.1 Le carburant végétal

Que ce soit dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord, les huiles végétales font l'objet d'une considération croissante en tant que carburants des moteurs diesels destinés à la production d'électricité ou aux transports.

L'huile végétale carburant (HVC) est aussi connue sous les noms d'huile végétale pure (HVP) ou huile végétale brute (HVB). Elle peut être utilisée (jusqu'à 100 %) comme biocarburant pour tous les moteurs diesels sous réserve de modifications mineures visant à réchauffer le carburant en question, ou, sans modification, en mélange avec du gasoil ordinaire (30 % sur tous les véhicules, et jusqu'à 50 % dans certains cas).

La récente directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne exprime clairement la volonté de promouvoir l'utilisation des biocarburants dans les transports à partir de 2005. On devrait voir apparaître des équipements et des machines adaptés ou conçus pour l'utilisation de biocarburants y compris pour les huiles végétales.

Dans un contexte de prix du pétrole élevé, on peut s'interroger sur les opportunités énergétiques de l'huile de coton dont la production à l'hectare peut varier de 100 à 300 litres selon les endroits. Les travaux antérieurs et les quelques applications démarrées depuis la fin des années 1980 montrent que l'huile de coton présente les mêmes comportements en tant que biocarburant que les huiles de colza ou de tournesol utilisées de plus en plus massivement en Europe.

Des contraintes techniques d'utilisation sont indiquées pour les moteurs. Si les équipements sont adaptés, les performances et les rendements sont très proches, parfois meilleurs, que ceux obtenus avec les produits pétroliers. Les émissions de polluants sont également identiques avec l'avantage que les huiles végétales ne rejettent pas de CO₂ fossile dans l'atmosphère terrestre.

La graine de coton triturée peut être valorisée et devenir une source de biocarburants comme le colza et le tournesol. Certaines sociétés cotonnières avaient su utiliser de l'huile de coton pour produire, à partir d'un groupe électrogène, l'énergie nécessaire au fonctionnement des unités industrielles. Toutefois, ce processus n'avait pas pu connaître le développement espéré du fait de son manque de rentabilité en regard du prix international des hydrocarbures. Aujourd'hui, l'évolution à la hausse du prix du pétrole rend plus compétitive l'utilisation des huiles végétales et notamment de l'huile de coton comme biocarburant.

Hormis l'avantage de coût, les sociétés cotonnières y trouveraient un approvisionnement en carburant sur place et pourraient faire facilement face aux problèmes de pénurie qui touchent fréquemment le parc de matériel roulant et la fourniture d'énergie pour l'égrenage.

La contrainte majeure réside évidemment dans la construction, la rentabilisation à long terme et l'opération d'unités de transformation de la graine en huile – carburant, unités qui devraient être mises en place à proximité des usines d'égrenage.

10.3 Innovations dans la mise en marché des produits de l'industrie textile

Comme mentionné précédemment, la mise en marché des produits de l'industrie textile de RDC souffre de soubresauts. Les produits font difficilement compétition avec les importations et l'omniprésente friperie. Les circuits et réseaux de distribution des sociétés textiles varient d'une région à l'autre et ne sont pas performants.

Or, il existe en RDC, comme partout en Afrique, un important et puissant réseau de commerçants de pagnes. Ce réseau possède une capacité de financement et de gestion des opérations commerciales qui est prouvée.

Les sociétés textiles auraient avantage à substituer à leur système de distribution directe par boutiques un système qui s'appuierait sur un réseau de commerçants forts dont la présence est assurée sur tout le territoire national. Ce réseau hautement structuré pourrait s'avérer un atout dans la lutte contre les produits importés. Il s'agirait par contre pour les sociétés textiles de revoir en profondeur leurs politiques de prix et de distribution au bénéfice d'un rapprochement avec ces commerçants.

10.4 Organisation de la filière

La filière coton en RDC n'est pas organisée. Elle repose sur une multitude de producteurs qui ne sont que très rarement rassemblés sous le couvert d'organisations paysannes. Le prix d'achat du coton graine est fixé par les cotonnières de manière unilatérale. Ce prix varie d'une région à l'autre et est même concurrencé par les sociétés ougandaises et burundaises le long des frontières respectives. Les désavantages causés par le manque d'organisation sont majeurs :

- Les paysans ne reçoivent pas le juste prix de leurs labeurs
- Les paysans n'ont pas accès à des mécanismes de négociation des prix, ce qui accentue les conflits
- Faute de regroupement, la vulgarisation agricole est déficiente
- Sans association, il est difficile d'avoir accès à des crédits de campagne et sans crédit, il est impossible d'introduire des changements tel celui de la culture attelée
- Il n'y a aucune possibilité pour les producteurs de prendre une participation financière dans les sociétés cotonnières, ce qui constitue une motivation majeure à l'augmentation de la production (exemple de l'URECOS-CI en Côte d'Ivoire).

Les conséquences sont que :

- Les rendements à l'hectare stagnent
- La moyenne des surfaces emblavées par producteur reste faible
- Le niveau de satisfaction des producteurs quant au prix obtenu est faible
- Les producteurs sont tentés de se convertir à d'autres cultures plus lucratives (tubercules, tabac...)
- Dans certains cas, l'appareil administratif doit même rendre obligatoire la culture du coton...

La relance de la filière devra nécessairement s'appuyer sur une organisation paysanne forte qui facilitera non seulement les avancés techniques en matière de production, mais aussi l'input des producteurs dans la prise de décision, et à plus long terme l'intégration de ces derniers dans les montages financiers de la filière. À ce dernier égard, on peut mentionner la prise de participation dans les cotonnières, les coopératives d'épargne et de crédit de même que les coopératives de fournisseurs de services à la filière (équipements et intrants).

11.

OPTIONS DE RELANCE DE LA FILIÈRE COTON



11. OPTIONS DE RELANCE DE LA FILIÈRE COTON

L'analyse des chapitres précédents permet de dégager la situation actuelle de la filière coton en RDC. Il convient maintenant d'affiner ces analyses en dégagant les atouts (les forces et les opportunités) et les contraintes (les faiblesses et les menaces) actuels au niveau de :

- La production de coton graine : la plante, les systèmes et les modes de culture, l'encadrement de la production et la recherche agronomique, la collecte et la commercialisation du coton graine
- La transformation: l'égrenage, la trituration des graines et l'industrie textile
- La commercialisation des produits issus de la transformation : la fibre, la graine et le textile
- Les autres acteurs de la filière.

Des tableaux détaillés de ces forces, faiblesses, opportunités et menaces sont fournis à l'annexe 9. Les cinq points qui suivent en font un résumé complet :

11.1 Synthèse des forces et des faiblesses au niveau de la production de coton graine

11.1.1 Les forces de la production

La production du coton graine présente de nombreuses forces :

- L'existence en RDC d'écosystèmes adaptés aux nombreuses exigences du cotonnier
- La culture est pluviale et en rotation avec les cultures vivrières. Le système utilise des jachères de durée variable
- Il existe une expérience de la culture attelée dans le Lualaba
- Le Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PRESAR) a retenu le centre INERA de NGandajika comme ferme semencière pour les cultures vivrières
- L'existence d'une équipe de chercheurs à NGandajika qui tente de sauver le matériel végétal d'élite
- L'imposition de la culture a pris fin au début des années 90 dans plusieurs provinces
- La possibilité de deux récoltes par an (hémisphère nord : décembre-janvier et hémisphère sud : juin-juillet)
- L'itinéraire technique est connu des planteurs qui sont encore en activité dans la filière
- La préparation du sol est aisée en zone de savane
- Il n'y a pas de problème foncier majeur sauf dans la plaine de la Ruzizi (Sud-Kivu) et la plaine de Djegu (Province Orientale) où il existe un système de location des terres
- La rotation avec les vivriers s'effectue, incluant l'utilisation des jachères

- La persistance de la production malgré les conflits armés dans le Lualaba, le Bas-Uele, l'Ituri et le Sud-Kivu
- L'alphabétisation de la population locale en français (même si le niveau est très bas) et en langues locales
- L'existence probable de plusieurs acquis de la recherche, à la Faculté des Sciences Agronomique de Gembloux (Belgique)
- La COTOLU a un système d'achat du coton graine qui se rapproche du schéma classique.

11.2.2 Les faiblesses de la production

- Les influences des écosystèmes forestiers du point de vue de l'humidité et du parasitisme
- Petites superficies cultivées par unité de production (0,21 hectare)
- Le travail est manuel
- 70% seulement des surfaces sont désinsectisées
- L'apport d'engrais est très faible, 90% des surfaces n'en recevant pas
- Les planteurs en culture extensive ou semi-extensive sont peu motivés par les faibles prix d'achat du coton graine et la forte redevance liée à la désinsectisation
- La culture du coton est plus ou moins imposée dans le District du Lualaba (Province du Katanga)
- Les blocs culturels de coton ont presque disparu
- Le dispositif d'encadrement a volé en éclat à cause de l'arrêt de l'activité cotonnière dans la majeure partie de la zone de production
- Les opérations de cultures sont souvent mal exécutées et nécessitent la présence du conseiller agricole
- Le centre de recherche agronomique de N'Gandajika est dans un état négligé
- La redevance liée à la désinsectisation est une transaction qui manque de transparence
- Présence de sociétés étrangères dans la production et la commercialisation du coton graine :
 - Dans la plaine de la Ruzizi, c'est la COGERCO burundaise qui organise le marché coton, sur la base d'un accord écrit datant de 1998, avec le Gouverneur du Sud Kivu. La COGERCO apporte les semences et les produits phytosanitaires aux planteurs de la plaine de la Ruzizi et achète toute la production de coton graine en franc burundais
 - Dans l'Ituri, des représentants ougandais mandatés par des sociétés d'égrenage implantées tout au long de la frontière avec la RDC apportent gratuitement des semences aux planteurs, ceux-ci devant acheter eux-mêmes les produits phytosanitaires en Ouganda; le planteur apporte sa récolte jusqu'à la frontière pour livrer son coton graine qui est payé en devise ougandaise à un prix fixé par l'usinier.

11.2 Synthèse des forces et des faiblesses au niveau de la transformation

11.2.1 Les forces au niveau de la transformation

- Il reste 10 usines avec une capacité théorique de 29 736 t/an. Parmi ces 10 usines, 5 sont fonctionnelles et 5 sont récupérables
- Il reste 3 sociétés textiles qui n'utilisent pas leur pleine capacité de production (30 à 40 % sur un total possible de transformation de 12 000 tonnes de fibre par an
- L'existence d'une adéquation entre la capacité théorique des usines d'égrenage et celles des usines textiles (les usines d'égrenage peuvent traiter 30 000 tonnes de coton graine par an, pour produire près de 12 000 tonnes de fibre
- L'équipement de filature et de tissage est ancien mais possède une capacité de production réelle.

11.2.2 Les faiblesses au niveau de la transformation

- L'état de vieillissement et de dégradation des usines d'égrenage. Ces usines ont besoin de révision et de rééquipement. On évalue le coût de mise en état de chaque usine fonctionnelle à environ 100 000 \$ (500 000 \$ pour les 5) et chaque usine récupérable à 200 000 \$ (1 000 000 \$ pour les 5), soit un total pour les 10 usines d'environ 1 500 000\$US
- Le manque de financement disponible pour la remise en état des usines d'égrenage récupérables
- Les usines d'égrenage produisent du coton fibre dans le souci de fournir aux industries textiles la matière première nécessaire à la fabrication de fil et de tissus, sans trop d'égard pour les coûts de production des sociétés cotonnières
- Les sous-produits du coton ne sont pas valorisés
- Les huileries sont fermées et la graine est brûlée
- La vente de fibre ne génère pas de bénéfices au niveau des sociétés cotonnières
- Les usines d'égrenage sont très éloignées des filatures
- il est très compliqué d'atteindre les ports en raison du mauvais état des routes
- La demande de pagnes destinés à la vente au détail reste faible à cause de la concurrence des produits finis et semi finis et de la friperie, tous deux importés
- L'acheminement des balles de coton vers les filatures n'est pas efficient à cause des infrastructures dégradées (transport par avion dans certains cas) et de difficultés au niveau de la planification des opérations d'acheminement.

11.3 Synthèse des forces et des faiblesses au niveau de la commercialisation

11.3.1 Les forces au niveau de la commercialisation

- Un marché intérieur existe pour le coton fibre réduisant ainsi la vulnérabilité de la filière aux fluctuations des cours mondiaux
- Il existe des niches exploitables telles le coton bio et le coton équitable qui sont payés plus chers sur les marchés internationaux
- Des contrats de confection d'uniformes pour l'armée et la police sont en place
- Existence de contrats ponctuels pour la fourniture de pagnes à thèmes politiques et de pagnes pour des événements sociaux
- Un réseau de cantines est fonctionnel, donc un système d'entreposage de la marchandise en régions
- La CSCO est outillée pour déterminer la qualité de coton fibre.

11.3.2 Les faiblesses au niveau de la commercialisation

- Depuis 1976, la fibre de la RDC n'est plus exportée
- Le paiement des producteurs en nature (tissus invendus) induisant un manque de transparence dans la structure des prix
- Les conditions de cession de la fibre entre les sociétés cotonnières et les sociétés textiles restent floues
- Le marché de la graine n'existe plus
- Les balles déclassées et les balles mottes sont cédées aux matelassiers
- La demande de pagnes destinés à la vente au détail est faible
- Forte compétition des importations de pagnes et de friperie.

11.4 Synthèse des forces et des faiblesses au niveau des autres acteurs de la filière

11.4.1 Les forces au niveau des autres acteurs de la filière

- L'État est directement présent au niveau de la filière coton à travers plusieurs ministères dont ceux de l'agriculture, du plan, du développement rural, de la recherche scientifique, des finances et du portefeuille
- Il y a un début d'organisation du monde paysan
- L'État est présent dans les conseils d'Administration des sociétés où l'État a encore des actions
- Il y a une volonté de l'ensemble des acteurs de travailler dans le sens d'une relance et d'une redynamisation de la filière
- Les compétences existent au niveau des institutions de recherche.

11.4.2 Les faiblesses au niveau des autres acteurs de la filière

- La fragilité et les limites du système bancaire actuel
- La concurrence d'autres activités économiques (mines, tabac, vivriers)
- Le faible rôle des producteurs dans les décisions concernant la filière
- Le faible niveau d'organisation des producteurs
- Une attitude paternaliste de certains acteurs envers les producteurs
- L'absence d'une interprofession permettant une implication plus grande et réelle de l'ensemble des acteurs dans la coordination du développement de la filière
- La CSCO n'est plus fonctionnelle et plusieurs acteurs pensent que la CSCO n'a plus sa raison d'être.

11.5 Les menaces, les opportunités et les principaux enjeux

Les menaces

Des menaces majeures renforcent certaines faiblesses :

- La stabilité socio-politique qui tarde à s'installer
- L'état de dégradation avancé des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales
- Les tracasseries administratives à la création et dans la gestion de l'entreprise
- Un système fiscal contraignant et aléatoire
- Les fluctuations des cours internationaux du coton
- Les politiques de subventions du gouvernement des États-Unis d'Amérique et des états européens en matière de coton.

Les opportunités

Les forces sont appuyées par les opportunités qui suivent:

- L'existence d'une réelle volonté des Pouvoirs Publics à relancer la filière
- L'existence d'une volonté de la communauté internationale à aider à la reconstruction du pays
- L'existence, entre autres, du Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR)
- La progression de la demande internationale pour le coton fibre
- L'utilisation et la valorisation de la graine pourraient augmenter de façon significative la rentabilité de la filière.

Les principaux enjeux et les conditions propices à la relance

L'effet combiné des forces, faiblesses, opportunités et menaces permet de dégager les enjeux suivants :

- Désenclaver les zones de production en réfectionnant les infrastructures routières, ferroviaires et fluviales qui s'adressent à la filière coton
- Trouver un mode de financement adéquat pour les investissements requis pour la réfection des unités de transformation
- Relancer la recherche agronomique notamment le programme de production de semences de coton
- Structurer la filière afin de créer une synergie entre les différents acteurs
- Structurer les producteurs en associations afin de leur permettre d'accéder aux mécanismes de décisions et de formation
- Aligner les politiques et les conditions macro-économiques pour permettre la relance de la filière cotonnière
- Maintenir le cap avec le processus de normalisation post-électorale de la vie socio-politique et ceci pour rassurer tous les partenaires au développement (coopération bi et multilatérale, opérateurs privés, institutions bancaires nationales et internationales, etc...)
- Dynamiser la gestion des sociétés textiles afin de les rendre plus compétitives sur le marché national et régional.

11.6 Les propositions de relance issues des consultations avec les acteurs sur le terrain

Pendant les différentes rencontres et échanges avec les acteurs de la filière, les propositions qui ont été faites sont consignées sous la forme d'un tableau à l'annexe 10. Ces pistes sont également commentées par la mission.

11.7 Options préliminaires de relance de la filière coton

Au regard du poids des forces et opportunités majeures ci-dessus énumérées, lever les contraintes est possible. Notre pronostic général est donc en faveur d'une relance.

Les scénarios qui sont proposés plus bas sont distincts de par « l'horizon temps » sur lequel ils reposent :

11.7.1 Impératifs d'augmentation de la production versus la durée de la période de relance

Il faut éclaircir les attentes du gouvernement congolais sur le temps que devrait mettre la production de coton graine à se relever afin d'atteindre la capacité de traitement des industries d'égrenage et de filature et de tissage.

Relancer la filière à partir de la base existante de producteurs nécessite une série d'opérations visant à structurer, former et équiper les producteurs. Cette orientation est la solution la plus « lente », mais probablement la plus efficace et la plus pérenne.

Relancer la filière à partir d'une production qui se rapproche plus du « type industriel » procéderait d'une méthode plus « directive » et planifiée. Cette orientation produirait des résultats plus rapides en terme d'augmentation de la production mais probablement au détriment de la motivation des agriculteurs et au coût d'un virage radical par rapport à la tradition cotonnière de RDC. Cette orientation pourrait même suggérer des relents de la « méthode coloniale » avec tout ce qui s'en suivrait potentiellement de conflits et de démotivation de la base.

Les quatre (4) options proposées reflètent les deux positions présentées plus haut.

11.7.2 Les options proposées par la mission

Scénario 1 : Relance à partir de la base existante de producteurs et de l'existant en matière d'égrenage avec liberté des producteurs de cultiver sur des terres individuelles

STRATEGIES	AVANTAGES ET INCONVENIENTS	DUREE
1. Capacités d'égrenage - Remettre en état les usines fonctionnelles et récupérables identifiées - A moyen terme, en fonction de l'accroissement de la production, construire de nouvelles usines de petites capacités avec possibilité d'extension	Avantages - Financements moins lourds que ceux de la construction de nouvelles usines - Exigibilité du service de la dette moins contraignante Inconvénients - Vieilles usines susceptibles de ne pas tenir pendant longtemps	Atteinte objective : environ 7 ans
2. Production de coton graine - S'appuyer sur la base actuelle de producteurs se trouvant actuellement autour des usines fonctionnelles et récupérables - Maintenir les producteurs sur leurs terres actuelles - Aider ces producteurs à s'organiser en OPA - Former et équiper les producteurs - Introduire la culture attelée - Renforcer les capacités des autres acteurs - Remettre en état les voies d'accès aux zones retenues	Avantages - Liberté de travailler dans des blocs culturaux ou sur des terres individuelles - Durabilité de la production une fois réinstaurée car existence d'un sentiment de liberté à produire sur ses propres terres Inconvénients - Encadrement plus difficile - Difficulté de planification de la production - Lenteur au niveau de l'atteinte des objectifs de production - Contraintes pour la mise en priorité des voies d'accès concernées dans le programme national de remise en état des infrastructures	

Scénario 2 : Relance à partir de l'existant en matière d'égrenage avec obligation de cultiver en bloc

STRATEGIES	AVANTAGES ET INCONVENIENTS	DUREE
1. Capacités d'égrenage - Remettre en état les usines fonctionnelles et récupérables identifiées - A moyen terme, en fonction de l'accroissement de la production, construire de nouvelles usines de petites capacités avec possibilité d'extension	Avantages - Financements moins lourds que ceux de la construction de nouvelles usines - Exigibilité du service de la dette moins contraignante Inconvénients - Vieilles usines susceptibles de ne pas tenir pendant longtemps	Atteinte objective : environ 5 ans

<p>2. Production de coton graine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les producteurs volontaires qui se trouvent autour des usines fonctionnelles et récupérables - Installer ces producteurs sur des blocs culturaux - Aider ces producteurs à s'organiser en OPA - Former et équiper les producteurs - Introduire la culture attelée - Introduire la fertilisation organique et minérale des sols - Renforcer les capacités des autres acteurs - Remettre en état les voies d'accès aux zones retenues 	<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facilité de création des OPA car les producteurs seraient déjà regroupés sur des blocs culturaux - Encadrement plus efficace - Adoption de la culture attelée plus rapide - Planification de la production plus aisée - Atteinte des objectifs de production moins lente <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'abandon des blocs de cultures à la moindre difficulté - Contrainte liées à la gestion rigoureuse de la fertilité des sols - Contraintes pour la mise en priorité des voies d'accès concernés dans le programme national de remise en état des infrastructures 	
---	--	--

Scénario 3 : Relance à partir de la construction de nouvelles usines d'égrenage dans les zones les plus propices (hautes potentialités agricoles et facilitées d'accès), avec production d'une partie des besoins par les producteurs en blocs et l'autre partie par les sociétés cotonnières en régie de façon intensive

STRATEGIES	AVANTAGES ET INCONVENIENTS	DUREE
<p>1. Capacités d'égrenage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire de nouvelles usines de petites capacités avec possibilité d'extension 	<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilités d'augmenter les capacités d'égrenage au fil de l'accroissement de la production - Nouvelles usines durables et efficaces <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financements lourds et difficile à mobiliser - Exigibilité du service de la dette contraignante - Risque de fonctionnement en sous capacité 	Atteinte objective : environ 3ans
<p>2. Production de coton graine</p> <p>2.1. Production par les producteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les producteurs volontaires qui se trouvent autour des nouvelles usines - Installer ces producteurs sur des blocs culturaux 	<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de respect des engagements vis-à-vis du service de la dette contractée pour la construction des nouvelles usines - Bonne planification de la production - Rapidité de l'atteinte des objectifs de production 	

<ul style="list-style-type: none"> - Aider ces producteurs à s'organiser en OPA - Former et équiper les producteurs - Introduire la culture attelée - Introduire la fertilisation organique et minérale des sols - Renforcer les capacités des autres acteurs <p>2.2. Production par les sociétés cotonnières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux sociétés cotonnières de produire elles-mêmes une partie de leurs besoins en coton graine sur des blocs de cultures à céder à terme aux producteurs - Location de terres en vue d'une production intensive en régie qui s'appuie sur la population locale comme main-d'œuvre - Formation des techniciens - Achat d'équipements adéquats pour la production intensive 	<p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque d'asservissement des populations locales utilisées comme main d'œuvre - Risques environnementaux liés à l'intensification de la culture - Contrainte liée à la gestion rigoureuse de la fertilité des sols 	
--	---	--

Scénario 4 : Relance à partir de la mise en œuvre concomitante du scénario 2 et 3 selon les particularités de chaque province

Il s'agit de choisir l'un ou l'autre scénario en fonction des caractéristiques que présente chaque zone de production.

11.7.3 Hypothèses de base à clarifier

Traditionnel, biologique ou OGM ? Combler la demande intérieure ou exporter ?

Les décideurs congolais devront se positionner sur plusieurs points. Des choix devront être faits quant à l'utilisation de la culture biologique, de la culture traditionnelle et de la culture avec OGM ou toute autre approche mixte. Le chapitre 10 de ce rapport présente les avantages et inconvénients de ces options.

Ces points devront de plus tenir compte des débouchés commerciaux pour le coton. Par exemple, le coton biologique réclamant un prix plus élevé sur le marché, ce dernier ne pourrait être destiné à la consommation finale nationale. En effet, les pagnes ou uniformes tissés à partir de coton biologique ne seraient pas concurrentiels face aux importations. Par contre, un créneau très lucratif pourrait se réaliser dans l'exportation de fils de coton biologique, la demande sur le marché mondial étant présente, et les prix favorables aux producteurs.

Le coton traditionnel ou OGM quant à lui pourrait être transformé par les usines de tissage nationales. Les paramètres de décision sont ici le coût et les implications sur l'organisation de la filière, plus particulièrement au niveau des producteurs.

Les décideurs pourraient certainement aussi envisager une stratégie hybride dans laquelle la production d'une zone agricole serait de type biologique, vouée à l'exportation, et celle d'autres zones, de type plus traditionnel, pour la consommation nationale. Il faut noter ici que le prix payé au producteur de coton graine biologique est supérieur à celui payé pour le coton traditionnel, ce qui ne manquerait pas de soulever les discussions au niveau des producteurs de la région qui se verrait attribuer un prix inférieur.

La réhabilitation des infrastructures d'égrenage pour le démarrage de la relance

De façon générale, la relance de l'activité pourra être planifiée selon le schéma ci-dessous :

Il est proposé un projet pilote à Lualaba en collaboration avec la COTOLU où il existe une activité d'égrenage. La stratégie pourrait se présenter comme suit :

- Arrêt de l'activité à TSHIMBALANGA : Il est à conseiller de ne pas investir dans l'usine de TSHIMBALANGA tellement le matériel est vétuste
- Égrenage avec l'usine de DILOLO (potentiel de 4 000 tonnes)
- Construction d'une nouvelle usine à TSHIMBALANGA dès la première année (capacité à déterminer dans le plan de relance)
- Mise en exploitation de l'usine TSHIMBALANGA
- Réhabilitation de l'usine de DILOLO.

Un deuxième projet pilote pourrait voir le jour en collaboration avec La Cotonnière :

- Relance de l'activité de production de coton graine
- Remise en état de l'usine de LUBAO SENTERY (potentiel de 4 000 tonnes)
- Montée en production
- Remise en état des usines de LUPUTA et de WAMAZA (potentiel de 8 000 tonnes).

La généralisation de l'industrialisation se fera selon le schéma de la COTONNIERE se calquant sur LUBAO, LUPUTA et WAMAZA.

Tout scénario devra viser un retour sur investissement à travers la croissance de la production. Un investissement supérieur à 30 000\$US nous paraît difficile à recouvrir dans le cas d'une production inférieure à 600 tonnes de coton graine.

Construction de nouvelles usines

Afin de poursuivre la remontée de la production lorsque l'approche de réhabilitation de l'égrenage proposé aura atteint ses limites, on pourrait dans la troisième année procéder à l'installation de nouvelles usines de petites capacités dans d'autres zones pilotes. La taille de ces usines serait de 5 à 10 000 tonnes.

BIBLIOGRAPHIE

Documents

1. Auteur inconnu, Requête code des investissements, La compagnie Cotonnière Congolaise, Katanga, République Démocratique du Congo, Novembre 1998
2. Caisse de Stabilisation cotonnière (CSCO), Première réunion technique cotonnière au Zaïre, du 27 au 28 novembre 2003, Kinshasa, République Démocratique du Congo
3. Caisse de Stabilisation cotonnière (CSCO), Programme d'urgence de redressement de la caisse de stabilisation la CSCO, Septembre 2003
4. CIRAD Gret et Ministère des Affaires Étrangères. Mémento de l'agronome, édition 2006 et édition 1998
5. Compagnie Française pour le Développement des fibres textiles (CFDT) pour le compte du département de l'agriculture et du Développement rural et CSCO, Étude du secteur cotonnier au Zaïre, Dossier N0 2 Diagnostic, Juillet 1986
6. Contrat programme entre le gouvernement congolais et la COTOLU, octobre 2005
7. Département de l'agriculture, Caisse de stabilisation cotonnière, Direction Générale, Programme de Développement rural des Zones cotonnières du Zaire, Dossier technique et Financier, Septembre 1987
8. Département de l'agriculture et du Développement Rural, Service d'études et de Planification, Région du Kasaï Oriental, Étude Régionale pour la planification agricole, septembre 1986
9. Experco International, Étude des filières thé, Quinquina et café arabica, Bilan Diagnostic, version définitive, mai 2006
10. Experco International, Étude des filières thé, Quinquina et café arabica, Note d'établissement, octobre 2005
11. Experco International, Étude des filières thé, Quinquina et café arabica, Plan de développement, version définitive, juin 2006
12. FAO, Rapport du programme de coopération FAO/ banque mondiale, Centre d'investissement, Projet de développement de la sous région de Kabinda, mission de préparation, Rome, 3 février 1984
13. Groupement Agrer et al, Mission d'étude des filières agricoles huile de palme et caoutchouc, Rapport d'étape 1 – Diagnostic et analyse, février 2006

14. Ir PEZO yi Bamba, Assainissement du marché textile, cas des pagnes wax, Avec l'option de création d'une structure nationale de régulation, le laboratoire du textile, Kinshasa, juin 2002
15. Ir PEZO yi Bamba, Caisse de stabilisation cotonnière (CSCO), En marge du redressement de la CSCO, Extension des activités des analyses de contrôle de qualité de coton fibre aux analyses de contrôle de qualité des tissus imprimés locaux et /ou importés, Note technique à l'attention de Son excellence Monsieur le Ministre du Portefeuille, Kinshasa, Novembre 2004
16. L'Actualité, 15 novembre 2006
17. La Banque Mondiale, Bureau Régional Afrique de l'est, Division de l'agriculture agricole, Rapport 1179-ZR, Projet de relance de la culture du coton Zaïre, 3 septembre 1976
18. La culture du coton au Congo Belge. Publication des services de l'agriculture du ministère des colonies et du gouvernement général du Congo Belge. 1956
19. Le cotonnier au Zaïre. Publication agricole no 29. Administration générale de la coopération au développement. 1992
20. MBadu – NSITU Jacques, Projet de reconstruction, de réhabilitation, de modernisation et de relance des industries textiles et cotonnières du Congo, novembre 1997
21. Ministère de l'Agriculture, animation Rurale et Développement Communautaire, Plan directeur du Développement agricole et rural, mai 1991
22. Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Service National des statistiques agricoles, Annuaire des statistiques agricoles 1997, décembre 1999
23. Ministère de la condition féminine et famille. Synthèse des 4^{ème} et 5^{ème} rapports sur l'état de l'application de la CEDEF en RDC, Août 2006
24. Ministère de la Coopération, Coopération Française, Étude et documents, Le coton en Afrique de l'ouest et du centre, Situation et Perspectives, Août 1987
25. Ministère du Plan, RDC. Document de Stratégie de Croissance et de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, juillet 2006
26. Mouvement Populaire de la Révolution, Conseil Exécutif, Département de l'Agriculture, La politique Agricole, Juin 1999
27. Pietra Rivoli, Éditions Wilwy. The travels of a T-shirt in the global economy, 2005
28. PNUD. Rapport mondial sur le développement humain, 2005

29. PNUD/UNOPS, Programme national de relance du secteur agricole et rural 1997-2001 (PNSAR), novembre 1997
30. PNUD/UNOPS, Programme national de relance du secteur agricole et rural (1997-2001), Monographie de la province du Kasai Oriental, octobre 1998
31. Service Communication et Relations Publiques de la Présidence de DAGRIS, Note de conjoncture n° 12, Production cotonnière africaine - Campagne 2005-2006, septembre octobre, 2006
32. South-East Consortium for International Development (SECID) et La Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FSAGx) Unité d'Économie et Développement Rural, Deuxième Rapport Contractuel Activités 3 & 4: Compte rendu des enquêtes et ébauche de relance des filières café et cacao en République Démocratique du Congo, février 2006
33. South-East Consortium for International Development (SECID) et La Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FSAGx) Unité d'Économie et Développement Rural, Études des filières relatives au cacao et café – robusta, Premier Rapport Contractuel Activité 1 & 2: Revue Documentaire et Formulaire d'Enquêtes, octobre 2005
34. South-East Consortium for International Development (SECID) et La Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FSAGx) Unité d'Économie et Développement Rural, Études des filières relatives au café robusta et cacao. Résumé exécutif, juillet 2006
35. South-East Consortium for International Development (SECID) et La Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FSAGx) Unité d'Économie et Développement Rural, Stratégies de relance des filières café robusta et cacao, Rapport final, juillet 2006
36. SynAIRgis, Equicoton, partie générale, mars 2007
37. Tollens, Éric. Table ronde sur l'agriculture, 19 et 20 mars 2004

Sites Internet consultés

1. <http://www.wto.org/english>
2. <http://www.made4indignity.bf>
3. <http://www.fao.org/countryprofiles>
4. <http://www.forumdespeuples.org/article36.html>
5. http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_afrique_dossier.asp?art_cle=LIN18066quelatseuo10&dos_id=197
6. http://www.bbc.co.uk/french/highlights/story/2007/02/070202_chnafrica.shtml

7. http://hebdo.bf/actualité2/hebdo322/developpement_campagne322.htm
8. <http://www.unctad.org/infocomm/francais/coton/plan.htm>
9. http://www.dagris.fr/fr_vpagdet.asp?table=conjcot&titre=Conjoncture%20cotonni%C3%A9re&nd=*&z=&i=&Id=3&Dateinv=79961549
10. http://www.dagris.fr/fr_vpagdet.asp?table=conjcot&titre=Conjoncture%20cotonni%C3%A9re&nd=*&z=&i=&Id=1&Dateinv=79961547
11. http://www.dagris.fr/fr_vpape.asp?motcle=50ans15
12. http://www.dagris.fr/fr_vpagdet.asp?table=coton&titre=Informations%20sur%20le%20coton&nd=v&z=&i=&Id=19&Dateinv=79962776
13. http://www.dagris.fr/fr_vpagcasn.asp?table=noteconj&nd=*&z=&i=&titre=Notes_de_conjoncture
14. http://www.dagris.fr/fr_vpagdet.asp?table=conjcot&titre=Conjoncture%20cotonni%C3%A9re&nd=*&z=&i=&Id=2&Dateinv=79961548
15. http://www.dagris.fr/fr_vpape.asp?motcle=50ans04
16. <http://www.dagris.fr/images/conj13.pdf>
17. <http://www.fas.usda.gov/cotton/circular/2005/02/toc.htm>
18. <http://www.unctad.org/infocomm/francais/coton/Doc/mail-projet-coton-bt-2004-fr.pdf>
19. http://www.anapi.org/article.php3?id_article=91
20. <http://www.agriseek.com/>
21. <http://www.amnestyinternational.be/doc/article696.html>
22. <http://www.bambooclothes.ca/store/nfoscomm/catalog/faq.php?osCsid=0fd37ac897702a1e86ad38ab7eac323>
23. <http://www.helvetas-mali.org/programmes/Doc/EI%E9ments%20cl%E9s%20%20pour%20le%20developpement%20du%20coton%20bio%20et%20fair%20en%20afrique%20de%20l%27ouest.pdf>
24. <http://www.btctb.org/showpage.asp?iPageID=1802&sLangCode=FR>
25. <http://www.chatextiles.com/english/products/textilesFibers.html>
26. http://www.enge.ucl.ac.be/cartes-RDC/Carte_generale/RDC_Carte_generale.htm
27. [http://fr.ca.encarta.msn.com/fact_631504897/Congo_\(RDC\)_\(fiche_pays\).html](http://fr.ca.encarta.msn.com/fact_631504897/Congo_(RDC)_(fiche_pays).html)
28. <http://www.coraf.org/>
29. <http://www.oecd.org/dataoecd/26/3/37824915.pdf>
30. http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_la_R%C3%A9publique_d%C3%A9mocratique_du_Congo#Structure_de_la_population
31. <http://www.grain.org/briefings/?id=185>

32. <http://www.helvetas-mali.org/programmes/rural2.html>
33. <http://www.afd.fr/jahia/Jahia/home/NosProjets/derniersprojets?srcpage=Istall&projet=491>
34. <http://www.maxhavelaarfrance.org/documents/FAIRE%202.pdf>
35. <http://www.oecd.org/dataoecd/26/3/37824915.pdf>
36. <http://www.unctad.org/infocomm/francais/coton/utilisat.htm#fibres>
37. <http://www.congonline.com/Economie/EntrTextileshtm.htm>
38. <http://www.itf-commrisk.org/itf.asp?page=13>
39. <http://www.nvleco.info/coton1.htm>
40. <http://www.izf.net/izf/Guide/Congo/Default.htm>
41. [http://www.enge.ucl.ac.be/cartes-RDC/Occupation du sol/Occupation du sol.htm](http://www.enge.ucl.ac.be/cartes-RDC/Occupation%20du%20sol/Occupation%20du%20sol.htm)
42. <http://www.ohada.com/>
43. <http://www.sarep.ucdavis.edu/pubs/costs/95/cotton.htm>
44. <http://www.dsrp-rdc.org/>
45. http://www.fao.org/docrep/004/x8628f/x8628f00.htm#P105_10123
46. <http://www.minfinrdc.cd/congo/congo.htm>
47. <http://www.nvleco.info/panapress/ilemaurice2.htm>
48. <http://www.energiestro.com/fr/index.htm>
49. <http://www.panapress.com/freenewspor.asp?code=fre001719&dte=03/12/2003>
50. <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/international/>
51. <http://www.afriquecentrale.info/fr/news/newsList.asp?rubID=1&srubID=8&themelD=1>
52. <http://www.digitalcongo.net/>
53. <http://www.monde-diplomatique.fr/>
54. <http://www.afrik.com/rdc>
55. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/CONGODEMOCRATICEXTN/0,,menuPK:349492~pagePK:141132~piPK:141109~theSitePK:349466,00.html>
56. <http://www.cottonproduction.org/features/demandgrowth/>
57. <http://www.syngenta.fr/>
58. <http://www.societecivile.cd/node/2888>



ANNEXES



ANNEXE 1

LISTE DES INTERVENANTS RENCONTRÉS

Liste des personnes/organismes rencontrés ou à rencontrer

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
Ministères ET Autorités locales						
6/10/2006	Kabemba Yamba Yamba	Kinshasa	Service National des Statistiques Agricoles (SNSA)	Ngonde N. Coordonnateur du SNSA Lufimpu chef de division	Ménages agricoles, population agricole de RDC	
10/10/2006	Kabemba Yamba Yamba	-/-	Ministère du Commerce Ext.	Tshiombo K. Directeur d'Inspection et Contrôle	Politique du gouvernement sur le commerce d'import-export des produits textiles	
10/10/06	CP	Kinshasa	Ministère Développement Rural : DVDA : Direction des Voies de Dessertes Agricoles	PIKA Hans	Programmes de réfection des routes rurales retenus par le gouvernement	
12/10/2006	Kabemba Yamba Yamba	-/-	Banque Centrale du Congo	Mutombo M. chef de service Direction des études économiques	Rapport annuel 2003 Importation des produits textiles Production agricole industrielle	
14/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	Gemena	Inspection agricole de district	Ngwato C.	Échange de vue sur la situation de la culture du coton dans la région	
14/10/2006	MV / YD / SP / AM	Lubumbashi	Direction de la Province du Katanga	Le chef de Division assurant l'Intérim du Directeur de la Province du Katanga	Échanges sur la filière coton et textile dans le Katanga Intervention pour donner des assurances quant à la situation sécuritaire	
15/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	Gemena	Inspections agricoles de territoires de Libenge et de Budjala	Ngbo V. Yoapalaia F. et ngawingbale, inspecteurs agricoles	Pratique de la culture du coton dans la région	
15/10/2006	CP, PY	Bukavu	Minagri	Dr Assumani Bembe, Inspecteur Provincial du Minagri Sud Kivu	Données générales sur le coton au Sud Kivu	
16/10/2006	CP, PY	Bukavu	Gouvernorat du Sud Kivu	Directeur de Province du Sud Kivu	Point de vue de l'autorité provinciale sur la culture du coton au Sud Kivu Situation sécuritaire de la Province	Visa des ordres de mission

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
16/10/2006	MV / YD / SP / AM	Dilolo	Administration du territoire	M. Bernard Kaumba Kabwe Bwe N'Komba, Administrateur du territoire de Dilolo	Visite de courtoisie Préparation de la rencontre avec les techniciens de l'administration	Accueil très chaleureux
17/10/2006	CP	Uvira	SNEL Uvira	Mr Rosacien Mwanawabene, gestionnaire de réseau	Problématique de l'énergie électrique dans le territoire d'Uvira et impact sur l'usinage du coton	
17/10/2006	CP, PY	Uvira	Bureau du Territoire	Daniel Eloko Administrateur de Territoire Jonas Djongwe-Kashomba Nyabin Adm. Assistants	Agriculture, démographie, sécurité et relations avec COGERCO dans le territoire d'Uvira	Reçu une copie du Protocole d'accord avec COGERCO/Burundi
17/10/2006	CP, PY	Uvira	Minagri	Dr Ruhara Omari, Inspecteur du Minagri à Uvira	Revue de la situation du coton dans le territoire d'Uvira	Visite des ruines de l'usine d'égrenage d'Uvira
17/10/2006	MV / YD / SP / AM	Dilolo	Administration du territoire	M. Bernard Kaumba Kabwe Bwe N'Komba, Administrateur du territoire de Dilolo M. Jean Masambu Tshipwiji, Inspecteur Agricole de Dilolo M. Jean Chrystome Bardin Kasongolo-Bwa Kabana Makabwe, chef de bureau du territoire M. David Kafila Kayembe, secrétaire de territoire	Rencontre avec les techniciens de l'administration pour échanger sur la situation de la culture du coton dans le territoire de Dilolo	Visite de la cité de Dilolo Visite de la frontière entre l'Angola et la RDC Traversée du Pont-frontière à pied et salutations aux autorités frontalières angolaises, ce qui a permis de comprendre la position stratégique de Dilolo notamment au niveau de l'approvisionnement de l'Angola en manioc
18/10/2006	MV / YD / SP / AM	Sandoa	Administration du territoire	M. Gilbert Odo Yenga Azumbisi Mozo, Administrateur du territoire de Sandoa	Visite de courtoisie Préparation de la rencontre avec les techniciens de l'administration	Accueil très chaleureux
19/10/2006	MV / YD / SP / AM	Sandoa	Administration du territoire	M. Gilbert Odo Yenga Azumbisi Mozo, Administrateur du territoire de Sandoa M. André M'Buyu N'Kuluwa Kangu, Administrateur du territoire adjoint M. Jean Paul Nawezi Wa N'Gombe, Administrateur du territoire adjoint	Rencontre avec les techniciens de l'administration pour échanger sur la situation de la culture du coton dans le territoire de Sandoa Copies des arrêtés relatifs à l'imposition de la culture dans le Lualaba	

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
				M. Didier N'Gove Tshimind, chef de bureau M. Makuni Verite, représentant direction général des migrations M. Prosper Miji Tshingeji, Inspecteur Agricole de Sandoa		
20/10/2006	MV / YD / SP / AM	Kasaji	District du Lualaba	M. Michel Kyuma N'Goyakimbi, intérimaire du commissaire du district	Visite de courtoisie Echanges sur la culture du coton dans le Lualaba	
21/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	Gemena	DVDA	NAEGO – D. Adj. technique	Activités de la DVDA, situation des voies de desserte agricole	
23/10/2006	CP, PY	Bunia	Minagri	Ir Lokadi, Inspecteur de district du Minagri et du Développement rural de l'Ituri	Interview sur la situation agricole et du coton en Ituri	
24/10/2006	MV/YD/SP	Lubumbashi	Inspection Provinciale de l'Agriculture du Katanga	M. Jean Louis Mulumba, chef bureau des études et de la planification M. Djeta Kisang, Service National de Vulgarisation M. Kilumba Nday, chercheur Ir Kazadi Nday, SENASEM Kilima Mwana, DVDA Nsomi Manianza, CBPPV Dr Mutombo Wa Mwena, coordonnateur du Katanga M. Mwamba Muloy, SENAFIC Dr Georgette M'Buyu Kilo, SQDV M. Ilunga Raphael-Séraphin, CBSG	Echanges sur la filière coton en RDC avec des points focaux sur le Katanga Echanges sur l'agriculture et le développement rural au Katanga	
24/10/2006	CP, PY	Mahagi	Administration du Territoire	Paul Likambo, Administrateur de Territoire	Interview sur la situation générale du territoire de Mahagi	
26/10/2006	MV / YD	M'Buyi-Mayi	Inspection Agricole du Kasai Oriental	M. M'Biye, intérim de l'inspecteur de l'agriculture	Accueil de la mission Accompagnement de la mission chez les autorités locales	

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
27/10/2006	MV / YD	M'Buji-Mayi	Direction de Province du Kasaï Oriental	M. le Directeur de Province	Visite de courtoisie Échanges sur les activités cotonnière et minière dans le Kasaï Oriental	Donne des assurances sur les conditions sécuritaires dans cette période électorale
30/10/2006	MV / YD	N'Gandajika	Administration du Territoire	M. l'Administration du Territoire de N'Gandajika	Visite de courtoisie	Donne des assurances sur les conditions sécuritaires dans cette période électorale
01/11/2006	MV / YD	Katanda	Administration du Territoire	M. l'Administrateur du Territoire de Katanda	Visite de courtoisie	
01/11/2006	CP, PY	Kisangani	Minagri	Dr. Liyeye, Inspecteur du Minagri Province Orientale	Échange sur la culture du coton en Province Orientale	
06/11/2006	MV / YD	Kasongo	Administration du Territoire	M. Ali Matongo Venance, Administrateur du Territoire de Kasongo	Visite de courtoisie	
06/11/2006	MV / YD	Kasongo	Inspection d'Agriculture de Kasongo	Ir OTOKA Ehata, inspecteur d'agriculture Ali Aboubacar, chef de cellule prix et crédit de campagne Kitenge Pange, chef de cellule production	Échanges sur la situation de la culture du coton dans le Maniema Préparation des visites de terrain Accompagnement sur le terrain Mise à disposition de divers documents sur le coton et sur la cotonnière	
17 au 21/11/2006	MV / YD	Kindu	Inspection d'Agriculture de la Province du Maniema	Ir Hamadi, Inspecteur d'Agriculture de la Province du Maniema	Préparation de l'arrivée de la mission dans le Maniema Mobilisation de ses collaborateurs de Kasongo Accueil et Hébergement à la Procure de Kindu	A été d'un appui pour l'organisation de la mission dans le Maniema
	YD	Kinshasa	Ministère du Plan	Chef de division à la direction des secteurs productifs : M. Benoît Service agriculture	Comment se font les liens entre ce plan et ceux des différents ministères impliqués dans les secteurs productifs.	http://www.DRSP.RDC.cd Veille à l'exécution du DRSP.
	YD / KYK	Kinshasa	MINAGRI Service National de la Statistique Agricole; Service national semencier (SÉNASSEM)	Directeur de la production végétale: M. Likundé	Organisation de la production végétale et de la production semencière en RDC	

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
			Service national de la vulgarisation (SNV) Service national des fertilisants et intrants connexes (SENAFIC)			
	YD / CSI / MV	Kinshasa	Ministère de l'environnement : Direction de la Protection de l'environnement établissement humain		Position du ministère eu égard à l'utilisation des produits chimiques dans la filière cotonnière? Position sur la culture BIO?	Cette visite n'a pas pu avoir lieu
		Kinshasa	Ministère Développement Rural : DVDA : Direction des associations paysannes	PICA Hans	Leur rôle auprès des associations; identifier les associations qui travaillent dans la filière cotonnière?	
Organismes para étatiques						
28/09/06	Équipe experts	Kinshasa	BCECO et représentants du Ministère de l'Agriculture	M. Martin Lukaya (coordonnateur de la rencontre)	Lancement officiel de l'étude	
4 octobre 2006	CSI / MV	Kinshasa	CSCO	GC ai Uhuka Jacques, ADG 0816577945	Divers rapports sur la filière dont les plans de relance réalisés par la CFDT dans les années 80	
9/10/06 et le 25/10/06	CSI	Kinshasa	CSCO	M. Ngoy Hamdi, directeur technique	Revue documentaire, établissement des activités de collaboration pour la réalisation de l'étude	
14/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	Gemena	COTONCO	Olowele E. ADT de COTONCO Temongo A. chargé d'exploitation Ndake M. chef de secteur Gemena Duwa H. chef de cellule et exploitation	Tour d'horizon de la situation de la société Normes de la main-d'œuvre pour la culture du coton Données sur les travaux de champ du coton Calendrier agricole du coton	
15/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	Gemena	COTONCO	Les dirigeants de Cotonco cités ci-haut	Historique de la société Visite de l'usine de gamena	
16/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	Boketa	INERA Boketa	KITISA, chef de station	Fonctionnement de la station, ses relations avec la Cotonco	

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
17/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	MOGALO	Secteur de la Cotonco	Bandoma – M. chef de secteur	Information sur l'état de l'usine d'égrenage Visite de l'usine de Mogalo	
18/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	BUBANDA	COTONCO Secteur de Bubanda	Mr Bernard, chef de secteur	État de l'usine, pratique de la culture cotonnière dans la région Visite de l'usine de Bubanda	
25/10/2006	MV / YD	Lubumbashi	PRESAR	M. Elie Tsumbu Tsumbu, coordonnateur national du projet	Présentation du PRESAR Document du projet	
30/10/2006 et 1/11/2006	MV / YD	N'Gandajika	INERA	Dr Mutombo, Directeur du centre Ir M'Boya, Coordonnateur de Recherche Ir Mulamba Olivier, responsable de la production semencière	Présentation du centre de N'Gandajika Échanges sur les possibilités de reprise de la recherche dans le centre Documents sur les sols, les climats et l'itinéraire technique du cotonnier Visite du centre	Mise à disposition de la documentation du centre
03/11/06	CP, PY	Kisangani	INERA	Ir Michel Lamazani Dir. du centre de recherche Yangambi Ir Mateso Joseph Coordinateur scientifique Yangambi, Mr. Lotomba Gaston Technicien de recherche à Bambesa		Les responsables de l'INERA sont venus sur demande de la mission
Sociétés privées						
5 octobre 2006	CSI / MV / AM	Kinshasa	CODENORD (égreneurs)	Mr. Beaudouin Kayokela, G.A. Zongotolo – Kin / Gombé, Co-liquidateur CODENORD	Entrevue sur l'évolution de la compagnie et de la filière coton et textile	
5 octobre	AM / CSI	Kinshasa	Commerçants du textile	Madame Kisangani Siapata Av. du Commerce no. 4753/54, Présidente de l'Association des Femmes Commerçantes et Navigantes (AFCN)	Entrevues avec responsables de	Rencontrer les commerçantes de tissus au détail et en gros
5 octobre 2006	CSI / MV / AM	Kinshasa et Kisangani	SOTEXKI (filature)	Fidja Djaza Buma Lori Jean Léonard, Adm. Directeur Général de la Société textile de Kisangani	Entrevue sur l'évolution de la compagnie et de la filière coton et textile	

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
6 octobre 2006	CSI / MV / PDB	Kinshasa	Fédération des entreprises du Congo	Albert Yuma Mulimbi, Président National et administrateur de Utexafrica	Entrevue sur l'évolution de la UTEX-AFRICA et de la filière coton et textile	Adm. du holding (Congotex, la Cotonnière).
6 octobre 2006	CSI / MV / PDB	Kinshasa	UTEX-Africa (holding de plusieurs entreprises; dont la Cotonnière et Congotex)	M. Jean-Philippe Water-schoot, Adm. Avenue Colonel Mondjiba, Kinshasa / Ngaliema jpw@utex.cd	Entrevue sur l'évolution de la compagnie et de la filière coton et textile Rapport Annuel 2004-5005	Adm. du holding (Congotex, la Cotonnière).
14/10/2006	Pezo	Goma	COTONNIERE	Président du Conseil d'Administration	Informations générales sur la situation actuelle de l'entreprise	En transit à Goma
14/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	Gemena	C.U.M (compagnie de l'Ubangui et de la Mongala)	MBA – JHON, DG	Échange de vue sur la situation des cultures industrielles dans la région	
14/10/2006	Pezo	Goma	ESTAGRICO	Président du Conseil d'Administration	Informations générales sur la situation actuelle de l'entreprise	En transit à Goma
14/10/2006	MV / YD / SP / AM	Lubumbashi	SINTEXKIN (filature)	Gérasimos Th. Dounis, Président Directeur Général Christian Mwando, attaché à la Direction Générale	Entrevue sur l'évolution de SINTEXKIN, de COTOLU et de la filière coton et textile Contrat programme entre l'État et COTOLU Prix des intrants Données de terrain	Appui pour la préparation de la visite de terrain à travers l'information des agents à Dilolo et à Sandoa
17/10/2006	PY	Uvira	Cotonnière du Lac	Agents et Cadres de l'ancienne Cotonnière du Lac	Réunion informelle de collecte de données, sur l'anciennes société Cotonnière du Lac.	Aucune statistique de l'usine n'est encore disponible
17/10/2006	MV / YD / SP / AM	Dilolo	COTOLU	M. Kayombo Ghyslain, responsable de la base COTOLU de Dilolo M. Kapend Nawej, Agronome de district de la base de Dilolo M. Wayosseka, conseiller technique agricole de Dilolo	Organisation de la visite de l'usine et du terrain à Dilolo	Accueil et hébergement de la mission dans les locaux de COTOLU à Dilolo
18/10/2006	CP, PY	Sanghe, Kigurwe	Producteurs du territoire d'Uvira	Planteurs de Coton	Entrevue et échange selon l'esprit de la fiche d'entrevue	Grande mobilisation des planteurs suite aux actions de la campagne électorale
18 au 20/10/2006	MV / YD / SP / AM	Sandoa	COTOLU	M. Tshomba Elongo Kimbangula, Directeur Technique de Production	Accueil de la mission et préparation de la visite de terrain	Hébergement dans les locaux de COTOLU à Tshimbalanga

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
				Responsable mécanique de COTOLU Kashal Dilend Guy, Ingénieur Agronome stagiaire à COTOLU	Accompagnement pour la visite de terrain et de l'usine Échange sur l'activité de production sur le terrain Visite de la ferme semencière	Informations sur les charges de la ferme semencière non disponibles sur le terrain (la mission est orientée vers les responsables de SINTEXKIN à Lubumbashi)
19/10/2006	CP, PY	Luvungi centre, Itara, Rugobagoba	Producteurs	Planteurs de coton	Réunion avec les planteurs de coton	Fiche d'interview
20/10/2006	CP, PY	Kamanyola	Producteurs	Planteurs de coton	Réunion avec les planteurs	
23/10/2006	MV / YD / SP	Lubumbashi	SINTEXKIN (filature)	Christian Mwando, attaché à la Direction Générale de SINTEXKIN	Synthèse de la visite de terrain Informations sur l'actionnariat de COTOLU	Impossibilité d'obtenir des informations sur les charges de la ferme semencière pour savoir le coût de production d'1 kg de semences.
24/10/2006	CP, PY	Djegu	CODENOR	Adji Onzi, ancien Chef des services agronomique de CODENOR Djegu	Situation actuelle de la culture du coton à Djegu Réunion avec les planteurs de Umolo	Les agents sont toujours là mais la société ne marche plus
24/10/2006	CP, PY	Djegu	Privé	Manu Soba, Opérateur économique de Mahagi	Problèmes économiques du secteur privé à Mahagi et point de vue de l'opérateur sur la relance du coton	Ancien transporteur de la CODENOR
24/10/2006	CSI	Kinshasa	SINTEXKIN	Gérasimos Th. Dounis, Président Directeur Général	Entrevue sur évolution de la compagnie et relation avec producteurs de coton de Dilolo	
25/10/2006	CP, PY	Djegu, Panyadongo, Chubu, Aridi	Planteurs	Planteurs de coton	Entrevue avec les producteurs de coton	Visite de l'usine d'égrenage de Djegu
25 et 26/10/2006	MV/YD/SP	Muene Ditu	La Cotonnière du Kasai Oriental	M. Tshombé Zwisu M'Puru, Directeur de la Région Sud	Accueil et préparaton de la visite de terrain Visite de l'usine de Luputa	Hébergement au domicile du Directeur à Muene Ditu et du Chef de Poste de N'Gandajika
27/10/2006 au 01/11/2006	MV/YD	Muene Ditu N'Gandajika Katanda	La Cotonnière du Kasai Oriental	M. Tshombé Zwisu M'Puru, Directeur de la Région Sud M. Mukadi Shambuyi Augustin, Agent à Muene Ditu	Accompagnement dans toutes les visites du Kasai Oriental Mobilisation des agents qui sont encore sur le terrain pour l'organisation des visites	Le Directeur avait promis de faire parvenir des textes de lois sur la création de la Cotonnière mais non parvenus

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
				M. Tshimanga Kasongo, chef de poste de Luputa Muambo Tsham'a Sabw, chef de brigade Luputa Kazadi M'Biya, agent à NGandajika Kabongo Kitete, chef de brigade N'Gandajika N'Dala M'Bezenga, chef de poste N'Gandajika	Échanges sur l'évolution de la Cotonnière et propositions de relance Documents sur les propositions de relance des activités de la cotonnière dans le Kasai Oriental	
27/10/2006	MV/YD	M'Poyi	Ferme semencière N'Zevu de M'Poyi	M. Mulenda Kapenga, responsable de la ferme	Échanges sur la ferme semencière Visite de la ferme	C'est une ancienne ferme d'État cédée à la Minière du Bakwanga (MIBA) puis à un homme d'affaires M. Kalembayi N'Zuevu
01/11/2006	CP, PY	Kisangani	CODENOR	Ir Mafalume Mayonga, Chef des services agronomiques de CODENOR/Dingila	Échange sur les activités cotonnières de la CODENOR/Dingila. Statistiques et autres données agricoles et industrielles.	Ir. Mafalume est venu de Dingila à Kisangani sur demande de la mission, ce voyage lui a pris 6 jours pour arriver à Kisangani (300 Km à moto) suite au mauvais état des routes.
01/11/2006	CP, PY	Kisangani	Commerçants	Vendeuses de pagnes	Interview sur leurs activités et leurs relations avec SOTEXKI et d'autres fournisseurs de tissus	La mission a rencontré de la méfiance et a eu du mal à obtenir les données chiffrées sur leur commerce.
02/11/06	CP, PY	Kisangani	Commerçants	Vendeuses de pagnes	Interview	
02/11/2006	CP, PY	Kisangani	SOTEXKI	Mr. l'Administrateur Délégué de la SOTEXKI	Interview sur la SOTEXKI	La Société n'a pas retourné à la mission les fiches techniques
03/11/2006	MV/YD	Goma	La Cotonnière du Kasai Oriental et du Maniema	M. Djemba, Président du conseil d'administration de la Cotonnière du Kasai Oriental et du Maniema	Échanges sur la situation de la société cotonnière	La mission l'a rencontré de façon fortuite à Goma où elle était obligée de transiter pour atteindre le Maniema par Bukavu
06 au 16/11/2006	MV/YD	Kasongo	La Cotonnière du Maniema	N'Goy Miki, chef de production agricole	Échanges sur la situation de la culture du coton dans le Maniema	

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
		Kipaka Wamaza Samba		Husseni Wilondja, responsable logistique Mbaruku Selemani, Chef des services techniques de la région nord NGeleka, Chef de poste à Samba	Préparation des visites de terrain Accompagnement sur le terrain Mise à disposition de divers documents sur le coton et sur la cotonnière	
08/11/06	CP	Kinshasa	TISSAKIN	Mr D. Kihumbu Kadima, Secrétaire Général de TISSAKIN	État actuel du traitement de la jute en RDC	Les 2 usines de tissage de la jute en RDC sont fermées
23/11/2006	MV/PDB/AM	Kinshasa	CONGOTEX	M. Gallez, Directeur	Échanges sur l'industrie textile en RDC	Rencontre initiée sur conseil de M. Jean-Philippe Waterschoot, de UTEXAFRICA
ONG et autres organismes de la société civile (associations, coopératives, syndicats)						
17/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	MOGALO	Groupement de producteurs et de productrices	Nalenge M. Chef de groupement	Échange sur le groupement, population, taille de ménage, vie de la femme dans cette contrée	
17/10/2006	CP	Uvira	Solidarité des femmes en difficulté (SOFED/ONGD)	Mr. Kizunguza Animateur Mlle Riziki Animatrice	ONGD dont l'action est axée sur l'assistance aux femmes ayant subies des violences	Pas d'action directe sur le coton
17/10/2006	CP	Uvira	SOLIDARITE PAYSANNE /ONGD	Stella Yanda Coordinatrice Kfari Ndenge Agronome	L'ONG encadre les paysans pour les vivriers	Pas d'action directe sur le coton
19/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	Bubanda	Groupement d'agriculteurs et groupement de femmes	Chef de groupement	Historique de la culture du coton dans cette contrée et entrevues avec les femmes et les hommes	
19/10/06	Chantal S. et Kabemba Y.	Gamena	Réseau des Femmes pour le Développement	Madame Elizabeth Bukasa	Entrevue avec une vingtaine de représentants et représentantes du réseau pour discuter des pratiques culturelles, des projets en cours et de la situation des femmes dans l'Équateur	
19/10/2006	CP, PY	Uvira	Solidarité des Femmes de Fizi pour le bien être familial (SODIDEF/ONGD)	Mme Bibiche Nsimire Coordinatrice Tél.0813185454	Echanges autour de l'intervention de la femme dans les activités agricoles	Pas d'action directe sur le coton
19 et le 20/10/2006	MV / YD	Sandoa	CADAP Comité Agricole de Développement des Associations des Planteurs du Lualaba (MBako-Kayeke)	M. Joseph Kayeke Tshangande, Président du CADAP M. Luhaza Mangenda, Président de ACOOSESSE membre du CADAP	Entretien sur les activités du CADAP et sur la filière coton dans le Lualaba Visite de la station de dressage	

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
				M. Tshiteta Mukanis, Secrétaire de l'Association M'Bako membre du CADAP M. Jean-Paul Tshikomba, Secrétaire adjoint du CADAP M. Muzaza Matu, Secrétaire du CADAP M. Kasha Louise, Secrétaire des œuvres féminines M. N'Goy Lambert, Vétérinaire, conseiller du CADAP	Remise des textes de CADAP (statut et règlement intérieur) Remise des lettres adressées autorités du Katanga pour demander des exonérations de taxes sur les intrants agricoles	
21/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	GEMENA	CDI	SANA DEDOWA, Chef de centre	Activités de CDI, ses relations avec Cotonco	
27/10/2006	CP, PY	Bunia	Agro Action Allemande (AAA)	Mr. Arnaud Havet, Coord. Sécurité Alimentaire Mr. Rudi Sterz Coordonnateur de AAA	Interview sur les activités de AAA en Ituri	
30/10/06	CP, PY	Bunia	Première Urgence (ONG Internationale)	Mr. Boris Vannistzky Coordonnateur	Interview sur les actions de l'organisme en Ituri	Assistance post conflit
01/11/06	MV/YD	N'Gandajika	AIDN (Action Intégrée pour le Développement de N'Gandajika)	Lukusa Jean, Coordonnateur AIDN Kabeya Jules, Chef d'atelier à N'Gandajika	Présentation des activités de AIDN Visite de la forge de fabrication du matériel de culture attelée	AIDN travaille dans les activités agricoles et tente de lancer la culture attelée
10/11/06	MV/YD	Kasongo	COOCEDAP (Coopérative chrétienne d'entraide et du développement agropastoral)	Kipinduka Konda, Président M'Bute Djunga Daniel, Secrétaire	Entretien sur les activités de la COOCEDAP Remise des textes de COOCEDAP (statut et règlement intérieur) et divers documents remis par les autorités en signe de reconnaissance	La mission a pris contact avec les responsables de COOCEDAP à Kasongo, après que plusieurs planteurs dans les villages aient évoqué leur appartenance à cette coopérative
Organismes bilatéraux et multilatéraux (valider nécessité de la rencontre après revue documentaire des programmes en cours)						
16/10/2006	Chantal S. et Kabemba Y.	Gemena	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	Kaungu C. Crispin Kahindo Jackson Kazadi Herman Kambale	Activités du PAM, ses relations avec Cotonco (interventions en faveur des paysans, entretien des routes, etc.)	

Date	Expert	Localité	Organisme	Personne rencontrée ou à rencontrer	Information à collecter ou collectées/documents reçus	Observations
17/10/15	Chantal S. et Kabemba Y.	Gemena	MONUC	Représentant Monuc, Gemena et observateurs internationaux pour les élections dont Madame Maria Fernanda Damaso	Entrevue sur la sécurité dans la région	
20/10/2006	-/-	GEMENA	GTZ	Bione Wakman, DG	Entrevue et information sur les activités de la GTZ dans la région; relations avec Cotonco grille de salaires de ses travailleurs	
23/10/06	CSI et CP	Kinshasa	Coopération Canadienne	Richard Pelletier, chef de l'aide	Revue du programme d'aide de la coopération canadienne et des autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux	
23/10/06	CSI et CP	Kinshasa	Coopération Canadienne	Vincent Makaya, Conseiller en Économie, ambassade du Canada	Revue de la situation économique en RDC	
25/10/06	CSI	Kinshasa	PAM	Ngassam Tchacpet, Ing. Agronome	Revue du programme d'aide du PAM en RDC	
27/10/2006	CP, PY	Bunia	FAO/Ituri	Ir Kandole, Chef d'Antenne du Bureau FAO Ituri	Intervention de la FAO en Ituri	A part la distribution d'intrants, pas d'intervention dans la filière coton
27/10/2006	CP, PY	Bunia	Union Européenne	Mr.Massimiliano Pedretti Coordonnateur de L'UE en Ituri	Interview sur les actions et projets de l'UE en Ituri	

ANNEXE 2

ITINÉRAIRE DES MISSIONS SUR LE TERRAIN

Projet d'itinéraire pour les missions terrain – Équipe 1

Province	Route	Durée jours	Moyen transport	Nombre experts	Experts	Niveau de sécurité	Observations
Équateur	Kinshasa-Gemena	1	avion	2	CSI/ KY	A	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts avec les autorités locales • Visites de groupes de planteurs et de quelques champs • Visites des sites des usines • Visites des organisations présentes dans la région
	Gemena	3	véhicule 4X4	2		A	
	Gemena-Bosobolo-Bili	2	véhicule 4X4	2		A	
	Bili-Gemena	2	véhicule 4X4	2		A	
	Gemena-Bari	2	véhicule 4X4	2		A	
	Gemena-Kinshasa	1	avion	2		A	
Sous total		11					
Maniema et Nord Katanga	Kinshasa-Kindu	1	avion	1	CSI possiblement accompagnée des dirigeants de Congotex et de la Cotonnière	A	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts avec les autorités locales • Visites de groupes de planteurs et de quelques champs • Visites des sites des usines • Visites des organisations présentes dans la région
	Kindu	1	véhicule 4X4	1		A	
	kindu-Kasongo	2	véhicule 4X4	1		B	
	Kasongo-Kongolo	1	véhicule 4X4	1		B	
	Kongolo	1	véhicule 4X4	1		B	
	Kongolo-Kindu	2	véhicule 4X4	1		B	
	Kindu-Kinshasa	1	avion	1		A	
Total équipe# 1		20					

Projet d'itinéraire pour les missions terrain – Équipe 2

Province	Route	Durée jours	Moyen transport	Nombre Experts	Experts	Niveau de sécurité	Observations
Orientale et Sud Kivu	Kinshasa-Goma	1	avion	2	Corneille Pangu Pezo yi Bamba	A	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts avec les autorités locales • Visites de groupes de planteurs et de quelques champs • Visites des sites des usines • Visites des organisations présentes dans la région
	Goma-Bukavu	1	bateau	2		A	
	Bukavu-Uvira	1	véhicule 4X4	2		B	
	Uvira	2	véhicule 4X4	2		B	
	Uvira-Bukavu	1	véhicule 4X4	2		B	
	Bukavu-Goma	1	bateau	2		A	
	Goma-Bunia	1	avion	2		A	
	Bunia-Aru	2	avion	2		A	
	Aru-Arua-Mahagi	1	véhicule 4X4	2		A	
	Mahagi-Djegu	1	véhicule 4X4	2		B	
	Djegu	2	véhicule 4X4	2		B	
	Djegu-Mahagi	1	véhicule 4X4	2		B	
	Mahagi-Arua-Aru	1	véhicule 4X4	2		A	
	Aru-Bunia	1	avion	2		A	
	Bunia-Kisangani	1	avion	2		A	
	Kisangani	2	véhicule 4X4	2		A	
Kisangani-Kinshasa	1	avion	2	A			
Total équipe 2		21					

Projet d'itinéraire pour les missions terrain – Équipe # 3

Province	Route	Durée jours	Moyen de transport	Nombre Experts	Experts	Niveau de Sécurité	Observations
Katanga	Kinshasa-Lubumbashi	1	avion	4	MV / DY / AM / SP	A	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts avec les autorités locales • Visites de groupes de planteurs et de quelques champs • Visites des sites des usines • Visites des organisations présentes dans la région • Visites de l'usine de textile à Lubumbashi • Visites des usines d'égrenage opérationnelles et non fonctionnelles
	Lubumbashi	1	véhicule 4X4	4		A	
	Lubumbashi-Dilolo	3	véhicule 4X4	4		A	
	Dilolo	1	véhicule 4X4	4		A	
	Dilolo-Sandoa	1	véhicule 4X4	4		A	
	Sandoa	1	véhicule 4X4	4		A	
	Sandoa-Dilolo	1	véhicule 4X4	4		A	
	Dilolo-Lubumbashi	3	véhicule 4X4	4		A	
Kasaï Oriental	Lubumbashi-Mbuji Mayi	1	avion	3		A	
	Mbuji Mayi	2	véhicule 4X4	3		A	
	Mbuji Mayi- Gandajika	1	véhicule 4X4	3		A	
	Gandajika	1	véhicule 4X4	3		A	
	Mbuji Mayi- Mweneditu	1	véhicule 4X4	3		A	
	Mweneditu +Luputa	3	véhicule 4X4	3		A	
	Mbuji Mayi-Kabinda	1	véhicule 4X4	3		A	
	Kabinda	2	jeep 4X4	3	A		
TOTAL		24					

ANNEXE 3

PLANS D'ENTREVUE, FORMULAIRES D'ENQUÊTE ET QUESTIONNAIRES S'ADRESSANT À DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA FILIÈRE

PLAN D'ENTREVUE AVEC DES GROUPES DE DISCUSSION DE PRODUCTEURS DE COTON

Région :

Nombre de personnes du groupe :

Sous-Région :

Superficie cultivée en 2006 :

Zone :

Production cotonnière de la zone :

Localité :

Rendement moyen de la zone :

Nom de l'enquêteur :

Date de l'interview :

1. Exploitations agricoles

1.1. La composition du ménage

- Q1 Le ménage est composé en moyenne de combien de personnes? Combien d'hommes, de femmes, de garçons de moins de 10 ans et de filles de moins de 10 ans?
- Q2 Combien d'entre ces personnes travaillent au champ?
- Q3 Est-ce que les grandes personnes ont fréquenté l'école?
- Q4 Est-ce que les grandes personnes parlent français?
- Q5 Est-ce que les grandes personnes savent écrire en langues locales?
- Q6 Est-ce que les enfants vont à l'école?

1.2. Le chef de famille

- Q7 Quel est l'âge moyen des chefs de famille?
- Q8 Est-ce qu'il y a des femmes qui sont chef de famille?
- Q9 Est-ce qu'en général, les chefs de famille sont des autochtones? Sont-ils propriétaires terriens?

1.3. Les champs

- Q10 Comment était la culture du coton avant l'indépendance? Après l'indépendance? Avant la guerre?
- Q11 Comment est le coton aujourd'hui?
- Q12 Depuis combien de temps cultivez-vous le coton?
- Q13 Est-ce qu'il y a des problèmes de terres qui se posent?

- Q14 Les champs du village sont-ils dispersés ou regroupés dans un bloc?
- Q15 Les champs sont-ils proches ou éloignés du village? Quelles distances du village?
- Q16 Dans un champ, vous avez en général combien de parcelles? Comment les cultures se succèdent sur une parcelle? Pourquoi? Quelle est la surface pour chaque culture?
- Q17 Quels sont les travaux que vous effectuez depuis le défrichement jusqu'à la récolte? Parmi ces travaux, quels sont ceux qui sont exécutés par les hommes, les femmes et les enfants? Combien de jours faut il pour exécuter chaque tâche?

Tableau A4.1 : Données d'entrevues relatives à itinéraire technique du coton

Opérations	Exécutants	Périodes	Durée (h/j)	Matériel	Intrants	Coût
Défrichement						
Labour						
Semis						
Désherbage						
Épandage des engrais						
Traitements insecticides						
Récolte						
Stockage au champ						
Transport au village						
Stockage au village						

- Q18 Travaillez-vous à la main, avec des bœufs ou des machines? Quel matériel utilisez-vous?
- Q19 Quels sont les intrants que vous utilisez (semences, engrais NPK, engrais urée, herbicides, insecticides et autres produits comme les hormones de croissance)?
- Q20 Qui vous livre actuellement les intrants? Qui vous les livrait avant?
- Q21 En dehors du coton, quelles sont les autres cultures que vous pratiquez (cultures de rentes et cultures vivrières)?
- Q22 Est-ce que vous rencontrez des problèmes dans l'exécution de ces travaux? Lesquels et comment pensez-vous qu'on peut les résoudre?

1.4. Commercialisation du coton au village

- Q23 Dans quel mois la commercialisation du coton démarre-t-elle?
- Q24 Qui fixe la date du démarrage de la commercialisation du coton?
- Q25 Quelles sont les opérations de commercialisation?

Tableau A4.2 : Données d'entrevues sur la commercialisation du coton au village

Opérations	Exécutants	Durée (h/j)	Matériel	Intrants	Coût
Information des producteurs du démarrage					
Nettoyage du lieu de vente (marché coton)					
Transport du lieu de stockage au marché coton					
Pesée du coton					
Enregistrement des données					
Chargement du camion					
Damage du coton dans le camion					
Paiement des producteurs					

- Q26 Est-ce que vous vendez votre coton à des personnes autres que la société cotonnière de votre localité?
- Q27 Est-ce que vous vendez votre coton dans d'autres pays?
- Q28 Êtes-vous regroupés en associations de producteurs de coton?
- Q29 Avez-vous des délégués? Que font-ils pour vous?
- Q30 Est-ce que vous rencontrez des problèmes dans l'exécution de ces travaux? Lesquels et comment pensez-vous qu'on peut les résoudre?

2. Organisation de la filière

- Q31 Quel est votre rôle aujourd'hui? Quel devrait être, à votre avis, le rôle des producteurs dans la culture cotonnière?
- Q32 Participez-vous aux décisions sur les superficies à cultiver?
- Q33 Comment les prix du coton graine sont-ils fixés? Êtes-vous consultés?
- Q34 Le coton est-il une culture imposée?
- Q35 Comment travaillez-vous avec les sociétés cotonnières? Y a-t-il des problèmes entre vous? Quel genre de problèmes? Ces problèmes peuvent-ils être résolus?
- Q36 Quelles aides les sociétés cotonnières vous ont-elles apportées avant la guerre?
- Q37 Quelles aides les sociétés cotonnières vous apportent-elles actuellement?
- Q38 Le coton est-il une culture rentable pour vous? Pourquoi?
- Q39 Est-ce que vous souhaitez continuer la culture de coton? Pourquoi et à quelles conditions?
- Q40 Souhaiteriez-vous jouer un rôle plus important dans la culture du coton?
- Q41 Quels sont les éléments, à votre niveau, qui peuvent aider à relancer la culture du coton?
- Q42 Qu'est ce que vous voyez qui est un danger pour la culture du coton?

LISTE DE PRÉSENCE – GROUPES DE DISCUSSION DES PRODUCTEURS

Date :

Village :

Localité :

Nom et Prénoms	Âge	Niveau scolaire	Surface en 2005	Surface en 2006
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				
12.				
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				
21.				
22.				
23.				
24.				
25.				
26.				
27.				
28.				
29.				
30.				
31.				
32.				
33.				
34.				
35.				

PLAN D'ENTREVUE AVEC LES SOCIÉTÉS COTONNIÈRES

Région :

Nom et fonctions des personnes interviewées :

Sous région :

Surface encadrée en 2005 et 2006 :

Zone :

Quantité de coton graine transformé en 2005 et 2006

Localité :

Rendement au champ en 2005 et 2006 :

Nom de l'enquêteur :

Rendement à l'égrenage :

Date de l'entrevue :

1. Structure organisationnelle et l'état des actifs

Q1 Qui sont les propriétaires de la société cotonnière?

Q2 Quelle est la répartition des actions?

Q3 Quels sont les principaux objectifs de votre société?

Q4 Combien d'usines d'égrenage avez-vous eu? Localisation?

Q5 Quelles sont les usines qui sont fonctionnelles aujourd'hui? Parmi celles-ci, combien sont en opération?

Q6 Parmi celles qui ne sont pas fonctionnelles, quelles sont celles qui peuvent être réhabilitées?

Q7 Parmi celles qui ne peuvent pas être réhabilitées, est-t-il possible de récupérer les pièces pour réparer les autres?

Q8 Compte tenu de la situation actuelle, quels sont les problèmes rencontrés par la société cotonnière? (Créances entre l'État et les autres actionnaires, intérêts des autres actionnaires par rapport aux investissements,...)

Q9 Avec les problèmes actuels, y a-t-il des litiges entre les actionnaires? Quelles sont les solutions envisagées?

Q10 La société cotonnière a-t-elle un contrat programme avec l'État?

Q11 Quelles aides l'État apporte-t-il à votre société?

2. La zone d'opération et le fonctionnement

Q12 Quel est le territoire couvert par la société? (Km carrés, population)

Q13 Combien d'employés? Temps pleins? Occasionnels?

Q14 Quels sont les paramètres de production au cours des 4 dernières années

Données d'entrevues sur paramètres de production pour les 4 dernières années

	2003	2004	2005	2006
Nombre de producteurs				
Surfaces emblavées				
Quantités d'engrais distribuées				
Quantités d'herbicides distribuées				
Quantités d'insecticides distribuées				
Production totale				
Production de coton 1 ^{ère} qualité				
Production de coton 2 ^{ème} qualité				
Rendement				

- Q15 Comment travaillez-vous avec les producteurs avant la guerre? Quel était votre dispositif d'encadrement?
- Q16 Comment travaillez-vous avec les producteurs aujourd'hui? Quel est aujourd'hui votre dispositif d'encadrement et les activités menées par ce dispositif?
- Q17 La société fournissait-elle des intrants agricoles avant la guerre? Lesquels?
- Q18 La société fournit-elle des intrants agricoles aujourd'hui? Lesquels?
- Q19 Quels sont les modes d'attribution des intrants?
- Q20 Avez-vous participé à l'entretien des routes dans votre zone avant la guerre? Quels moyens utilisiez-vous?
- Q21 Participez-vous aujourd'hui à l'entretien des routes dans votre zone? Quels moyens utilisez-vous?
- Q22 Quelles sont les actions sociales que vous avez réalisées dans votre zone d'intervention avant la guerre?
- Q23 Quelles sont les actions sociales que vous réalisez actuellement dans votre zone d'intervention?
- Q24 Comment intégrez-vous ces actions dans votre stratégie d'affaires?
- Q25 La société a-t-elle un plan de relance de la production et de la cession de la fibre? (Si oui demander une copie du document).

3. Relation avec les autres intervenants de la filière

- Q26 Quelles sont les relations que votre société entretient avec les producteurs? Services rendus? Qualité des rapports? Quels sont les points d'achoppement entre votre société cotonnière et les producteurs?
- Q27 Quelles sont les relations avec les filatures? Existe-t-il des difficultés?
- Q28 A qui vendez-vous la fibre que vous produisez? Est-ce que vous en vendez à des sociétés textiles autres que celle qui sont vos actionnaires?
- Q29 Quelles sont les relations avec la CSCO? Existe-t-il des difficultés?

- Q30 Avec quels ministères la société interagit-elle?
- Q31 Quels sont les rapports avec chacun de ces ministères?
- Q32 Quelles sont les difficultés rencontrées avec les différents ministères?
- Q33 La société fait-elle des affaires avec des investisseurs locaux et/ou étrangers? Lesquels?
- Q34 Quels sont les rapports avec ces investisseurs?
- Q35 La CSCO a-t-elle toujours sa raison d'être?

4. Opinion sur la relance de la filière

- Q36 La relance de la filière est-elle possible? Comment les responsables envisagent-ils la relance de la filière? Quelles sont les conditions critiques de succès?
- Q37 Quelles sont les forces qui existent à l'intérieur de la filière et qui puissent aider à la relancer?
- Q38 Existent-ils des éléments dans l'environnement de la filière qui pourraient favoriser la relance de la filière?
- Q39 Quelles sont les faiblesses de la filière qui pourraient nuire à la relance?
- Q40 Qu'est-ce qui pourrait menacer la relance de la filière?
- Q41 Quelles sont vos attentes de la relance de la filière coton?
- Q42 Qu'attendez-vous de la présente mission?

PLAN D'ENTREVUE AVEC LES FILATURES

Région :

Nom et fonction des personnes interviewées :

Sous région :

Sociétés cotonnière affiliées :

Localité :

Date de l'interview :

Nom de l'enquêteur :

1. Structure organisationnelle et l'état des actifs

Q1 Qui sont les propriétaires de la société?

Q2 Quelle est la répartition des actions?

Q3 Quels sont les principaux objectifs de votre société?

Q4 Combien d'usines de filature avez-vous?

Q5 Quelles sont les usines qui sont fonctionnelles aujourd'hui? Parmi celles-ci, combien sont en opération?

Q6 Parmi celles qui ne sont pas fonctionnelles, quelles sont celles qui peuvent être réhabilitées?

Q7 Parmi celles qui ne peuvent pas être réhabilitées, est-t-il possible de récupérer les pièces pour réparer les autres?

Q8 Compte tenu de la situation actuelle, quels sont les problèmes rencontrés par la société cotonnière?

Q9 Combien d'employés? Temps pleins? Occasionnels?

2. Approvisionnement en matières premières et écoulement des produits fabriqués

Q10 Quelle est la capacité des vos usines?

Q11 Quels sont les besoins de la société en tonnes de fibre? (Capacité de production)

Q12 Quel est le niveau de couverture des besoins au cours de ces 5 dernières années? Quelles sont les principales contraintes d'approvisionnement?

Q13 Quels sont les différents produits fabriqués?

Q14 Quelles sont vos ventes locales au cours de ces 5 dernières années? Quelles sont vos contraintes?

Q15 Quelles sont vos exportations au cours de ces 5 dernières années? Quelles sont vos contraintes?

Données d'entrevues sur paramètres l'approvisionnement et de la commercialisation des filatures

Description	Paramètres	2002	2003	2004	2005	2006
Approvisionnement local en fibre	Quantité					
	Source					
	Prix moyen					
Importations de fibre	Quantité					
	Source					
	Prix moyen					
Importations de fil	Quantité					
	Source					
	Prix moyen					
	Prix moyen de cession					
Importations d'écrû	Quantité					
	Source					
	Prix moyen					
	Prix moyen de cession					
Ventes locales de tissus	Quantités vendues					
	Clients					
	Prix moyen de cession					
	Prix moyen de cession					
Exportations de tissus	Quantités vendues					
	Clients					
	Prix moyen de cession					

- Q16 Compte tenu de la situation actuelle, quels sont les problèmes rencontrés par votre société? (Créances entre l'État et les autres actionnaires, intérêts des autres actionnaires par rapport aux investissements, fiscalité...)
- Q17 Comment est établi le prix d'achat du coton fibre?
- Q18 Quel est le prix de revient des produits fabriqués? Quelle est la structure du prix de revient? Comment est établi le prix de vente des tissus?
- Q19 Existe-t-il des difficultés pour écouler les stocks de produits fabriqués? Quelles sont elles?

3. Expansion de l'entreprise

- Q20 Existe-t-il un plan de développement – Plan d'affaires? Fournir une description
- Q21 Quel est l'état des infrastructures?
- Q22 La Société prévoit-elle des investissements d'amélioration ou d'expansion à court ou moyen terme?

Q23 Quelles sont les sources de financement?

Q24 Quels sont vos résultats financiers?

4. Relation avec les autres intervenants de la filière

Q25 Quelles sont vos relations avec les sociétés cotonnières?

Q26 Quelles sont les relations avec la CSCO?

Q27 Avec quels ministères la société interagit-elle?

Q28 Quels sont les rapports avec chacun de ces ministères?

Q29 Quelles sont les difficultés rencontrées avec les différents ministères?

Q30 La société fait-elle affaires avec des investisseurs locaux et/ou étrangers? Lesquels?

Q31 Quels sont les rapports avec ces investisseurs?

Q32 La CSCO a-t-elle toujours sa raison d'être?

5. Opinion sur la relance de la filière

Q33 La relance de la filière est-elle possible? Comment les responsables envisagent-ils la relance de la filière? Quelles sont les conditions critiques de succès?

Q34 Quelles sont les forces qui existent à l'intérieur de la filière et qui puissent aider à la relancer?

Q35 Existente-t-il des éléments dans l'environnement de la filière qui pourraient favoriser la relance de la filière? (Les opportunités)

Q36 Quelles sont les faiblesses de la filière qui pourraient nuire à la relance?

Q37 Qu'est-ce qui pourrait menacer la relance de la filière?

PLAN D'ENTREVUE AVEC LA CSCO

Localité: Kinshasa

Nom et fonction des personnes interviewées :

Nom des enquêteurs

Date de l'interview :

1. Organisation

- Q1 Quel est le statut juridique de la CSCO?
- Q2 Quels sont les principaux objectifs de la CSCO?
- Q3 Quel est le rôle qu'on lui attribue?
- Q4 Comment est structuré la CSCO? Obtenir un organigramme.
- Q5 Qui sont les responsables de la CSCO? Comment sont-ils choisis?
- Q6 Combien d'employés? Temps pleins? Occasionnels?

2. Fonctionnement et financement

- Q7 La CSCO arrive-t-elle à assurer ses fonctions? Quelles sont les principales contraintes dans la réalisation des différentes fonctions?
- Q8 À quoi est réduit le rôle de la CSCO aujourd'hui? Qu'est ce qui a contribué à ces changements?
- Q9 Les objectifs de la CSCO ont-ils changés? Si oui, quels sont les objectif actuels?
- Q10 Quels sont les coûts d'opérations annuels? Financé par qui?

3. Rôle de la CSCO dans la fixation des prix d'achat du coton graine aux producteurs

- Q11 Quelle était la politique de fixation des prix d'achat du coton graine aux producteurs avant la guerre?
- Q12 Comment la CSCO intervenait-elle dans cette politique?
- Q13 Est-ce la même politique qui est appliquée aujourd'hui?

4. L'avenir de la CSCO

- Q14 Quels sont les atouts et les contraintes de la CSCO?
- Q15 Existents-ils des solutions aux contraintes relevées?
- Q16 Est-ce que l'État ne devrait pas se retirer pour laisser la place à une organisation des acteurs privés qui opèrent dans la filière? L'existence de la CSCO est-elle toujours justifiée?

5. Opinion sur la relance de la filière

- Q17 La relance de la filière est-elle possible? Comment les responsables envisagent-ils la relance de la filière? Quelles sont les conditions critiques de succès?
- Q18 Quelles sont les forces qui existent à l'intérieur de la filière et qui puissent aider à la relancer?
- Q19 Existent-ils des éléments dans l'environnement de la filière qui pourraient favoriser la relance de la filière? (Opportunités)
- Q20 Quelles sont les faiblesses de la filière qui pourraient nuire à la relance?
- Q21 Qu'est-ce qui pourrait menacer la relance de la filière?

PLAN D'ENTREVUE AVEC AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Localité :

Organismes publics :

Nom et fonction des personnes interviewées :

Nom de l'enquêteur

Date de l'interview :

1. Environnement juridique de la filière coton et textile

- Q1 Le ministère / département / service joue-t-il un rôle dans la filière coton et textile (producteurs, sociétés cotonnières, filatures, entreprises de commercialisation (formelles ou informelles)? Quel est ce rôle?
- Q2 Quels serait à votre avis, le rôle que votre structure devrait jouer dans filière coton et textile? Pourquoi? Quelles sont les raisons qui vous empêchent de jouer ce rôle?
- Q3 Existent-ils des politiques qui ont un impact sur la filière coton et textile?
- Q4 Quels sont les lois/règlements qui s'appliquent à l'industrie? Quels intervenants de la filière sont touchés par ces lois/règlements? (Note pour l'intervieweur : répertorier les règlements qui régissent l'industrie)
- Q5 Ces lois et règlements sont-ils appropriés? Sont-ils nécessaires? Devraient-ils être modifiés ou même abolis?
- Q6 Des réformes sont-elles envisagées à court ou moyen terme au niveau du ministère?
- Q7 Existent-ils des programmes pour appuyer la mise en œuvre de ces réformes et, plus particulièrement, pour appuyer l'appui et l'amélioration de l'industrie cotonnière? Quels sont-ils?

2. Opinion sur la relance de la filière

- Q8 Avez-vous une idée de l'état actuel de la filière coton et textile? Quels sont les principaux problèmes?
- Q9 La relance de la filière est-elle possible? Comment les responsables envisagent-ils la relance de la filière? Quelles sont les conditions critiques de succès?
- Q10 Quelles sont les forces qui existent à l'intérieur de la filière et qui puissent aider à la relancer?
- Q11 Existent-ils des éléments dans l'environnement de la filière qui pourraient favoriser la relance de la filière?
- Q12 Quelles sont les faiblesses de la filière qui pourraient nuire à la relance?
- Q13 Qu'est-ce qui pourrait menacer la relance de la filière?
- Q14 Quelles sont vos attentes de la relance de la filière coton?
- Q15 Qu'attendez-vous de la présente mission?

PLAN D'ENTREVUE AUPRÈS DES COMMERÇANTS DE PAGNES ET DE TISSUS

Localité :

Nom, âge, sexe et fonction des personnes interviewées :

Nom de l'enquêteur :

Date de l'interview :

1. Généralités.

- Q1 Quelle est votre activité principale?
- Q2 Depuis combien d'années êtes-vous dans cette activité?
- Q3 Avez-vous d'autres activités? Lesquelles?
- Q4 Vos pagnes sont-ils importés ou achetés localement? Pourquoi?
- Q5 Comment faites-vous pour passer vos commandes de pagnes? Vos commandes de pagnes sont-elles groupées ou individuelles?
- Q6 Si les commandes sont groupées comment les charges sont-elles réparties entre vous?
- Q7 Rencontrez-vous de difficultés pour effectuer vos commandes de pagnes?
- Q8 Quel est le nombre des commandes de pagnes que vous effectuez par an?
- Q9 Quelles sont les autres types de tissus que vous commandez en dehors des pagnes?
- Q10 Les Congolaises et les Congolais préfèrent-ils les pagnes aux tissus ou vice-versa? Pourquoi?
- Q11 Êtes-vous propriétaire du magasin? Si non, à qui appartient le magasin? Voulez-vous avoir votre propre magasin? Pourquoi?
- Q12 Que pensez-vous des pagnes et des tissus qui sont fabriqués ici?
- Q13 A quelles conditions allez-vous acheter et revendre ces pagnes et ces tissus?

2. Importation

- Q14 Quels sont les principaux pays d'importation?
- Q15 Quels sont les prix des pagnes à l'achat?
- Q16 Comment faites-vous pour avoir le financement pour mener à bien vos activités?
- Q17 Quel est le mode de transport que vous utilisez?
- Q18 A combien estimez-vous vos charges de dédouanement pour un container de 20 pieds?
- Q19 Comment faites-vous pour apprécier la qualité des pagnes?
- Q20 Quelles sont les délais entre la commande et la livraison?
- Q21 Quelles sont vos charges à l'importation? (Taxes et autres)
- Q22 Quelles sont les périodes de pointe au niveau des importations?
- Q23 Quelle est le volume des importations annuelles de pagnes? (En tonnes et en devises)

3. Vente

- Q24 Les ventes de pagnes s'effectuent-elles en gros ou en détails?
- Q25 Quelle est la clientèle?
- Q26 Vos réseaux de distribution sont-ils locaux, régionaux ou nationaux?
- Q27 Pouvez-vous classer les types de pagnes, des plus vendus au moins vendus?
- Q28 Quels sont les prix de vente pratiqués?
- Q29 Y-a-t-il une différence de prix par type de pagne? Si oui, pourquoi?
- Q30 Quelles sont les périodes de pointe au niveau des ventes?
- Q31 Quel est le volume des ventes annuelles de pagnes? (en tonnes et en devises)
- Q32 Quelles sont les charges à la vente?

4. Avenir de l'activité

- Q33 Quels sont les problèmes que vous rencontrez? Comment pensez-vous pouvoir résoudre ces problèmes?
- Q34 Qu'est-ce que les autres acteurs vous reprochent? Qu'en dites-vous?
- Q35 Le gouvernement veut relancer la filière coton et textile au Congo; pensez-vous qu'il puisse interdire l'importation de pagnes ou augmenter les taxes à l'importation pour protéger la filière coton et textile? Si oui, comment allez-vous faire?

Questionnaire d'appréciation d'état usine

Usine de :

Capacité : (tonnage annuel)

Village :

Territoire :

District :

Province de :

1. Infrastructures

N° ordre	Rubriques	Existence équipement	État équipement
1	PONT BASCULE		
	Constructeur		
	Dimensions		
	Capacité		
2	LOCAL PONT BASCULE		
	État		
	Étanchéité		
	Éclairage		
3	BATIMENT ADMINISTRATIF		
	État		
	Étanchéité		
	Éclairage		
4	MAGASIN PIECES DE RECHANGE		
	État		
	Étanchéité		
	Éclairage		
5	MAGASIN STOCKAGE BALLE		
	État		
	Étanchéité		
	Éclairage		
6	ATELIER ET GARAGE		
	État		
	Étanchéité		
	Éclairage		
7	LOCAL SERVICES GENERAUX		
	État		
	Étanchéité		
	Éclairage		
8	ADDUCTION EAU		
9	VOIRIE ROUTES ET DRAINAGE		

2. Sources d'énergie et sécurité incendie

N° ordre	Rubriques	Existence équipement	État équipement
1	GROUPE ELECTROGENE		
	Constructeur		
	Type/Puissance		
	État		
2	ALIMENTATION ENERGIE ELECTRIQUE		
	Transformateur		
	Puissance du transformateur		
	Sous-station		
3	AUTRE SOURCE D'ENERGIE		
4	COMPRESSEUR D'AIR		
	Constructeur		
	Type		
	État		
5	ALIMENTATION EN EAU		
	Forage		
	État		
6	RESERVE EAU INCENDIE		
	Capacité		
	État		
7	INSTALLATION DE LUTTE CONTRE INCENDIE		
	Type pompe		
	Débit		
	État		

3. Usine

N° ordre	Rubriques	Existence équipement	État équipement
1	ALIMENTATION		
	Manuelle		
	Aspiration pneumatique		
	État plateforme		
	Tuyauterie		
	Circuit pneumatique		
2	VENTILATEUR		
	État		
3	SEPARATEUR		
4	TOURS DE SECHAGE		
5	NETTOYEURS INCLINES		
6	NETTOYEURS IMPACTS		
7	CONVOYEUR DISTRIBUTEUR		

8	INSTALLATION TROP PLEIN	
9	EXTRACTEURS	
10	EGRENEUSES	
	Année acquisition	
	Nombre	
	Constructeur	
	Air blast	
	Brush gin	
	Moting inférieur	
Moting inférieur et supérieur		
11	TAMBOUR DE SCIE	
	Arbre	
	Nombre de scie	
12	TAMBOUR DE BROSSE	
	Brosses	
	Étriers	
13	POITRINIÈRE	
	Barreaux	
	Scie	
	Brosse	
14	EVACUATION MOTE	
15	TRANSPORT FIBRE	
16	NETTOYEUR CENTRIFUGE	
17	NETTOYEUR DE FIBRE	
18	CONDENSEUR DE LINT CLEANER	
19	CONDENSEUR GÉNÉRAL	
	Arbre	
	Grille	
20	PRESSAGE FIBRE	
	Année acquisition	
	Type	
	Adresse constructeur	
	Nombre de balle/heure	
21	MANUTENTION BALLE	
22	PESAGE BALLE	
	Type	
	Capacité	
22	VENTILATEURS	
	Nombre	
	Type	
23	PRESSE MOTTES	
24	DIVERS TRANSPORTEURS	
25	VIS SANS FIN	
26	CYCLONES	
27	ATELIER GRAINES	
	ATELIER DE DELINTAGE	

28	ELECTRICITE		
	Armoires de commandes électriques des moteurs		
	Moteurs électriques		

4. Informations d'ordre générale.

N° ordre	Rubriques	Existence équipement	État équipement
1	RECEPTION COTON GRAINE		
2	RENDEMENT EGRENAGE		
3	DESTINATION GRAINE		
4	EVACUATION FIBRE		
5	COUT EGRENAGE		
6	APPRO. PIECES DE RECHANGE		
7	APPRO. GASOIL		
8	PARC AUTO ET ENGIN MANUTENTION		
	Nombre de camions		
	Nombre de véhicules légers		
	Engin de manutention		
9	EFFECTIF DU PERSONNEL		
	Permanents		
	Saisonniers		
10	COMMUNICATIONS		

5. Remarques :

1 Existence équipement L'enquêteur indiquera par **OUI** pour l'existence et par **NON** dans le cas contraire

2 État équipement

L'on notera **BON** dans le cas où tout l'équipement existe et est prêt à être en service après entretien, **PASSABLE** pour un état intermédiaire et **IRRECUPERABLE** dans le cas contraire.

APPRECIATION DE L'ENQUETEUR (L'enquêteur donnera en quelques lignes son appréciation personnelle sur l'installation. Peut-on la remettre en exploitation et dans quelles conditions ?

ANNEXE 4

LISTE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES RENCONTRÉES

Organisations potentiellement fonctionnelles

Provinces	Localisation	Organisations	Sigles	Observations
A. Provinces situées au nord de l'équateur géographique				
Équateur	Mogalo	Union de Développement pour la Culture d'Arachide	UDCA	Vente des produits à Kinshasa/Bangui
		Union de Développement Local	UDL	Divers domaines
	Bosobolo	Coopérative Musulmane pour le Développement de Bosobolo	CMDB	Divers domaines et surtout entretien des pistes agricoles
Orientale	Bas Uélé	Regroupement des Cultivateurs de Coton de l'Uele	RCCU	Pour discuter les prix mais peu d'intervention.
		Association au service du Développement Rural	ASDR	Divers domaines
		Centre de Promotion des Femmes de Dingila	CEPROFED	Divers domaines
B. Provinces situées au sud de l'équateur géographique				
Sud-Kivu	Uvira	Association des Cultivateurs de Coton et Éleveurs de Kamanyola	ACERA	Pour discuter les prix mais peu d'intervention.
		Association des Agriculteurs de Coton et Divers de Luvungi	AACODL	Pour discuter les prix mais peu d'intervention.
		Association des Agriculteurs de Kigurwe	ASSODAKI	Divers domaines
		Coordination des Agriculteurs en Zone d'Uvira et de Walugu	CAZUWA	« Fédération » affaiblie par des querelles internes
Maniema	Kasongo	Coopérative Agricole du Développement de Maniema	COOPADEM	Siège à Kasongo et connu dans les villages
		Coopérative Chrétienne pour le Développement Agro-Pastoral	COOCEDAP	Siège à Kasongo et connu dans les villages
		Fondation Femmes et Familles	FONDAFF	Agriculture Élevage
	Samba	Association Coopérative Paysanne de Lutte contre la Pauvreté et d'Assistance Familiale	ASSOPLAF	Divers domaines
		Association Paysanne pour l'Agriculture	APA	Divers domaines
		Umoya Wa Wamama Katohka	UMKAM	Divers domaines
		Wamama Mutulim	UWAKI	Divers domaines
		Association des Jeunes pour le Développement de Basonge 1	AJDB	Divers domaines
Katanga	Sandoa	Comité Agricole de Développement des Associations des Planteurs du Lualaba (MBako-Kayeke)	CADAP	Divers domaines

ANNEXE 5

PROJET DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES VOIES DE DESSERTE AGRICOLE

Projet des travaux de réhabilitation et d'entretien des voies de desserte agricole

N°	Territoires		Longueur (Km)	
	Routes	Cours d'eau	Routes	Cours d'eau
1	Bandundu			
	MasiManimba,Bulungu,Kenge	Inongo	183	190
2	Bas Congo			
	Songololo,Luozi,Tshela		170	
3	Equateur			
	Bikoro,Lukolela,Bumba	Bolomba,Ingende	190	310
4	Kasai-Occidental			
	Ilebo,Luebo		170	
5	Kasai-Oriental			
	Mweneditu, Tshilenge,Kamiji,Lubau,Lubefu		178	
6	Katanga			
	Sandoa,Kalemie,Kambove,Kabongo		227	
7	Kinshasa			
	Maluku, Mont ngafula		127	
8	P.Orientale			
	Banalia, Basoko		180	
9	Maniema			
	Kasongo,Kibombo,Lubutu,Punia		180	
10	Nord Kivu			
	Lubero, Beni,Masisi		174	
11	Sud Kivu			
	Mwenga,Kalehe		212	
	TOTAL		2.000	500

ANNEXE 6

CAPACITÉ THÉORIQUE DE L'ENSEMBLE DES USINES FONCTIONNELLES EN 1990

Capacité théorique d'égrenage

Usines	Égreneuses	Capacité journalière théorique de coton graines en tonnes			Capacité théorique coton graine pour 120 jours de campagne en tonnes		
		8 h	16 h	21 h	8 h	16 h	21 h
LA COTONCONGO (COTONCO) : 7 usines							
BUBANDA	1X80	4	8	10,5	480	960	1 260
LIBENGUE	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
MOGALO	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
DULA	1X90	6,4	12,8	16,8	768	1 536	2 016
GEMENA	1X90	6,4	12,8	16,8	768	1 536	2 016
PANDU	1X90	6,4	12,8	16,8	768	1 536	2 016
BOKELE	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
CAPACITÉS		47,2	94,4	123,9	5 664	11 328	14 868
LA COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT DU NORD (CODENORD) : 10 usines							
TITULE	1X80	4	8	10,5	480	960	1 260
BILI	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
MAKONGO	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
DINGILA	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
ZOBIA	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
BUTA	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
LIKATI	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
BONDO	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
BA MBESA	3X60	7,6	15,2	20	912	1 824	2 400
MAHAGI	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
CAPACITÉS		83,6	167,2	219,5	10 032	20 064	26 340
LA COTONNIÈRE DU KASAI ET DU MANIEMA (LA COTONNIÈRE) : 8 usines							
MANI	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
KAMANA	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520

Usines	Égreneuses	Capacité journalière théorique de coton graines en tonnes			Capacité théorique coton graine pour 120 jours de campagne en tonnes		
		8 h	16 h	21 h	8 h	16 h	21 h
KATANDA	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
LUBAO	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
LUPUTA	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
WAMAZA	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
GANDAJIKA	2X90	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
SAMBA	2X90	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
CAPACITÉS		84	168	220,5	10 080	20 160	26 460
LA COMPAGNIE COTONNIÈRE CONGOLAISE (CCC) : 4 usines							
KONGOLO	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
SOHE	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
NYUNZU	2X80	8	16	21	960	1 920	2 520
LUMANISHA	3X80	12	24	31,5	1 440	2 880	3 780
CAPACITÉS		36	72	94,5	4 320	8 640	11 340

* La capacité théorique de chaque usine est établie en tenant compte du nombre d'égreneuses installées et en considérant que les machines sont en bon état mécanique de fonctionnement, qu'elles sont bien réglées et que la matière première est de bonne qualité, sèche et propre.

SOCIÉTÉS D'EGRENAGE

La mission a relevée que les sociétés ci-dessous opéraient dans l'égrenage:

- COTON-ZAÏRE
- SOTEXCO
- LA COTONNIERE
- ESTAGRICO
- COTOLU

De toutes ces sociétés, seule la COTOLU possède une activité d'égrenage.

COTON-ZAÏRE : Cette société avait des équipements d'égrenage de type 80 scies et 90 scies. Les investissements semblent-ils réalisés en 1958 sur les égreneuses devraient permettre d'améliorer la qualité du coton fibre. Toutefois, le matériel de pressage devait constituer un bouchon pour le fonctionnement de l'usine.

SOTEXCO : Cette société avait 16 usines mises en place entre 1934 et 1936. Les égreneuses étaient à 80 scies. Le coton graine était amené aux égreneuses par des circuits pneumatiques. Cinq de ses usines étaient alimentées manuellement.

LA COTONNIERE : Les équipements de cette société ont été acquis dans les années 1933 à 1936 pour les égreneuses de 80 scies et 1958 à 1960 pour celle 90 scies exceptée l'usine de Gandajika qui date de 1964.

ESTAGRICO : Cette société avait six usines dans le Nord KATANGA et dans le Sud KIVU

COTOLU : Cette société encore active possède deux usines dans le LUALABA

ANNEXE 7

LES STANDARDS UNIVERSELS DU COTON FIBRE

Les standards universels du coton fibre

Les principaux grades sont les suivants :

- Good Middling : coton blanc ou légèrement crème brillant sans impureté
- Strict Middling : moins brillant avec quelques impuretés
- Middling : coton blanc avec quelques débris de feuilles et de graines. Ce grade sert de base aux contrats de livraison à terme
- Strict Low Middling : plus d'impuretés que le précédent, avec une teinte blanc terne
- Low Middling : plus d'impuretés que le précédent, avec une teinte plus grisâtre
- Strict Good Ordinary : la proportion d'impuretés et la teinte grisâtre sont accentuées
- Good ordinary : quantité considérable de morceaux de feuilles et de mottes.

Ces grades sont modulés par types de couleurs suivants :

- Spotted : cotons tachetés ou tigrés (cotons standards comportant des taches jaunâtres plus ou moins accentuées)
- Tinged : coton teintés (cotons standards avec une coloration jaunâtre uniforme)
- Stained : cotons tachés (cotons standards comportant une ou quelques grosses taches, donnant dans l'ensemble un aspect profondément jaune)
- Gray : cotons gris
- Blue stained : cotons tachés de bleu (cotons standards comportant une teinte blanche blafarde à reflet bleuté)

ANNEXE 8

STANDARDS DU COMMERCE ÉQUITABLE POUR LE COTON



FAIRTRADE LABELLING ORGANIZATIONS INTERNATIONAL

STANDARDS DU COMMERCE ÉQUITABLE

POUR le coton-graine

POUR les Organisations de Petits Producteurs

PARTIE A Standards Génériques du Commerce Equitable pour les Organisations de Petits Producteurs

Les standards génériques pour les Organisations de Petits Producteurs sont publiés dans un document séparé des standards spécifiques, et mis à jour par FLO sur son site Internet. Notez que les Parties B et C ne peuvent être dissociées des standards génériques lors de leur mise en application.

PARTIE B Standards Spécifiques pour le coton-graine	2
--	----------

Les standards spécifiques pour le coton-graine sont valables pour tous les produits et pays pour lesquels un prix et/ou une prime du Commerce Equitable a/ont été fixé(e)(s) dans la Partie C ci-dessous.

1	Développement Social	2
2	Développement Economique	2
3	Développement Environnemental	2

PARTIE C Standards commerciaux pour le coton-graine	3
--	----------

Annexe 1:

Le code de conduite du Commerce Equitable	7
--	----------

© Fairtrade Labelling Organizations International, 2005. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, archivée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, sous forme enregistrée ou autre, sans autorisation.

La version des présents Standards du Commerce Equitable a été traduite de l'anglais. Bien que FLO ait fourni tous les efforts nécessaires pour offrir une traduction fidèle et de qualité, il est cependant à noter que la version anglaise prévaut lors de la certification et en cas de désaccord avec quelque décision en la matière.

PARTIE B Standards spécifiques pour le coton-graine

1 Développement Social

1.4 Non-discrimination

Exigences de progrès

Des mesures appropriées sont prises afin d'assurer une représentation et une adhésion égales des femmes productrices au sein de l'organisation. L'organisation garantit que les paiements sont faits directement aux femmes (non au mari).

2 Développement Economique

2.3 Consolidation de la Situation économique de l'Organisation

La production de coton représente souvent la seule source de revenus pour le producteur. Les efforts en vue de promouvoir la production d'autres cultures, destinées tant à la consommation familiale qu'à la vente (sur le marché local mais aussi à l'exportation), ont un effet positif sur la durabilité du sol et la gestion de l'eau. Les moyens d'existence du producteur sont donc améliorés et sa dépendance économique à la culture du coton est diminuée.

Exigences de progrès

L'organisation de producteurs démontre les efforts pour promouvoir la commercialisation d'autres cultures selon le plan de rotation des cultures du producteur afin de réduire la dépendance économique à une seule culture et de permettre aux producteurs d'avoir d'autres sources de revenus. Des sources alternatives de revenus seront également explorées (comme par exemple, la production de substances biologiques pour la lutte contre les nuisibles).

3 Développement Environnemental

Il n'y a pas de standards environnementaux spécifiques supplémentaires pour les producteurs de coton-graine.

PARTIE C Standards Commerciaux pour le coton-graine

1. Description du Produit.

Le coton-graine issu du Commerce Equitable est le coton récolté (graine et fibre), vendu par de petits producteurs membres d'une organisation de petits producteurs certifiée FLO.

2. Provenance du Produit.

Tout le coton présent dans les produits du Commerce Equitable à base de coton doit provenir des producteurs certifiés FLO, sauf mention spécifique dans ces standards.

Lorsqu'il n'y a pas de déchets de filature conformes aux normes FLO disponibles, il est permis de confectionner du coton hydrophile constitué jusqu'à concurrence de 20 % de déchets de filature non approvisionnés par des sources Commerce Equitable FLO et ce, à condition que le fabricant achète un volume équivalent de coton Commerce Equitable FLO et qu'il utilise ce coton dans la fabrication d'un produit non Commerce Equitable FLO. Toute substitution doit être clairement indiquée dans le rapport trimestriel des flux de marchandises.

3. Garantir une relation commerciale stable et à long terme

L'acheteur et le vendeur souhaitent établir une relation commerciale à long terme et pratiquer des prix justes et stables. A cette fin, les engagements d'achat/vente sont négociés entre les parties au début de la saison de récolte et concrétisés dans une lettre d'intention qui spécifie les quantités, la qualité et le prix conformément aux conditions des transactions du Commerce Equitable.

4. Prix et Prime

- 4.1 Le prix minimum du Commerce Equitable pour le coton-graine est fixé au niveau « bord champ ». Les prix sont libellés en FCFA pour le **Burkina Faso, le Cameroun, le Mali et le Sénégal**, les prix en € sont donnés à titre indicatif. Les prix sont indiqués en US\$ pour l'**Inde, le Pakistan, le Brésil et le Pérou** et en € pour l'**Egypte**.
- 4.2 Lorsque le prix du marché est supérieur au prix minimum du Commerce Equitable, c'est le prix du marché qui est d'application.
- 4.3 En plus du prix minimum du Commerce Equitable, ou du prix du marché si ce dernier est supérieur, les acheteurs doivent payer une Prime du Commerce Equitable comme définie par FLO.

Information sur le Prix Minimum et la Prime du Commerce Equitable					
Type	Pays	Prix Minimum du Commerce Equitable Bord Champ par kg		Prime du Commerce Equitable par kg	
		FCFA	€	FCFA	€
Conventionnel	Burkina Faso	238	0.36	34	0.05
	Cameroun				
	Mali				
	Sénégal				
Biologique	Burkina Faso	272	0.41	34	0.05
	Cameroun				
	Mali				
	Sénégal				

Type	Pays	Prix Minimum du Commerce Equitable Bord-Champ par kg en US\$	Prime du Commerce Equitable par kg en US\$
Conventionnel et biologique	Inde	0.487 (incluant CDCE ¹ de 0.037)	0.05
Conventionnel	Pakistan	0.517 (incluant CDCE ² de 0.047)	0.06
Conventionnel	Brésil	0.49	0.06
Biologique	Brésil	0.58	0.06
Conventionnel (qualité commerciale: pima)	Pérou	0.58	0.06
Biologique (qualité commerciale: pima)	Pérou	0.66	0.06

Type	Pays	Prix Minimum du Commerce Equitable Bord-Champ par kg en Euro	Prime du Commerce Equitable par kg en Euro
Biologique	Egypte	0.49	0.05

5. Préfinancement

Sur demande du vendeur, l'acheteur doit mettre à sa disposition un préfinancement pouvant aller jusqu'à 60% de la valeur du contrat. Le préfinancement est destiné aux opérations d'achat effectuées au niveau local par l'organisation des producteurs. Les parties engagées fixent d'un commun accord les détails de l'opération de préfinancement dans les contrats respectifs.

6. Information sur les droits et devoirs

- 6.1 Il existe des contrats écrits et transparents pour les transactions de Commerce Equitable, et ce entre toutes les parties engagées et à tous les niveaux de transformation et de vente jusqu'à l'exportation.
- 6.2 Toutes les parties engagées signent les contrats respectifs avec FLO qui garantissent la transparence requise pour toutes les transactions de Commerce Equitable.

7. Règles Internationales d'Usage.

- 7.1 Toutes les règles internationales d'usage s'appliquent à moins qu'une des conditions spéciales de FLO ne prévaille, comme spécifié dans ces critères ou dans d'autres accords avec FLO.

¹ CDCE signifie *Coûts directs du Commerce Equitable*, compensant les frais liés à la certification Commerce Equitable. Lorsque les Standards « Contract Production » s'appliquent, le CDCE est payé à l'Organisme Promoteur (Promoting Body).
² Voir note 1.

8. Exigences supplémentaires pour les commerçants de la filière du coton

8.1 Démontrer les efforts faits pour se conformer

Chaque entreprise impliquée dans la chaîne d'approvisionnement qui prend possession du coton issu du Commerce Equitable, doit prouver qu'elle fait des efforts pour respecter les Conventions suivantes de l'OIT avant qu'elle ne puisse être enregistrée à FLO en tant que Commerçant (*Trader*).

- 001 Convention sur la durée du travail (industrie), 1919
- 029 Convention sur le travail forcé, 1930
- 087 Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948
- 098 Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
- 100 Convention sur l'égalité de rémunération, 1951
- 105 Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957
- 111 Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958
- 131 Convention sur la fixation des salaires minima, 1970
- 138 Convention sur l'âge minimum, 1973
- 155 Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
- 182 Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Le commerçant doit soumettre la preuve de ses efforts tous les 2 ans.

8.2. Sous-traitance

Au cas où l'entreprise commerciale, qui prend possession du coton issu du Commerce Equitable, soustraite les opérations de CCF (Coupe, Confection, Finition, de l'anglais *CMT Cut, Make, Trim*), le commerçant doit démontrer que le(s) soustraitant(s) fourni(ssen)t les mêmes efforts que ceux qui lui sont exigés pour se conformer aux conventions de l'OIT, et ce avant que le commerçant ne soit enregistré à FLO.

Au cas où l'entreprise commerciale qui prend possession du coton FT soustraite quelque des opérations suivantes : égrenage, filature, tissage, tricotage et/ou teinture du coton à des entreprises tierces, le commerçant doit démontrer que le(s) soustraitant(s) fourni(ssen)t les mêmes efforts que ceux qui lui sont exigés pour se conformer aux conventions de l'OIT, et ce dans les trois mois suivant son enregistrement à FLO.

8.3. Indicateurs

Les indicateurs suivants peuvent être appliqués afin d'être en conformité avec l'exigence mentionnée ci-dessus (partie 8.1.):

1. Le commerçant a fourni un certificat d'adhésion à l'IFAT.
2. Le commerçant a fourni un certificat SA 8000.
3. Le commerçant a prouvé sur la base de documents que l'unité de production impliquée participe à l'une des initiatives suivantes: *Ethical Trading Initiative, Fair Wear Foundation, Fair Labour Association, Workers' Rights Consortium*.
4. Le commerçant a fourni une lettre d'adhésion à un syndicat accrédité par la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres).
5. Les statuts de la société candidate prouvent que celle-ci est propriété des travailleurs.
6. Le commerçant a fourni le rapport, datant de moins de deux ans, d'une inspection externe récente de sa société. L'inspection a été menée suivant un code de conduite accepté

par FLO comme équivalent au Code de conduite du Commerce Equitable (voir Annexe 1).
Les dispositions suivantes s'appliquent:

- L'inspecteur doit être une personne indépendante de la société auditée et doit avoir une expérience de l'audit social suivant le code de conduite accepté par FLO comme équivalent au Code de conduite du Commerce Equitable (voir Annexe 1).
- Si l'inspection pointe des non-conformités, la société doit soumettre au même moment un plan d'actions correctives signé.
- Si souhaité, les services de FLO-Cert peuvent être sollicités pour une inspection externe.

Annexe 1:

Code de conduite du Commerce Equitable (conforme au code de conduite de l'Initiative d'éthique commerciale)

1. CHOIX LIBRE DE L'EMPLOI

- 1.1 Aucun recours au travail forcé, à la contrainte indirecte au travail ou aux prisonniers non bénévoles.
- 1.2 Les travailleurs ne sont pas tenus de placer un "dépôt" ou de confier leurs papiers d'identité à leur employeur et ils sont libres de quitter leur emploi après un préavis d'un délai raisonnable.

2. LA LIBERTE D'ASSOCIATION ET LE DROIT AUX NEGOCIATIONS COLLECTIVES SONT RESPECTES

- 2.1 Les travailleurs, sans distinction, ont le droit d'adhérer ou de créer un syndicat de leur choix et de participer à des négociations collectives.
- 2.2 L'employeur adopte une attitude ouverte à l'égard des activités des syndicats et de leurs activités organisationnelles.
- 2.3 Les représentants des travailleurs ne font pas l'objet de discriminations et sont autorisés à entreprendre leurs fonctions de représentation sur le lieu de travail.
- 2.4 Si le droit à la liberté d'association et aux négociations collectives est restreint par la loi, l'employeur doit faciliter plutôt que gêner le développement de méthodes parallèles pour permettre une association indépendante et libre ainsi que des négociations.

3. LES CONDITIONS DE TRAVAIL RESPECTENT LES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

- 3.1 Il convient de fournir un environnement respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en tenant compte des connaissances de l'industrie et des dangers spécifiques éventuels. Il conviendra de prendre des mesures pour éviter les accidents matériels et corporels découlant du travail entrepris ou y étant associés en minimisant, dans la mesure du possible, les causes des dangers inhérents au lieu de travail.
- 3.2 Les travailleurs recevront régulièrement une formation d'hygiène et de sécurité, qui sera inscrite aux registres. Ces stages seront renouvelés pour les nouveaux travailleurs ou les travailleurs mutés.
- 3.3 Il conviendra de fournir un accès à des sanitaires propres et à de l'eau potable et si nécessaire, à des équipements permettant le stockage d'aliments.
- 3.4 Si l'hébergement est fourni, il conviendra qu'il soit propre, sûr et réponde aux besoins fondamentaux des travailleurs.
- 3.5 Il conviendra que la société qui respecte le code attribue la responsabilité de

l'hygiène et de la sécurité à un représentant des cadres supérieurs.

4. IL EST INTERDIT DE FAIRE TRAVAILLER DES ENFANTS

- 4.1 Il sera interdit de procéder au recrutement d'enfants.
- 4.2 Les sociétés développeront ou participeront et contribueront au développement de politiques et de programmes permettant à des enfants qui travaillent de poursuivre des études de qualité jusqu'à ce qu'ils ne soient plus des enfants ; la définition d'un 'enfant' et du 'travail des enfants' est donnée dans les annexes.
- 4.3 Il sera interdit d'employer des enfants et des personnes de moins de 18 ans pour des travaux nocturnes ou dans des conditions dangereuses.
- 4.4 Ces politiques et procédures se conformeront aux clauses des normes OIT pertinentes.

5. VERSEMENT D'UN SALAIRE MINIMUM

- 5.1 Le salaire et les avantages versés pour une semaine de travail ordinaire satisfont, au minimum, les normes légales nationales ou les normes industrielles, selon celles qui correspondent au seuil le plus élevé. En tous cas, il conviendra que le salaire soit suffisant pour couvrir les besoins fondamentaux et fournir un revenu libre.
- 5.2 Tous les travailleurs recevront des informations écrites et compréhensibles sur leurs conditions d'emploi en matière de salaires avant de commencer celui-ci, et sur les particularités de leur salaire pour la période de paie concernée, chaque fois qu'ils seront payés.
- 5.3 Il sera interdit de procéder à des déductions sur salaire pour mesure disciplinaire ou à des déductions sur salaire qui ne sont pas prévues par la loi nationale sans l'autorisation expresse du travailleur concerné. Il conviendra d'enregistrer toutes les mesures disciplinaires.

6. LES HEURES DE TRAVAIL NE SONT PAS EXCESSIVES

- 6.1 Les heures de travail sont conformes aux lois nationales ou aux normes industrielles, selon celles qui apportent la meilleure protection.
- 6.2 En tous cas, il sera interdit de demander régulièrement aux travailleurs de travailler plus de 48 heures par semaine et il conviendra de leur donner en moyenne au moins un jour de repos pour une période de 7 jours. Les heures supplémentaires ne seront pas obligatoires, ne dépasseront pas 12 heures par semaine, ne seront pas exigées de manière régulière et seront toujours rémunérées à un tarif horaire majoré.

7. AUCUNE DISCRIMINATION N'EST PRATIQUÉE

- 7.1 Il n'existe aucune discrimination dans le recrutement, les compensations, l'accès aux stages de formation, la promotion, le licenciement ou la mise à la retraite pour des raisons de race, de caste, d'origine nationale, de religion, d'âge, d'handicap, de sexe,

d'état civil, d'orientation sexuelle, d'appartenance à un syndicat ou à un parti politique.

8. IL CONVIENT DE FOURNIR UN EMPLOI RÉGULIER

- 8.1 Dans la mesure du possible, les travaux exécutés doivent être fondés sur une relation d'emploi concrète, établie sur des lois et pratiques nationales.
- 8.2 Il sera interdit d'éviter les obligations aux employés dans le cadre des lois et réglementations relatives au travail ou à la sécurité sociale pour la relation d'emploi régulier par le biais de la sous-traitance de la main d'oeuvre seule, de la sous-traitance, de dispositions pour le travail à domicile ou de programmes d'apprentissage dont l'intention n'est pas de procurer des compétences ou un emploi régulier. Il sera également interdit d'éviter ces obligations par l'utilisation abusive de contrats à durée déterminée.

9. IL EST INTERDIT DE RECOURIR A DES TRAITEMENTS SEVERES OU INHUMAINS

- 9.1 Les sévices ou la discipline physique, la menace de sévices, le harcèlement sexuel ou d'autre nature et les injures ou autres formes d'intimidation seront interdits.

Les clauses de ce code constituent un minimum mais pas un maximum pour les normes et il sera interdit d'utiliser ce code pour empêcher les sociétés d'aller au-delà. Les sociétés qui appliquent le code devront respecter les lois nationales et autres lois pertinentes et si la loi et le présent code conduite s'intéressent au même sujet, il conviendra qu'elles appliquent la clause qui procure la meilleure protection.

ANNEXE 9

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

FFOM Production du coton graine

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1. La plante			
Il existe d'énormes possibilités de sélection variétale	<ul style="list-style-type: none"> - La plante a beaucoup d'exigences écologiques - La plante a une physiologie complexe qui exige de la rigueur dans sa conduite 	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe en RDC des écosystèmes adaptés - La possibilité de 2 récoltes par an (hémisphère nord : décembre-janvier et hémisphère sud : juin-juillet) 	Les écosystèmes forestiers et leurs influences du point de vue de l'humidité et du parasitisme
2. Les systèmes et modes de culture			
<ul style="list-style-type: none"> - Culture en rotation avec les vivriers - Utilisation des jachères - Il existe une expérience sur la culture attelée (possibilité de pallier la faiblesse liée au travail manuel) - l'itinéraire technique est connu des planteurs qui sont encore en activité - l'itinéraire est maîtrisable par les planteurs pourvu que ceux-ci soient motivés et non contraints - Pas de problème foncier sur une grande partie de la zone cotonnière - Préparation du sol relativement aisée en zone de savane 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture familiale de petite taille - Travail manuel - Utilisation insuffisante des insecticides - Très faible utilisation des engrais - Tendance à l'oubli de l'itinéraire technique par les planteurs qui ont arrêté la culture du coton - Location des terres dans la plaine de la Ruzizi et la plaine de Djegu (augmentation du coût de production) - Tendance à ne plus travailler dans des blocs culturaux - Préparation du sol relativement difficile en zone de forêt - Mauvaise exécution des opérations de cultures car les planteurs sont peu motivés - Redevance liée à la désinsectisation semble être élevée et peu comprise par les planteurs - Prix d'achat faible au point que l'activité n'est pas rentable pour le planteur - Il existe très peu d'organisations de producteurs fonctionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté des pouvoirs publics pour relancer la filière - Normalisation post-électorale de la vie socio-politique - Volonté de la communauté internationale d'aider à la reconstruction du pays - Relance au Kasai Oriental d'un programme sur la culture attelée 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif de relance basée seulement sur la satisfaction des besoins de l'industrie textile - Instabilité socio-politique - Imposition de la culture en milieu paysan - Concurrence d'autres activités agricoles telles que la production de tabac pour les sociétés tabacoles et de maïs pour les sociétés brassicoles - Concurrence des activités minières - Mauvais état des infrastructures routières qui rend difficile le transport des intrants vers les zones de production - Faible poids du coton dans l'économie congolaise en terme de contribution au PIB
3. L'encadrement de la production			
<ul style="list-style-type: none"> - Un service minimum est assuré dans les districts du Bas Uele avec la CODENORD et du Lualaba avec COTOLU 	<ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif d'encadrement a volé en éclat - Effectif très réduit avec un rayon d'environ 500 km/agent 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt de l'imposition dans plusieurs provinces au début des années 90 - Présence d'une activité de production dans 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise d'Arrêtés Provinciaux et de Décisions Territoriale pour la culture - Présence physique des Administrateurs lors

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La cible est scolarisée à plus de 80%. Même si le niveau primaire reste dominant, il y a des personnes dans le milieu rural qui ont le niveau Humanités et plus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Imposition de la culture dans le Lualaba (Province du Katanga) - Les femmes ne sont pas prises en compte alors qu'elles participent au ¼ des opérations culturales. 	<ul style="list-style-type: none"> la plaine de la Ruzizi et dans l'Ituri grâce à la Cogercos burundaise et les égreneurs ougandais - Accord écrit entre la Cogercos et le Gouverneur du Sud Kivu 	<ul style="list-style-type: none"> des tournées de propagande organisées par la société cotonnière - La forte implantation pendant longtemps des Burundais, Rwandais et Ougandais est une menace pour la filière congolaise car il sera difficile de rompre les relations plus ou moins transparentes établies
4. La recherche agronomique			
<ul style="list-style-type: none"> - Retour progressif des chercheurs au Centre INERA de Ngandagika - Tentative de sauvetage du matériel végétal d'élite par la petite équipe en place à Ngandagika - Projet de prise de contact avec la Faculté des Sciences Agronomique de Gembloux (Belgique) pour récupérer les variétés perdues. 	<ul style="list-style-type: none"> -Le centre de recherche de Ngandagika est dans un état déplorable depuis l'année 2005, - Le centre de Bambesa est non fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plusieurs acquis de la recherche, à la Faculté des Sciences Agronomique de Gembloux (Belgique) - Le centre de l'INERA de Ngandagika est partenaire du Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PRESAR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis longtemps, la recherche semble ne plus être une priorité des pouvoirs publics - Instabilité socio-politique
5. La commercialisation du coton graine			
<ul style="list-style-type: none"> - Présence des cantines sur les marchés coton avec des prix préférentiels pour les planteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Le système de commercialisation est désorganisé - Les planteurs se plaignent de la faiblesse des prix d'achat du coton graine que ce soit dans le Lualaba ou dans la Ruzizi ou encore dans l'Ituri - L'activité n'est pas rentable pour le planteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la plaine de la Ruzizi, la COGERCO achète toute la production de coton graine - Dans l'Ituri, les Ougandais achètent la production de coton 	<ul style="list-style-type: none"> -Les achats se font en monnaie burundaise, rwandaise et ougandaise; les planteurs ne peuvent utiliser ces devises que dans ces pays - Mauvais état des infrastructures routières qui rend difficile le transport du coton graine à l'usine

FFOM Transformation

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1. L'égrenage			
<ul style="list-style-type: none"> - La filière peut encore récupérer aujourd'hui 10 usines avec une capacité théorique de 29 736 t de coton graine/an - Ce potentiel correspond à la capacité théorique de l'industrie textile qui est de 12 000 t de fibre/an 	<ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés cotonnières privées doivent trouver le financement pour remettre en état de fonctionnement réel ces 10 usines récupérables; le financement global pour les 10 usines est évalué à 1.5 milles \$US - La production sur laquelle les opérateurs vont s'appuyer pour respecter le service de la dette (dette contractée pour la remise en état), n'existe pas 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté des pouvoirs publics pour relancer la filière - Disponibilité de l'État à appuyer la filière à travers des exonérations de taxes (démontrée par des contrat-programmes) - Normalisation post-électorale de la vie socio-politique - Volonté de la communauté internationale d'aider à la reconstruction du pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité socio-politique - Imposition de la culture en milieu paysan - Concurrence d'autres activités telles que la production de tabac pour les sociétés tabacoles et de maïs pour les sociétés brassicoles - Mauvais état des infrastructures routières et ferroviaires qui rend difficile le transport du coton graine à l'usine et de la fibre vers les usines textiles - Système bancaire fragilisé par les marchés parallèles
2. La trituration des graines			
	<ul style="list-style-type: none"> - Les huileries sont fermées - Il n'y a aucune recette au niveau de la graine, ce qui aurait pu améliorer le compte d'exploitation des sociétés cotonnières et éventuellement le prix au producteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'utiliser l'huile de la graine comme biocarburant 	
3. La filature, le tissage, la teinture et l'impression			
<ul style="list-style-type: none"> - Il reste aujourd'hui 3 sociétés textiles avec une capacité théorique de 12 000 tonnes de fibre par an 	<ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés fonctionnent en dessous de leur capacité - Les sociétés importent de la fibre et même des écrus pour satisfaire des besoins très spécifiques sur le plan local - La demande de pagnes destinés à la vente au détail reste faible à cause de la concurrence des produits chinois 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté des pouvoirs publics pour relancer la filière - Normalisation post-électorale de la vie socio-politique - Volonté de la communauté internationale d'aider à la reconstruction du pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie des motifs congolais - Concurrence des produits en provenance d'Asie et de la friperie - Faible pouvoir d'achat des Congolais - Mauvais état des infrastructures routières et ferroviaires qui rend difficile l'approvisionnement des usines textiles en fibre

FFOM Commercialisation des produits d'égrenage et textiles

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1. Commercialisation de la fibre			
<ul style="list-style-type: none"> - Vente locale de la fibre crée de la valeur ajoutée - Il y a 3 clients avec une capacité théorique de 12 000 tonnes de fibre par an - La CSCO est outillée pour déterminer la qualité de coton fibre 	<ul style="list-style-type: none"> - La production est actuellement faible - Difficultés de transport des balles par la route, le train et les cours d'eau - Transport par avion très coûteux - Paiement en nature - Les conditions de cession de la fibre entre les sociétés cotonnières et les sociétés textiles restent floues - La vente de fibre ne génère pas de bénéfices 		<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état des infrastructures routières et ferroviaires qui continue de se dégrader, ce qui rend difficile le transport de la fibre vers les usines textiles
2. La commercialisation des sous-produits d'égrenage			
	<ul style="list-style-type: none"> - Le marché de la graine n'existe plus - Les balles déclassées et les balles mottes sont cédées aux matelassiers - La non transformation par l'industrie textile des balles déclassées et des balles mottes pour la fabrication de couvertures, de serpillières et de sacs - Il n'y pas de recette au niveau des sous-produits qui aurait pu améliorer le compte d'exploitation des sociétés cotonnières et éventuellement le prix au producteur 		
3. La filature, le tissage, la teinture et l'impression			
<ul style="list-style-type: none"> - Des besoins très spécifiques sur le plan local : confections d'uniformes pour l'armée et la police, pagne à thèmes politiques, pagnes pour des événements sociaux - Les cantines sur les marchés coton 	<ul style="list-style-type: none"> - La demande de pagnes destinés à la vente au détail est faible 		<ul style="list-style-type: none"> Concurrence des produits en provenance d'Asie et de la friperie

FFOM Intervention de l'État

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des structures de L'État sont directement présentes au niveau de la filière coton - La CSCO est outillée pour contrôler la qualité de la fibre - L'État est présent dans les Conseils d'Administration des sociétés cotonnières 	<ul style="list-style-type: none"> - La CSCO n'est vraiment plus fonctionnelle - Plusieurs acteurs pensent que la CSCO n'a plus sa raison d'être - Imposition de la culture dans certaines régions 	<ul style="list-style-type: none"> - Normalisation post-électorale de la vie socio-politique -Volonté de la communauté internationale d'aider à la reconstruction du pays - Existence du Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR) - La réalisation de la présente étude sur le coton grâce au PMURR - Le Projet de réhabilitation du Secteur Agricole et Rural dans les provinces du Katanga, Kasai Oriental et Occidental (PRESAR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité socio-politique - Endettement de l'État - Incapacité à assurer son rôle pour la remise en état et l'entretien des infrastructures routières - Beaucoup de tracasseries administratives - Recherche agronomique non fonctionnelle

ANNEXE 10

PROPOSITIONS DES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Propositions lors des différentes rencontres et échanges avec les acteurs de la filière

PROPOSITIONS DES ACTEURS	QUESTIONNEMENT DE LA MISSION	POSITIONS DE LA MISSION
A. Au niveau de la problématique usines d'égrenages		
1. Construire de nouvelles usines en lieu et place de toutes les vieilles usines dégradées qui existent	<ul style="list-style-type: none"> - Qui va construire ces nouvelles usines? L'État ou les privés? Les coûts sont élevés et avec quel financement? - Sur quelle production de coton graine adosser le service de la dette? 	<ul style="list-style-type: none"> - La filière est déjà privatisée, il ne faut plus revenir sur l'expérience de l'ONAFITEX - L'État doit soutenir les privés dans la recherche de financement - La question du volume de la production reste posée afin de développer une capacité financière de remboursement
2. Remettre en état les vieilles usines dégradées qui existent pour éviter les gros financements qui pourraient être difficilement remboursables	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant combien de temps ces usines vont-elles fonctionner? - Les pannes ne risquent-elles pas d'inhiber toute action de remontée de la production de coton graine? 	<ul style="list-style-type: none"> - Ces usines vont exister jusqu'à ce que la tendance à la remontée de la production de coton graine soit visible - Il faut faire un diagnostic plus affiné des machines dans chaque usine récupérable de sorte à évaluer avec justesse le financement nécessaire à la remise en état
3. Développer la culture le long du fleuve pour faciliter le transport des produits par voie fluviale	<ul style="list-style-type: none"> - Les écosystèmes se prêtent-ils à la culture du coton le long du fleuve? - Les populations connaissent-elles le cotonnier? - Les usines devront-elles se situer le long du fleuve? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 2 premières questions sont complexes - En plus la question du transport ne sera résolue que si les usines sont situées le long du fleuve et on revient à la 1^{ère} proposition
4. Utiliser le Lualaba comme zone pilote parce que la production existe, il y a une ferme semencière, les usines fonctionnent, COTOLU et SYNTEXKIN sont officiellement opérationnels et ont un contrat programme avec l'État jusqu'en 2008. Il y existe un mouvement paysan naissant qui expérimente la culture attelée	<ul style="list-style-type: none"> - Les autres provinces ne se sentiraient-elles pas écartées? - Sorti d'un long processus de transition, le Gouvernement actuel, acceptera-t-il de laisser des provinces dans l'attente? - Une partie des terres ne sont-elles pas sableuses? - Et la concurrence du tabac? 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Lualaba réunit plusieurs conditions - Un bon projet pilote de développement de la culture du coton dans le Lualaba permettrait de voir comment relancer pratiquement la production de coton graine - Le projet pourrait permettre de voir comment régler les contraintes liées aux prix du coton et à la redevance de désinsectisation - Une fois ces contraintes levées, on pourrait procéder à l'installation de nouvelles usines dans les autres provinces
B. Au niveau de la problématique production de coton graine		
1. Acheter des tracteurs et faire des labours motorisés à l'instar du Conseil Agricole du Kasaï Oriental (CAKO) qui faisait les prestations par le passé avec 32 tracteurs	<ul style="list-style-type: none"> - CAKO s'en est-il sorti avec les redevances prélevées pour le labour, vu les prix bas du coton? - Cela nécessite que les planteurs soient en blocs; était-ce le cas? - Les tracteurs avaient-ils d'autres utilisations? 	<ul style="list-style-type: none"> - La rentabilité d'une telle opération pourrait poser problème - La production cotonnière n'a pas suivi dans le Kasaï - L'utilisation des tracteurs en milieu paysan nécessite des précautions afin de ne pas dégrader les sols

PROPOSITIONS DES ACTEURS	QUESTIONNEMENT DE LA MISSION	POSITIONS DE LA MISSION
2. Continuer avec les petits planteurs partout où la culture existait, comme par le passé	<ul style="list-style-type: none"> - La production ne va-t-elle pas mettre du temps avant de connaître une remontée? Cela ne sera-t-il pas un handicap pour la recherche de financement? - L'atteinte de l'objectif des pouvoirs publics de satisfaire les besoins de l'industrie textile ne risque-elle pas d'attendre le très long terme? 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la majeure partie des zones de production, les planteurs ont arrêté de produire depuis bientôt 10 ans pour certains et nettement plus pour d'autres - On risque de se disperser dans toutes les zones sans véritablement avoir des résultats
3. Favoriser la production en régie au niveau des sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> - Où les sociétés vont-elles produire? - Les petits planteurs ne vont-ils pas être sacrifiés? - Les sociétés pourront-elles atteindre des rendements élevés pour satisfaire leurs besoins - Quels peuvent être les impacts sur l'environnement? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés peuvent avoir des blocs de 20 à 30 hectares d'un seul tenant à l'instar de la ferme semencière de COTOLU et organiser une production intensive à haut rendement - Les planteurs dans l'environnement du bloc pourront s'organiser pour produire en se faisant appuyer par la société cotonnière